

En route pour RIO+20

INSTITUT DE L'ÉNERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA FRANCOPHONIE

Énergie-Francophonie

NUMÉROS 88 ET 89 — 2^e TRIMESTRE 2011



RIO+20
Conférence des
Nations Unies
sur le
développement
durable



Institut de l'énergie et de l'environnement
de la Francophonie
IEPF

ORGANISATION
INTERNATIONALE DE
la francophonie



Numéro 88-89, 2^e trimestre 2011

La revue Liaison Énergie-Francophonie est publiée trimestriellement par l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF).

L'IEPF est un organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie.

56, rue Saint-Pierre, 3^e étage
 Québec G1K 4A1 Canada
 Téléphone: 1 418 692-5727
 Télécopie: 1 418 692-5644
 Courriel: iepf@francophonie.org
 Site Internet: www.iepf.org

Directrice de la publication:
 Fatimata Dia Touré

Rédacteurs en chef invités:
 Stéphane Pouffary Sibi Bonfils
 Mame Aly Konté

Coordonnateur:
 Tounao Kiri

Comité éditorial interne:
 Faouzia Abdoulhalik Prosper Biabo
 Nicolas Biron Rajae Chafil
 Ibrahima Dabo Fatimata Dia Touré
 Louis-Noël Jail Tounao Kiri
 Marcel Lacharité Jean-Pierre Ndoutoum

Comité scientifique:
 Samir Allal Sibi Bonfils
 Mickael Chauvin Evens Emmanuel
 Yves Gagnon Paule Halley
 Mame Aly Konté Jacques Percebois
 Bernadette Sanou Dao Jean-Philippe Waaub

Collaborateur à l'édition:
 Oumar Sarr

Secrétariat, diffusion et abonnements:
 Jacinthe Potvin et Pauline Malenfant

Édition et réalisation graphique:
 Interscript

Photos de la couverture:
 (de gauche à droite et de haut en bas)
 jetsetmodels/Shutterstock.com, Vietnam/OIF,
 Jeroen Beerten/Shutterstock.com, Patrick Piqueux/
 APF-Noria/OIF, Andresr/Shutterstock.com,
 Jean Lauriault/IEPF/OIF, Claude Hamel/OIF/IEPF

Tirage:
 2 800 exemplaires
 (et 300 exemplaires en format PDF sur cédérom)

Dépôt légal:
 Bibliothèque et Archives nationales du Québec
 Bibliothèque et Archives du Canada
 ISSN 0840-7827

Les textes et les opinions n'engagent que leurs auteurs. Les appellations, les limites, figurant sur les cartes de LEF n'impliquent de la part de l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie aucun jugement quant au statut juridique ou autre d'un territoire quelconque, ni la reconnaissance ou l'acceptation d'une limite particulière.

Prix de l'abonnement annuel (4 numéros):
 40 \$ CAD

Poste-publications – Convention No 40034719
 Imprimé au Canada

SOMMAIRE

En route pour Rio+20

Mot de la directrice 4
 Fatimata DIA Touré

Éditorial 6
 Sibi Bonfils, Stéphane POUFFARY et Mame Aly KONTE

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (DD) DE LA GENÈSE À LA MATURITÉ – ÉTATS DES LIEUX, ANALYSE

20 ans après Rio, un développement qui n'a rien de durable 11
 Lucien CHABASON, Conseiller auprès de la direction de l'Institut du développement durable et des relations internationales (iddri), France

Une typologie du développement durable (1) 12
 Olivier RIFFON, Chercheur, Chaire en Éco-conseil, Université du Québec à Chicoutimi et Claude VILLENEUVE, Professeur et Directeur de la Chaire de recherche et d'intervention en Éco-conseil, Université du Québec à Chicoutimi

Collectif RIO+20 20
 Collectif RIO+20, France

Les outils de mise en œuvre du développement durable: état des lieux 24
 Olivier RIFFON et Claude VILLENEUVE

Une typologie du développement durable (2) 30
 Olivier RIFFON et Claude VILLENEUVE

Une nouvelle génération de stratégies de développement durable et d'Agendas 21 locaux en soutien à l'économie verte 31
 Christian BRODHAG, Directeur de recherche à l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne, France

Évaluation participative des cadres institutionnels pour une gouvernance optimale du développement durable dans l'espace francophone 38
 Centre international UNISFÉRA, Canada-Québec et Tounao KIRI, Responsable du projet « Stratégies nationales de développement durable », IEPF

NOUVEAUX DÉFIS ET NOUVELLES PROBLÉMATIQUES OU DE LA NÉCESSITÉ DE RÉINVENTER UNE RÉPONSE GLOBALE

Sur la route de Rio+20: défis et enjeux de la Conférence Mondiale sur le Développement Durable 2012 43
 ÉNERGIES 2050, France

Négocié mais aussi mettre en œuvre 44
 Laurence TUBIANA, fondatrice et Directrice de l'Institut du Développement Durable et des Relations Internationales (iddri), France

Pour une gouvernance durable 48
 Hartmut MARHOLD, Directeur général du Centre International de Formation Européenne (CIFE) de Nice, France, et Stéphane Pouffary, Président d'ÉNERGIES 2050, France

Nagoya: le berceau d'une alliance mondiale pour protéger la vie sur Terre 52
Ahmed DJOGHLAF, Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique

Économie verte et développement durable: modes de consommation et de production durables et partenariats 55
Arab HOBALLAH, Directeur Consommation et Production Durables, DTIE, PNUE

Impliquer les organisations, les entreprises et le secteur privé: La responsabilité sociétale en œuvre 60
Urbain Kiswend-Sida YAMEOGO, Étudiant au doctorat en administration, chercheur, Chaire de responsabilité sociale et de développement durable, École des sciences de la gestion, Université du Québec à Montréal et Corinne GENDRON, Professeure, Titulaire de la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable, École des sciences de la gestion, Université du Québec à Montréal

Quand les entreprises se mettent au service de la planète 66
Marie D'HUART, Associée fondatrice de CAP conseil, Belgique

Impliquer les citoyens dans la transformation des modes de consommation: une piste de réflexion 71
Claire SABOURIN, économiste, doctorante en sociologie à l'Université du Québec à Montréal

Vers un programme régional africain sur les Modes de Production et de Consommation Durables (MPCD) 73
Cheikh FOFANA, Secrétaire exécutif du Secrétariat Intérimaire du Volet Environnement du NEPAD (SINEPAD/Env.)

Jeunesse et Emplois verts: les emplois verts au profit des jeunes: un vrai enjeu pour Rio+20 77
Tounao KIRI, Responsable du projet «Stratégies nationales de développement durable», IEPF

Les villes, laboratoires du développement durable: enjeux d'un Rio+20 urbain et social 82
Stéphane POUFFARY, Président d'ÉNERGIES 2050, France

Le financement du développement durable et de la pauvreté 88
Philippe HUGON, Professeur émérite, Université de Paris Ouest Nanterre

Mesurer la mise en œuvre du développement durable 92
Claude VILLENEUVE, Professeur et Directeur de la Chaire de recherche et d'intervention en Éco-conseil, Université du Québec à Chicoutimi

Éco-conseiller, passeur de développement durable 94
Claude VILLENEUVE

ENJEUX SPÉCIFIQUES POUR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT ET POUR LA FRANCOPHONIE LORS DE LA CONFÉRENCE DE RIO+20

La Francophonie, espace de coopération solidaire en faveur du développement durable 99
Fatimata DIA Touré, Directrice de l'IEPF

L'exemple d'un partenariat de type II avec Médiaterre 104
Florent BREUIL, Ingénieur de recherche ARMINES/École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne, France

Initiatives francophones pour la conférence des Nations Unies sur le développement durable de Rio de Janeiro 2012 (Rio+20) 107
Tounao KIRI, Responsable du projet «Stratégies nationales de développement durable», IEPF

Enjeux de Rio+20 pour l'Afrique: L'espoir légitime des peuples à un échec interdit 110
Masse LO, Directeur du programme de formation LEAD Afrique francophone

De Rio 92 à Rio 2012, une Afrique en pleine mutation 112
Masse LO

En Route pour Rio+20: quelles perspectives pour les pays en développement 115
Alain Edouard TRAORE, Ministre de la Communication, Porte parole du Gouvernement du Burkina Faso

Aujourd'hui, demain et après... nécessité de rupture 117
Mame Aly KONTE, Journaliste, grand reporter à Sud Quotidien, Sénégal

Vers un nouvel humanisme 120
Claudine BRELET, Anthropologue, Lauréate de l'Académie Française, senior expert auprès de l'UNESCO, France

Hommages à Serge Antoine et Francesco Di Castri 127
Sibi Bonfils, Professeur associé, Chaire en Éco-Conseil, Université de Québec à Chicoutimi

Culture et développement durable: la percée 128
Serge ANTOINE

Le développement comme stratégie d'adaptation au changement: nouvelles perspectives opérationnelles 131
Francesco DI CASTRI

Hommages à Pierre Dansereau 138

Mot de la directrice



Fatimata DIA Touré

Directrice de l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF).

Stockholm 1972, Rio 1992, Johannesburg 2002, Rio 2012...

Le processus de négociation, d'information, de conscientisation, de formation et de renforcement de capacités des hommes et des femmes sur l'intégration des préoccupations environnementales dans les politiques de développement économique et social entre dans sa quarantième année. Soit le temps de maturation de deux générations d'hommes et de femmes, s'il est retenu 20 à 25 ans par génération. Cela peut paraître relativement long.

Cette dynamique, enclenchée par la communauté internationale, a pris du temps et en aura encore certainement besoin, après la conférence de RIO 2012, pour consolider les acquis qui en découleront.

En effet, il est question de durabilité, d'où l'importance de considérer le facteur temps. Il s'agit :

- de changer les modèles actuels de développement de plus de cinquante ans, qui ont montré leurs limites et insuffisances ;
- d'adopter le nouveau paradigme du développement durable basé sur une utilisation maximale des ressources naturelles pour accroître les capacités de satisfaction des besoins vitaux humains, et ce, dans une sobriété technologique permettant la préservation du capital écologique en vue d'en assurer une exploitation économique durable.

La conférence de RIO+20 sera déterminante pour la suite du processus. En plus du facteur temps, elle devra compter aussi sur la volonté et la capacité de chaque homme et femme à procéder à l'intégration de ce changement de modèle de développement dans leur quotidien. L'acceptation et la mise en œuvre des principes du développement durable, au niveau individuel d'abord et collectif ensuite, dans les institutions et organisations des secteurs public et privé, de la société civile, des ONG et autres associations, compteront grandement dans les propositions de solutions concrètes attendues de cette rencontre mondiale de 2012 entre des générations de la fin du XX^e siècle et du début du XXI^e.

Les débats porteront, comme vous le savez, sur l'Économie verte, en tant qu'outil d'éradication de la pauvreté, et sur la gouvernance institutionnelle du développement durable. Des connaissances scientifiques et techniques ainsi que des technologies appropriées, fruits d'intenses réflexions et d'études menées durant ces quatre décennies, à tous les niveaux de décisions politiques, économiques, sociales et environnementales, sont disponibles et exploitables.



Il peut donc être espéré de RIO+20 des propositions d'actions opérationnelles, qui devraient concrétiser le concept de développement durable, aussi bien dans les pays dits développés, que dans les PED/PMA en émergence pour certains et en construction pour d'autres. Des acquis techniques et institutionnels existent dans les pays pour exercer la méthodologie d'approche du développement durable. Cette méthodologie se réalisera sur le moyen et le long terme, en attendant qu'aboutissent les négociations pour trouver des consensus sur l'élaboration de cadres et de réglementations internationales régissant l'environnement et le développement durable de manière générale et particulièrement les émissions des gaz à effet de serre, causes des changements climatiques.

Nous gardons l'espoir que le saut qualitatif tant attendu sera fait par **TOUS** pour réduire les impacts négatifs de nos modes de production et de consommation non viables pour **NOTRE PLANÈTE**.

Je ne saurais terminer ce mot sans vivement remercier, au nom des autorités de l'OIF et de l'ensemble de l'équipe de l'IEPF, **messieurs Pouffary, Konté et Bonfils**, qui ont volontairement accepté cet exercice de rédacteur en chef invité non moins intense, mais intéressant, pour produire ce premier des numéros de LEF que nous prévoyons comme contribution de la Francophonie à la préparation de RIO+20.

Mes remerciements vont aussi à tous les auteurs, qui ont écrit des articles pertinents sur des actions et autres expériences entreprises dans l'espace francophone et ailleurs durant ce processus mondial de conscientisation pour préserver le capital ENVIRONNEMENT en vue de promouvoir le développement durable recherché.

Bonne lecture!



Photo: Curt Carnemark/The World Bank

Sibi Bonfils



sibi@videotron.ca

Sibi Bonfils est docteur Ingénieur en électronique, expert en énergie, climat et développement durable.

Il a été, de 1991 à 2010, Directeur adjoint de l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF), chargé de la mise en œuvre des programmes de coopération technique de la Francophonie dans les domaines de l'énergie et de l'environnement.

De 1976 à 1991, il a occupé plusieurs postes de responsabilité dans le secteur électrique de la Côte d'Ivoire, notamment en gestion technique des réseaux et des systèmes de télécommunication, en études et planification des réseaux, en gestion prévisionnelle et valorisation des ressources humaines.

Il est, depuis 2010, Professeur associé au Département des sciences fondamentales et de la Chaire en éco-conseil à l'Université du Québec à Chicoutimi. Il est aussi consultant dans les domaines de l'énergie, de l'environnement et du développement durable.

Stéphane POUFFARY



stephane.pouffary@energies2050.org

Stéphane POUFFARY travaille dans le domaine de la coopération internationale depuis plus de 25 ans. Il est le fondateur et Président d'ENERGIES 2050, une Organisation internationale Non Gouvernementale (ONG) qui travaille sur les questions associées au développement durable, au changement climatique et aux défis énergétiques. En parallèle, il conduit des recherches sur les modalités du changement de comportement des citoyens au regard des défis climatiques et énergétiques au laboratoire d'ethnologie et d'anthropologie de l'Université de Nice Sophia Antipolis. Il a travaillé pendant plus de 10 ans, jusqu'en juillet 2010, à l'Agence française de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) en tant Chef de la Cellule Expertise Internationale pour la Maîtrise de l'Énergie. Il a été un des membres fondateurs de l'Initiative Bâtiments durables et changement climatique (SBCI) du PNUE. Il intervient dans une dizaine d'Universités, d'écoles d'ingénieurs et de formations professionnelles ainsi que dans de nombreux réseaux internationaux.

Mame Aly KONTE



mamealy2000@yahoo.fr

Mame Aly KONTE, géographe, est journaliste spécialiste des questions de sciences et développement durable. Auteur de nombreux reportages en Afrique et dans le monde sur les économies vertes, l'environnement et les questions urbaines, M. KONTE est un ancien volontaire des Nations Unies auprès du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Aujourd'hui, grand reporter à Sud Quotidien, il est membre du réseau africain des journalistes scientifiques affilié à la grande Fédération internationale des journalistes scientifiques. M. KONTE est également coauteur de plusieurs ouvrages thématiques et revues scientifiques sur l'environnement, la gestion des ressources naturelles et le risque climatique.

Lorsque ce numéro de la revue Liaison Énergie Francophonie paraîtra, nous ne serons plus qu'à quelques mois de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (CNUDD) prévue à Rio de Janeiro, au Brésil, en juin 2012. Encore appelée Rio+20, cette Conférence s'inscrit dans la dynamique définie par les Conférences au Sommet précédentes : la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain (Stockholm, 1972), la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement appelée encore Sommet de la Terre (Rio de Janeiro, 1992), le Sommet du millénaire des Nations Unies (New York, 2000) et le Sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg, 2002) qui a produit les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Le caractère prestigieux et emblématique de ce nouveau rendez-vous mondial ne doit pas occulter le fait que le monde dans lequel nous vivons a profondément changé, que l'on prenne comme référence les années 70, 80, 90 ou 2000. Des défis nouveaux et des enjeux bien plus complexes et interdépendants que par le passé ont vu le jour. Nos modes de développement et d'organisation ont montré leurs limites avec des faiblesses notoires et de flagrantes contradictions. Et dans un tel contexte, notre incapacité collective à donner des réponses concrètes aux problèmes soulevés à l'occasion des précédentes Conférences au Sommet n'est pas le moindre de ces défis.

Ces défis, aujourd'hui clairement identifiés, sont d'ordre **écologique** avec les enjeux de préservation des ressources naturelles et notamment de la biodiversité, de la lutte contre les changements climatiques et de la nécessité de mettre en place un environnement sain dans tous les milieux de vie.

Dans une **économie** totalement mondialisée, ces défis sont au cœur des crises systémiques et répétées qui interrogent les capacités du système actuel à faire face aux enjeux de la répartition des pouvoirs entre pays émergents et pays développés ou encore aux enjeux du sous-développement qui concerne encore la plus grande partie de l'humanité.

Ils bousculent le système **financier** mondial qui tarde à trouver sa place dans la prise en charge d'un monde souffrant encore de tant d'égoïsme et d'indifférence.

La persistance de la pauvreté (plus d'un milliard et demi de personnes), après plusieurs décennies de dénonciations, place ces défis au cœur des enjeux **sociaux**

caractérisés par un accès extrêmement limité, voire nul, aux services essentiels (une alimentation décente, de l'eau potable, l'assainissement, les services énergétiques modernes...) pour les personnes concernées.

Cette incapacité à résoudre des problèmes clairement identifiés, comme celui de la pauvreté ou de la faim, est symptomatique du déficit de **gouvernance** en ce qui concerne les problèmes mondiaux. Le blocage actuel du Cycle de Doha, les avancées limites de Copenhague et de Cancun, la dégradation allant s'accroissant des ressources naturelles et, les forêts notamment, participent pleinement de ce défi.

La participation à la recherche des solutions de l'ensemble des acteurs de nos sociétés, qu'ils soient citoyens, représentants du secteur privé, des collectivités territoriales ou nationales, des organisations issues de la société civile ou des Organisations internationales, est essentielle et cela constitue sans doute un des principaux défis. Seule l'union permettra de transcender autant d'enjeux qui tous nous dépassent.

La Conférence Rio+20 s'inscrit pleinement dans cette perspective. Elle vise un triple objectif : 1) susciter un engagement politique renouvelé en faveur du développement durable, 2) évaluer les progrès réalisés à ce jour et les lacunes qui subsistent dans la mise en œuvre des textes issus des Sommets qui ont précédé, et 3) traiter des défis nouveaux et émergents (crises financière, alimentaire, hydrique ou énergétique ; perte de la biodiversité et des écosystèmes, désertification, OMD, etc.).

Conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale des Nations Unies, Rio+20 devrait se concentrer sur les deux thèmes principaux suivants : une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté, et le cadre institutionnel du développement durable.

L'ambition du présent numéro de la revue Liaison Énergie Francophonie « En route pour Rio+20 », est ainsi de porter à la connaissance des pays membres de la Francophonie les enjeux de cette importante rencontre. L'objectif est de faciliter leur participation, sur la forme et sur le fond, au processus préparatoire de la Conférence en cours, de sorte que chacun d'entre nous puisse activement s'associer à l'élaboration des décisions qu'elle prendra en espérant que ces décisions reflètent véritablement les attentes légitimes de chacune des parties concernées.

Pour atteindre ces objectifs, le numéro a été organisé autour des trois points complémentaires suivants :

- 1) Resituer la Conférence Rio+20 dans tout le processus engagé depuis Stockholm pour construire un développement humain durable, en mettant en perspective l'évolution du concept de développement durable, en dressant un bilan motivé de son enracinement dans le réel en termes de mise en œuvre des divers engagements pris, de gouvernance (globale et locale) et de résultats obtenus, en faisant ressortir dans les différents cas, les insuffisances (conceptuelles, opérationnelles, organisationnelles, etc.) que Rio+20 devrait prendre en charge dans le but de trouver des solutions permettant de les combler.
- 2) Exposer les enjeux et le contenu de la Conférence Rio+20 tels qu'ils ressortent des échanges en cours, en termes de défis nouveaux et de problématiques nouvelles méritant l'attention de la communauté internationale, en termes de participation impliquant des acteurs nouveaux (les entreprises, les villes, les institutions financières et économiques, les consommateurs, etc.) insuffisamment présents dans le processus tel qu'il a été conduit à ce jour et en termes d'attentes de natures variées de la part d'une communauté internationale éclatée, aux intérêts parfois divergents.
- 3) Expliciter le processus préparatoire, préciser le cadre des contributions demandées aux acteurs et les processus de soumission, en faisant ressortir les enjeux et les défis interpellant tout particulièrement les pays membres de l'Organisation

Internationale de la Francophonie et sur lesquels des prises de position collégiales susceptibles d'en renforcer la portée, seraient souhaitables.

Rio+20 ne sera pas qu'un simple anniversaire, mais sans aucun doute un moment de réflexion collective, voire de communion, autour de questions qui nous concernent tous et dont la gravité est reconnue. Quelle que soit la forme qu'elle prendra, le souhait de tous est qu'elle constitue un tournant dans l'histoire contemporaine, comme Stockholm et le premier Sommet de Rio. Ces sommets mythiques ont donné à l'humanité les bases d'un mieux vivre ensemble en définissant un nouveau paradigme à la hauteur des enjeux d'une gestion intelligente des ressources limitées dont l'humanité dispose sur le « vaisseau » Terre. Mais l'essai reste encore à transformer. De Rio+20, il est attendu qu'elle lui donne les clefs pour réussir cet essai.

Une équipe d'auteurs a participé à cette brève intrusion dans les méandres du processus préparatoire de Rio+20. Ces auteurs ont donné le meilleur d'eux-mêmes pour que les objectifs visés soient atteints. Que tous en soient grandement remerciés.

L'appui de l'équipe de l'IEPF a été sans faille. Il aura permis de mener l'exercice à bon terme dans les délais requis. Nous lui adressons nos remerciements les plus sincères.

Madame la Directrice de l'IEPF a fait l'honneur de nous confier la responsabilité éditoriale de ce numéro. Qu'elle trouve ici l'expression de notre gratitude pour cette marque de confiance. 



RIO+20
Conférence des Nations Unies
sur le développement durable





Le Développement Durable (DD)

De la genèse à la maturité –
États des lieux, analyse

20 ans après Rio, un développement qui n'a rien de durable

Établir un bilan rigoureux et précis de la mise en œuvre des engagements pris par la communauté internationale en matière de développement durable n'est pas chose aisée de par la nature du sujet mais aussi parce qu'aux grandes décisions de 1992 s'ajoutent des décisions prises ultérieurement et qui sont venues apporter les explications nécessaires.

Les Nations Unies, qui montrent en général un talent certain dans la publication de rapports qui font autorité par leur qualité et leur objectivité, ne publient pas sur une base régulière un bilan systématique des engagements pris lors du Sommet de la Terre, à Rio (1992) ou du Sommet mondial pour le Développement Durable de Johannesburg (2002).

Les deux seuls documents de synthèse sont à ce jour le rapport A/CONF.216/PC/2 du 1^{er} avril 2010 préparé par le Secrétariat Général des Nations Unies à l'attention de la première Conférence préparatoire de Rio+20 qui ne fait que survoler la partie consacrée au bilan ; et le document A/66/... daté du 9 août 2011, plus substantiel mais principalement orienté sur les questions d'énergie et de développement.

Certes, le Département des Affaires Économiques et Sociales de l'ONU qui assure les secrétariats de la Conférence Rio+20 et de la Commission du Développement Durable (CDD) propose des séries d'indicateurs et d'analyses sectorielles, mais rien qui débouche sur des bilans d'ensemble systématiques et réguliers permettant de disposer d'une vision d'ensemble des accomplissements régulièrement mis à jour comme il en existe dans le cadre du suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Est-ce l'ampleur du sujet, son ambition peut être excessive qui décourage la production régulière et exhaustive d'un bilan ? Est-ce plutôt le fait que, comparés aux OMD, les objectifs fixés dans le domaine du développement durable sont plus flous, moins concentrés, moins cohérents et qu'ils se prêtent moins à une analyse précise ?

Il est de fait que l'Agenda 21 englobe tant de sujets économiques, sociaux et environnementaux que publier son bilan reviendrait à passer en revue le gros de l'activité des organisations spécialisées des Nations Unies, des gouvernements et des groupes d'acteurs.

À ce constat s'ajoutent les questions conceptuelles posées par l'élaboration de bilans et de la mesure de l'action politique en général. Plus les objectifs sont quantifiés et assortis de délais et plus les bilans peuvent être établis avec précision et transparence. À cet égard, les vingt années qui viennent de s'écouler marquent de nets progrès.



Lucien CHABASON

Lucien CHABASON est, depuis 2005, conseiller auprès de la direction de l'Institut du développement durable et des relations internationales, et président du Plan Bleu pour la Méditerranée.

Expert OCDE et PNUE, il est chargé d'enseignement sur les politiques de développement durable à l'Institut d'études politiques de Paris (2004/2009), vice-président de la Commission des Comptes et de l'Économie de l'Environnement et est membre des conseils scientifiques du Fonds français pour l'environnement mondial et de la Fondation Prince Albert II de Monaco.

Il a été Coordinateur du plan d'Action pour la Méditerranée des Nations Unies (basé à Athènes) de 1994 à 2003. Il a dirigé le cabinet du Ministre de l'Environnement, Brice Lalonde, puis préparé le Plan National pour l'Environnement de 1988 à 1992.

lucienchabason@wanadoo.fr



Une typologie du développement durable (1)

Le développement durable (DD) est polysémique, son interprétation variant selon les besoins et la culture des acteurs. Les professionnels qui tentent d'appliquer le DD sont confrontés à cette mosaïque d'interprétations, d'où l'intérêt des typologies. Celle-ci est issue de travaux conduits par la Chaire en éco-conseil de l'université de Québec à Chicoutimi¹. Elle se décline en quatre niveaux.

La conception du DD

C'est le fondement de la compréhension et de la vision du DD d'un acteur. C'est une construction abstraite qui peut être illustrée par un modèle statique ou dynamique. Elle se définit par le nombre

(habituellement de 2 à 5) et la nature des dimensions considérées (sociale, écologique, économique, éthique, culturelle, territoriale, de gouvernance, etc.) ainsi que par les relations entre ces dimensions (égalité, hiérarchisation, subordination...).

La représentation du DD

Une représentation se définit à partir de valeurs et d'intérêts. Elle implique une prise de position des acteurs sur ce qui se retrouve au cœur des enjeux de développement :

Biocentrique : axée sur le maintien ou la conservation du patrimoine naturel ;

Écocentrique : axée sur la préservation des ressources, en considérant l'humain comme faisant partie intégrale des écosystèmes ;

Anthropocentrique : axée sur le bien-être des humains ;

Sociocentrique : axée sur l'individu dans sa structure sociale.

La représentation d'un acteur peut évoluer en même temps que ses sensibilités se modifient, que sa réalité change ou qu'il se responsabilise.

Figure 1 Modèle de Jacob et Sadler : Conception à 3 dimensions égalitaires²

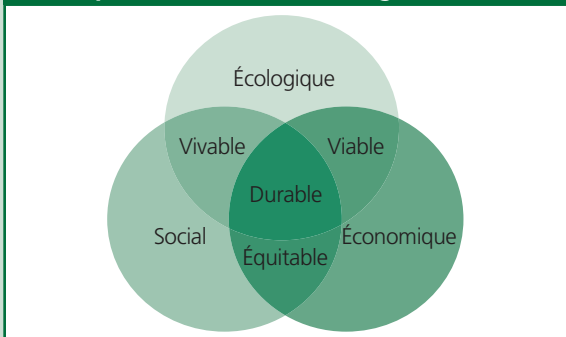


Figure 2 Modèle de Passet : Conception à 4 dimensions subordonnées³

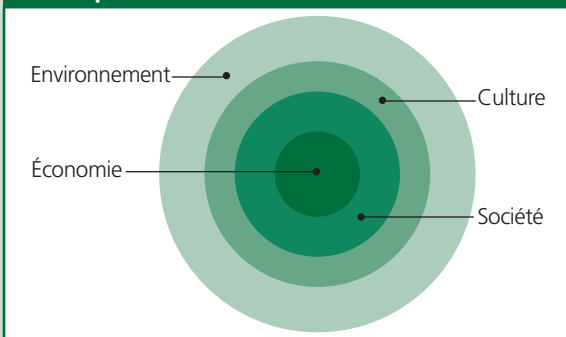
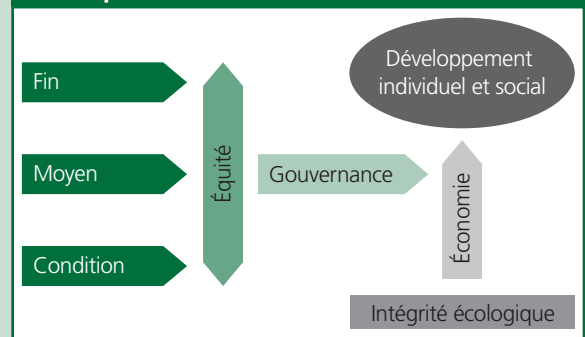


Figure 3 Modèle de Revéret et Gendron : Conception à 5 dimensions hiérarchisées⁴



Olivier RIFFON et Claude VILLENEUVE

1. Riffon, O. et Villeneuve, C. (2011). *Typologie du développement durable : décoder les conceptions, représentations, approches et stratégies dans un mode opérationnel*. Article soumis pour publication.

2. Source : Jacobs, P. et B. Saddler, 1990. *Développement durable et évaluation environnementale : perspectives de planification d'un avenir commun*, Hull, Conseil canadien de la recherche sur l'évaluation environnementale, 204 p.

3. Source : Chaire éco-conseil, d'après Passet (Passet, R., 1997, *Le développement durable : De la transdisciplinarité à la responsabilité*, Congrès de Locarno, 30 avril - 2 mai 1997).

4. Source : Chaire en éco-conseil, d'après Revéret et Gendron (Revéret, J.-P., et C. Gendron, 2002, *Le développement durable, entre développement et environnement*. *Liaison Énergie-Francophonie, IEPF, Spécial Sommet de Johannesburg*, 55-56-57, p. 33-36).

Là où l'Agenda 21 se présente comme un épais document de 40 chapitres additionnant une liste d'objectifs et d'activités dont l'intérêt est incontestable mais les conditions concrètes de mise en œuvre restent bien floues, là où les conventions signées à Rio (climat et biodiversité) se bornent à des principes et objectifs assez généraux, on voit dans les dix années qui suivent les engagements se préciser. C'est d'abord en 1997, le Protocole de Kyoto qui contient les engagements pris par les pays développés pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES), puis le Plan d'action de Johannesburg (2002) qui reprend les objectifs de Rio pour les rendre plus précis et engageants. Ce sont les OMD qui, dans le domaine du développement, représentent un ensemble d'engagements chiffrés et vérifiables.

Certains secteurs d'activité, qui ont fait l'objet de recommandations de l'Agenda 21 et du Plan d'Action de Johannesburg (JPOI), l'énergie, les mines, les transports, l'agriculture ou le tourisme ne font pas encore l'objet d'engagements chiffrés. Si depuis Rio l'action a été mise sur les questions d'agriculture et d'énergie en tant qu'enjeux majeurs de développement, ces deux secteurs sont toutefois le nœud de contradictions difficiles à surmonter.

Il n'est évidemment pas possible de passer en revue les 40 chapitres de l'Agenda 21 ; on se concentrera sur les dimensions sociales, économiques et écologiques des principaux thèmes et sur les moyens de mise en œuvre.

Rio, une déclaration de principes

La Déclaration de Rio¹, venue prolonger la Déclaration de Stockholm², se présente comme un ensemble de principes relativement novateurs et dont la mise en œuvre s'est révélée parfois audacieuse, souvent problématique.

Elle place l'homme, et non la nature, au centre du développement durable (Principe 1) et affirme les droits souverains des États à la gestion des ressources de leur espace (Principe 2). On est donc très loin d'une idée de gestion en commun de la planète et il n'est ici question ni de patrimoine commun ni de biens communs, les États devant toutefois exploiter leurs ressources et conduire leur développement en minimisant les externalités négatives et les impacts

au-delà de leur zone de juridiction. Cette affirmation des souverainetés nationales et de la priorité au développement fait encore pleinement sentir ses effets dans les négociations climat et biodiversité et représente un véritable tournant par rapport à la Conférence de Stockholm (1972).

Dans la Déclaration de Rio, le principe le plus novateur est l'idée que, face à la dégradation de l'environnement mondial «les États ont des responsabilités communes mais différenciées» (Principe 7). Ce principe est immédiatement repris dans la Convention Climat et trouve une application spectaculaire dans le Protocole de Kyoto où seuls les pays développés de l'annexe 1 prennent des engagements de réduction de leurs émissions de GES. Le même principe continue aujourd'hui de gouverner les négociations climat bien que certains pays comme les États-Unis tentent de le contester. D'une équité évidente, il est dans le même temps facteur de grandes difficultés dans la mesure où la différenciation des responsabilités, synchrone ou diachronique, conduit à des discussions sans fin faute de critères évidents et mutuellement acceptés.

Une ambivalence analogue caractérise l'application du principe de précaution (Principe 15) d'ores et déjà transcrit dans le droit international (Convention Climat, Convention OSPAR, Convention de Barcelone pour la protection de la Méditerranée, Traité de Nice, etc.) et dans certains droits nationaux (France). D'une grande clarté dans la Déclaration, il donne lieu selon les traités et les pays à de grandes différences de rédaction et d'interprétation, le tout aboutissant à une certaine confusion intellectuelle et juridique, laquelle est aggravée par le manque de consensus dans la communauté scientifique et les réserves des milieux économiques. L'absence de modes opératoires et de procédures communément acceptées explicitant les conditions de la mise en œuvre du principe crée un sentiment d'inachèvement là où on aurait dû enregistrer un important progrès.

Le principe de responsabilité et de réparation (Principe 13) est fortement réaffirmé et étendu mais n'a pas connu d'application opérationnelle conséquente y compris dans le domaine de la pollution marine pétrolière où le projet de convention sur la responsabilité liée aux activités pétrolières *offshore* n'a pas reçu de suite.

1. <http://www.un.org/french/events/rio92/aconf15126vol1f.htm>

2. <http://www.unep.org/Documents.Multilingual/Default.asp?DocumentID=97&ArticleID=1503&l=fr>

En revanche l'obligation d'information mutuelle en cas d'accidents transfrontières (Principe 18) a été mise en œuvre dans le cadre des conventions de l'AIEA, en cas d'accident nucléaire, de l'OMI en cas de pollution pétrolière et aussi dans le cadre de la convention de Kiev (2003).

Le principe d'accès à l'information et de participation (Principe 10) a connu un développement important avec l'adoption de la Convention d'Aarhus (1994) dans le cadre de la Commission Économique pour l'Europe des Nations Unies, ainsi que la Convention de Barcelone révisée en 1995.

La Déclaration de Rio porte aussi sur les questions économiques avec l'encouragement à créer et user des *instruments économiques* (article 16) ce qui a été le cas du Protocole de Kyoto et du Protocole de Nagoya et avec le développement de la fiscalité écologique promue par la Banque Mondiale au niveau des pays en développement (PED). De leur côté, les pays de l'OCDE ont accru de façon sensible les taxes écologiques et des instruments de marché ont fait leur apparition dans le domaine des émissions de CO₂ et des pêcheries.

Le principe 14 qui décourage le transfert transfrontière d'activités ou de substances polluantes a connu un sérieux échec avec la non-ratification de l'amendement à la Convention de Bâle qui interdisait les mouvements de déchets dangereux vers les pays non OCDE. Quant au principe 12 qui condamne les mesures de protection commerciale fondées sur des considérations écologiques, il a été largement appliqué et, à ce jour, les projets de taxe carbone aux frontières n'ont pas connu de suite. À l'inverse, aucun accord multilatéral en environnement (AME) ayant recours à des mesures commerciales n'a été mis en cause au niveau de l'OMC.

Les dispositions plus politiques de la Déclaration n'ont guère connu de suite. L'environnement des peuples soumis à l'oppression n'est pas particulièrement protégé (Principe 23) et aucune mesure n'a été prise pour protéger l'environnement en temps de conflit armé (Principe 24) ni dans le droit international ni au niveau opérationnel, à l'exception des Directives de la Croix-Rouge pour la formation des forces armées (1996).

Malgré leur portée parfois problématique, les principes de la Déclaration par leur force, leur clarté et leur évidence se sont largement imposés dans le droit international et national. Il reste encore à leur donner un caractère d'effectivité et à combler les vides encore béants dans les domaines de la responsabilité et de la réparation ainsi que dans le droit à la participation.

Les aspects institutionnels

La création de la Commission du développement durable (CDD), placée auprès du Conseil Économique et Social, en charge du suivi de la mise en œuvre de l'Agenda 21, est la nouveauté institutionnelle post Rio. Suite à de nombreuses critiques, le Sommet de la Terre de 2002 a modifié son mode opératoire mais, après 18 ans de fonctionnement, il existe un sentiment général de frustration et de déception vis-à-vis de la CDD. Plusieurs raisons sont avancées : absences des ministères impliqués en dehors de l'environnement, faible intérêt des grandes agences en charge des questions économiques, inexistence de pont entre les recommandations de la CDD et les autres centres de décisions au sein de l'ONU... et il est évident que la CDD n'a pas fonctionné en tant qu'instance stratégique pour le développement durable. D'autres évolutions institutionnelles ont cependant été plus favorables, dont en particulier :

- La meilleure prise en charge des enjeux environnementaux par de grandes agences comme la Banque Mondiale, le PNUD, la FAO.
- La pérennisation du FEM au cours des années et l'extension de son champ d'interventions.
- Une meilleure structuration des questions relatives à l'Eau et aux Océans au sein de l'ONU.
- Un « modeste » renforcement du PNUE.
- Une implication active des commissions économiques régionales.
- Le développement des structures vouées à l'évaluation et aux interfaces science/politiques (affirmation du GIEC, création de l'IPBES), le renforcement de la qualité et la crédibilité des mécanismes internationaux d'évaluation de l'environnement.

À l'échelle nationale, comme ils y étaient invités par le JPOI, beaucoup d'États se sont efforcés de structurer la fonction de développement durable dans leur gouvernance. Certains ont créé des instances de coordinations interministérielles, d'autres ont rapproché environnement et développement durable. Le caractère mouvant des structures révèle la difficulté à construire une gouvernance apte à conduire des politiques de type holistique.

Les faiblesses de la gouvernance internationale du développement durable restent un constat suffisamment partagé pour que la question ait été identifiée comme étant l'un des deux sujets du Sommet Rio +20 sous le titre « pilier institutionnel du développement durable ».

Les Conventions de Rio

Certains sujets ont fait l'objet, à Rio ou après, d'une convention dotant la communauté internationale d'un outil de négociation, de financement et de suivi spécifique, permettant de décliner des objectifs plus opérationnels.

Climat

Si l'Agenda 21 est relativement vague sur la question climatique, la Convention Climat comporte un objectif clair, « stabiliser les concentrations de GES dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique », ce qui s'est traduit en 2010 à Cancun par un objectif de limitation de la température moyenne d'un maximum de 2°C. La Convention est rapidement devenue le forum majeur de négociation sur l'environnement global et le développement durable, tant les enjeux climatiques affectent le développement dans ses différents aspects. De ce point de vue, la Convention Climat a connu un très grand succès dont l'une des clés est la crédibilité et la précision des travaux du GIEC qui ont permis de fournir une base scientifique robuste.

Les émissions des pays de l'annexe 1 (pays développés et les économies en transition) sont, dans le cadre du Protocole de Kyoto (1997), passées de 15 milliards de tonnes en 1990 à 13,9 en 1998. Un résultat positif, dû largement à l'effondrement des économies du bloc socialiste immédiatement après 1990, et aux efforts des pays européens qui, pour la plupart, respectent les engagements de Kyoto. Ces résultats auraient pu être meilleurs si les États-Unis s'étaient engagés dans l'application du Protocole de Kyoto, qu'ils n'ont pas ratifié, et si de grands pays comme le Japon et le Canada avaient respecté leurs engagements. Mais cette baisse des émissions de CO₂ des pays développés a été plus que compensée par la hausse des émissions des pays en développement qui sont passées dans le même temps de 6,8 à 16 milliards de tonnes. Au total les émissions globales de CO₂ ont augmenté entre 1990 et 2008 de 38%.

La négociation climat illustre bien les avancées et les difficultés de mise en œuvre d'une convention imprégnée des concepts de Rio. Progrès pour la partie financement, encouragement effectif à la promotion des énergies renouvelables, inventivité en matière de mécanismes de mise en œuvre, difficultés pour s'accorder sur le niveau de responsabilité commune, surtout si l'on prend en compte la dimension historique de



Photo : Curt Carnemark/The World Bank

la dégradation de l'environnement. La Convention Climat est donc à la fois un brillant processus intégrateur qui illustre l'approche systémique du développement durable et en même temps un témoignage de la difficulté à maîtriser les approches complexes et multidimensionnelles qu'il implique.

Biodiversité

Autre grande convention de Rio, la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) a eu le mérite de donner une base plus scientifique et systématique à la question de la nature en abordant l'ensemble du vivant et en la raccordant aux questions de développement. L'application de la CDB a longtemps souffert du caractère très général de ses objectifs, du déficit de support scientifique et d'intérêt politique, d'incompréhension quant à sa valeur ajoutée et, aussi, de l'ombre que lui faisait la Convention Climat.

La Convention et le JPOI avaient fixé, mais sans réelle base scientifique ni indicateurs, un objectif visant d'ici 2010 à « réduire de façon significative le rythme de perte de la biodiversité ». Dès 2005, les travaux du Millénaire Ecosystem Assessment (MA), qui a fait l'effort de conceptualiser, de catégoriser et de mesurer le degré de qualité des services écosystémiques, ont relancé la CDB.

On doit reconnaître à la CBD l'honnêteté d'avoir admis que cet objectif ne serait pas atteint, quels que soient les indicateurs partiels utilisés, et d'avoir abordé la conférence de Nagoya (2010) avec la volonté d'en tirer les enseignements en termes de contenu pour la stratégie de 2010-20, et de reformulation des objectifs (avec par exemple des objectifs visant à maîtriser les facteurs socio-économiques qui impactent la biodiversité).

Si l'objectif global n'a pas été atteint – et on ne voit pas comment il aurait pu l'être dans l'état de faiblesse des moyens et de l'autorité politique de la Convention ainsi que du faible engagement des pays membres – on note des réalisations positives, avec entre autres :

- l'adoption des protocoles de Carthagène sur la biosécurité et de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages ;
- la convention OMI sur les eaux de ballasts ;
- l'accord de principe sur la création d'une plateforme internationale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) qui devraient servir les objectifs de la convention ou les progrès considérables en matière d'espaces protégés avec 16 millions de km² en 2000 contre 8 en 1980 (malgré un déficit considérable de protections du milieu marin).

Désertification

La Convention sur la Désertification a été adoptée en 1994 et est entrée en vigueur en 1996. Ce sujet essentiel n'a pas pour autant reçu une priorité élevée de la part de beaucoup de pays. Un progrès important a été l'accord donné par le FEM à la prise en compte de ce thème, la seule recommandation précise du JPOI sur ce sujet.

Des progrès significatifs ont été constatés dans la région du Sahel pour la période de 1983-2003 avec un regain de la végétation encore fragile mais cette Convention reste encore marginale comparée à la CDB ou la Convention Climat.

Les autres enjeux environnementaux

Substances chimiques et déchets dangereux

La gestion raisonnée des substances chimiques est un sujet important de la conférence de Rio laquelle vient

peu après les accidents de Bhopal et de Seveso. Dans ce domaine, des objectifs datés (2000) ont été fixés pour que soient mis en place des mécanismes d'évaluation et de gestion rationnelle de ces produits, des objectifs réitérés par le JPOI.

La convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants a été adoptée en 2001. Le PNUE a créé le Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique et un mécanisme de coordination inter-agences, et a également adopté un mécanisme de « cluster » pour la gestion des conventions sur les produits chimiques et les produits dangereux. La directive sur l'évaluation des produits chimiques, REACH, est une réponse européenne aux recommandations de l'Agenda 21 et du JPOI.

Océans et régions côtières

Le chapitre 17 de l'Agenda 21 concernant les océans est incontestablement novateur par son approche globale mais peu précis en matière d'objectifs. Il a été explicité à Johannesburg mais avec des ambitions limitées. Du point de vue institutionnel, on note un double progrès avec la constitution de UN Océans, une structure de coordination interne des Agences des Nations Unies, et la mise en place du processus consultatif informel sur le droit de la mer qui réunit chaque année les États, les Agences et les ONG et passe en revue les questions maritimes internationales. C'est dans ce cadre qu'a progressé, ces dernières années, la question de la protection de la biodiversité en haute mer. On note aussi des progrès dans le droit international marin conformément à l'Agenda 21 et au JPOI avec l'adoption de la convention OSPAR en 1992, la révision de la Convention de Barcelone, la mise en place du programme NOWPAP (Mer du Japon et autres), la signature de nouvelles conventions OMI, notamment sur les eaux de ballast et sur le démantèlement des navires ou l'intensification de la coopération régionale avec le soutien actif du FEM. Le JPOI a par ailleurs prévu de mettre en place d'ici 2004 un processus régulier d'évaluation scientifique du milieu marin. Un grand retard a été pris mais ce processus devrait être engagé en 2012.

De nombreux problèmes persistent cependant :

- La pollution tellurique demeure à un niveau élevé malgré l'adoption de nouveaux protocoles dans le cadre des mers régionales (Carthagène, Abidjan) et le programme global pour lutter contre la pollution tellurique, adopté en 1995.

- Le taux de couverture du milieu marin par des zones protégées est resté inférieur à 1 % et l'objectif de créer un réseau représentatif d'aires marines protégées affiché par la CDB n'a pas été atteint.
- Le programme des Mers Régionales n'a pas été renforcé et la coopération avec les organisations régionales de pêche ne fonctionne bien que dans le cadre de la mer du Nord/Est Atlantique (OSPAR).
- L'objectif du JPOI de restaurer les stocks halieutiques dégradés à des niveaux permettant une production soutenable d'ici 2015 n'est pas en passe d'être atteint.
- La lutte contre la pêche illégale ou irrégulière n'a pas été efficace.
- Le programme de protection des récifs coralliens n'a guère donné de résultats³.

Enfin, aucune mesure internationale n'a été prise pour contrôler l'activité pétrolière offshore qui affecte des zones de plus en plus profondes. Il faut dire que le JPOI n'avait même pas abordé cette question.



Photo : Curt Carnemark/The World Bank

Forêts

Comme l'Agenda 21, le Sommet de Johannesburg a fixé des objectifs non quantifiés à la lutte contre la déforestation et la gestion durable des forêts. Faute d'instrument juridique accepté à Rio, les forêts ont fait l'objet de concertations informelles au sein des Nations Unies (Forum des Nations Unies sur les Forêts) qui ont permis de promouvoir des actions volontaires de type certification. Le Forum a favorisé l'élaboration de politiques nationales de gestion durable des forêts et la production de rapports nationaux

(la superficie de forêts dotées d'un statut de protection a beaucoup progressé, notamment au Brésil et au Gabon) et c'est sur la base de son travail qu'un instrument non contraignant de gestion durable a été adopté par l'AGNU en 2007.

À la suite des travaux du Forum, le Conseil Économique et social des Nations Unies a également adopté en 2006 un ensemble d'objectifs de gestion forestière pour 2015, s'inscrivant dans le cadre des OMD. L'un des objectifs est de « mettre fin à la réduction du couvert forestier dans le monde... ». Il s'agissait de stopper la réduction de la couverture forestière globale qui a décliné de 1,3 million de km² au rythme de 0,2 % par an entre 1990 et 2005, les plus grandes pertes se trouvant en Indonésie et au Brésil.

On note ainsi une sorte de continuum de négociation relativement cohérent permettant de resserrer et de rendre plus incitatif le dispositif des Nations Unies dans un domaine où l'on n'a pas souhaité agir par la voie d'un instrument juridique contraignant. L'avenir dira si cette approche sera couronnée de succès car, après 30 ans, la pression sur les forêts s'est certes ralentie, le déboisement passant de 16 millions d'ha/an dans les années 90 à 13 millions, mais demeure intense et pourrait bientôt affecter les régions tempérées tentées d'utiliser cette source d'énergie renouvelable.

Eau

L'Agenda 21, orienté vers la gestion durable des ressources et la gestion en commun des bassins transfrontaliers, avait également préconisé l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous d'ici 2025. Le JPOI a détaillé ces objectifs et insisté sur la nécessité d'un usage efficace de la ressource et a lancé le principe des « Forum Mondial sur l'eau ».

Les OMD consacrent un volet important à l'accès à l'eau en prévoyant de réduire de moitié d'ici 2015 la population sans accès à l'eau potable. Le rapport 2011 indique que la cible concernant l'eau potable devrait être atteinte même si plus d'une personne sur 10 n'aura toujours pas d'accès d'ici 2015. La situation demeure critique en revanche pour l'accès à l'assainissement qui fait gravement défaut à 2,6 milliards de personnes⁴.

D'un point de vue institutionnel la création de UN Water au niveau des Nations Unies et du Conseil mondial de l'eau a favorisé l'émergence d'une vision commune sur la prise en compte des questions relatives à l'eau au niveau international et la Convention

3. Perspectives de la diversité biologique – CDB 2009.

4. Source : Rapport des Nations Unies sur les OMD, 2011.

des Nations Unies sur l'usage des eaux partagées signée en 1997, bien que non encore entrée en vigueur, représente un progrès en termes de gestion des eaux transfrontières.

Cependant, le taux d'exploitation des ressources en eau s'accroît régulièrement conduisant à des perspectives non durables dans de nombreux pays notamment au sud de la Méditerranée et en Asie. Les situations de pénurie se sont multipliées dans les grandes villes des PED et le développement de l'irrigation se trouve désormais ralenti. La question de l'eau est appelée à symboliser à l'avenir le caractère de non-durabilité du développement

L'approche économique globale

L'Agenda 21 a encouragé la croissance économique en tant que facteur d'amélioration des conditions de vie et de lutte contre la pauvreté. Dans le contexte des années 90, qui voient la création de l'OMC, il fait du commerce mondial et de l'accès au marché au bénéfice des PED une clé décisive de cette croissance. Il recommande l'abaissement des barrières douanières, la généralisation des préférences tarifaires au bénéfice des PED et se prononce contre l'usage des normes environnementales comme armes de protection ainsi que contre les subventions accordées par les pays riches à leur agriculture.

Les objectifs ont été largement atteints dans la mesure où, après 1990 le taux de croissance des économies émergentes et des PED en général a été plus du double de la moyenne mondiale et triple des économies avancées et ce, de façon soutenue. Le développement très rapide du commerce mondial est un des facteurs majeurs de cette progression. La part des PED dans ce commerce progresse chaque année.

Cette expansion a été favorisée par la création de l'OMC, la signature de nombreux accords bilatéraux ainsi que la baisse du taux moyen des tarifs douaniers depuis 1996, en particulier au bénéfice des produits des PMA. Même si, contrairement aux recommandations du JPOI, la négociation commerciale multilatérale initiée à Doha en 2001 (dite « Cycle du développement ») n'a pas pu aboutir, il n'en reste pas moins que la libéralisation est largement engagée au bénéfice des produits des PED. Si la question des subventions aux productions agricoles reste posée, la baisse des subventions des pays riches aux exportations agricoles est devenue une réalité. Il reste que l'extraordinaire développement du commerce mondial exerce un impact important sur l'environnement.

Modes de production et de consommation

Il s'agit certainement du chapitre de l'Agenda 21 dont le bilan est le moins substantiel alors que changer en profondeur les modes de production et de consommation est une condition indispensable à la réalisation des objectifs de l'Agenda 21. Considéré comme très prioritaire par le JPOI, ce programme a fait l'objet d'une longue préparation depuis le sommet de Johannesburg, mais la CDD n'est pas parvenu à l'adopter lors de sa 19^e session en 2011. Il s'agit donc d'un sérieux échec.

Globalement, depuis 1980, l'utilisation des ressources naturelles non renouvelables a crû moins rapidement que l'augmentation du PIB global. Il n'en reste pas moins qu'en dépit de ce début de découplage, l'augmentation du PIB qui a plus que doublé entre 1980 et 2006 se traduit par une pression sur les ressources qui ne fait que s'accroître, entraînant désormais l'élévation des prix des matières premières, des énergies fossiles et des produits agricoles. Cependant, on note l'existence d'un très grand nombre d'initiatives locales ou d'entreprises pour répondre à cette question à travers les politiques d'achat, les certifications, les écotaxes, les labellisations volontaires, le commerce équitable, les Agendas 21 locaux, les actions éducatives et enfin la conscientisation des consommateurs.

Mais, comme le reconnaissait le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD), Conseil mondial des affaires pour le Développement Durable en 2008, les progrès techniques et en éco-efficacité ne suffiront pas et il faut introduire des changements dans les styles de vie et les modes de consommation.

La lutte contre la pauvreté et les OMD

La lutte contre la pauvreté figure parmi les priorités de l'Agenda 21. Il en est de même pour le JPOI qui, adopté après le Sommet du Millénaire, reprend l'objectif de réduire de moitié d'ici 2015 la proportion de la population disposant d'un revenu inférieur à un dollar par jour, qui souffre de la faim ou qui n'a pas d'accès à l'eau potable.

Selon le dernier rapport des Nations Unies sur les OMD (2011), l'objectif de réduction de la pauvreté est en passe d'être atteint, le taux de pauvreté passant de 45% en 1990 à 27% en 2005. De même, les objectifs en matière d'eau potable (mais non d'assainissement) seraient atteints. On note des progrès importants pour

certains objectifs de santé (lutte contre le paludisme, la tuberculose, le VIH) et l'éducation. Mais des écarts très importants avec les objectifs demeurent pour la nutrition des enfants les plus pauvres, leur scolarisation, les taudis, les conditions de vies en zone rurale, l'accès des femmes à l'emploi. L'objectif relatif à la réduction de moitié des personnes souffrant de la faim n'est pas en passe d'être atteint. La situation, à cet égard, reste critique dans la plus grande partie de l'Afrique subsaharienne et une partie de l'Asie du Sud.

Dans l'ensemble, des progrès importants ont été accomplis, mais pour beaucoup d'objectifs, les résultats à venir sont encore incertains.



Photo : Curt Carnemark/The World Bank

Aide internationale

L'Agenda 21 avait évalué à 125 milliards de dollars le montant de l'aide au développement nécessaire à sa réalisation. La JPOI a, avec les OMD, fixé à 0,7 % du PIB des pays avancés les fonds qu'ils conviendraient d'allouer au développement et, avec le Consensus de Monterey, invité les pays des Clubs de Paris et de Londres à alléger la dette.

D'importantes remises de dettes ont été consenties, notamment aux PMA. De 2000 à 2008, le service de la dette publique rapporté au volume des exportations des PED est passé de 12,5 % à 3,4 %. L'impact a été spécialement positif pour les PMA et les États-Îles. La dette publique est devenue un problème de pays riche.

Par ailleurs, le volume global de l'Aide Publique au Développement (APD) a évolué positivement remontant de 0,22 % à 0,32 % des PIB des pays riches entre

1996 et 2010, soit pour cette dernière année un montant de 128 milliards de dollars, une somme jamais atteinte précédemment.

Même si les engagements formels pris dans les sommets, y compris au G8, n'ont pas été tenus par la plupart des pays développés, les progrès de l'APD sont cependant sensibles et les résultats sont assez largement au rendez-vous.

Conclusion

Si le sommet de Rio, puis celui de Johannesburg, ont voulu affirmer la nécessité et la possibilité d'un développement démographique, économique et social compatibles avec la protection de l'environnement global, les résultats ne sont guère probants. Les évolutions sont plus que préoccupantes en matière de climat, de biodiversité, d'environnement marin, d'utilisations des sols, de forêts et d'eau douce.

Le modèle de développement économique encouragé au début des années 90 a incontestablement produit des effets en terme de croissance économique et d'amélioration des conditions de vie pour une partie de la population des PED mais, comme l'indique le Secrétaire Général des Nations Unies dans son premier rapport pour Rio+20 (2010), « le pilier environnemental est peut-être celui qui a connu les progrès les plus lents. Globalement la pression sur les écosystèmes continue de croître ».

Est-ce le fait d'objectifs trop peu ambitieux adoptés à Rio puis à Johannesburg ? Est-ce la faiblesse et la fragmentation des institutions environnementales à l'échelle nationale et internationale ? Est-ce lié au fait que la protection effective de l'environnement supposerait des changements majeurs dans le niveau et les modes de consommation que personne ne veut en réalité envisager ? Toujours est-il que les pays émergents reproduisent les modèles de développement économique et territorial qu'ont connus les pays riches, modèle que ceux-ci s'emploient à défendre avec acharnement.

Les premiers débats en vue de la conférence de Rio+20 ne donnent aucun signe que l'environnement quittera son statut de préoccupation subordonnée aux nécessités d'un développement qui, pour le moment, n'a rien de durable. 🌱

Collectif RIO+20



**Collectif
RIO+20**

Collectif RIO+20

En juillet 2010, plusieurs acteurs de la société civile (associations de solidarité internationale, ONG d'environnement, mouvements citoyens et syndicats), ont pris l'initiative de se réunir dans un collectif autour des enjeux du prochain Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en juin 2012: Rio+20. Le Collectif RIO+20, réunissant à l'heure actuelle une quarantaine d'organisations de la société civile française, a deux objectifs: la valorisation de l'expertise de la société civile et la mobilisation, qui s'articuleront tout au long des années 2011 et 2012.

Alors que se prépare le Sommet de « Rio+20 », il est nécessaire de revenir sur les différentes conférences, sur les avancées et les progrès réalisés, ainsi que sur les difficultés auxquelles se heurte la mise en œuvre du développement durable. Le Sommet de la Terre devra traiter des questions auxquelles l'humanité fait face, en se centrant sur deux enjeux majeurs: la conversion écologique et sociale de l'économie et la construction de nouvelles formes de coopération internationale, engageant la responsabilité de tous les acteurs.

Une mutation civilisationnelle

Depuis la Conférence de Rio de 1992, le monde a profondément changé. D'un côté, l'espace économique s'est mondialisé et est dorénavant marqué par le décollage des pays émergents et par une crise systémique qui frappe notamment les pays industriels anciens, et mêle indissociablement des aspects écologiques, sociaux, économiques et politiques. D'un autre côté, s'impose la nécessité d'une gestion commune de la planète au regard du changement climatique, de la biodiversité, et plus généralement de l'accès aux ressources et leur préservation.

Pour le moment, aucun bilan approfondi des évolutions et des relations internationales depuis la Conférence de Rio de 1992 n'a été réalisé. Un tel bilan devrait concerner tous les champs d'activité, pas seulement l'environnement, mais aussi l'économie, le social, le gouvernement démocratique... Rien ne serait pire, à Rio en juin 2012, que de tenir une cérémonie de célébration du sommet de 1992, tournée vers le passé, qui contournerait l'analyse du monde présent, ses enjeux et ses exigences nouvelles. Un recul historique est nécessaire pour imaginer le monde de demain.

Nous vivons simultanément une unification économique du monde, des conflits et une concurrence redoublée pour le partage des richesses, et la confrontation aux limites de la planète. Demeure, malgré la croissance globale, une incapacité à tenir les Objectifs de Développement du Millénaire, de lutter contre la faim qui touche encore 1 milliard d'habitants, de stopper l'érosion des mécanismes de protection sociale, d'enrayer la spéculation et la dérégulation financières. Ces mutations sont multi-causes et ne peuvent être résolues dans le cadre d'un système économique dérégulé. L'économie de marché ne sait pas directement prendre en compte les pressions sur l'environnement. En outre, la recherche d'avantages économiques concurrentiels a pour effet de creuser les écarts économiques et sociaux, et d'accélérer les déséquilibres écologiques, contribuant plus encore à une asymétrie croissante de pouvoir.

<http://collectif-france.rio20.net/>



Les limites actuelles du multilatéralisme ont clairement marqué la fin d'une période, celle où les États-nations avaient la maîtrise principale des enjeux industriels, économiques, sociaux et politiques. Placés sur la défensive, les États-nations tendent dorénavant à lutter pour leurs intérêts propres et à s'éloigner de l'intérêt général, signant un net repli face à la montée des inégalités. À titre d'exemple, ces comportements de repli se traduisent par une régression de l'aide publique au développement en direction des pays les moins avancés. Les institutions et les instruments nécessaires pour gérer ces nombreuses questions qui doivent être abordées à l'échelon mondial, sont actuellement insuffisants ou font totalement défaut. Nous devons dépasser l'insuffisance de régulation planétaire.

Face à des seuils d'acceptabilité et de viabilité dépassés : penser la transition

La mondialisation de l'économie et la confrontation aux limites de la planète bouleversent la vision occidentale du monde et imposent un changement de civilisation. L'humanité, qui achève dans ce demi-siècle sa croissance démographique (Avec une augmentation de moitié de la population), va maintenant vivre sur une planète avec des ressources limitées et devra prendre soin d'un environnement d'où elle tire l'essentiel de ses ressources, auxquelles une majorité de la population mondiale n'a pas suffisamment accès.

Le creusement des inégalités, la dégradation de la protection sociale et l'individualisation des risques fragilisent les individus et les groupes sociaux alors que l'incertitude quant au futur et la non-compréhension de ce sur quoi les mutations actuelles vont déboucher, poussent vers des comportements individualistes, faute de stratégie collective lisible. Ces phénomènes alimentent les tensions dans les sociétés jusqu'à la violence.



Reconstruire la justice et la cohésion sociale est un moyen de sortir de la crise et non un luxe auquel il faut renoncer à cause de la crise. Moins il y a de projets collectifs, plus les personnes sont renvoyées à la confrontation individuelle. Cette situation est d'autant plus prégnante dans les pays en développement. L'absence de perspective a, depuis toujours, été le moteur essentiel des mouvements migratoires et des révoltes.

La montée actuelle des conflits sociaux dans tous les pays et le spectacle quotidien de vagues de populations affrontant les forces répressives à mains nues lors des révolutions arabes actuelles traduisent la force de l'aspiration des peuples vers davantage de liberté et de meilleures conditions de vie. Ainsi, les inégalités ne sont pas seulement de richesse mais aussi de pouvoir.

De nombreuses expériences dans le monde, à l'initiative de mouvements sociaux, dessinent déjà de manière pragmatique les voies diverses pour la transition écologique et sociale. La transformation fondamentale du monde qui s'opère nécessite de libérer l'imagination. Celle-ci doit être à la hauteur des enjeux. À travers ces initiatives, un autre paradigme est en construction, dont nous devons permettre l'extension.

L'éradication de la pauvreté et la réduction des inégalités, la condition première pour la transition

La réduction des inégalités et la lutte contre la pauvreté constituent des priorités et donc des valeurs du XXI^e siècle. Sans des avancées décisives dans cette voie, la cohésion sociale et la stabilité politique des pays seront en grand danger. De même, il ne peut être possible d'obtenir des engagements de la part des pays les plus pauvres pour la gestion collective de la planète si les écarts de développement ne cessent de se creuser et s'ils n'ont pas la possibilité d'inventer d'autres voies de prospérité.

La mondialisation de l'économie dans un contexte de concurrence dérégulée se traduit par un creusement des inégalités. Celles-ci prennent de nombreuses formes : la mise en concurrence d'agricultures dans des conditions inégales, l'effondrement économique de territoires frappés par la perte d'activités industrielles, des écarts de revenus qui ne cessent de se creuser dans la plupart des pays, les inégalités de santé liées aux conditions de vie et les inégalités d'accès aux soins ainsi que le confinement d'une population dans une situation d'exclusion... Ces dégradations sociales, outre les questions politiques et éthiques qu'elles posent, ont un coût considérable qui pèse sur

les économies : aides pour contrebalancer les disparités et parer aux situations de naufrage, difficulté croissante de réintégration dans l'emploi, dégradation de la situation sanitaire... Il s'agit là malheureusement de coûts indirects, car reportés à plus tard sur les générations futures, ou à la charge d'autres acteurs économiques, et surtout de la collectivité.

Les moteurs de l'accroissement des inégalités sont bien identifiés. Il s'agit d'abord de la compétition internationale qu'ont amplifiée les politiques nationales de dumping fiscale des pays développés, réduisant en conséquence les capacités des finances publiques. Avec l'amplification, dans la phase récente du comblement par les États, des dettes des banques suite à la crise des sub-primes, l'endettement croissant des États pour boucher les déficits publics et faire face à ceux des systèmes de protection sociale n'augure rien de bon pour les années à venir.

Un autre moteur de cet accroissement des inégalités résulte de la stimulation permanente de la consommation. Celle-ci, poussée à grand renfort de publicité aux limites des capacités d'endettement, est présentée comme le moteur indispensable de l'économie. Mais les excès des uns accroissent le dénuement des autres, tandis que l'acquisition de certains biens de consommation dont la valeur croît, tels les biens immobiliers, enrichit davantage ceux qui les possèdent tout en limitant l'accès des autres à des droits fondamentaux comme le logement.

Il faut donc clairement distinguer la satisfaction des besoins fondamentaux et la stimulation des désirs pour générer sans cesse de nouvelles consommations, redoublées par le raccourcissement de la durée de vie des produits, et pour accroître les patrimoines.

La transition écologique et sociale comme voie de sortie des crises

Penser la transition vers une civilisation nouvelle passe d'abord par **la définition de valeurs qui correspondent à un intérêt général hissé au niveau de l'humanité tout entière**. Cette notion de l'intérêt général doit être clairement définie dans des termes nouveaux, à partir de la diversité sociale et culturelle, sans laquelle les civilisations ne peuvent durer. De nombreuses expériences dans le monde, à l'initiative de mouvements sociaux, dessinent déjà de manière pragmatique les voies diverses pour la transition écologique et sociale.

La réponse à ces crises multiples et liées sera dans une nouvelle voie de développement qui s'appuiera sur l'éradication de la pauvreté et la réduction des inégalités sociales, la sobriété des modes de vie des populations les plus aisées, l'amélioration des conditions de vie dans les pays en développement en assurant l'accès effectif aux services essentiels et aux droits fondamentaux, dont notamment le rôle majeur de l'éducation, des formes de consommation et de production durable. Il s'agit d'engager la transition vers un accès universel à la justice sociale et environnementale.

La gouvernance internationale, le multilatéralisme à l'épreuve

Au-delà du traité de Westphalie, basé sur la souveraineté nationale, la mutation de civilisation actuelle rend absolument indispensable de constituer au-dessus des États un cadre international juridiquement contraignant. En effet, le respect par chaque pays des engagements qu'il prend dans le cadre d'une négociation

Développement durable : un concept à réaffirmer, face aux ambiguïtés

Le concept de développement durable implique une triple volonté :

- établir un lien entre environnement et développement en abordant les enjeux et en intégrant tous les pays ;
- réunir et articuler les progressions nécessaires au plan économique, social et environnemental ;
- proposer ainsi une voie démocratique de contre-offensive, en direction d'un avenir réussi.

Le concept de développement durable ne doit faire l'objet ni d'un maintien statique et apparemment confortable, ni d'un discrédit désabusé sans autre perspective. La puissance des mutations en cours est telle que le concept est à repenser, à étendre.

internationale ne pourra être obtenu que s'il a la conviction que les autres seront eux aussi dans l'obligation de respecter leur parole.

Le processus de construction d'une nouvelle gouvernance mondiale passe par une réforme à conduire au sein des Nations Unies pour adapter son architecture et son efficacité à l'ensemble des défis sociaux et environnementaux. Seule une assemblée des États peut décider de se dessaisir de pans de leur souveraineté au profit de nouvelles institutions internationales.

Le blocage de la gouvernance internationale

Les sommets de la Terre représentent des temps forts de rassemblement de la communauté internationale et de sensibilisation de chacun autour d'enjeux communs pour l'avenir. Les sommets de la Terre, Stockholm en 72, Rio en 92, Johannesburg en 2002 ont été des moments privilégiés d'expression de la contradiction, entre les logiques d'expansion et les contraintes sur les ressources ; entre les représentations du progrès et les attentes portées à l'humanité. Vingt ans après Rio, on mesure les avancées et l'importance des initiatives engagées.

La conférence de Rio en 92 a été suivie de l'adoption des trois conventions cadres et d'une série de conférences internationales thématiques : sur les droits, les femmes, les villes, la santé, la cohésion sociale, etc. Mais le bilan de la gouvernance internationale témoigne d'une approche fragmentée de la prise en compte dans les décisions politiques du concept du développement durable.

Action 21 a soutenu l'émergence des groupes majeurs, leur participation aux débats internationaux, et leur a permis d'acquérir une réelle reconnaissance. Ils détiennent aujourd'hui une capacité d'intervention ainsi qu'un pouvoir d'influence non négligeable. Néanmoins, leur structuration et la mesure de leur responsabilité n'est pas aboutie. Au fur et à mesure, l'esprit de Rio-92 s'affaiblit. Dans un contexte des plus brouillés, les États voient leurs capacités d'intervention effectives fondre tout en gardant les attributs de leurs responsabilités, la multiplication actuelle des instances de gouvernance débouche sur l'inaction et les entreprises multinationales franchissent sans difficulté les frontières sans s'inscrire dans des perspectives qui transcendent leurs intérêts économiques directs.

Il faut aussi faire le constat du blocage total aujourd'hui de l'ensemble des négociations multilatérales, qu'il s'agisse de la maîtrise de la crise financière, de la régulation économique, ou encore de la réponse aux crises écologiques. La tentation, pour contourner les règles onusiennes, de conférer au G8 ou au G20 un pouvoir de régulation, accentue l'immobilisme.

Ré-impulser la coopération et la solidarité

L'appel à la coopération entre les États de Rio n'a pas été suivie d'effets : la définition de 92 et les plans d'actions qui s'ensuivent, portés de fait par les pays et institutions occidentales, ont dès lors prolongé les dynamiques existantes de coopération, et avec elles, les inégalités et les ressentiments. La communauté internationale est régie par les intérêts économiques et politiques nationaux et c'est le droit de la concurrence qui s'impose pour les échanges. L'OMC, unique système doté d'une capacité juridique et d'un organe de règlement des différends, y impose sa logique. Celle-ci entre en contradiction avec une logique de soutenabilité et avec le sens de l'intérêt général.

Si les organisations financières internationales, Banque Mondiale et Fonds Monétaire International en tête, influencent les dynamiques des pays en développement, par le biais de réformes structurelles et économiques, les pays industrialisés sont eux-mêmes décisionnaires dans ces instances ; ces dernières recouvrent en grande partie leurs intérêts communs. Ce système alimente la dépendance des pays les moins avancés et réduit les capacités de projection dans un avenir à long terme.

Conclusion

C'est donc une nouvelle vision du développement, fondée sur la soutenabilité écologique et la justice sociale, que la conférence de Rio devra dégager. La force des enjeux nécessite pour y répondre des transformations sociales majeures, qui engagent tous les échelons des sociétés et doivent s'effectuer sur une base démocratique. Rio+20 pourrait être le point de départ d'un cycle de négociations internationales, de relance du multilatéralisme en fixant un mandat de négociation et un calendrier global, la constitution d'une commission internationale de gestion du processus. ✨

Les outils de mise en œuvre du développement durable: état des lieux



Olivier RIFFON et Claude VILLENEUVE

Olivier RIFFON est chercheur à la Chaire en Éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi, spécialiste de l'application des principes du développement durable dans les organisations d'éducation au DD et d'intégration des méthodes participatives aux processus d'application du DD.

Claude VILLENEUVE est biologiste. Il enseigne actuellement au département des sciences fondamentales de l'Université du Québec à Chicoutimi où il est responsable des programmes des cycles supérieurs en éco-conseil et directeur de la Chaire de recherche et d'intervention en éco-conseil.

Il a été directeur de l'Institut européen pour le Conseil en environnement de Strasbourg (France) (1993-94) et rédacteur en chef de la revue ÉCODÉCISION (1994-97).

Il préside le Comité consultatif du Fonds environnement Desjardins depuis sa création et siège sur le comité scientifique du Consortium OURANOS et sur le Conseil d'orientation de l'IEPF.

Il est auteur de onze livres et a reçu de nombreuses récompenses pour la qualité de son travail, notamment le prix argent des Prix canadiens de l'environnement dans la section changements climatiques en 2006 et le prix Alphonse et Dorimène Desjardins du Ministère des relations internationales en 2010 pour sa contribution au rayonnement international du Québec.

Depuis son entrée dans le vocabulaire, le concept de développement durable (DD) est devenu omniprésent dans les discours politiques, dans celui des entreprises et des milieux environnementaux. Le concept, d'abord proposé et promu lors de grandes rencontres internationales tenues sous l'égide de l'ONU, a évolué avec la pratique dans les divers secteurs de l'activité humaine. En touchant plusieurs types d'acteurs et d'organisations, il a nécessairement pris différents visages. En conséquence, l'interprétation de la définition du DD tend à varier selon les besoins, la culture et la hiérarchie des valeurs de celui qui s'en approprie l'intention. De même, les outils utilisés pour la mise en œuvre du DD varient selon le contexte et les besoins.

Les outils du DD incluent à la fois les instruments qui peuvent être utilisés dans le cadre d'une démarche de DD (bilans, calculateurs, grilles, guides, etc.) et les démarches elles-mêmes (processus de mise en œuvre, cadres d'application, etc.). Comme le DD représente une évolution des pratiques plutôt qu'une brisure, plusieurs des outils sont issus d'autres domaines ou inspirés de pratiques existantes (comptabilité, gestion, gouvernance etc.). Une multitude d'outils ont ainsi été adaptés ou créés pour favoriser l'émergence du DD dans des situations concrètes et variées. Les outils existants ne sont pas tous globaux, ou multidimensionnels, comme il faudrait s'y attendre en matière de DD. Certains ne concernent qu'un aspect de la question, comme les outils permettant d'agir sur les changements climatiques. C'est en les combinant avec d'autres outils que les multiples dimensions du DD peuvent

Claude_Villeneuve@uqac.ca
olivier_riffon@uqac.ca

être couvertes. Les enjeux du DD n'étant pas tous du même niveau de complexité, certains outils restent encore à inventer pour les aborder convenablement.

Le recensement des outils présentés dans cet article, quoique nécessairement incomplet, est volontairement large et inclusif. Il présente des outils de gestion, d'application, de réflexion, d'aide à la décision, de sensibilisation, etc. Certains visent des applications locales, d'autres, globales. Il est toutefois difficile de classer les outils en fonction de leurs usages, puisque la plupart en cumulent plusieurs (Boutaud, 2005). Par exemple, l'Agenda 21 local est à la fois un outil de sensibilisation, de mobilisation, de réflexion, de prospective, de gestion, et d'autres encore selon le contexte.

Pour s'y retrouver, les auteurs ont choisi de se référer à une typologie des approches et stratégies d'application du DD issue de leurs travaux (se référer à l'encadré sur la typologie du DD). D'autres classifications demeurent possibles. La mise en adéquation des outils avec cette typologie devrait toutefois permettre aux professionnels du DD de cibler les outils les plus pertinents dans leur contexte, en cohérence avec les objectifs de leur démarche et avec la vision dominante du DD dans le milieu d'intervention.

Des outils pour les diverses stratégies d'application du DD

Des outils pour les stratégies descendantes

Ces stratégies partent souvent de déséquilibres globaux (les changements climatiques, la dégradation de la couche d'ozone) et visent la définition d'un cadre général d'action, cadre qui doit par la suite se traduire en actions nationales ou locales (Claval, 2006). La logique descendante peut également être appliquée aux grandes organisations, où le sommet décisionnel identifie les problématiques générales et coordonne des actions locales ou sectorielles. Les outils développés sont alors globaux, souvent de portée internationale, tels :

- les protocoles et conventions-cadres des Nations Unies ;
- les objectifs du millénaire pour le développement ;
- les partenariats de type 2.

La force de ces outils réside dans leur portée et dans l'importance du consensus nécessaire à leur élaboration. Il peut toutefois être difficile d'arrimer ces outils globaux aux différents contextes locaux où ils s'appliquent.

Des outils pour les stratégies ascendantes

Une stratégie ascendante présuppose une connaissance et une analyse des milieux et de leur fonctionnement (Claval, 2006), afin d'identifier localement des solutions aux problématiques et faire remonter ces solutions vers les niveaux décisionnels compétents. Les outils utilisés sont souvent de portée locale, comme :

- les Agendas 21 locaux ;
- la planification locale ascendante ;
- les actions nationales appropriées de réduction des émissions (issues de l'accord de Copenhague).

La force de ces outils réside dans leur adéquation aux enjeux, besoins et contextes locaux, ainsi que leur appropriation par les acteurs, ce qui peut rendre leur mise en œuvre plus aisée. Toutefois, en l'absence du support des décideurs locaux ou des gouvernements supérieurs, les chances de succès de ces démarches sont souvent compromises. Le défi consiste également à coordonner ces initiatives en un mouvement cohérent.

Des outils pour les stratégies prescriptives réglementaires

Dans une stratégie réglementaire, une autorité commande l'action et la reddition de comptes en matière de DD. Ces stratégies font référence à des outils d'application nationale ou régionale :

- les lois et règlements ;
- les outils réglementaires locaux (documents constitutifs, plans d'urbanisme, plans de déplacements urbains, autorisations et permis, etc.).

La nature coercitive de ces outils les rend efficaces, mais les gouvernements de divers niveaux doivent toutefois disposer de moyens pour en contrôler l'application. Dans le cadre d'accords de commerce international, ils peuvent être l'objet de contestation s'ils entravent la liberté de parties extérieures, ce qui limite leur application.

Des outils pour les stratégies prescriptives normatives

La stratégie normative utilise les normes de DD comme outil de prescription. Une norme est un consensus d'un comité multipartite sur des façons de faire ou des niveaux de performance relatifs au DD. Elles comprennent :

- les normes de DD (ISO26000, SD21000, BNQ21000) qui édictent des lignes directrices plutôt que des opérations vérifiables ;

- les normes sectorielles (LEED et HQE, Energy Star, SA8000, les séries ISO9000 et ISO14000) ;
- les labels de DD et les écolabels (biologique, équitable, foresterie durable, construction écologique, etc.).

Le développement rapide et la multiplication des labels et des produits labellisés permettent aux consommateurs d'effectuer des choix plus responsables, mais leur nombre croissant peut entraîner une certaine confusion. Il existe également une multitude de labels et d'autocertifications moins crédibles. Enfin, la principale limite des outils normatifs est que leur respect est volontaire.

Des outils pour les stratégies prescriptives dissuasives

Ces outils représentent des prescriptions d'accès au marché selon des critères de DD, principalement à l'usage des gouvernements ou des entreprises :

- les barrières à l'entrée et le refus d'accès au marché de certains produits ;
- les politiques d'achats responsables ;
- les mesures d'écofiscalité (taxes du carbone, amendes, etc.).

Ces outils sont efficaces, car ils procurent des avantages significatifs aux produits et services qui respectent les principes du DD, mais leur portée devient significative seulement s'ils sont imposés par une organisation avec un grand pouvoir d'achat (gouvernement ou grande entreprise). Ils peuvent aussi contrevenir à des accords sur la liberté du commerce et être contestés devant des tribunaux.

Tous les outils prescriptifs comportent des limites importantes : ils réduisent l'importance des particularités du terrain en imposant un modèle souvent unique de DD, en plus de générer dans plusieurs cas une désaffection de l'organisme qui se les voit imposer.

Des outils pour les stratégies volontaires

Cette stratégie implique une prise de conscience qui va entraîner un changement volontaire de pratiques dans une organisation vers le DD. Si le choix des objectifs et des priorités en matière de DD revient alors à l'organisation, plusieurs outils peuvent malgré tout être utilisés en appui aux changements volontaires :

- les incitatifs financiers, telles les subventions ou les déductions fiscales ;
- les reconnaissances, tels les prix et mentions ;
- les guides de bonnes pratiques, guides sectoriels, cahiers de charges et lignes directrices.

Les stratégies volontaires sont d'autant plus efficaces que la volonté des sommets décisionnels est grande et qu'elle s'exprime clairement. Toutefois, ces stratégies sont sensibles à des changements dans les organisations. Les outils volontaires devraient être accompagnés d'outils de suivi et de reddition de compte. Dans le cas des mesures incitatives, leur effet perdure habituellement tant que la promotion est maintenue. L'engagement peut être plus ou moins éphémère en fonction de l'organisme qui met en place le programme et de sa capacité à le maintenir.

Des outils pour les stratégies participatives

Une telle stratégie favorise une implication active des parties prenantes aux processus décisionnels en matière de DD. Le coffre à outils comprend une multitude de techniques, de méthodes et de mécanismes de participation (Slocum *et al.*, 2006).

Une approche participative inclusive, axée sur l'expression libre et l'écoute active, sur le dialogue et sur la prise de décision permet d'intégrer au mieux les aspirations, les valeurs et les motivations de l'ensemble des parties prenantes. Cette stratégie, même si très efficace, est toutefois peu efficiente. Elle peut aussi devenir démotivante si elle est mal gérée. Elle est parfois difficile à intégrer dans la culture des organisations.

Des outils pour les stratégies autoritaires

Dans cette stratégie, les analyses sont effectuées et les décisions sont prises par un nombre restreint de personnes (la direction, un comité de DD ou un responsable). Les actions sont ensuite imposées aux parties prenantes par des outils tels les directives ou les cahiers de charges. La principale limite de cette stratégie est le manque d'appropriation de la démarche et le risque de désaffection par les personnes ciblées.

Des outils pour les stratégies planificatrices

Les stratégies planificatrices préconisent l'adaptation des outils de gestion, souvent déjà appliqués dans les organisations, pour faire progresser les principes de DD. Cette stratégie utilise :

- les systèmes de gestion et de planification stratégique du DD ;
- les systèmes d'indicateurs, les outils d'évaluation et de reddition de compte ;
- les outils de management utilisés tout au long d'une démarche de gestion (politique, plan d'action et rapport de DD, etc.) ;
- les plans d'action sectoriels (ex. Plans climat).

L'utilisation de ces outils favorise une démarche évolutive, flexible et adaptative orientée vers l'amélioration continue. Toutefois, les systèmes de gestion peuvent être longs à mettre en place et ne pas donner de résultats concrets à court terme, ce qui peut décourager certaines organisations.

Des outils pour les stratégies pragmatiques

Dans la stratégie pragmatique, le DD progresse par l'implantation de projets qui visent à apporter des améliorations touchant ses différentes dimensions. Cette stratégie sollicite des outils de planification de projet, ainsi que des outils et grilles d'analyse de DD.

Ces outils peuvent influencer rapidement et efficacement les projets. Toutefois, une telle stratégie n'implique pas nécessairement de vision à long terme, ni de processus intégrés et transversaux. Il peut être difficile de rendre les apprentissages transférables à d'autres situations.

Des outils pour les diverses approches du DD

Des outils pour l'approche économiciste

Dans cette approche, l'environnement et les responsabilités sociales sont des externalités à contrôler (Gagnon, 2008). Cette approche est implicite aux mesures d'économie verte ou d'économie durable, instrumentalisées par des outils tels :

- les mécanismes du marché, notamment la bourse du carbone, les systèmes de plafonnement et d'échanges des droits d'émissions ;
- les outils d'internalisation des coûts sociaux et environnementaux ;
- les modes de consommation et de production responsables ou durables ;
- les outils de dynamisation économique locale (partenariats économiques, instruments d'aide aux initiatives individuelles et communautaires, etc.) ;
- les principes de pollueur-payeur et d'utilisateur-payeur.

Ces outils sont souvent très efficaces pour faire évoluer les pratiques des entreprises. Il n'est toutefois pas possible de mettre un prix sur tout et certaines ressources sont irremplaçables. Cette approche ne constitue d'ailleurs pas un changement de paradigme, mais plutôt un accommodement, un compromis entre les deux modèles de développement. Comme dans

l'ensemble du système économique classique, des risques sont liés à la corruption, au contournement des règles, à la spéculation, etc.

Des outils pour l'approche environnementaliste

Cette approche fait de la protection de l'intégrité des écosystèmes, de la biosphère et de la biodiversité les objectifs premiers du DD. Elle sollicite les outils de protection et de conservation (parfois intégrale) du territoire et du capital naturel, considéré comme inaliénable. Si la conservation des écosystèmes naturels est pertinente, l'application radicale de ces outils peut faire passer les besoins humains au second plan.

Des outils pour l'approche écologiste

L'approche écologiste ou systémique conçoit que les humains font intégralement partie des systèmes écologiques. L'environnement, la société et l'économie sont perçus comme interdépendants. Cette approche utilise par exemple divers outils de gestion intégrée des ressources et du territoire. Le modèle des réserves mondiales de la biosphère de l'UNESCO est également ancré dans cette approche.

Si l'approche écologiste reconnaît que la conservation et le développement doivent co-évoluer dans un rapport symbiotique (Lequin, 2001), il est malgré tout difficile d'arbitrer la protection des ressources et le développement humain.

Des outils pour l'approche humaniste

L'approche humaniste considère que le bien-être de l'humain et sa qualité de vie sont les objectifs du développement. Plusieurs outils du DD sont associés à cette approche :

- les outils de mobilisation, de sensibilisation et de formation ;
- l'éducation relative à l'environnement (ERE) et l'éducation relative du développement durable (ERDD) ;
- les outils de promotion de la démocratie ;
- les outils de renforcement des capacités, *d'empowerment*, de développement des compétences ;
- les outils de prise en charge du DD par les collectivités, tel l'Agenda 21 local ;
- l'indicateur de développement humain (IDH).

Cette approche valorise les rapports équitables, la justice sociale, la solidarité, la diversité culturelle et le renforcement des capacités (Gagnon, 2008). Elle favorise une prise en charge des problématiques par

les collectivités touchées. Toutefois, ces problématiques sont très complexes et très variables sur le terrain. L'application de ces outils ne doit pas minimiser l'importance de s'attaquer à la source des problèmes ayant conduit aux inégalités actuelles, telles les conditions économiques mondiales. Enfin, les gens qui sont visés par le développement n'ont pas nécessairement les mêmes valeurs que les organisations qui adoptent cette approche.

Des outils pour l'approche territoriale

Dans cette approche, les considérations territoriales assurent une prise en compte des inégalités sociales et écologiques (Theys, 2002) auxquelles le DD doit trouver réponse. Cette approche valorise une gouvernance territoriale décentralisée (souvent par les administrations locales) par le recours à des outils tels :

- les outils de planification territoriale ;
- la gestion par bassin versant ;
- les outils d'urbanisme durable et les concepts reliés (nouvel urbanisme, smart growth, etc.).

Les interventions à l'échelle territoriale peuvent être efficaces, car *les responsabilités sont plus faciles à établir, les actions plus commodes à contrôler, et les interdépendances entre acteurs plus aisées à prendre en compte* (Theys, 2002, p. 3). Les territoires ont toutefois des frontières qui sont définies par l'humain, alors que les enjeux de DD dépassent ces frontières. Les gens, les compétences, l'argent, les ressources et les polluants se déplacent aussi sans se soucier des frontières. Enfin, une démarche pensée uniquement à l'échelle locale est nécessairement de portée limitée (Di Castri, 1998).

Des outils pour l'approche technicoscientifique

Dans cette approche, les solutions de DD passent par l'élaboration et la diffusion des connaissances, ainsi que par l'innovation technologique et technique. Différents outils ont été développés pour y arriver :

- les différents bilans environnementaux, spatiaux, économiques, sociaux et sociétaux ;
- la gestion de cycle de vie et l'analyse de cycle de vie ;
- l'évaluation environnementale ;
- l'écoconception, l'écologie industrielle et autres modes de production durable.

Ces outils, particulièrement adaptés aux secteurs industriels ou manufacturiers, donnent des résultats concrets et quantifiables. Plusieurs organisations et

groupes de recherche crédibles améliorent constamment la qualité des banques de données, des méthodologies et des outils. Toutefois, un postulat de cette approche est que la science et la technologie peuvent permettre de régler les problématiques de DD, ce qui n'est pas toujours le cas.

Des outils pour l'approche éthique

L'approche éthique fonde l'application du DD sur des valeurs et sur la cohérence entre ces valeurs et les actions mises en œuvre (Huybens, 2009). Il s'agit d'un questionnement continu des discours et des actions qui sollicite des outils tels :

- les outils dialogiques et les processus de collaboration ;
- les réservoirs de sens et autres outils d'identification de valeurs communes ;
- les postulats de la pensée complexe.

Si cette approche apporte parfois peu de résultats concrets et tangibles, elle favorise une évolution des représentations et des mentalités chez les acteurs participants à la démarche.

Des outils pour l'approche politique

Dans l'approche politique, le DD doit être intégré dans les processus de prise de décision des administrations politiques (Lequin, 2001). Une telle approche sollicite des outils qui permettent d'élaborer et de réaliser une vision élargie déterminée collectivement :

- les stratégies nationales de DD ;
- les outils d'évaluation et d'aide à la décision multicritère.

Les décisions politiques ont souvent une grande portée sociétale. Toutefois, dans les démocraties, les cycles électoraux limitent la vision à long terme des gouvernements. Les décisions qui doivent être prises pour favoriser un DD ne sont pas nécessairement populistes et dépassent habituellement la portée des échéances électorales.

Un guide pour le choix des outils appropriés

Cette classification des outils comporte certaines limites. Les frontières entre les différentes approches et stratégies du DD ne sont pas toujours claires et franches. La nature complexe et polysémique du DD fait qu'il est difficile d'y plaquer des étiquettes. Certains outils peuvent être associés à plusieurs approches et stratégies. Par exemple, les mesures d'écofiscalité s'inscrivent dans une approche économiciste, mais peut-être également

dans une approche politique ou technoscientifique. Elles peuvent s'inscrire dans des stratégies règlementaires, dissuasives ou volontaires.

Ce recensement doit être considéré davantage comme un guide pour la réflexion et pour l'analyse que comme une recette pour le choix d'un outil. Il n'existe pas d'outil universel pour l'application du DD, mais certains outils se révèlent mieux convenir à certaines situations. Il s'agit pour les professionnels de bien les identifier et de les adapter pour qu'ils répondent aux problématiques et aux besoins auxquels ils doivent faire face.

Quelles attentes pour Rio concernant les outils du DD ?

Le DD vise à faire évoluer une société existante, qui n'a pas que de mauvais côtés, vers une société qui prend mieux en compte les externalités diverses de l'activité économique et qui cherche, dans une démarche éthique, à réduire les disparités et à augmenter les marges de manœuvre des générations à venir. Pour y parvenir, le DD doit « faire flèche de tout bois » en capitalisant sur les outils de gestion et de prospective existants, en les adaptant pour qu'ils incluent des préoccupations plus larges et des perspectives plus longues. Ceci explique que les outils pour appliquer le DD, rarement originaux, se sont développés aussi rapidement et en aussi grande quantité.

Avant de songer au développement de nouveaux outils, il convient de définir les meilleures pratiques et d'exploiter le succès des outils les plus performants et les plus pertinents selon leurs usages respectifs. Des analyses doivent être faites pour vérifier la qualité et la crédibilité des outils existants ainsi que celles des organismes qui en font la promotion, en particulier pour les outils d'ÉRE et d'ÉRDD, d'écofiscalité et de labellisation, dont la nature peut être fortement influencée par les intérêts de leurs promoteurs. Il est nécessaire d'élaborer des mécanismes de reconnaissance, de promotion et de sélection des outils selon les contextes et les besoins qui peuvent être rencontrés. Plus encore, il faut s'assurer que ceux qui ont à utiliser les divers outils en comprennent bien la portée, les limites et le bon usage.

La priorité dans les prochaines années sera vraisemblablement de travailler aux interfaces entre les outils qui couvrent les diverses dimensions du DD. C'est sur la cohérence et la complémentarité entre les outils existants que des efforts devraient être mis. Il est donc plus que jamais pertinent d'identifier des mécanismes pour assurer la cohérence entre les outils visant notamment :

- différents territoires (par exemple, entre les plans d'action locaux d'une ville et des municipalités rurales qui l'entourent) ;
- différents ordres de gouvernance (par exemple, s'assurer que les Agendas 21 locaux soient cohérents avec la stratégie nationale) ;
- différents secteurs d'activité (par exemple, en veillant à ce que les mesures de foresterie durable participent à la lutte aux changements climatiques) ;
- différentes dimensions du DD (par exemple, que les mesures de conservation de la biosphère améliorent la qualité de vie des communautés avoisinantes).

La conférence mondiale sur le développement durable 2012 présente une occasion importante pour identifier des mécanismes permettant d'optimiser les relations entre les mesures locales et les mesures globales de DD. D'abord en tentant de créer, à partir d'une multitude d'initiatives locales, un mouvement global encore plus cohérent et porteur de changement à l'échelle planétaire. Enfin, en adoptant des mesures globales qui offrent, dans leurs mécanismes d'application, suffisamment d'ouverture pour permettre l'expression des particularités, des enjeux et des besoins locaux. Pour cela, il faut former des professionnels aptes à travailler aux interfaces des disciplines classiques, des interprètes capables de faire les ponts et d'instaurer un climat de confiance entre les parties prenantes pour qu'elles puissent utiliser efficacement la panoplie d'outils pertinents. Ainsi, les intentions vertueuses qui ont été célébrées dans les sommets précédents se traduiront en de réels progrès sur le terrain. 🌱

Bibliographie

- Boutaud, A. (2005). *Les Outils de Questionnement et d'Analyse des politiques et projets en matière de Développement Durable (OQADD). Bilan et analyse : quelques éléments de synthèse à l'attention des praticiens et des acteurs publics*. Perroix, France : Terr(e)itoire.
- Claval, P. (2006). Le développement durable : stratégies descendantes et stratégies ascendantes. *Géographie, économie et société*, 8, 415-445.
- Di Castri, F. (1998). La fascination de l'an 2000. In C. Villeneuve (Ed.), *Qui a peur de l'an 2000 ?* Ste-Foy : Éditions Multimondes.
- Gagnon, C. (2008). Le développement durable : un nouveau paradigme scientifique ? Dans G. Massicotte (Ed.), *Sciences du territoire, perspectives québécoises* (pp. 335-368) : Presses de l'Université du Québec.
- Huybens, N. (2009). *Penser dans la complexité la controverse socio-environnementale sur la forêt boréale du Québec pour la pratique de l'éco-conseil*. Université du Québec à Chicoutimi, Chicoutimi.
- Lequin, M. (2001). *Écotourisme et gouvernance participative* (Presses de l'Université du Québec ed.). Sainte-Foy.
- Slocum, N., Elliott, J., Heesterbeek, S., & Lukensmeyer, C. J. (2006). *Méthodes participatives : un guide pour l'utilisateur* : Fondation du Roi Beaudoin.
- Theys, J. (2002). Les approches territoriales et sociales du développement durable. *La revue de la CFDT*, 48, 3-13.

Une typologie du développement durable (2)

L'approche du DD

C'est une philosophie qui teinte les actions de DD à l'échelle de l'organisation, en lien avec les représentations dominantes et le contexte organisationnel.

Approche	Objectifs	Concepts clés
Économiciste	La croissance économique	L'environnement et les responsabilités sociales sont instrumentalisés par des outils du marché
Environnementaliste	L'intégrité des écosystèmes et de la biosphère	Le capital naturel est inaliénable, les besoins humains passent au second plan
Écologiste	Développement d'une vision systémique et intégrée	Les humains font intégralement partie des systèmes écologiques
Humaniste	Le bien-être humain et la qualité de vie	L'équité, la justice sociale, la diversité culturelle, le renforcement des capacités
Territoriale	L'application locale du DD	L'application locale augmente les chances de succès d'une démarche
Politique	L'intégration du DD dans les processus décisionnels	Doit être faite avec une vision élargie et des objectifs déterminés collectivement
Technoscientifique	L'innovation technique et technologique	La connaissance des dynamiques humaines et naturelles mène à des innovations qui peuvent régler les problèmes de DD
Éthique	La prise de conscience des valeurs et la cohérence des actions mises en œuvre	Passe par l'application des valeurs de responsabilité, de respect, d'intégrité, de transparence, de solidarité et de cohérence

La stratégie d'application du DD

Elle renseigne sur les outils utilisés et sur les modalités de mise en œuvre du DD. Les stratégies sont présentées sous forme dichotomique. Ces termes marquent des extrêmes entre lesquels se situe la stratégie réelle d'une organisation.

Stratégie descendante	Stratégie ascendante
Le sommet décisionnel identifie les problématiques et coordonne des actions locales ou sectorielles	Les gens sur le terrain décident des objectifs prioritaires et des façons de mettre en œuvre le DD
Stratégies prescriptives	Stratégies volontaires
Une organisation externe sert de référence au DD, fixe les objectifs et les cibles et exige une reddition de comptes	La démarche est conçue à l'interne, l'organisation n'a de comptes à rendre qu'à elle-même
Stratégies participatives	Stratégies autoritaires
Favorise l'implication active des parties prenantes aux processus décisionnels pour intégrer au mieux leurs aspirations, valeurs et motivations	Les objectifs, méthodes et priorités sont imposés par un secteur de l'organisation ou par un responsable, avec peu de participation
Stratégie pragmatique	Stratégie planificatrice
Le DD progresse par cumul d'initiatives, par l'implantation de projets selon les urgences ou les opportunités	L'utilisation d'outils de gestion et de planification favorise une démarche adaptative d'amélioration continue

Cette typologie a des limites, car elle propose une classification artificielle et simplifiée d'une réalité complexe. Certains termes se superposent, se recoupent, s'hybrident. Il s'agit davantage d'un guide pour la réflexion et l'analyse, pour clarifier le discours et développer une meilleure compréhension du DD dans une organisation. Cela permet aux professionnels de considérer les combinaisons les plus cohérentes et d'identifier les outils appropriés pour une mise en œuvre efficace du DD.

Olivier RIFFON et Claude VILLENEUVE

Une nouvelle génération de stratégies de développement durable et d'Agendas 21 locaux en soutien à l'économie verte

La conférence de Rio avait arrêté un Agenda 21, véritable programme d'action pour le 21^e siècle. Il proposait d'être décliné par les pays au travers des stratégies nationales du développement durable et dans les territoires par les Agendas 21 locaux.

Quel que soit le niveau, national ou local, une stratégie c'est une vision partagée des enjeux fondés sur un diagnostic, un programme d'action décliné dans les différents domaines (ministères ou administrations thématiques), des objectifs mesurés par des indicateurs.

L'article fera le point sur les activités menées dans ces différents domaines et les difficultés rencontrées.

La perspective de Rio 2012 et du débat sur l'économie verte et les modes de consommation et de production durables, permet de revisiter ces processus stratégiques et de considérer comment ils pourraient viser l'engagement des acteurs privés et publics. Ce que l'on peut appeler des stratégies de type 2 pourraient utiliser le levier de la responsabilité sociétale pour obtenir un engagement de tous les acteurs privés ou publics vers le développement durable, en définissant un cadre pour le développement d'une économie verte locale. Le dialogue qui est nécessaire permettra non seulement la concertation sur les objectifs, comme c'est déjà le cas, mais aussi d'obtenir l'engagement et l'action des différentes parties prenantes du territoire, acteurs privés et publics.

Introduction Le contexte international

L'Agenda 21 de Rio proposait la déclinaison du développement durable aux niveaux nationaux et locaux. Les stratégies nationales de développement durable (CNUED, 1992, §37.4a) et les Agendas 21 locaux (CNUED, 1992, §28.3) sont apparus comme des outils essentiels de la gouvernance du développement durable. Nous allons envisager dans cet article la façon dont ces deux engagements de l'Agenda 21 de Rio ont été mis en œuvre, en général et dans l'espace francophone en particulier, et les propositions qui pourraient être formulées à leur égard sur les deux questions envisagées à la conférence de Rio 2012 : la gouvernance du développement durable et l'économie verte. L'objet du présent article est de montrer les rôles complémentaires des niveaux nationaux et locaux tant dans le domaine de la gouvernance du développement durable que celui des relations avec l'économie et les entreprises.



Christian BRODHAG

Christian BRODHAG est directeur de recherche à l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne (France). Ingénieur civil des mines et docteur ès sciences, il a été Délégué interministériel au Développement durable du gouvernement français (2004-2008).

Il a présidé le Conseil d'orientation de l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF). Il présidait le réseau francophone de l'ISO 26000.

Il préside l'Institut Français de la Performance Énergétique du Bâtiment (IFPEB), et le Pôle national écoconception (Saint-Étienne).

Ses principaux articles sont en ligne sur son site : www.brodhag.org. Il est l'auteur d'un Dictionnaire du développement durable (Éditions de l'AFNOR pour la France, Éditions Multimonde pour le Québec, 2004).



La diffusion progressive des SNDD

En 2009, 106 États membres de l'ONU avaient mis en œuvre une Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) définie comme : « *un processus coordonné, participatif et itératif de réflexions et d'actions pour atteindre les objectifs économiques, environnementaux et sociaux de façon équilibrée et intégrée, aux niveaux national et local* » (ONU/DAES, 2001, §3). La plupart des stratégies de développement durable s'appuient sur un processus d'amélioration continue impliquant des parties prenantes variées dans une procédure d'apprentissage collectif (Swanson & Pintér, 2007). Mais, une étude menée dans l'espace francophone (UNISFERA, 2011) a montré que ces SNDD sont, dans la plupart des cas, rattachées aux ministères chargés de l'environnement, introduisant un déséquilibre entre les différents piliers du développement durable en faveur de l'environnement.

Les SNDD n'ont pas acquis le statut de processus global directeur du développement des pays pour des raisons internes et internationales. Au plan national, le développement durable est souvent jugé moins prioritaire que la lutte contre la pauvreté, le financement de la dette ou le développement traditionnel. Sur le plan international, pour les pays en développement, les stratégies de lutte contre la pauvreté sont abondées par la Banque Mondiale dans le cadre des processus de remise de dette. Chaque agence sectorielle des Nations Unies va développer son programme de coopération et ses propres systèmes de gouvernance et de contrôle. Ce qui engendre incohérence et coûts administratifs pour les pays. Aucun programme politique et financier ne vient en soutien à l'élaboration et au déploiement des SNDD et aux processus intersectoriels. La Commission du développement durable des Nations Unies n'a jamais mis à son ordre du jour un quelconque examen de ces stratégies.

Il avait pourtant été proposé à l'Assemblée générale de l'ONU en 1997 que la Commission du développement durable puisse « *offrir un cadre pour l'échange de données d'expérience relatives aux initiatives régionales et sous-régionales (...), à rechercher des modalités qui, dans une région donnée, permettraient aux pays désireux de le faire de procéder à des examens mutuels* » (ONU AG, 1997, §133c). C'est pour répondre à cet objectif que la France a conduit le premier exercice de revue par

les pairs en 2005, suivie par d'autres pays : Corée du Sud (2007) dans le cadre onusien, Pays-Bas dans le cadre européen (2007). UN DESA a organisé avec le soutien de la France un séminaire de partage d'expérience en 2005 (DESA, 2005). La Francophonie, sous l'impulsion de l'IEPF, a mené conjointement des activités de renforcement de capacité sur les SNDD et des mécanismes de revue par les pairs en commençant en 2007 par le Burkina Faso.¹

Dans le cadre des propositions sur la gouvernance du développement durable, il est souhaitable que la déclaration de Rio en 2012 reconnaisse cette nécessité d'unicité des SNDD et que les différentes Agences des Nations Unies et la coopération multilatérale, intègrent leurs programmes dans des volets spécifiques des SNDD et non comme des processus concurrents. Elle pourrait établir un partenariat permettant à la fois, un processus d'échange d'expériences et de revue par les pairs, et un pilotage associant l'ensemble des Agences des Nations Unies concernées.

Les Agendas 21 locaux

Du fait de la subsidiarité, les Nations Unies n'ont pas à connaître directement les activités des collectivités locales, et n'en sont pas le moteur. Le niveau de décentralisation, et donc de la répartition des pouvoirs entre les États et les autorités locales, est très variable selon les pays, ainsi que la répartition des compétences entre les collectivités : les villes et les régions. ONU Habitat (ONU-Habitat), a développé au début des années 2000 une activité de renforcement de capacité sur les Agendas 21 locaux, mais se limitait à une perspective environnementale.

Ce concept d'Agenda 21 local avait été porté à la conférence de Rio par l'ICLEI, et c'est dans le cadre d'initiatives soit nationales, soit de réseaux internationaux que les Agendas 21 locaux se sont diffusés progressivement (voir Encadré 1).

Selon l'ICLEI : « *L'Agenda 21 local est un processus multisectoriel et participatif destiné à atteindre les buts de l'agenda 21 au niveau local et au moyen de la préparation et de la mise en œuvre d'un plan stratégique d'action sur le long terme, plan qui traite des enjeux locaux et prioritaires de développement durable* ». Il existe plusieurs descriptions de la démarche Agenda 21, mais il y a, malgré

1. Des manuels ont été édités par l'IEPF tant pour accompagner la mise en place des SNDD (Benabdallah, *et al.*, 2007) que les revues par les pairs (Gouzée, *et al.*).

Encadré 1 Initiatives et réseaux en support aux Agendas 21 locaux

ONU Habitat a mené au début des années 2000 une activité de renforcement de capacité sur les Agendas 21 dans le seul cadre des programmes d'environnement urbain et appuie près de 30 villes dans les pays suivants : Afrique (Kenya et Sénégal), Amérique latine et Caraïbes (Brésil, Cuba et Pérou), Asie (Vietnam), Pays arabes (Maroc). <http://ww2.unhabitat.org/programmes/agenda21/>

Le **réseau des villes Euromed**, Cobaty International, l'AIMF et l'Union pour la Méditerranée ont défini en 2011 un cadre de référence pour la Ville durable dans le contexte méditerranéen.

La **Charte des villes européennes pour la durabilité** (Charte d'Aalborg) adoptée en 1994 énonce des principes de durabilité ; les signataires ont adopté un plan d'action à Lisbonne en 1996 « *de la charte à la pratique* ». La conférence « Inspiring Futures – Aalborg+10 » a été organisée en 2004. Au total, 651 villes sont signataires, appartenant à 35 pays. <http://www.aalborgplus10.dk>

France : Le Ministère en charge du développement durable a mis en place un dispositif et soutien un Observatoire national des Agendas 21 locaux et pratiques territoriales de développement durable, une plateforme d'information et d'échanges sur les pratiques territoriales de développement durable. <http://observatoire-territoires-durables.org/>

Maroc : Un programme Agenda 21, résultat du partenariat entre le ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains (UN-Habitat). http://www.unhabitat.org/downloads/docs/2871_55679_morgov.pdf

Québec : Les Agendas 21 au Québec ; un « Guide des Agendas 21 locaux qui propose les différentes étapes, des repères aux acteurs locaux. Le site présente 11 expériences québécoises et recense également d'autres démarches internationales. <http://www.a21l.qc.ca>

tout, une démarche globale communément acceptée : une planification stratégique qui implique une participation citoyenne (Brassard, *et al.*, 2007).

La priorité environnementale identifiée pour les SNDD se retrouve pour les Agendas 21 locaux. L'approche partant de l'environnement pour s'élargir éventuellement à des interfaces avec l'économie et le social, est plus courante qu'une approche globale de planification sur toutes les dimensions économiques, sociales, environnementales et de gouvernance, (Brodhag, 1999, p. 46).

On assiste à un certain essoufflement des Agendas 21 comme s'il y avait un cycle de vie avec plusieurs phases : émergence, croissance, maturation, puis déclin ou maturité (Boutaud, 2009, p. 26). Les Agendas 21 qui continuent sont ceux qui se sont institutionnalisés, notamment intégrés dans la SNDD. Parmi les raisons de ce déclin, l'émergence des thèmes liés au climat a suscité des réseaux de collectivités plus dynamiques sur des questions plus faciles à matérialiser (l'énergie) et des outils spécialisés (les plans climats territoriaux).

Les deux processus SNDD et Agendas 21 locaux, devraient se faire écho. La SNDD devrait intégrer et donc engager les niveaux politiques locaux. Inversement, les thèmes et les objectifs des Agendas 21 locaux devraient être cohérents avec les politiques nationales.

En France, un cadre de référence national pour les projets territoriaux de développement durable a été élaboré, à l'initiative du Ministère en charge du développement durable par un réseau de collectivités et d'acteurs (ministère, institutions, associations) pour fixer les grands principes d'actions. Ce cadre de référence vise cinq finalités très proches des sept objectifs de la Stratégie nationale de développement durable (SNDD), elle-même cohérente avec la stratégie européenne (SEDD).

La mise en place des SNDD et des Agendas 21 dans les pays en développement est liée aux processus de coopération et des politiques menées par les organisations internationales. Cette coopération en soutien aux collectivités locales devrait intégrer le double niveau national et local, coopération entre États et coopération décentralisée. La Charte européenne de

la coopération en matière d'appui à la gouvernance locale, qui reconnaît la spécificité et l'importance de la gouvernance locale dans les questions de développement, propose un cadre permettant plus de cohérence et de complémentarité dans les actions des différents acteurs en appui au développement local. Elle donne des pistes pour appliquer la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au niveau local en visant à la fois une cohérence avec les politiques et stratégies nationales de décentralisation, et les analyses locales (CCRE, 2008). Sans nommer explicitement les Agendas 21 locaux, la charte propose aussi de « promouvoir une approche territoriale du développement qui permette de construire des solutions intégrées, favorisant la cohérence avec les politiques sectorielles » (CCRE, 2008, p. 4).

Cette proposition élude le développement durable. Mais la Déclaration de Paris, à laquelle elle se réfère, fait de même puisqu'elle propose le « *renforcement des stratégies nationales de développement des pays partenaires et des cadres opérationnels correspondants* » (DdP, 2005, §3i), mais pas le renforcement des SNDD puisque cette déclaration s'inscrit dans l'objectif de la lutte contre la pauvreté et non pas du développement durable.

En prolongeant la proposition faite sur les SNDD, il est souhaitable de reconnaître la place centrale du développement durable et des processus SNDD et Agendas 21 au cœur des processus de coopération bilatérale et décentralisée.

En première conclusion, la gouvernance du développement durable devrait impliquer la mise en œuvre à tous les niveaux (régional, national, local) des stratégies globales et uniques (SNDD et Agendas 21 locaux) et en assurer une cohérence verticale entre ces niveaux. L'environnement devrait y être intégré, mais ces stratégies ne se limitent pas à l'environnement.

Avec l'émergence du thème de l'économie verte, la question de l'implication des acteurs économiques devient cruciale. Il ne s'agit pas d'un thème séparé mais d'une composante nouvelle à intégrer dans ces processus. Elle doit aussi intégrer les perspectives économiques déjà inscrites dans le calendrier international: la responsabilité sociétale et les modes de consommation et de production durables ou les questions climatiques.

Dans ce contexte, il ne faut pas que l'économie verte soit une nouvelle mode qui impose ses propres outils et réseaux sans s'intégrer dans les processus existants:

internationaux mais aussi et surtout les logiques de développement local et la gouvernance locale du développement durable, telle que portée par les Agendas 21 locaux.

L'implication des entreprises et des organisations

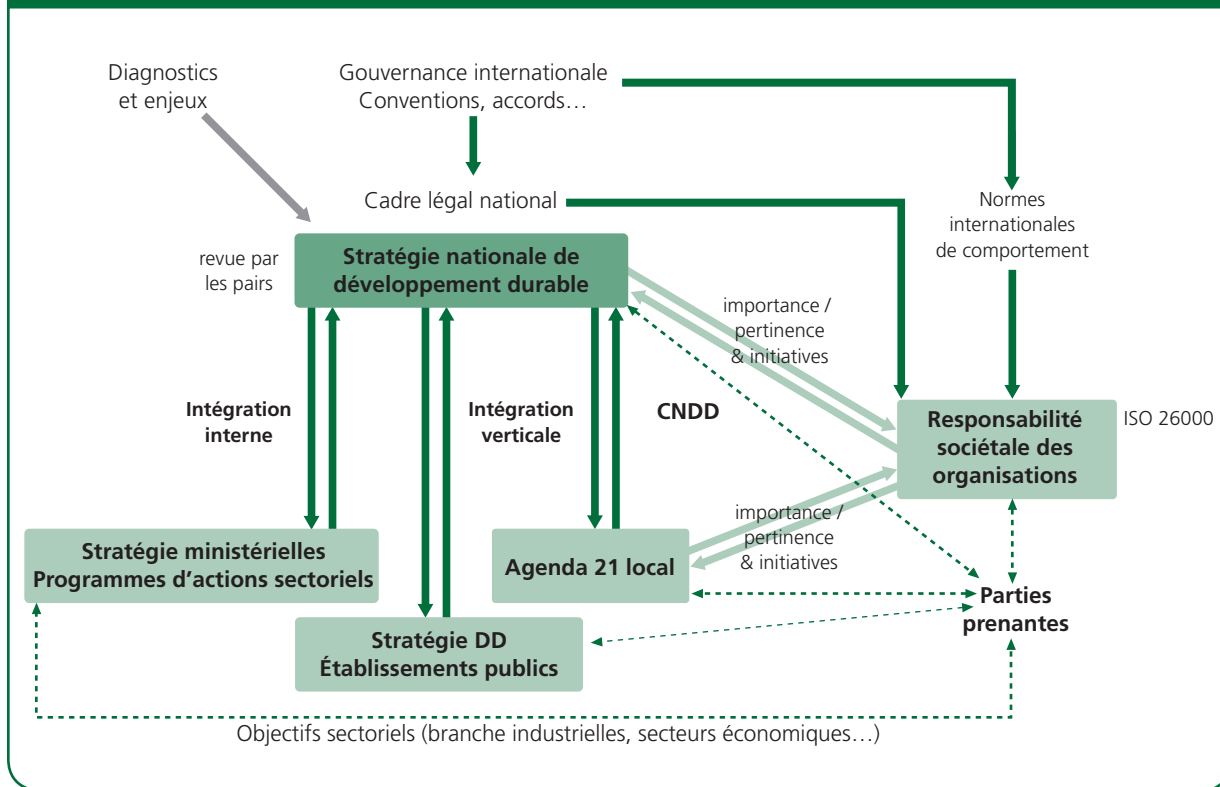
Depuis 1997, le premier bilan après 5 ans de la conférence de Rio, le rôle des entreprises a été progressivement inscrit à l'agenda international: Initiative de rapportage GRI (1997), Pacte Mondial (1999), soulignant l'importance des modes de consommation et de production avec l'élaboration d'un cadre décennal d'action (2002), puis la responsabilité sociétale avec l'adoption de l'ISO 26000, en 2009 (ISO 26000, 2010; Brodhag, 2011; Brodhag, 2011).

L'ISO 26000 définit la responsabilité sociétale comme la contribution des organisations au développement durable. Ces lignes directrices peuvent être appliquées par tout type d'organisation; pas seulement les entreprises commerciales, de toutes tailles et donc, de tous niveaux (incluant le niveau local). L'ISO 26000 ouvre un grand nombre de questions, mais chaque organisation devrait agir sur les questions importantes et pertinentes compte tenu du contexte dans lequel elle opère.

L'identification de ces questions importantes et pertinentes aux niveaux national et local est donc essentielle. Les diagnostics et les objectifs de développement durable identifiés dans les stratégies nationales de développement durable ou au niveau territorial dans les Agendas 21 locaux pourraient être les processus les plus légitimes pour permettre cette identification. Inversement, les SNDD et les Agendas 21 locaux pourraient formellement utiliser le levier de la responsabilité sociétale pour impliquer les organisations publiques, associations ou entreprises dans la mise en œuvre d'activités définies dans ces stratégies.

En paraphrasant ce que l'on a appelé à Johannesburg les initiatives de type 2, pour des initiatives de partenariats pour le développement durable impliquant différents types d'acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, on pourrait proposer des SNDD ou des Agendas 21 de type 2, c'est-à-dire qui impliquent les acteurs de la société civile et le monde économique (les parties prenantes) non seulement dans l'élaboration des stratégies, ce qui est le cas aujourd'hui, mais aussi dans leur exécution et mise en œuvre à travers des engagements volontaires considérés en complément

Une architecture d'ensemble de la gouvernance du développement durable



de cadres réglementaires et fiscaux, qui seraient déployés dans des initiatives permettant un apprentissage collectif.

Cette approche implique non seulement une intégration verticale (niveaux locaux, nationaux, régionaux, internationaux), mais aussi horizontale entre les différents acteurs, la figure ci-dessous illustre une telle architecture.

L'économie verte

Une grande partie des questions sur l'économie verte relève du niveau international (PNUE, 2011) : comment mobiliser 2% du PIB mondial dans des politiques d'investissements et de développement technologique ? Quels sont les grands programmes de coopération technologique à mettre en place au niveau international ?

Mais dans les faits, la plupart des solutions doivent être déployées au niveau local, dans certains cas, adaptées au contexte local et même souvent, ne peuvent être conçues qu'au niveau local. Les énergies renouvelables, la valorisation des services des écosystèmes, les économies d'énergie dans le bâtiment, etc. Autant

de sujets où l'énergie et la matière utilisées sont de faible intensité et peu transportables ; leur contenu en emploi est plus élevé que les solutions concentrées, mais aussi les coûts de transaction, les impacts dus au foisonnement et le besoin d'accès aux connaissances. Ces caractéristiques nécessitent des stratégies de déploiement où le territoire local joue un rôle essentiel.

L'économie verte peut avoir aussi des effets négatifs si elle n'est pas intégrée dans une vision plus large du développement durable dans l'ensemble de trois principales dimensions.

- Pour l'environnement : substituer une offre commerciale de services qui sont moins efficaces et plus coûteux que les services naturels délivrés par un écosystème sain et productif.
- Pour l'économie : charger le système industriel de coûts supplémentaires, certes créateurs de nouvelles activités, mais destructeur d'autres, pouvant conduire à un bilan d'emploi négatif.
- Pour le social dans les PVD, privatiser dans une économie formelle et dont on peut évaluer les activités pour rendre compte à des programmes internationaux de la création de valeur économique

ou bien la création d'emplois, alors que ces services étaient disponibles auparavant, en accès libre pour l'ensemble des couches de la société, y compris les plus démunis.

La gestion de ces questions nécessite une gouvernance spécifique où les territoires ont un rôle essentiel à jouer, car c'est là que ces effets pourront être le mieux évalués et corrigés. On est amené à proposer un volet entier d'une économie verte locale qui se différencie profondément de l'économie verte telle qu'elle est conçue dans les enceintes internationales.

Dans les pays en développement, les dimensions culturelles, traditionnelles, ainsi que le secteur informel tiennent une place importante. Nombres de services des écosystèmes sont gérés par des processus principalement sociaux et culturels. Vouloir de force introduire le marché risque d'avoir des effets graves.

Dans cette logique, l'Agenda 21 local peut être conçu comme le processus englobant de ce développement local, à même de faire changer les structures et les mentalités. L'économie locale verte étant un sous élément de cet ensemble qu'elle vient renforcer et non concurrencer.

Une gouvernance locale pour l'économie verte

L'exploitation des services des écosystèmes nécessite une gestion patrimoniale, préservant le capital naturel pour n'en exploiter que les fruits. Différents services sont en compétition et servent des intérêts divers. Les accords internationaux en matière de biodiversité et les programmes sont contractés par les États, mais *« l'administration directe de cette biodiversité par l'État ne fait bien souvent que provoquer désintérêt et déresponsabilisation des populations locales, sans que l'État dispose de la capacité d'information et de réponse adéquate à la solution de problèmes marqués par les particularités locales »* (Godard, 1990, p. 235). C'est donc une gestion patrimoniale territoriale négociée qu'il faut mettre en place.

C'est l'objectif que devrait se donner la coopération, celui d'appuyer les *« autorités locales dans leur rôle de gestion concertée et durable des ressources naturelles, dans le respect des politiques nationales »* (CCRE, 2008, p. 6).

L'Agenda 21 devrait permettre d'organiser un mécanisme directeur qui favorise à la fois l'organisation et le maintien des services écologiques, la répartition des efforts et des bienfaits, la conduite de l'intégration de cette problématique dans les politiques sectorielles et l'utilisation pour ces objectifs des outils politiques les

mieux adaptés. Ce mécanisme doit être transparent et s'appuyer sur des données scientifiques, il doit impliquer l'ensemble des acteurs concernés, il doit s'appuyer sur un processus d'amélioration continue sur la base des résultats des politiques menées (Brodhag, 2008).

Mais l'économie verte ne concerne pas que les écosystèmes des espaces ruraux mais aussi l'espace urbain (ICLEI, 2011). Une grande partie du développement économique s'appuie sur les territoires où peuvent se développer des logiques de proximité. Les systèmes productifs locaux, pôles de compétitivité et autres clusters qui valorisent une culture économique et industrielle locale, c'est-à-dire un capital social spécialisé (Brodhag, 2011).

De même que la valorisation des services des écosystèmes nécessite une approche globale écosystémique pour garantir la viabilité des écosystèmes, une approche environnementale globale est nécessaire pour considérer le métabolisme des villes et des communautés : c'est le domaine de l'écologie industrielle qui, depuis une quinzaine d'années, s'est doté d'outils et de méthodes (Erkman, 2003). L'intégration environnementale et énergétique au niveau des quartiers, la logistique urbaine bas carbone, les boucles courtes de produits service valorisant la concentration urbaine et la proximité relèvent d'une véritable écologie urbaine.

Chacune de ces formes d'économie verte locale, les services des écosystèmes et l'écologie urbaine relèvent d'un niveau différent de gouvernance, région pour les premiers et villes pour les seconds.

Conclusion


L'économie verte, dans le cadre du développement durable et de la lutte contre la pauvreté et les aspects institutionnels du développement durable qui sont les deux sujets envisagés pour la Conférence Rio 2012, concerne directement les collectivités locales qui doivent faire émerger une vision de **l'économie locale verte**.

Les collectivités, les régions et les villes doivent plus que jamais se doter de processus de gouvernance à même de mobiliser les citoyens et les acteurs économiques et sociaux, de leur territoire sur des stratégies partagées, maintenant et développant différents capitaux : naturels, humains, sociaux, économiques, technologiques, etc., assignant le rôle et les droits de chacun, mobilisant toute la capacité d'innovation que donne la proximité, intégrant des politiques sectorielles nationales et internationales.

Ce pourrait être le rôle d'Agendas 21 de deuxième génération qui permettrait :

- d'évaluer et de garantir la reproduction des capitaux dans une logique de culture et non plus de cueillette ;
- de piloter les filières locales de l'économie verte ;
- d'organiser la gestion collective et les partenariats nécessaires ;
- de mettre en place les outils d'évaluation pour maîtriser le métabolisme du territoire.

Ces objectifs pourraient être portés dans la déclaration politique de la conférence Rio 2012, mais il est aussi important qu'ils s'inscrivent dans des processus de partenariats mondiaux mobilisant au premier chef les associations d'élus, coordonnés avec d'autres initiatives internationales, permettant la mobilisation de moyens, la capitalisation et le partage d'expérience.

Il ne faut pas opposer le local et le global, les problématiques mondiales étant bien souvent des problématiques locales reproduites sous des formes diverses dans chacune des communautés. La mise en place d'initiatives de partenariats mondiaux, alliés au réseau sociaux permettraient une mobilisation commune et un apprentissage réel pour le changement. 

Bibliographie

Benabdallah, B., Brodhag, C., Gouzée, N., Prescott, J., Rattal, A., Dia Toure, F., et al. (2007). *Stratégie Nationale de Développement Durable ; Guide d'élaboration d'une SNDD*. Québec : IEPF

Boutaud, A. (2009). *Les agendas 21 locaux : bilan et perspectives en Europe et en France*. Lyon : Communauté urbaine de Lyon (DPSA).

Brassard, A., Arth, E., Drouin, D., Gagnon, C., Martin, C., Wauub, J., et al. (2007). Les étapes d'un Agenda 21^e siècle local. Adapter la démarche à sa collectivité. Dans C. Gagnon, & E. Arth, *Guide québécois pour des Agendas 21^e siècle locaux : applications territoriales de développement durable viable*.

Brodhag, C. (1999). Le développement durable et l'aménagement du territoire, les enjeux du débat actuel en France. Dans A. Sedjari (Éd.), *Aménagement du territoire et développement durable : quelles intermédiations ?* (pp. 31-56). Rabat : L'Harmattan, GRET.

Brodhag, C. (2008). La gouvernance et la gestion des services des écosystèmes. *Défis énergétiques et environnementaux : solutions pour un développement durable*. Québec Canada-Québec : Colloque IEPF-AUF.

Brodhag, C. (2011, 1^{er} trimestre). Connaissances, réseaux et développement durable. (I. d. (IEPF), Éd.) *Liaison Energie Francophone*(87), 64-72.

Brodhag, C. (2011). L'ISO 26000 : la responsabilité sociétale au service du développement durable. Dans G. Pennequin, & A.-T. Mocilnikar (Éds.), *Atlas du développement durable*. Eyrolles.

Brodhag, C. (2011, mai). La norme ISO 26 000 sur la responsabilité sociétale : une convergence prometteuse, malgré la diversité des sensibilités. *Réalités Industrielles*.

CCRE (2008). *Charte européenne de la coopération en matière d'appui à la gouvernance locale*. Strasbourg : Conseil des Communes et Régions d'Europe.

CNUED (1992). *Agenda 21. Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, 3-14 juin 1992, A/CONF.151/26 (Vol. III)*. Rio de Janeiro.

DdP (2005). Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. *Forum de Haut Niveau*. Paris : CAD (Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide).

DESA (2005). Report of the Meeting. *Expert Group Meeting on Reviewing National Sustainable Development Strategies*, (p. 13). New York, USA.

Erkman, S. (2003). Perspectives on industrial ecology. Dans D. Bourg, & S. Erkman (Éds.), *Perspectives on industrial ecology* (pp. 338-342). Sheffield UK : Greenleaf Publishing.

Godard, O. (1990). Environnement, modes de coordination et systèmes de légitimité : analyse de la catégorie de patrimoine naturel. *Revue économique*, 41(2), pp. 215-242.

Gouzée, N., de Dixmude, A. J., Boufeldja, B., Bernheim, T., Brodhag, C., Dalal-Clayton, B., et al. (s.d.). *Stratégie Nationale de Développement Durable, Orientations pour la mise en œuvre d'une revue par les pairs*. Québec : IEPF

ICLEI (2011, January). Green Urban Economy. *ICLEI Briefing Sheets*.

ISO 26000 (2010, 11). *ISO 26000, Lignes directrices sur la responsabilité sociétale*. Genève : ISO.

ONU AG (1997). *Assemblée Générale Rio + 5*. New York.

ONU-Habitat (s.d.). *Le processus Agenda 21 Local, Approche et mode d'emploi*. Programme des Nations Unies pour les établissements humains.

ONU/DAES (2001). *Forum international sur les Stratégies nationales développement durable*. Accra (Ghana) : Nations Unies, Département des Affaires Économiques et Sociales.

PNUE (2011). *Vers une économie verte, pour un développement durable et une éradication de la pauvreté*. Synthèse à l'intention des décideurs, Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Swanson, D., & Pintér, L. (2007). *Institutionalising sustainable development*. Paris : IISD, OCDE.

Évaluation participative des cadres institutionnels pour une gouvernance optimale du développement durable dans l'espace francophone

L'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) a lancé, début 2010, à travers son organe subsidiaire, l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF), une étude dont le principal objet est de faire un état des lieux de la gouvernance du développement durable dans ses États membres presque dix ans après les engagements de Johannesburg et en cette veille de la Conférence de Rio+20. L'ONG canadienne UNISFERA a été mandatée pour sa réalisation. Le présent texte reprend le résumé exécutif qu'elle a produit en l'allégeant pour en donner l'essentiel des conclusions.

Les principales étapes de l'étude

L'étude a été éconduite en quatre étapes :

- a) *Une 1^{re} étape* de revue motivée de littérature en vue de bien cerner les concepts et de construire le cadre d'analyse des situations nationales de mise en œuvre du développement durable.
- b) *Une 2^e étape* organisée autour d'un questionnaire distribué à l'ensemble des pays membres de la Francophonie pour recueillir l'information utile sur l'état de la mise en œuvre, dans ces pays, des SNDD et d'autres mécanismes de planification stratégique.
- c) *Une 3^e étape* d'études de cas pour compléter, *in situ*, le recueil d'information sur la gouvernance du développement durable dans les pays membres de la Francophonie. Les pays les plus représentatifs des situations rencontrées sur le terrain, suivant les réponses tirées du questionnaire, ont été appelés à documenter leurs cas dans le cadre conceptuel dégagé de la revue de littérature.
- d) *Une 4^e étape*, en un atelier participatif de restitution ayant regroupé 15 pays impliqués dans le processus. L'ensemble des résultats obtenus, ceux tirés de la revue de littérature et du questionnaire, et les études de cas ont été présentés au cours de cet atelier.

Les Résultats

I- Revue de littérature

De la revue de littérature on retiendra les définitions suivantes :

Le développement durable est compris « *comme une démarche visant l'amélioration continue de la qualité de vie des citoyens par la prise en compte du caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale, économique et culturelle du développement dans une perspective d'équité intra et intergénérationnelle* » (déf. OIF).

« **La gouvernance** est une démarche de concertation et de prise de décision, qui implique de façon responsable les acteurs ou les populations concernées par les politiques de développement durable et leurs plans d'actions. L'objectif de la **gouvernance** est d'aboutir à des décisions acceptables par la majorité, dans la mesure du possible, et qui vont dans le sens du bien commun »¹.

Selon le Dictionnaire du développement durable édité par l'OIF², la Gouvernance c'est « *l'art ou la manière de gouverner qui vise un développement économique, social et institutionnel durable, en maintenant un sain équilibre entre l'État, la société civile et le marché économique* ».

La revue a aussi permis d'élaborer un cadre conceptuel d'évaluation de l'état de la mise en œuvre de la gouvernance du développement durable dans les pays autour des points suivants :

- a) *L'état du cadre institutionnel national* dans lequel se conduisent les politiques et se mettent en œuvre les plans, programmes et projets de développement, et comprenant l'ensemble des textes, des institutions publiques et des organes concourants à la réalisation du développement durable (la Constitution, les lois et les décrets ; les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire ; les unités décentralisées et l'administration publique, etc).

1. Encyclopédie du développement durable (<http://www.vedura.fr/gouvernance/>).

2. Dictionnaire du développement durable, Collection Points de Repère, les publications de l'IEPF, éditions MultiMondes, 2004 (<http://www.iepf.org/ressources/ressources-pub-desc.php?id=207>).

- b) *La coordination stratégique* se référant à l'organisation et à la gestion des relations entre les différentes institutions publiques et non publiques engagées dans la gouvernance du développement durable (à travers un Conseil national de développement durable, un Forum national de développement durable, un Comité interministériel, des relations informelles, etc.).
- c) *Les interactions avec les paliers infra et supra nationaux* traitant de la prise en compte des engagements internationaux et régionaux, des relations avec les paliers locaux (ces relations sont importantes lors de la mise en œuvre) et de la mise en cohérence des actions à ces différents paliers.
- d) *La prise en compte des parties prenantes* telle que définie par l'Agenda 21, les institutions, les groupes de personnes et les individus, dont l'engagement et la participation à la prise de décisions sont essentiels dans le processus de gouvernance du développement durable. Les critères d'évaluation sont la composition, la nature et la fréquence des consultations et le rôle de ces parties dans le processus.
- e) *Le suivi et l'évaluation continue* réalisés suivant les règles de l'art par l'État, un tiers indépendant ou les pays pairs, sur la base d'indicateurs acceptés par les parties prenantes, avec diffusion publique des résultats et production de recommandations aux institutions publiques.

II- L'enquête, les études de cas et l'atelier participatif

Sur 56 questionnaires diffusés, 18 ont été remplis et retournés, soit 32,1%. Treize (13) des réponses (72%) proviennent d'États ou de Gouvernements membres de l'OIF du Sud (pays sahéliens, forestiers, côtiers, insulaires) et 5 (28%) du Nord (Europe, Amérique). Cinq pays sur les 13 sollicités (38%) ont préparé une étude de cas présentée à l'atelier participatif. L'atelier qui s'est tenu à Ouagadougou en décembre 2010, a réuni une quarantaine de personnes de 15 pays membres de l'OIF. Les faits saillants suivants ressortent du dépouillement des questionnaires :

- 1) Une quinzaine de mécanismes de planification stratégique, concourant à des degrés divers au développement durable, sont aujourd'hui mis à contribution dans les pays. Les plus courants

concernent la mise en œuvre des conventions issues de Rio (soit 56%), la lutte contre la pauvreté (77%), le processus de Marrakech sur les modes de consommation et de production (56%) et le développement durable (56%). Les cadres de gouvernance du développement durable en présence dans les pays sont ainsi de type global et multidimensionnel (56%), intersectoriel (39%) et sectoriel (1 pays).

- 2) Dix pays (56%) disposent d'une stratégie nationale de développement durable (SNDD) au moins à l'étape 3 de la mise en œuvre, suivant les critères d'évaluation de l'OCDE.
- 3) D'une façon générale, les pays membres de l'OIF disposent d'un cadre de gouvernance du développement durable et, dans la majorité des cas (56%), d'une stratégie nationale de développement durable (SNDD) relativement fonctionnelle. Dans les pays qui ne disposent pas d'une telle stratégie, un cadre de gouvernance remplissant des fonctions similaires existe, où la volonté d'évoluer vers une SNDD est manifeste.

Plusieurs défis, et notamment ceux (i) de participation des parties prenantes, (ii) de fonctionnalité et (iii) d'intégration transversale des enjeux du développement durable restent cependant encore à lever dans tous les cas.

- 4) L'analyse de l'état de la gouvernance du développement durable révèle que :

a) *Les cadres institutionnels nationaux* sont récents, et le plus souvent en cours d'élaboration à partir de structures et mécanismes préexistants. Dans les pays disposant d'une SNDD, c'est une loi, un décret présidentiel ou un arrêté ministériel qui fonde ces cadres (90%) et, dans très peu de cas, un article de la Constitution. Dans les cas des pays en développement, la base juridique, très fragmentée, demande à être consolidée. Ces cadres sont très souvent rattachés aux ministères chargés de l'environnement, trahissant un déséquilibre patent entre les différents piliers du développement durable en faveur de l'environnement. Un biais socio-économique existe aussi dans les pays ayant basé leur stratégie sur la lutte contre la pauvreté.

b) *La coordination stratégique* se fait dans la plupart des cas à travers des commissions, des conseils ou des comités chargés de la concertation entre les différents acteurs. Généralement bien structurés dans les pays disposant de SNDD, ces organes de coordination souffrent encore d'un déficit de clarification et de reconnaissance de leurs rôles. De ce fait et même dans ces cas, les fonctionnements en silo, avec des logiques internes propres, perdurent entre les différents et nombreux mécanismes de planification stratégique existants et aussi entre les ministères, la situation étant encore plus prononcée dans les pays ne disposant pas de SNDD.

c) *L'interaction entre les différents paliers de gouvernement* reste à renforcer au *niveau infra*, surtout dans les pays en développement où les collectivités territoriales demeurent encore insuffisamment associées à la définition des orientations stratégiques, à la planification et à la mise en œuvre. Les démembrements locaux des administrations centrales y sont bien mieux associées. Les progrès sensibles enregistrés ces dernières années, avec les lois sur la décentralisation, en modifiant les dynamiques locales, créent les bases d'une plus grande participation des collectivités aux prises de décisions et à leur mise en œuvre.

d) *Au niveau supra*, les pays sont étroitement associés aux concertations mondiales sur l'environnement, le développement et le développement durable, certes avec des moyens d'influence limités. Ils sont actifs dans des communautés économiques régionales dont les actions peuvent être renforcées dans le sens d'une plus grande prise en compte du développement durable dans les politiques, plans, programmes et projets de développement communautaires et aussi dans les concertations mondiales sur le développement durable.

e) *La prise en compte des parties prenantes* est généralement de niveau élevé en ce qui concerne les organisations non gouvernementales (ONG), les collectivités locales, le commerce et l'industrie, et la communauté scientifique et technique. Elle reste à améliorer en ce qui concerne les femmes, les enfants et les jeunes ainsi que les populations autochtones. Les instruments de consulta-

tion privilégiés sont les forums nationaux, les ateliers de validation et de révision des documents de stratégie. Ces prises en compte restent occasionnelles, voire ponctuelles et sont marquées par une importante asymétrie entre les phases de consultation où elles sont élevées et les phases de mise en œuvre et d'évaluation où elles sont limitées, voire inexistantes dans certains cas.

f) En ce qui concerne *le suivi/évaluation*, peu de pays, parmi les pays en développement, disposent des instruments idoines, des objectifs de développement durable à long terme (surtout dans les pays ne disposant pas de SNDD), des indicateurs acceptés de tous, des ressources techniques et financières, pour en assurer la *systématicité* et la transparence. On assiste de plus en plus à un recours à l'approche de « revue par les pairs » qui a permis à certains pays de faire des progrès sensibles dans la conception et la mise en œuvre de leur cadre de gouvernance du développement durable.

III- Contraintes, besoins exprimés et conditions de réussite identifiés

Au titre des *difficultés* qu'ils rencontrent sur le terrain, les acteurs soulignent (ii) le manque chronique et récurrent de ressources (humaines, techniques, financières, etc.) adéquates, (ii) une volonté politique bien en deçà des enjeux, (iii) des carences opérationnelles, comme le flou relatif à la définition des rôles des institutions engagées dans le processus. La multiplication, surtout dans les pays en développement, des mécanismes de planification stratégique encouragée par la coopération multilatérale, complique la situation en entretenant des visions sectorielles cloisonnées du développement durable et en faisant peser sur les maigres ressources disponibles un surcroît de charges opérationnelles pénalisantes pour une gouvernance optimale du développement durable.

Les besoins exprimés ciblent principalement le renforcement des capacités humaines et institutionnelles dans le sens d'une meilleure maîtrise des concepts, des enjeux et des pratiques relatifs à la gouvernance du développement durable. Les domaines ciblés concernent (i) la recherche et développement, (ii) le transfert de technologies, (iii) les outils d'intégration de l'environnement (évaluation d'impact, évaluation environnementale stratégique, économie de l'environnement) et de gouvernance du développement durable, (iv) la

conception et la mise en œuvre d'indicateurs de développement durable et (v) les techniques de suivi évaluation. La revue par les pairs suscite un intérêt marqué et sa généralisation a été suggérée comme point de départ d'un processus des mutations souhaitées vers la dotation de chaque pays d'une stratégie nationale de développement durable (SNDD) fonctionnelle.

En ce qui concerne *les conditions de réussite*, les acteurs soulignent l'importance de la volonté et de l'engagement politiques au plus haut niveau de l'État. D'où la recommandation d'un rattachement hiérarchique élevé (présidence ou primature) pour l'organe national d'animation et de la gouvernance du développement durable. La création d'un ministère dédié au développement durable aux compétences analogues à celles des « défunts » ministères du plan et auquel serait confiée cette animation s'inscrit dans le même registre. Dans tous les cas, une définition non équivoque du rôle de cet acteur essentiel et des autres, dans un cadre institutionnel cohérent avec les enjeux et les objectifs nationaux de développement, participe de ces conditions. La conception d'un tel cadre, le choix des objectifs à long terme et des actions à conduire, et la conduite de ces actions, doivent se faire de façon participative avec des outils et des instruments de suivi-évaluation adaptés. Un financement dédié reste dans ce cas le gage d'une action réussie et pérenne.

Conclusion

L'une des principales conclusions de l'étude sur l'état de la gouvernance du développement durable dans l'espace francophone, est que la SNDD est le mécanisme à privilégier pour rendre cette gouvernance optimale. Les autres mécanismes de planification stratégique existants, telle la stratégie de réduction de la pauvreté, ne peuvent être un substitut satisfaisant. Ils constituent cependant une base pertinente sur laquelle les pays peuvent s'appuyer pour construire une SNDD opérationnelle. Les Commissions et autres Comités nationaux de développement durable mis en place ici et là participent à souhait des dispositifs institutionnels nécessaires pour une gouvernance optimale du développement durable. Leurs rattachements hiérarchiques doivent être étudiés pour que la stratégie joue pleinement son rôle de cadre intégrateur de l'ensemble des énergies concourant au développement durable.

Résumé exécutif réalisé par l'ONG canadienne Unisféra et révisé par Kiri Tounao, responsable du Projet Stratégies Nationales Développement Durable à l'IEPF, commanditaire de l'étude.



Photo: Quy-Toan Do/The World Bank



Nouveaux Défis et nouvelles
problématiques
ou de la nécessité de réinventer
une réponse globale

Sur la route de Rio+20

Défis et enjeux de la Conférence Mondiale sur le Développement Durable 2012

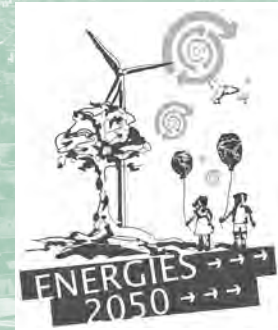
Vingt ans après le Sommet de la Terre de Rio de Janeiro, les Nations Unies organiseront, en juin 2012 dans la même ville, une nouvelle Conférence internationale sur le développement durable appelée Rio+20. L'objet de cet article est d'exposer les enjeux et les thématiques de travail de cette conférence et de donner un aperçu des attentes qu'elle suscite. Il présentera également l'importance du processus préparatoire afin d'encourager une plus grande participation, de sorte que la Conférence porte vraiment sur les attentes de l'ensemble des parties prenantes.

Un monde en plein bouleversement

L'humanité est confrontée à des défis sociaux, écologiques et économiques inédits dans leur ampleur, leur complexité et leur interdépendance et qui se déclinent quasiment sans aucune exception au niveau planétaire même si leurs origines peuvent être locales ou historiques.

Il est désormais acquis que le monde tel que nous l'avons connu et sur lequel s'est construite notre histoire récente n'a pas été et ne sera probablement pas en mesure de répondre à ces défis sans une profonde remise en question de son organisation. L'émergence de nouveaux pays, les crises répétées et systémiques rencontrées par les économies et les systèmes politiques des pays industrialisés, comme en témoigne la crise actuelle de la dette, le rôle de nouveaux acteurs économiques ou politiques, ainsi que les inégalités et la pauvreté qui frappent une part significative de la population mondiale n'ont fait qu'amplifier ce constat.

Notre système de gouvernance et l'ordre du monde auquel il fait référence a montré ses limites notamment en ce qui concerne le système financier mondial, malgré les institutions de Bretton Woods, le commerce mondial, malgré l'OMC, la gestion de l'environnement mondial et la promotion du développement durable, malgré l'Agenda 21, le Plan d'action de Johannesburg et la kyrielle d'institutions nationales, régionales et internationales mises en place à ces fins. Enfin, la complexité et la multiplication des instances de concertation et de négociation ont encore aggravé cette situation en fractionnant les actions et les thématiques avec de plus en plus d'acteurs et de guichets hyper spécialisés, selon des approches sectorielles et verticales peu ou pas organisées de manière complémentaire.



ÉNERGIES 2050

ENERGIES 2050 est une Organisation internationale Non Gouvernementale (ONG) qui travaille sur les questions associées au développement durable, au changement climatique et aux défis énergétiques. L'association désire notamment replacer une approche énergétique en accord avec les principes de l'écodéveloppement au cœur de l'action citoyenne en promouvant la maîtrise de la demande en énergie et les énergies renouvelables.

Les recherches et actions de l'association concernent l'écodéveloppement et le développement durable; les politiques climatiques (atténuation, adaptation et résilience), environnementales et énergétiques; la maîtrise de la demande en énergie et les sources d'énergies renouvelables; le bâtiment et le secteur de la construction; les questions urbaines et les défis et opportunités des territoires; l'économie de l'écologie et de l'environnement; les stratégies de développement bas carbone; les dynamiques sociales, les changements de comportement et l'action citoyenne.

www.energies2050.org

contact@energies2050.org

Négociier mais aussi mettre en œuvre

Depuis le sommet de Copenhague, l'utilité et l'efficacité des processus de négociations internationales environnementales sont sur la sellette. Les résultats des négociations multilatérales semblent maigres voire inexistantes, le coût budgétaire et en ressources humaines de ces processus (plus d'un millier de fonctionnaires pendant plusieurs mois par an dans le cas du climat) apparaît trop lourd, la dispersion des forums de négociation sur les sujets environnementaux inefficace.

En lui-même, le processus politique semble à bout de souffle : les États-Nations qui négocient ont du mal à accepter des compromis, les oppositions Nord-Sud partiellement obsolètes structurent encore largement les argumentaires, la préférence pour la souveraineté prend le pas sur la volonté de coopérer. Enfin, aucun système international ne garantit que les résultats obtenus par la négociation soient effectivement appliqués. Le cadre global de coopération multilatéral promu par les États-Unis depuis la seconde guerre mondiale a fonctionné pour l'environnement jusqu'au début des années 2000. De nombreux accords ont été signés notamment depuis Rio, fondés sur l'idée d'un droit international contraignant, de référence à des principes universel s'imposant à tous. Depuis 2001, nous sommes entrés dans une nouvelle période où la défense des intérêts nationaux ne justifie pas la coopération.

L'absence de pays leader – de pays hégémonique – est sans doute une raison majeure de cet essoufflement. Les États-Unis ne peuvent plus jouer ce rôle, la situation politique intérieure bloquant toute perspective d'accord ambitieux, tant la coopération ne paraît plus servir ses intérêts fondamentaux. L'Europe elle-même, très active dans la période précédente, est trop isolée pour imposer une dynamique de coopération. Or le rôle de leader est essentiel afin de rendre une perspective d'accord crédible, de faire peser une menace sur les pays récalcitrants, de supporter une grande partie des coûts de l'accord si nécessaire ou d'offrir des incitations aux pays qui encourent des pertes spécifiques. La multipolarité actuelle, où aucun pays ne peut ou ne veut assumer le rôle de leader, favorise les comportements non coopératifs et rend difficile la conduite d'alliances stables.

L'exemple de la négociation sur le climat est une illustration de ces difficultés. Arguant des difficultés

Laurence TUBIANA

Laurence TUBIANA est fondatrice de l'Institut du Développement Durable et des Relations Internationales (iddri) à Paris. Elle suit et participe aux négociations internationales sur le changement climatique, dans lesquelles l'iddri est fortement impliqué. Elle est également directrice de la chaire Développement durable de Sciences Po.



© Peter Allan/Interlinks Image

Laurence Tubiana fait partie de la commission du Livre blanc sur la politique étrangère et européenne de la France, constituée en octobre 2007, dont l'objectif est d'établir, à partir d'une analyse de l'environnement international et de ses évolutions, une vision du rôle de la diplomatie française.

De 1997 à 2002, Laurence Tubiana a été conseillère pour l'environnement auprès du Premier ministre Lionel Jospin.

Fondatrice de la revue *Courrier de la planète*, elle a publié un grand nombre d'articles et d'ouvrages sur les questions d'environnement, de développement et des enjeux internationaux. Elle codirige depuis 2007 la publication de l'*Annuel du Développement Durable – Regards sur la Terre*.

Laurence.tubiana@iddri.org



politiques – que même les chefs d'État n'ont pu surmonter – et des difficultés techniques (la réduction des émissions de gaz à effet de serre touche à trop de secteurs économiques), de nombreux experts académiques (et certains négociateurs eux-mêmes) accréditent la thèse de la mort des négociations multilatérales et se prononcent pour la recherche de solutions alternatives.

Quelles sont-elles ? L'idée qui s'impose aujourd'hui est qu'un accord multilatéral entre les États est hors de portée et donc, par défaut, ce sont les initiatives nationales, régionales mais aussi locales (villes ou régions) ou sectorielles (entre acteurs économiques) qu'il faut rechercher, seules voies réalistes pour faire progresser la protection de l'environnement. C'est de la mise en œuvre des politiques environnementales, de la définition des objectifs nationaux ou locaux, de l'élaboration de politiques et leur application, de la construction d'outils de politiques publiques (instruments économiques, réglementation, évaluation) que l'on peut attendre des progrès et non plus des processus internationaux qui restent lettre morte.

Il est vrai que la mise en œuvre effective des politiques à leur niveau pertinent national ou local est de toute façon un point de passage obligé. Cette épreuve de réalité permet de tester la faisabilité des grands objectifs définis par la communauté internationale, de créer des outils jusque-là inexistantes et d'apprendre par comparaison ou par expérience dans un domaine ou par définition il n'y avait pas de savoir et d'expérience acquise par la plupart des États. Mais peut-on pour autant se passer de la négociation internationale ? Un processus « bottom up », comme on l'a vu se dessiner dans la négociation climat, peut-il suffire à produire plus qu'un accord impossible à conclure ?

L'opposition entre ces deux perspectives est moins tranchée que cela.

Tout d'abord parce que le « bottom up » n'est pas forcément efficace : lorsque l'on fait la somme des engagements pris à Cancun, on constate un écart important avec l'objectif recherché.

Pour obtenir plus d'engagements des États eux-mêmes et donc une mise en œuvre de politiques beaucoup plus drastiques, il paraît nécessaire que

les actions soient concertées ; aucun pays en effet ne voudra faire d'effort supplémentaire si il n'a pas la garantie qu'il n'agira pas seul.

Ensuite, parce que d'ores et déjà la mise en œuvre de ces premiers pas des politiques climatiques s'est déclenchée en s'appuyant sur un accord international certes limité, mais indispensable (2 degrés, revue en 2014, création d'un fonds, mécanisme de vérification).

Enfin, parce que l'expérimentation elle-même des politiques permet de donner une impulsion positive au processus international en créant un climat de confiance et en faisant converger les anticipations des pays qui négocient. C'est l'objectif de la « Learning Platform », plateforme d'apprentissage lancée par l'iddri ou se confrontent les expériences en cours des différents pays (Europe, Chine, Inde, pour commencer) qui se sont dotés de politiques sur le climat.

Il n'est donc pas utile d'opposer les deux approches mais il faut plutôt s'attacher à créer un climat de confiance – qui manque aujourd'hui – et construire, à partir des politiques menées, de nouvelles bases pour la négociation.

Rio+20, une occasion unique

Conférence inutile, diront les sceptiques, ceux qui ne croient plus aux instances de gouvernance actuelles et qui justifieront leur point de vue en mettant en avant les échecs et les difficultés rencontrées à l'occasion des précédentes Conférences internationales et en soulignant la modestie des progrès obtenus, comparés à l'ambition des innombrables textes et accords internationaux que ces Conférences ont générés.

Mission impossible, diront les pessimistes, ceux qui mettront en doute la volonté, mais aussi et surtout la capacité de la communauté internationale à mettre en œuvre les décisions prises et les plans d'action arrêtés alors même que la plupart des pays et notre organisation mondiale sont confrontés à des crises répétées d'une ampleur inédite.

Opportunité ou occasion unique, diront enfin les autres, ceux que certains appelleront les optimistes. Ces derniers, bien que conscients des difficultés à fédérer la Communauté internationale autour d'un projet commun conjuguant des intérêts personnels et collectifs inévitablement partiellement contradictoires, verront aussi dans cette situation de crises ouvertes ou larvées,

un moment particulier propice aux grands changements. La nature globale de ces crises, constitue une chance pour reconsidérer les modèles économiques et de croissance traditionnels. Les tensions actuelles sur les prix de l'énergie ou des denrées alimentaires, les conséquences du réchauffement climatique, la perte continue de la diversité biologique, les menaces directes sur la paix mondiale ou encore la pauvreté dans laquelle un quart de l'humanité est maintenue en dépit des Objectifs du Millénaire pour le Développement – OMD – et autres Stratégies de lutte contre la pauvreté, donnent une image du monde qui nous guette si rien n'est fait concrètement pour changer les trajectoires de développement de nos sociétés.

Des objectifs ambitieux pour un engagement en quête de renouvellement

La Conférence de Rio+20 se veut le lieu de concertation où toutes ces questions seront mises à plat et débattues. L'assemblée générale des Nations Unies a fixé dans sa résolution A/RES/64/236 du 24 décembre 2009, comme objectifs pour cette Conférence de

renouveler l'engagement politique pour le développement durable, d'évaluer les progrès réalisés et les lacunes qui subsistent dans la mise en œuvre des textes issus des précédents Sommets et d'examiner les défis nouveaux et émergents.

L'engagement politique renouvelé est le gage de la poursuite par tous les États du monde des efforts engagés depuis le premier Rio et relancés à Johannesburg pour construire un développement économique qui garantit l'équilibre écologique à court et à long terme et assure l'équité sociale intra et intergénérationnelle.

Un *bilan sans concession des progrès réalisés*, mais aussi *des échecs* dans la mise en œuvre des résolutions prises au cours des dernières décennies, est nécessaire pour identifier ce qui ne fonctionne pas et l'abandonner, pour renforcer ce qui marche et le généraliser, pour innover en tirant avantage de tous ces acquis.

Enfin, le monde a connu ces dernières décennies des changements profonds. La mondialisation s'est renforcée à différents niveaux, et l'interdépendance des nations, comme des individus, est une réalité vécue au quotidien. La généralisation immédiate des conséquences de la crise de 2008 en est une illustration parfaite. Les crises qui frappent nos sociétés sont autant de *défis nouveaux* à considérer afin d'apporter collectivement les meilleures réponses dans les dynamiques de changement à mettre en place.

La mondialisation a mis en avant les lacunes de la gouvernance actuelle. La première urgence est de se concentrer sur la mise en œuvre et moins sur le processus de négociation en renforçant la gouvernance au plan mondial et au plan local. Il s'agit de combler les manques, les insuffisances de ce qui a été mis en place jusqu'à ce jour.

Le deuxième défi concerne l'implication des acteurs qui ne sont pas encore au cœur des enjeux de la mise en œuvre tels que le secteur privé (RSE, Global compact, etc.), les institutions nationales et internationales pour l'économie et les finances (économie verte), les villes, les consommateurs ou encore la société civile au regard de son organisation et de sa participation dans le processus de négociation et de mise en œuvre.

Le troisième défi concerne les thématiques transversales qui sont apparues ou qui ont été renommées (sans être exhaustif on peut citer : la question alimentaire, les crises hydrique et énergétique, la perte de la biodiversité et des écosystèmes, la désertification, les

OMD, le droit à une énergie propre et une réduction de la consommation de 40 %, etc.).

Le quatrième défi concerne la nécessité de pouvoir évaluer de manière plus claire et efficace les progrès réalisés dans la mise en œuvre du DD au travers notamment d'indicateurs appropriés.

La résolution de l'ONU précise que Rio+20 sera placée sous le signe des deux thèmes principaux suivants et qu'ils seront expliqués durant le processus préparatoire de la Conférence : une économie verte dans le cadre du développement durable et de la lutte contre la pauvreté, et le cadre institutionnel du développement durable.

L'économie verte ou de l'émergence d'une nouvelle approche

Ce concept a été introduit en 2008 par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement – PNUE – (Green economy initiative) qui la définit comme une économie à même d'entraîner une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources. En fait, l'économie verte fait référence à des perceptions, des définitions et à des attentes différentes pour les modalités de sa mise en œuvre selon que l'on se place dans un pays en développement, un pays industrialisé ou encore une économie en transition. On citera également le travail de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques – OCDE – sur la Croissance verte ou encore l'approche développée par l'Union européenne.

En fait, la définition est à la fois simple tout en faisant référence à énormément de notions interdépendantes et impliquant l'ensemble des parties prenantes. En substance, il s'agit d'une économie qui doit être à même de générer de la croissance, de créer des emplois et de permettre d'éradiquer la pauvreté au travers d'investissements dans le capital naturel, tout en le préservant, afin d'assurer la survie de la planète à long terme. Dans sa formulation, elle se veut une nouvelle approche permettant de revisiter les modèles économiques de croissance traditionnels. Elle entend questionner l'économie de l'environnement et de l'écologie en considérant tous les secteurs d'activités tels l'agriculture, l'énergie, l'industrie, le tourisme et le quotidien des populations. Enfin, elle entend mobiliser

de manière optimale le secteur privé en complément des politiques et des mesures mises en place au niveau international, régional, national et local.

Certains États et institutions internationales considèrent dès à présent que sa mise en place constitue la première étape de l'indispensable réforme de la gouvernance en matière de développement durable.

Certains pays du Sud ainsi que de nombreux représentants de la société civile émettent des réserves au regard de ce nouveau concept et appellent à la plus grande vigilance. Ces derniers reprochent à cette définition de ne pas aborder explicitement les objectifs sociaux tout en reconnaissant la référence formelle et souhaitée à une transformation technologique.

Enfin, de nombreux acteurs et observateurs s'inquiètent d'une nouvelle approche économique qui ne servirait que les besoins d'une nouvelle phase de croissance économique tout en étant déconnectée des crises environnementales, climatiques, financières, économiques et sociales actuelles et qui resterait inaccessible aux populations et aux États les plus démunis. Enfin, même si le concept n'est en rien définitivement déterminé, la définition actuelle attire l'attention sur l'absence explicite de mention à un mode de vie plus sobre pour les populations les plus favorisées dans un contexte de raréfaction des ressources afin de permettre l'accès aux services essentiels et aux droits fondamentaux des populations les plus défavorisées. De plus, cette définition n'est pas associée à un objectif et à un calendrier précis pour éradiquer la pauvreté.

Actuellement, de nombreuses organisations internationales dont le PNUE, l'OCDE ou encore l'Organisation internationale du travail (OIT) sont en train d'élaborer des stratégies en matière d'économie, de croissance verte et de développement d'emplois verts décents. À noter également que dans la suite des engagements pris à Cancun, les Parties contractantes se sont engagées à élaborer des stratégies de développement à faible intensité carbone compatibles avec le développement durable.

Un cadre institutionnel à repenser

Qu'il s'agisse des institutions onusiennes, des États ou des représentants de la société civile, tous s'accordent à dire que le déficit de mise en œuvre du DD vient du nombre trop important d'accords internationaux (plusieurs centaines) qui y font référence et de l'éclatement et de la multiplication des centres de décisions et des institutions impliquées dans sa mise en œuvre.

Un consensus existe aussi en ce qui concerne le besoin de renforcer la dimension environnementale dans les agendas internationaux. Enfin, chacun s'accorde à dire également qu'il faudrait plus de coordination entre les différents processus et un cadre institutionnel cohérent et renforcé.

Le constat est le même au niveau national ou local, avec la multiplication de stratégies et de plans d'action (SNDD, Agenda 21, Plan climat, Plan biodiversité...) et des conditions de coordination et d'évaluation complexes.

C'est sans aucun doute pour cela que le thème du cadre institutionnel a été retenu comme un des deux thèmes majeurs de Rio+20 (il aurait été pertinent de le mettre en premier en tant que préalable indispensable à tout nouveau Plan d'action).

Aujourd'hui, la communauté internationale a lancé un débat sur le cadre institutionnel qui serait à même de répondre aux enjeux et aux défis actuels et futurs. Sans présager des options qui seront retenues, la réponse préalable à un certain nombre de questions paraît indispensable :

- quelle légitimité les États désirent-ils donner aux institutions chargées de mettre en œuvre les engagements internationaux qu'ils prennent ; ou, dit différemment, comment s'assurer que ces institutions auront la légitimité et les moyens indispensables d'intervention sur des enjeux supranationaux ?
- parmi les institutions qui existent déjà, quelles sont celles qui devront être renforcées, améliorées, rassemblées voire dissoutes ?
- quelle institution pourrait se voir dotée, dans le domaine du développement durable, de compétences et pouvoirs exécutifs similaires à ceux dont disposent les institutions de Bretton Woods ou encore de l'OMC ; ou, dit autrement, comment s'assurer du respect des engagements pris en matière de développement durable et comment garantir le pouvoir d'intervention de l'institution en cas de manquement d'un État ?

Plusieurs options sont en discussion au niveau mondial :

- renforcement du PNUE ;
- création d'une Organisation Mondiale de l'Environnement (OME), en tant qu'agence spécialisée des nations Unies, certains plaident pour la transformation du PNUE à cette fin (idée portée notamment par la France mais qui rencontre une forte

réticence de plusieurs pays en développement craignant une nouvelle structure de type OMC qui ne les avantagerait pas);

- mise en place d'une nouvelle organisation « parapluie » (umbrella organisation) en charge du DD qui serait en charge d'examiner le rôle des différents organes (PNUE, CDD, ECOSOC) (idée portée notamment par le Brésil);
- réforme de la Commission du DD – CDD –, certains membres estimant qu'elle a trop peu d'impact sur les décisions politiques mondiales, d'autres estimant qu'elle devrait être considérablement renforcée et impliquer, outre les agences de l'ONU, les institutions de Bretton Woods et de l'OMC;
- meilleure intégration du DD dans les institutions financières internationales et dans les structures de l'OMC
- ...

À ce jour, les discussions restent ouvertes. Elles prennent place notamment au sein du Groupe IFSD (Institutionnal Framework for Sustainable Development). La déclaration faite à l'issue de la réunion de Solo, qui s'est tenue du 19 au 29 juillet 2011, témoigne d'un

accord sur les orientations à prendre même si aucun consensus sur les modalités de la mise en œuvre n'a été encore obtenu. Les 300 délégués venant de 90 pays, la trentaine d'institutions internationales ainsi que les représentants de la société civile ont déclaré, à l'issue de cette réunion, qu'il était indispensable qu'une institution internationale soit en charge de la mise en œuvre des 3 piliers économique, social et environnemental du DD. Pour autant, dès lors qu'il s'agit de la mise en œuvre ou de l'élargissement d'une compétence, les oppositions restent fortes car se posent aussitôt les questions relatives aux modalités de représentation des États, aux règles d'intervention et aux besoins en financement additionnel ou encore à celle du choix des agences susceptibles de fusionner.

Un processus préparatoire essentiel pour une stratégie collective à inventer

Si tout le monde s'accorde à dire que Rio+20 sera un « événement particulier » dans l'histoire de l'humanité au regard des immenses attentes qu'elle porte, il ne faut pas oublier que le succès de cette Conférence dépendra en grande partie de la réussite de sa préparation. Pour cela, il est essentiel que l'ensemble des

Pour une gouvernance durable

Au regard des défis rencontrés par nos sociétés, la mise en œuvre du développement durable apparaît comme salvatrice et essentielle, qu'il s'agisse des questions environnementales, sociales ou économiques. Pour autant, force est de constater que les solutions identifiées ne sont pas suffisamment mises en œuvre et cela, malgré un nombre considérable d'accords internationaux et d'institutions en charge de leur application. C'est aussi pourquoi, il est indispensable de comprendre les raisons d'une telle situation afin d'être à même de la changer.

En fait, « on » a confié la lourde responsabilité de la mise en œuvre à une kyrielle d'organisations spécialisées sans leur donner les attributs indispensables pour mener à bien leur mission, à savoir la légitimité de l'action. Le « on » désigne ici les « États-Nations » qui, pour conserver l'exclusivité de la légitimité du pouvoir, et par là même leur souveraineté, ont refusé d'en transférer une partie aux institutions qu'ils avaient créées au service d'engagements supra nationaux.

Hartmut MARHOLD

Prof. Dr. Hartmut MARHOLD est le Directeur général du Centre International de Formation Européenne (CIFE) de Nice. Entre 1994 et 2002, il a été Secrétaire général du Mouvement Européen Allemand et, entre 1998 et 2002, de l'Europa Union également. Il est Vice-Président, de l'Institut pour la Politique européenne à Berlin depuis 2002, chargé de cours dans plusieurs universités européennes et, depuis 1999, professeur honoraire à l'Université de Cologne. Ses principaux sujets de recherche concernent les développements institutionnels et constitutionnels de l'Union européenne, le fédéralisme et l'histoire de l'intégration européenne.



hartmutmarhold@gmx.net

En pratique, tant que la compétence à traiter des problèmes sera dissociée du pouvoir légitime de prendre les décisions nécessaires pour les résoudre,

les problèmes ne pourront pas être résolus. Cela concerne tout particulièrement les organisations internationales car leurs mandats s'inscrivent par définition au-delà de tout intérêt national spécifique.

Qu'il s'agisse de l'éradication de la pauvreté, de la lutte contre le changement climatique ou encore de la perte de la biodiversité, ces questions ne pourront pas être traitées convenablement tant qu'il n'y aura pas d'acteurs investis du pouvoir légitime de les résoudre, de prendre des décisions et d'arbitrer entre des intérêts inévitablement contradictoires. C'est pourquoi la tâche prioritaire de toute nouvelle conférence internationale sur le développement durable doit être de mettre en place une gouvernance apte à surmonter ce dilemme.

Deux solutions extrêmes sont d'ores et déjà à écarter. La première, est qu'il ne peut s'agir en aucun cas d'une dictature mondiale, avec des instances qui réuniraient entre leurs mains tous les pouvoirs politiques, si noble et durable que le projet puisse être en terme de développement durable. La deuxième fait référence à la forme historique de la démocratie parlementaire telle qu'elle s'est développée au niveau de l'État en Occident en raison de l'exclusivité de la souveraineté qui la caractérise.

Au niveau mondial, la question reste donc entière et il apparaît comme indispensable qu'une gouvernance à la dimension des défis puisse être instaurée et qu'elle soit légitime c'est-à-dire reconnue en son droit de prendre et d'appliquer des décisions.

L'Europe a vécu une situation similaire à la fin de la seconde guerre mondiale au moment de la construction européenne (à noter que la question de la gouvernance des institutions européennes est encore en partie d'actualité de nos jours). Les États avaient le choix entre :

- maintenir la souveraineté démocratique à leur niveau et décider qu'aucun arbitre ne serait légitimement investi du pouvoir de régler des conflits supranationaux au-delà de l'accord formel de l'ensemble des États concernés, ce qui revenait à renoncer à toute construction collective ;
- créer une gouvernance au-delà des États et investir les institutions dépositaires de ce mandat d'un pouvoir décisionnel réel, et leur reconnaître une légitimité.

À l'époque, le Plan Schuman a permis de trouver une issue à ce dilemme : les Communautés Européennes furent investies d'un vrai pouvoir législatif, par l'acte constitutionnel de la ratification des traités alors que l'exercice de leur pouvoir était

contrôlé, c'est-à-dire légitimé en permanence par les organes représentatifs des États membres (Conseil des Ministres aujourd'hui Conseil Européen), des citoyens européens (Parlement) ainsi que par la Cour de Justice.

Ce qui était la Nation à l'époque s'appelle aujourd'hui l'Humanité tout entière et même au-delà puisqu'il s'agit également de prendre en charge la responsabilité de protéger toute forme de vie sur terre ainsi que celle des générations futures sachant que ces dernières devront assumer les conséquences de nos décisions. C'est aussi pourquoi, il est légitime, dans cette nouvelle situation historique, de chercher à créer un pouvoir à l'échelle de l'humanité car les nations ne peuvent plus assumer ces responsabilités de manière « exclusive ».

De nos jours, c'est l'humanité tout entière qui doit se poser la question de la gouvernance qu'elle veut mettre en place pour les décennies à venir.

La nature même des enjeux témoigne de l'impossibilité des États à y répondre sans remettre en cause une partie de leur souveraineté.

À l'échelle planétaire, les États n'ont pas véritablement d'autre choix, comme cela a été le cas en Europe après la guerre. Les États peuvent insister pour conserver l'intégralité et l'exclusivité de leur souveraineté et de leurs pouvoirs légitimes mais cela risque d'amplifier les situations de crises que rencontrent nos sociétés.

À l'inverse, les États peuvent également s'engager sur le chemin d'une gouvernance mondiale inédite, limitée probablement, mais dans tous les cas associée à l'exercice de pouvoirs décisionnels propres, autonomes, rendus légitimes par des mécanismes de contrôle, de participation et par le principe du droit.

Il ne s'agit pas d'identifier les problèmes, il s'agit de les résoudre.

Il ne s'agit pas de proposer des solutions, il s'agit de les mettre en œuvre.

Il ne s'agit pas de coordonner des acteurs souverains, il s'agit de gouverner en vertu d'une souveraineté partagée, partielle, organisée et légitime.

*« Dans la vie il n'y a pas de solutions.
Il y a des forces en marche : il faut les créer
et les solutions les suivent »*

Antoine de Saint-Exupéry

**Prof. Hartmut MARHOLD
et Stéphane POUFFARY**

parties prenantes s'implique de manière active afin de s'assurer que les documents de travail qui seront rédigés reflètent bien la diversité des analyses, des ressentis, des attentes et des propositions. L'enjeu est de taille, puisqu'il s'agit de pouvoir dégager collégialement, avant la Conférence, des axes de travail et d'imaginer des pistes d'actions aussi opérationnelles que possible afin de pouvoir formellement approuver un plan d'action consensuel pendant la Conférence.

Le processus est extrêmement ouvert comme l'a expliqué Brice Lalonde, co-coordonateur exécutif de l'ONU pour Rio+20, le 4 juillet dernier à l'occasion de la réunion organisée à Paris par le Comité 21. En substance, il a expliqué qu'il n'existait pas de document déjà écrit et que les États étaient en plein questionnement. Tout reste à inventer et, pour reprendre une de ses formules, «Rio+20, ce sera vous», ce sera ce qu'en feront les parties prenantes. Il a également souligné qu'il était fondamental que l'implication se fasse à tous les niveaux afin de convaincre les décideurs politiques de mettre en place un plan d'action ambitieux mais, plus encore, qu'ils respectent leurs engagements.

Les parties prenantes rassemblent les Nations Unies, les États et les représentants de la société civile. Les États participent également au bureau de la Conférence. La société civile se répartit dans ce que l'on appelle les 9 Groupes d'acteurs majeurs (les femmes, les enfants et les jeunes, les peuples autochtones, les ONG, les autorités locales, les salariés et leurs syndicats, les entreprises et l'industrie, la communauté scientifique et technologique, les agriculteurs).

Le processus s'articule autour d'une série de réunions et d'un processus de concertation.

Les Comités préparatoires (PrepCom) rassemblent l'ensemble des parties prenantes et sont complétés par une série de réunions dites «inter-sessions» et «sous-régionales» qui rassemblent un nombre moins important d'acteurs sur des thèmes particuliers. Les deux premiers PrepCom se sont tenus respectivement du 17 au 19 mai 2010 (PrepCom 1) et les 7 et 8 mars 2011 (PrepCom 2). Le dernier PrepCom aura lieu quelques jours avant la Conférence du 28 au 30 mai 2012.

La première phase de la concertation s'est terminée en avril 2011. Les États et les organisations onusiennes ont été invités à répondre à un questionnaire sur les enjeux associés à la mise en œuvre du DD.

La deuxième phase est encore ouverte et, à ce titre, elle est donc tout particulièrement importante. Les différentes parties prenantes sont invitées à envoyer des contributions aux Nations Unies avant le premier novembre 2011 via le Secrétariat Général de la Conférence.

Les documents produits à ce stade témoignent d'une volonté générale de renouveler l'engagement politique pour le DD. Ils soulignent aussi les avancées positives en terme d'élaboration d'un cadre politique et institutionnel onusien, national, régional et local ainsi que les progrès sur plusieurs thématiques. Ils mettent également en avant le manque d'engagement politique, de coordination, de transparence, de participation et de moyens dans la mise en œuvre des mesures convenues.

Au regard des deux thèmes de la Conférence, le consensus est moins évident et on constate des divergences assez marquées tant au regard des concepts que sur leurs modalités de mise en œuvre. Enfin, de nombreuses interrogations existent sur l'identification des «défis nouveaux et émergents», le rôle des nouveaux acteurs ou encore les attentes vis-à-vis de la conférence elle-même¹.

Une fois la consultation terminée, le Secrétariat général de la Conférence diffusera en décembre 2011, un document de travail, base de l'accord à négocier en juin prochain.

Rio+20, la Conférence de la raison et de la mise en œuvre

Rio+20 sera résolument différente du «Rio+0» de 1992. Si la première a permis d'élaborer une certaine idée du développement dit «durable» ou «soutenable», la deuxième se devra d'apporter des réponses concrètes et opérationnelles aux défis auxquels sont confrontées nos sociétés.

1. Rapport de synthèse sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés concernant l'objectif et les thèmes de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable – Assemblée Générale des Nations Unies – 7 et 8 mars 2011.

RIO+20 c'est aussi une merveilleuse opportunité pour redéfinir un mieux vivre ensemble supposant le respect des ressources naturelles disponibles et la mise en œuvre à l'échelle mondiale d'une réelle et indispensable solidarité pour un développement partagé et universel seul garant de la pérennité de nos sociétés.

Au cours des dernières décennies, force est de constater que les progrès n'ont pas été à la hauteur des enjeux et encore moins des engagements pris par les différentes parties prenantes. Pour autant, un certain nombre d'initiatives ont émergé et ont commencé à porter leurs fruits. Qu'elles soient portées par des politiques, des organisations ou institutions locales, régionales, nationales ou internationales, des représentants du secteur privé ou de la société civile, ces réussites sont le témoignage, même modeste, qu'un autre modèle de développement peut avoir du sens.

En ce sens, Rio+20 apparaît définitivement comme une occasion unique pour que la Communauté internationale puisse s'interroger sur ses modalités de fonctionnement et puisse redéfinir un objectif commun pour les prochaines décennies. Rien ne pourrait être pire qu'une conclusion en forme de liste de « *bonnes intentions* ». Les conclusions de Rio+20 doivent être un véritable plan d'action et, pour ce faire, il convient de reconsidérer le concept même de développement durable.

Il s'agit également d'inventer une nouvelle gouvernance qui prenne en compte cette réalité afin d'être à même de pouvoir engager concrètement nos sociétés sur le chemin d'une transformation profonde et durable pour le bénéfice partagé des générations présentes et des générations à venir et cela, que l'on se place dans un pays dit développé, en transition ou en développement.

Dans cette perspective, le processus préparatoire est de la plus haute importance, d'autant plus qu'en pratique, les deux thèmes de la Conférence sont intimement liés et renvoient à une multitude de concepts

et de problématiques dans lesquels chacune des parties prenantes se trouve confrontée à un ensemble d'exigences individuelles légitimes ; mais aussi et surtout, à un ensemble de devoirs indispensables envers ce que nous appellerons ici « le collectif ». L'enjeu du processus préparatoire est d'aboutir à une définition partagée et acceptée par tous de cet ensemble de droits et de devoirs. Pour autant, ce nouveau paradigme auquel chacun peut légitimement aspirer ne pourra se faire sans une gouvernance profondément renouvelée sur le fond et sur la forme en assurant à chacun une équitable représentativité indépendante de la seule considération économique ou historique.

Pour être possible, la base de ce nouvel arrangement doit être l'obligation pour chaque État ou chaque partie prenante de respecter ses engagements tout en garantissant à chacun que cela conditionnera le respect des autres.

Enfin, Rio+20 devra fixer le cadre de travail pour les 20 prochaines années et proposer un calendrier ainsi que des étapes intermédiaires mesurables et vérifiables. C'est aussi pourquoi, Rio+20 se doit d'être une réussite car, au-delà des intérêts partisans, rien ne pourrait être pire que de ne rien faire. Conférence de la raison diront certains, conférence de l'action dans tous les cas, tels devront être les résultats de la Conférence. ✨

Pour en savoir plus :

<http://www.uncsd2012.org/rio20/> – site officiel pour la préparation de la Conférence Rio+20

<http://www.earthsummit2012.org/> – plateforme des Groupes Majeurs, principalement des ONG

<http://collectif-france.rio20.net> – site du Collectif Rio+20

www.comite21.org

<http://basd2012.org/> – Business Action for Sustainable Development 2012, collectif d'entreprises regroupées pour RIO+20

Nagoya: le berceau d'une alliance mondiale pour protéger la vie sur Terre



Ahmed DJOGLAF

Ahmed DJOGLAF, Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique

De nationalité algérienne, Dr. Djoghlaïf a poursuivi une éminente carrière diplomatique au gouvernement algérien et au PNUE. Il a assumé la fonction de Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique (CDB) le 3 janvier 2006. Précédemment à ce poste, il a été nommé Sous-directeur exécutif du PNUE en janvier 2003, après avoir accompli avec succès ses responsabilités de Directeur et coordonateur du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) du PNUE, où il a joué un rôle clé pendant onze ans et rehaussé le profil du PNUE avec succès. Durant son mandat au FEM, le portefeuille est passé de 6 projets valant 28 millions de dollars américains à 600 projets d'une valeur de 1 milliard de dollars américains mis en place dans 155 pays.

En mai 2010, la troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique a démontré que la biodiversité continue de disparaître à un rythme effréné: jusqu'à 1000 fois le taux naturel d'extinction des espèces. Le rapport préparé sur la base des données fournies par 120 pays confirme les résultats de l'Étude du millénaire sur les écosystèmes. 60 % des écosystèmes de notre planète sont dans un état de dégradation avancée.

Le rapport confirme aussi les informations contenues dans la liste rouge des espèces menacées 2010 de l'UICN. Ainsi, 36% de toutes les espèces examinées sont menacées d'extinction, y compris 21 % des mammifères, 30 % des amphibiens, 12% des espèces d'oiseaux, et 70 % des plantes. À ce rythme, une superficie de 1,3 milliard d'hectares, soit une fois et demi la surface des États-Unis d'Amérique perdra avant 2050 sa biodiversité originelle.

C'est pour répondre à cette crise sans précédent que l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé 2010 l'«Année internationale de la biodiversité». En septembre de cette année, l'Assemblée générale a convoqué un sommet des chefs d'État et de gouvernement à l'occasion des travaux de sa 65^e session à New York. Il s'agissait de la première fois dans les annales des Nations Unies que se tenait un sommet des chefs d'État ou de gouvernement exclusivement consacré à la biodiversité.

Par la suite, la dixième Conférence des Parties à la Convention a eu lieu en octobre à Nagoya, au Japon. Quelques 18 000 participants représentant les 193 Parties et leurs partenaires ont clôturé le Sommet de Nagoya sur la biodiversité en adoptant les décisions historiques qui permettront à la communauté de nations de faire face au défi sans précédent de la perte continue de la biodiversité. Les gouvernements se sont entendus sur un ensemble de mesures qui garantiront que les écosystèmes de la planète continueront à maintenir le bien-être humain dans le futur.

Cette réunion a atteint ses trois buts reliés: l'adoption d'un nouveau Plan stratégique de dix ans pour guider les efforts internationaux et nationaux pour sauver la biodiversité par l'action accrue afin de rencontrer les objectifs de la Convention sur la diversité biologique, une stratégie de mobilisation des ressources fournissant une voie pour l'avenir afin d'augmenter de façon substantielle les niveaux actuels d'aide publique au développement en soutien à la biodiversité, et un nouveau protocole international sur l'accès et le partage des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques de la planète.

ahmed.djoghlaïf@cdb.int



Le Plan stratégique de la Convention sur la diversité biologique ou les « Objectifs d'Aichi », adopté par la réunion, inclut 20 objectifs principaux, organisés en vertu de cinq buts stratégiques qui traitent des causes sous-jacentes à la perte de la biodiversité, réduisent les pressions sur la biodiversité, sauvegardent la biodiversité à tous les niveaux, améliorent les bienfaits fournis par la biodiversité, et facilitent le renforcement des capacités.

De plus, l'importance d'une meilleure intégration de l'agenda de la biodiversité avec celui des changements climatiques et de la dégradation des terres a été abordée par le programme d'événements et d'activités au Pavillon des écosystèmes, où les chefs d'agences et d'organisations internationales ont discuté des façons dont les trois agendas peuvent être mis en œuvre en soutien au développement durable. Plus de 2 500 personnes ont participé et ont discuté des avantages mutuels de la mise en œuvre des conventions sur la biodiversité, la lutte contre la désertification et les changements climatiques au niveau national et de manière inter-reliée.

En effet, la troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique confirme que les changements climatiques sont aujourd'hui l'une des causes majeures de l'accélération de l'érosion de la vie sur Terre. Le rapport sur les changements climatiques et la biodiversité soumis par le Secrétariat au Sommet de Copenhague en 2009 démontre que pour chaque augmentation d'un degré Celsius de la température, 10% des espèces végétales et animales recensées seront menacées d'extinction. Le Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) prédit que 30% des espèces connues disparaîtront d'ici la fin du siècle présent en raison des changements climatiques.

En outre, la plupart des dommages provoqués par le réchauffement climatique sont liés à une dégradation constante des écosystèmes et à la diminution des récoltes, ce qui mène à une malnutrition massive et provoque des maladies. Les niveaux changeants de précipitation diminuent la production agricole dans l'ensemble des tropiques et des secondaire-tropiques, et la malnutrition en est le résultat.

De plus, l'appauvrissement de la biodiversité entraînera l'aggravation des défis que posent les changements climatiques. La déforestation contribue à plus de 20% des émissions de gaz à effet de serre. Les tourbières, quoique ne représentant que 3% de la

superficie de la terre, séquestrent plus de 30% de carbone. Cependant, 13 millions d'hectares de forêt disparaissent chaque année et plus de la moitié des zones humides de notre planète a disparu durant le siècle écoulé.

Il ya plusieurs activités de gestion de l'utilisation des terres qui peuvent contribuer à l'atténuation des changements climatiques. Celles-ci incluent la protection des forêts naturelles et des stocks de carbone des tourbières; la gestion durable des forêts; la gestion durable des zones humides; la restauration des zones humides dégradées; et les pratiques agricoles durables. En tout, le potentiel de réduction des émissions et d'augmentation de la séquestration du carbone associé aux activités de gestion des terres est évalué à près de 1 à 6 milliards de tonnes de CO₂ par année.

La biodiversité fait partie intégrante non seulement de l'atténuation des changements climatiques mais aussi de l'adaptation aux conséquences négatives des changements climatiques. En effet, l'adaptation écosystémique intègre la diversité biologique et les services écosystémiques aux stratégies d'adaptation. Quelques exemples incluent la défense des côtes en maintenant ou en restaurant les mangroves et autres zones humides côtières afin de réduire les inondations côtières et l'érosion des côtes; la gestion durable des zones humides terrestres et des plaines inondables afin de maintenir le débit et la qualité de l'eau; la conservation et la restauration des forêts afin de stabiliser les pentes et de régulariser le débit de l'eau; et la conservation de la diversité biologique agricole afin de fournir une réserve de ressources génétiques particulières pour l'adaptation des cultures et du bétail aux changements climatiques.

Le message est clair. Nous ne pouvons pas réduire la perte de biodiversité sans nous pencher sur les changements climatiques. Mais il est également impossible d'affronter efficacement les changements climatiques sans conserver, restaurer et utiliser de manière durable les écosystèmes.

C'est pour ça que le Pavillon des écosystèmes s'est tenu non seulement à Nagoya mais aussi à la réunion sur le climat à Cancun le mois suivant. De plus, le Pavillon sera tenu à la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD), qui se tiendra à Changwon en République de Corée en octobre 2011, et à la réunion sur le climat à Durban en Afrique du Sud à la fin de l'année. En 2012, le

Pavillon se tiendra lors du Sommet RIO+20 en mai et à la onzième réunion de la Conférence des Parties à la CDB à Hyderabad en Inde, en octobre.

En effet, le Pavillon des écosystèmes a été identifié comme l'une des initiatives concrètes pour soutenir le processus préparatoire de RIO+20. Au sommet, nous participerons à un événement de haut niveau avec les présidences passées et actuelles des 3 Conventions de Rio pour discuter des synergies entre les Conventions. Nous promouvoir aussi des synergies lors d'une réunion conjointe des ministres de l'environnement anciens, actuels et futurs des présidences des Conférences des Parties de la CDB et de la CNULD, ce qui contribuera à un événement de haut niveau de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la dégradation des terres. De plus, nous lancerons un projet pilote avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) sur l'implémentation de synergies au niveau national.

En outre, au Sommet RIO+20 nous promouvoir la sensibilisation du public et des décideurs politiques aux liens entre la biodiversité et les changements

climatiques à travers une série d'événements liés à l'expédition de Jean Lemire « 1000 jours pour la planète » : à partir de l'automne 2011 et pour 1000 jours consécutifs, l'Ambassadeur de *La Vague Verte* embarquera pour une expédition visant à mettre en évidence la richesse et l'importance de la biodiversité dans le monde entier en tant que contribution à la Décennie des Nations Unies sur la biodiversité. Finalement, nous signerons un protocole d'entente avec le Secrétariat de la CNULD afin d'appuyer l'implémentation de notre programme de travail conjoint compte tenu des résultats du Sommet de la biodiversité de Nagoya.

L'année 2010 et le Sommet de Nagoya ont ouvert une nouvelle page de l'histoire qui nous invite à l'action. C'est pour cette raison que l'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré 2011-2020 la Décennie internationale de la biodiversité, ce qui coïncide avec la Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification. En route pour RIO+20 profitons-nous donc de l'occasion pour se lancer avec un nouvel élan dans la bataille pour la vie sur Terre.



Photo : Curt Carnemark/The World Bank



Photo : Costa Rica, Stéphane POUFFARY, ENERGIES 2050.

Économie verte et développement durable

Modes de consommation et de production durables et partenariats

La Conférence des Nations Unies pour l'Environnement et le Développement, organisée à Rio de Janeiro en 1992, avait considéré que « la cause principale de la détérioration continue de l'environnement mondial était les modes de consommation et de production non durables ». Dix ans plus tard, au Sommet Mondial sur le Développement Durable, à Johannesburg en 2002, les modes de consommation et de production durables avaient été reconnus comme un des trois objectifs globaux et conditions essentielles pour le développement durable.

Des crises et moyens de réponse

En réponse à cet appel, le PNUE qui s'est donné pour objectif de travailler sur la compatibilité entre environnement et développement, et surtout de montrer que l'environnement est un pilier et un partenaire du développement, a « pris à bras le corps » les modes de consommation et de production jusqu'à en faire une de ses six priorités avec l'utilisation efficiente des ressources. Se plaçant délibérément à l'avant-garde de cet agenda ambitieux et délicat, un programme de plus en plus complexe et cohérent a été mis en place pour démontrer l'importance et la nécessité de s'orienter vers des modes de consommation et de production durables, avec un soutien à l'élaboration et la mise en œuvre de politiques adéquates ainsi que les outils et techniques nécessaires. C'est dans ce contexte que, tout en développant un programme pour contribuer à promouvoir ce changement de paradigme, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement a soutenu, avec d'autres partenaires, les pays et régions dans leurs efforts pour intégrer les modes de consommation et de production durables à leurs politiques nationales, et plus récemment les principes de l'économie verte.

Entre-temps, plusieurs crises ont surgi ou se sont accélérées au cours de la décennie écoulée : climat, biodiversité, sécurité alimentaire, eau et tout récemment la crise du système financier et de l'économie mondiale tout entière en 2008, et encore avec des signes inquiétants en 2011. La forte dépendance de l'économie mondiale vis-à-vis des ressources fossiles, couplée avec une forte hausse des prix de l'énergie, a abouti à des chocs à répétition, avec des ondes de choc multiples, affectant les pays à des degrés divers.

Mais parallèlement à ces crises s'est intensifiée la recherche d'une solution durable alternative au dysfonctionnement du système économique mondial, la recherche d'un nouveau paradigme économique social et environnemental, où l'accumulation



Arab HOBALLAH

Arab HOBALLAH, Directeur Consommation et Production Durables, DTIE/PNUE ; occupe ce poste depuis Octobre 2005. Auparavant, Coordinateur Adjoint du PAM/PNUE et Secrétaire de la Commission Méditerranéenne pour le Développement Durable de 1998 à 2005, Directeur Adjoint du Plan Bleu/PAM/PNUE de 1991 à 1998, gestion de projets et consultant notamment avec la Banque Mondiale dans les pays en développement de 1982 à 1991 ».



de richesse matérielle ne s'accompagne pas d'une dégradation des ressources, d'un plus grand déséquilibre social et d'une aggravation des risques environnementaux.

Durant la dernière décennie, de nombreuses politiques, actions pratiques et partenariats multi-acteurs ont tracé les voies et identifié les moyens qui permettraient de mener à une transformation réelle du système pour effectivement aboutir au développement durable, économiquement viable, socialement responsable et respectueux de l'environnement. Cette voie de transition menant au développement durable s'articule tant sur une utilisation efficiente des ressources et des modes de consommation et de production durables que sur une économie verte, deux forces motrices clés que le PNUE a placé au plus haut de ses priorités stratégiques.

Par ailleurs, les politiques et initiatives concrètes de modes de consommation et de production durables se sont multipliées aux niveaux mondial, régional, national et local. Cette prise de conscience s'est étendue à l'ensemble des secteurs économiques et de la société, résultant en un besoin pressant de mesures et d'actions économiques et financières pour permettre la transformation effective de cette nouvelle volonté de changement. Ce à quoi répond l'économie verte avec les cadres macro-économiques et mesures conduisant aux interventions économiques et financières nécessaires, permettant de transformer en actions concrètes les changements en faveur de modes de consommation et de production durables, tant au niveau des politiques nationales, des décisions des entrepreneurs que des consommateurs individuels.

Des acteurs et de leur responsabilité

De nombreux projets et bonnes pratiques ont montré et démontré la voie à suivre, posant les jalons menant à cette nécessaire transformation pour assurer une transition effective vers des modes de consommation et de production durables ainsi que vers une économie verte. Il est cependant clair que si les gouvernements nationaux ont une responsabilité particulière lors de cette transition, ils ne peuvent mener seuls au changement structurel de prise de décision et de culture à l'égard des ressources et de la société. Des partenariats et alliances stratégiques avec le secteur privé, industriel et financier, ainsi qu'avec la société civile seront utiles, voire indispensables.

Pour les gouvernements, des réformes politiques et économiques sérieuses et radicales sont nécessaires, passant par une remise en cause des subventions nocives pour le développement durable et l'équilibre social; comme sera aussi nécessaire la mise en place de règles du jeu plus favorables et incitatives aux actions en faveur d'une utilisation plus efficiente des ressources et de l'innovation en vue de produits durables, consommant de moins en moins d'énergie et de matière. Cela requiert aussi une restructuration du marché et un renforcement des mécanismes de marché en faveur de telles actions ainsi qu'une réorientation des investissements publics. À cet effet, il est important que les gouvernements comprennent l'intérêt et la nécessité de travailler plus étroitement et plus ouvertement avec les acteurs du secteur privé et de la société, ce qui passe nécessairement par plus de clarté dans les processus de prise de décision, la mise en place de mécanismes de consultation multi-acteurs et un système de gouvernance de la politique et de l'économie qui donne toute sa place à la responsabilisation, la transparence et l'éthique.

Pour le secteur privé industriel, il est indispensable de comprendre et de mesurer l'opportunité réelle que représente une utilisation efficiente des ressources, l'investissement dans l'innovation pour des produits durables et des processus de production à basse consommation d'énergie, de matière et à faible émission de déchets autant que de CO₂, et ce, tout au long du cycle de production et du cycle de vie du produit. Contribuer au développement et à la promotion de modes de consommation et de production durables présente certes de nombreuses opportunités, mais celles-ci ne porteront leurs fruits que si les acteurs en question ont bien conscience des défis et difficultés que cela représente en termes de changements de politiques, de processus de décision, d'habitudes durant la phase de transition qui pourraient être plus ou moins longue, afin de prendre les mesures nécessaires pour aller au-delà des contraintes. Cela demande aussi une plus grande transparence dans les activités tout au long de la chaîne de valeur, y compris la publication de données relatives à la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise.

Pour le secteur privé financier, cela demande l'intégration d'un sens plus élevé de l'éthique dans les investissements, l'application de critères sociaux et environnementaux dans l'octroi de crédits et les investissements directs; un alignement avec les politiques de développement durable est nécessaire sans laisser la décision finale aux mécanismes libres du marché

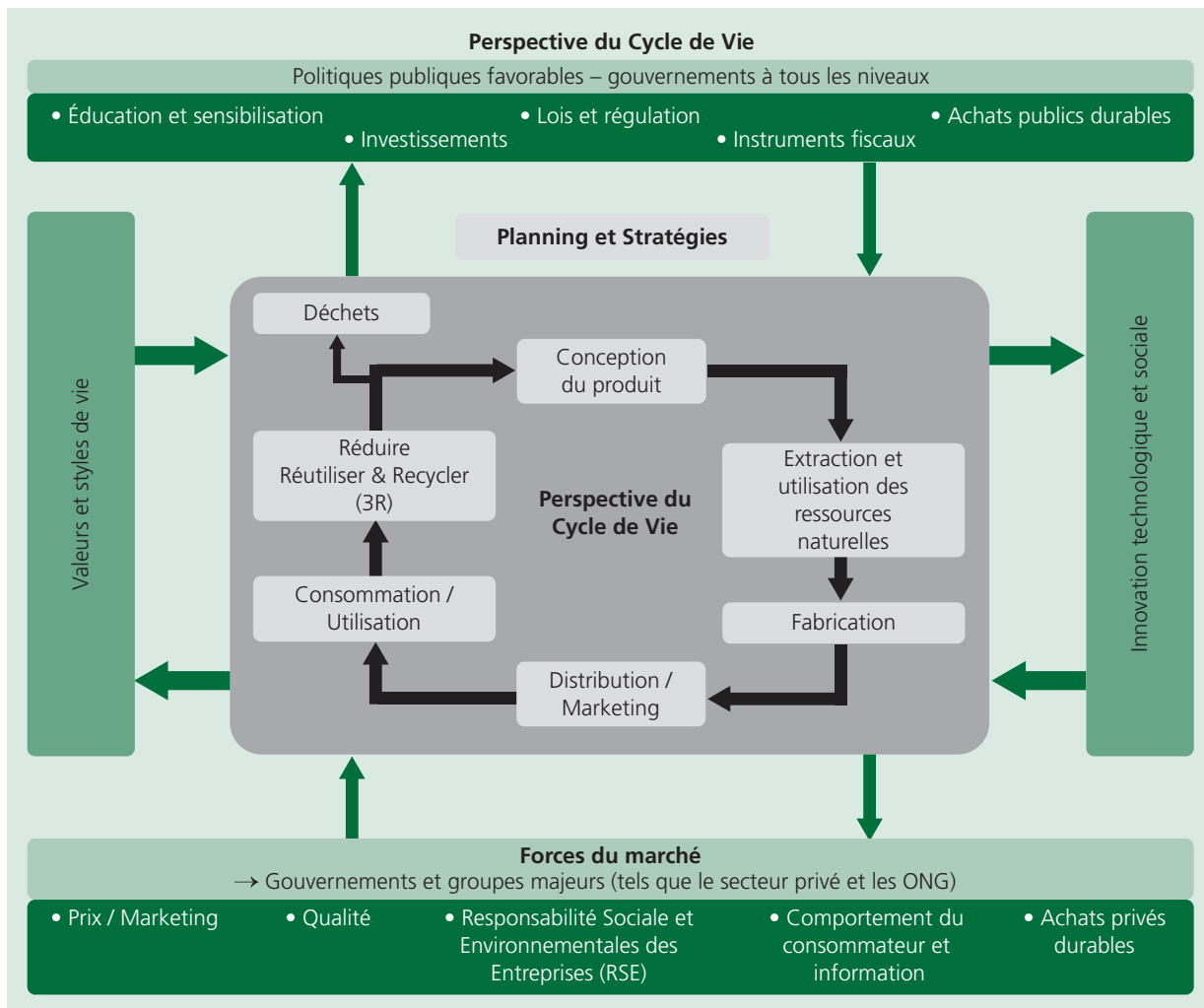
qui en général mènent, en accord avec les stratégies classiques de croissance économique, vers une accumulation de capital matériel et financier s'accompagnant d'une dégradation excessive du capital naturel et d'une détérioration continue des écosystèmes.

Pour la société civile, qui représente surtout les consommateurs dans ce contexte, il est indispensable que sa prise de conscience croissante de l'inadéquation et de la non-durabilité de ses modes de consommation la mène vers des décisions et des choix plus responsables afin de créer une demande plus forte pour les produits durables et d'agir en conséquence au quotidien autant qu'en se projetant vers l'avenir, sans négliger le pouvoir de l'innovation économique, sociale et culturelle, dans la recherche de modes de vie durables, individuels et surtout communautaires. Cela requiert une prise en compte de l'impact systémique de tels changements, pas seulement sur le budget individuel, familial, communautaire et national mais aussi sur la santé, l'éducation et l'écosystème.

Le diagramme ci-dessous développé dans le cadre des travaux du processus de Marrakech pour la promotion de modes de consommation et de production durables résume les relations et flux entre les divers piliers de la société, le cadre politique, le marché, la technologie et les modes de vie, autour de la perspective du cycle de vie d'un produit. Il met en évidence la nécessaire relation et le besoin de partenariats entre les acteurs publics et privés.

Des marchés et de leur transparence

Les Nations Unies et les Gouvernements se doivent de mobiliser et d'engager tous les acteurs concernés dans ce processus. Le secteur privé en particulier a un rôle clé majeur dans la transition vers une économie verte, tant en terme d'innovation technologique que de mise en place de mécanismes innovants de financement et d'investissement. À cet effet, l'identification de mesures concrètes, incitatives et de marché, ainsi



que la mise en place de partenariats mobilisateurs constitueront des éléments importants du cadre nécessaire qui balisera le chemin vers l'économie verte et le développement durable.

Outre les diverses mesures à prendre par les gouvernements pour créer les conditions favorables à une telle transformation (mesures incitatives financières et fiscales, cadre législatif adéquat, etc.) et notamment en montrant par l'exemple la voie à suivre (achats publics durables, réduction de consommation d'énergie dans les établissements publics voire bâtiments « passifs » en termes d'énergie et d'émissions), un certain nombre de mesures propres au marché s'avère nécessaire, dont :

- 1) La mise en place d'un cadre législatif et de mesures pour inciter les acteurs du secteur industriel et financier à utiliser les instruments de mesures et les normes et standards, ainsi que l'application de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans les mécanismes de prise de décision pour les investissements. Ceci se traduirait par l'intégration dans les fonds de pension et les fonds souverains de critères de risques environnementaux et sociaux, en utilisant en particulier les critères de l'initiative « Principes d'Investissements Responsables » soutenue par les Nations Unies, et qui demande aux institutions d'investissement concernées de préparer des rapports sur l'utilisation progressive des critères de cette initiative.
- 2) Le développement et l'application de politiques et d'actions par les marchés financiers et les bourses ainsi que les agences de notation pour prendre en compte les données relatives aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans un processus d'analyse transparent et comparable afin de rétablir et renforcer la confiance sociale et économique dans les opérations des marchés.
- 3) L'introduction et l'application de l'approche « se conformer ou expliquer » (comply or explain) par toutes les grandes entreprises dans leurs rapports non-financiers ou de durabilité, afin de mieux rationaliser les besoins de rapport nationaux et soutenir les efforts de l'initiative Global Reporting et du comité international pour la préparation de rapports intégrés afin de promouvoir un système de rapports fiables et utiles.

Il est clair que nous avons besoin d'un rapprochement, voire d'une action concertée entre gouvernements et secteur privé, ainsi qu'avec la société civile, pour mener à bien le changement nécessaire au moyen de partenariats intelligents et efficaces. Le secteur privé a un rôle essentiel à jouer, avec les gouvernements et les Nations Unies, pour mieux promouvoir et appliquer la responsabilité sociale, les marchés « éthiques » et le développement durable. Un défi majeur consiste en fait à créer, établir et maintenir ce « mouvement » de partenariats multi-acteurs, responsable et efficace, pour réaliser les modes de consommation et de production durables et l'avènement d'une économie verte. Une telle solution relève de la responsabilité collective, le marché vert n'étant pas seulement une part du marché mais plutôt le marché de demain.

De la responsabilité collective ou de la politique de l'autruche

Consommation et production durables, utilisation efficiente des ressources et responsabilités des acteurs publics et privés, ont été et resteront les forces motrices pour la promotion et la mise en place de décisions et de comportements responsables pour un changement structurel profond menant au développement durable. Accordant de plus en plus d'importance à la demande des consommateurs et du marché, plusieurs compagnies et des leaders visionnaires saisissent de plus en plus les opportunités qui mènent au changement par le biais d'innovation dans le commerce vert, les investissements et la création d'emploi, focalisant sur l'utilisation efficiente des ressources et le découplage de la croissance économique de l'utilisation croissante de ressource et de la dégradation de l'environnement; en fin de compte, il s'agit de prendre les mesures nécessaires, parfois courageuses mais toujours responsables, afin de « produire mieux et plus avec moins ». Les Nations Unies en général et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement en particulier se doivent de fournir la plateforme pour développer ces partenariats et inciter et soutenir l'innovation qui mènera au changement nécessaire de paradigme.

Lors des dernières crises financières, il a été facile de constater qu'il n'y avait pas vraiment de pénurie de capitaux pour les investissements; juste une question de priorité et d'allocation, une question de court ou de long terme, une question d'intérêt privé et égoïste par rapport à un sens commun et responsable du

développement durable, sur la base du principe de la responsabilité commune et partagée mais différenciée. Pour répondre à des crises ou des faillites des grandes banques, les ressources financières n'ont pas manqué, et les pays et le système ont trouvé les quantités colossales de fonds nécessaires (comme pour les guerres et les agressions).

Par contre, pour une crise alimentaire affectant les pays pauvres ou pour faire accéder une grande partie de l'humanité aux services de base, eau, nourriture, santé et éducation, les pays et le système peinent à trouver quelques milliards, juste pour « panser la blessure » en attendant les prochaines crises. Il faut donc sortir des sentiers battus, oser le changement radical sachant que les moyens nécessaires, techniques et financiers sont, comme tout le monde le sait, bien disponibles mais malheureusement difficilement accessibles pour la majorité.

Les modes de consommation et de production durables sont avec l'économie verte les deux faces d'une même pièce, celle du développement durable, s'informant et se renforçant mutuellement, s'articulant sur quatre composantes inter-liées, à savoir la connaissance scientifique des forces motrices, des pressions et des impacts ; les analyses macroéconomiques avec les instruments nécessaires ; l'engagement des secteurs industriels et des affaires ; ainsi que la création d'une demande de produits durables.

Le développement durable n'est plus un choix mais un impératif, qui passe par un changement des modes de consommation et de production ainsi que la mise en place d'une économie verte. Ce changement et les réformes nécessaires se feront soit par choix et volonté sinon par défaut et obligation.

Le contenu de cet article, qui s'appuie sur les travaux dans le cadre du processus de Marrakech et de l'économie verte du PNUE, relève de l'entière responsabilité de l'auteur et n'engage en aucune manière le PNUE. ✦

Pour plus d'information sur les activités du PNUE relatives aux modes de consommation et de production, à l'utilisation efficiente des ressources et sur l'économie verte, prière de consulter les pages suivantes :

www.unep.org

www.unep.fr/scp/marrakech

www.unep.org/pc/sustain/10YFP

www.unep.fr/scp/rpanel/

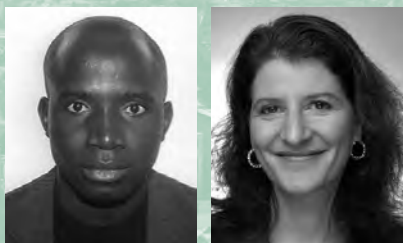
www.unep.org/greeneconomy



Photo : Curt Carnemark/The World Bank

Impliquer les organisations, les entreprises et le secteur privé

La responsabilité sociétale en œuvre



Urbain Kiswend-Sida YAMEOGO
et Corinne GENDRON

Urbain Kiswend-Sida YAMEOGO est Étudiant au doctorat en administration, chercheur à la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable, École des sciences de la gestion, Université du Québec à Montréal (UQAM)

Corinne GENDRON est Professeure au Département de stratégie, responsabilité sociale et environnementale, École des sciences de la gestion, Université du Québec à Montréal (UQAM), Titulaire de la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable

gendron.corinne@uqam.ca
yameogo.urbain_kiswend-sida@
courrier.uqam.ca

« *Business cannot succeed in societies that fail.* »¹
Björn Stigson Président du WBCSD

La question environnementale et le développement durable en général sont devenus incontournables à tous les échelons politiques et pour chacun des acteurs sociaux. L'entreprise ne fait pas exception ; elle est même souvent présentée comme l'emblème du problème écologique. Pourtant, de par son rôle central à titre d'institution sociale de même que dans le rapport qu'elle induit entre l'humain et l'environnement, sa contribution semble un passage obligé de tout effort vers le développement durable. La question qui se pose néanmoins est de savoir comment mettre l'entreprise à contribution face à ce grand défi. La responsabilité sociale a souvent été présentée comme un moyen de le faire ; mais encore faut-il comprendre de quoi il s'agit, et réaliser qu'au-delà des réaménagements organisationnels auxquels elle a trop longtemps été confinée, la responsabilité sociétale appelle une modernisation institutionnelle s'inscrivant dans une refonte du système économique lui-même, afin de le mettre en phase avec ce nouveau modèle de développement qu'est le développement durable.

La responsabilité sociétale en vue du développement durable

L'idée d'une responsabilité de l'entreprise n'est pas nouvelle². Ce qui est nouveau, c'est le sens, la portée et l'intérêt pour la responsabilité sociétale devenue, comme le disait Stark (1993), « *la sagesse conventionnelle des milieux d'affaires* », ainsi que l'ambition régulatoire dont on l'a investie (Gendron *et al.*, 2003). Cette montée en importance s'est toutefois faite sur le fond d'une grande confusion quant à la définition même de la responsabilité sociale, alors que son rapport à la loi fut au cœur des débats. (Gendron, 2008). Le processus ISO 26000 a permis de mettre fin à plusieurs conflits d'interprétation. Sans compter qu'en plus d'incarner une volonté d'aller vers une compréhension commune du concept, ISO 26000 établit le lien avec le développement durable en le posant en finalité de la responsabilité sociétale. La norme définit cette responsabilité sociétale comme

1. « Les affaires ne peuvent pas prospérer dans des sociétés qui échouent. »

2. « L'idée qui sous-tend la responsabilité sociale des entreprises – l'obligation qui leur est faite de prendre en compte l'impact de leurs activités sur l'environnement, l'économie et la société – est tout sauf un concept nouveau. Cela fait des siècles que l'on débat sur la façon dont elles traitent leurs employés et des types de produits qu'elles proposent aux consommateurs » cf. Strange T. & Bayley A. (2008).

la responsabilité d'une **organisation** vis-à-vis des impacts de ses décisions et activités sur la société et sur l'**environnement**, se traduisant par un **comportement éthique** et transparent qui contribue au développement durable, y compris à la santé et au bien-être de la société ; prend en compte les attentes des parties prenantes ; respecte les lois en vigueur tout en étant en cohérence avec les normes internationales de comportement ; est intégré dans l'ensemble de l'organisation et mis en oeuvre dans ses relations.

La norme étend ainsi le concept à toute forme d'organisation, alors que la responsabilité sociétale était au départ cantonnée à l'entreprise. La responsabilité sociétale telle qu'envisagée par ISO 26000 traduit non seulement une prise de conscience des externalités négatives de l'activité économique, mais aussi l'impératif d'une contribution de l'entreprise au développement durable, contribution d'autant plus importante qu'elle a pris, au cours des dernières années, un rôle prédominant dans la gouvernance mondiale.

La financiarisation de l'économie tout comme les accords commerciaux ont mené à un réaménagement du pouvoir de régulation des États. La mondialisation a présidé à une recomposition du système de gouvernance international avec l'émergence de nouveaux centres de pouvoirs et de contre-pouvoirs : puissances financières transfrontalières (Sagafi-Nejad, 2008 ; Hulot, 2009), ONG internationales, nouveaux mouvements sociaux (Gendron, 2006, 2009). Dans ce nouvel ordre planétaire, les entreprises occupent un rôle prééminent pour s'imposer comme de véritables interlocuteurs au sein de la communauté internationale (Gendron *et al.*, 2003). Les groupes issus de la société civile, quant à eux, s'organisent comme force de contestation et de proposition (Matty, 2009). Ils dénoncent les scandales financiers, écologiques et en matière de droits humains, et dépeignent l'entreprise comme une entrave potentielle à la réalisation du développement durable. À travers ces contestations, l'entreprise a perdu de la légitimité jusqu'à devenir l'emblème même du problème écologique³. Toutefois, au cours des dernières années, le milieu des affaires s'est progressivement engagé, bien qu'à des degrés variables, vis-à-vis la cause écologique. Or, cet enga-

gement a parfois pris la forme d'une participation des entreprises à des débats de société tournés vers l'intérêt général alors qu'elles demeurent, par leur structure même, les véhicules d'intérêts privés. Cibles privilégiées des acteurs sociaux au moment même où elles se voient conviées, lorsqu'elles ne s'invitent pas elles-mêmes, aux sommets et forums internationaux dédiés au développement durable, leurs réponses à la problématique écologique restent de niveau organisationnel et, à l'évidence, en deçà des défis du développement durable.

L'implication des entreprises dans le développement durable

Les entreprises détiennent les moyens et les capacités de remédier ou d'atténuer les dégradations de la planète. Mais encore faut-il que les préoccupations sociales et environnementales intègrent la logique économique qui est la leur. Si les **années 1950** sont marquées par l'**ignorance** de la problématique écologique par les entreprises, dans l'insouciance et l'euphorie d'après-guerre d'une société industrielle en plein essor, celles-ci sont passées progressivement de l'attitude d'ignorance à des postures successives de dénégation, de débat, de prise de conscience, d'engagement, et de performance (Gendron, 2004).

Années 1960, le rendez-vous de la dénégation.

Cette décennie correspond à la période d'émergence de la problématique environnementale moderne. La publication en **1961** des extraits de « **Silent Spring** » de Rachel Carson marque le début d'une conscience populaire. Le milieu des affaires s'enferme toutefois dans le déni, allant jusqu'à contester la réalité de la crise écologique. Toutefois, la multiplication des groupes contestataires sur les dommages environnementaux de la production industrielle et la mise en place de législations environnementales de plus en plus contraignantes vont forcer les entreprises au débat dans la décennie suivante.

Années 1970, la décennie du débat. Les logiques écologique et industrielle s'opposent dans le discours public. L'environnement est au centre du 23^e congrès mondial de la Chambre de commerce internationale

3. Le sondage de GlobeScan montre ainsi une perte de légitimité de l'entreprise face aux autres acteurs de la société (WBCSD, 2006) : "In a 2005 survey by GlobeScan, 65 percent of people said they trusted NGOs, 53 percent trusted national governments, 50 percent trusted the press — but only 42 percent trusted large global companies. Companies are increasingly grappling with a public perception that lags behind their progressive activities, or judges the whole sector by the high-profile failures of a few, a tension highlighted as early as 1999 by the protests at the World Trade Organization in Seattle, in which activists rallied against globalization and business in general."

(CCI) à Vienne (1971) et le monde des affaires se prépare pour le sommet de Stockholm (1972) où la CCI organisera des événements parallèles. En 1978, elle met en place une **Commission sur l'environnement** dans le but d'aider l'industrie à formuler des politiques environnementales et préparer sa contribution aux projets internationaux et intergouvernementaux, preuve d'une prise de conscience naissante qui allait se confirmer dans la décennie suivante.

Années 1980, la naissance de la prise de conscience. Elles marquent la reconnaissance de l'enjeu écologique et du rôle de l'industrie dans la détérioration de l'environnement (Gendron, 2004, p. 57). Pouvait-il en être autrement avec la multiplication des catastrophes industrielles (Bhopal, 1984; Tchernobyl, 1986; Exxon Valdez, 1989)? Se tient alors, à Versailles en 1984, le 1^{er} congrès mondial de l'industrie sur la gestion environnementale en collaboration avec le PNUE, avec comme mot d'ordre la coopération en lieu et place de la confrontation. L'exigence de «reporting environnemental» se fait sentir avec l'adoption des principes Valdez par la Coalition pour une économie écologiquement responsable (CERES). Cette exigence était annonciatrice de l'ère de l'engagement et de la performance.

Années 1990 ou la décennie de l'Engagement. La prise de conscience écologique se généralise et les gens d'affaires se mobilisent en vue de contribuer à l'avènement d'un développement durable. Plus de 140 chefs d'entreprises et de diplomates échangent, à l'été 1990, sur la participation des entreprises au débat global et sur les moyens de concilier progrès économique et préservation de l'environnement. Il en résulte l'idée d'un Conseil des entreprises pour le développement durable (BCSD) qui deviendra plus tard le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable (WBCSD) par fusion, en 1995, avec le Conseil mondial des entreprises pour l'environnement (WICE), créé en 1993 au sein de la CCI. La CCI adopte la Charte des entreprises pour le développement durable (1991). Le Sommet de la Terre de Rio de Janeiro voit la participation active du milieu des affaires. Pour la première fois, une délégation d'hommes d'affaires prend part à un forum de l'ONU pour traiter des problématiques de développement durable (WBCSD). Le BCSD qui aura joué un rôle déterminant dans la participation du président américain y lance le rapport «*Change the cap*». L'Agenda 21 reconnaît le rôle essentiel des entreprises et leur droit de participation à sa mise en œuvre et à son évaluation. Il recommande aux entreprises de reconnaître que «*la gestion de l'environnement revêt un*

rang de priorité élevé et est déterminante pour un développement durable (...)». L'adoption de la norme ISO14001 (1996) marque le début d'une reconnaissance internationale de la gestion environnementale et la GRI (1997) offre des lignes directrices pour la production de rapports environnementaux. Le temps et les défis de la performance venaient ainsi de sonner.

Années 2000, la quête de la performance. L'appel aux entreprises, notamment multinationales, se fait pressant avec le lancement du Global Compact par Kofi Annan. La performance attendue est à la fois économique, sociale et environnementale. Le Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg (2002) offrit l'opportunité aux entreprises d'influencer l'agenda global du développement durable. Le WBCSD y publie «*Walking the Talk : The business case for sustainable development*». Comme symbole de la nouvelle et nécessaire collaboration entre entreprises et ONG, le WBCSD anime une conférence de presse conjointe avec Greenpeace, appelant les États à agir sur le changement climatique. C'est aussi la décennie de la popularisation du concept de responsabilité sociétale d'entreprise. Le plan d'action de Johannesburg fait explicitement référence à la «*responsabilité écologique et sociale et à la transparence dans le monde des affaires*», ainsi qu'à la nécessité de «*promouvoir la responsabilité et l'obligation redditionnelle des entreprises et les échanges des meilleures pratiques dans le contexte du développement durable (...)*». On y évoque aussi l'importance du reporting en matière de développement durable et celle de la GRI. Dans le cas spécifique de l'Afrique, le plan d'action recommande de «*renforcer la contribution du secteur industriel, en particulier des activités extractives, des minerais et des métaux, au développement durable de l'Afrique en appuyant l'élaboration de réglementations et de cadres de gestion efficaces et transparents, l'adoption de mesures propres à ajouter de la valeur, une large participation des collectivités, la **responsabilité sociale et écologique** et un meilleur accès aux marchés afin de créer des conditions incitatives et propices à l'investissement*». Si à Rio la voix des entreprises s'est fait entendre avec une focalisation sur des questions spécifiques (coûts et effets de la pollution, gains potentiels de l'usage efficient des ressources et de l'énergie), elle s'amplifia à Johannesburg avec l'affirmation de la RSE et l'extension des préoccupations sur les questions de droits de l'Homme, de droits des travailleurs, et de la chaîne de valeurs (WBCSD). Le WBCSD encouragea ses membres et le monde des affaires de façon générale à adopter la GRI et prit part au processus ISO 26000. Se multiplient désormais la mise en place de démarches stratégiques incarnées

par les systèmes de gestion environnementale ou intégrée (ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 18001), l'adoption de chartes éthiques ou de codes de conduite, la création de directions du développement durable ou de services spécialisés en environnement, ou la reddition de comptes extra-financiers, témoins entre autres de l'implication organisationnelle de l'entreprise.

Toutefois, cet engagement organisationnel se révèle de plus en plus insuffisant. L'entreprise en tant qu'institution sociale n'échappe plus au débat de société, cherchant par ailleurs à être reconnue désormais comme un acteur de la mobilisation écologique et de la préservation de l'environnement (Gendron, 2004). Elle est ainsi amenée à jouer un rôle de plus en plus politique, alors même que sa structure juridique semble la confiner à n'être qu'un véhicule d'intérêts privés. Cette dissonance préfigure une reconfiguration institutionnelle nécessaire à la fois de l'entreprise (sa comptabilité, ses frontières juridiques) et du système global qui l'accueille (économie verte, fiscalité environnementale, etc.) de manière à mettre en cohérence l'institution et les attentes sociales dont elle est désormais l'objet. Aussi, le rôle des entreprises vis-à-vis le développement durable devrait-il être pensé au-delà de l'engagement organisationnel et nourrir une refonte institutionnelle. C'est probablement au prix de cette refonte que la décennie 2010 parviendra à imprimer sa marque dans l'évolution du développement durable. Peut-on alors attendre de Rio+20 l'amorce d'une telle refonte institutionnelle sans laquelle la participation de l'entreprise à la gouvernance du développement durable susciterait toujours des questionnements ?

Les entreprises dans la gouvernance mondiale du développement durable

Bien que les entreprises soient des acteurs majeurs de la scène internationale, leur véritable rôle dans la gouvernance du développement durable reste à définir. Comment pourraient-elles, dans la configuration actuelle, concilier la défense des intérêts privés immédiats avec celle de l'intérêt général qu'implique le développement durable ? La problématique de la gouvernance du développement durable s'est alors portée sur les appels en faveur d'une réforme du Conseil économique et social (ECOSOC), de la Commission du développement durable des Nations Unies et de la mise en place d'une organisation mondiale de l'environnement (OME). Ces réformes visent à rendre les institutions du pilier environnemental

plus opérantes, sans pour autant traiter de la place que les acteurs privés y occuperaient. Il y a donc lieu de s'interroger sur la forme et les prérogatives d'une Organisation mondiale de l'environnement, ainsi que sa valeur ajoutée et ses rapports au monde des affaires car, comme le fait observer Robert LION (2009), « *La gouvernance écologique s'applique non seulement aux pouvoirs publics, mais plus largement à tous les acteurs du champ, en particulier aux entreprises* ». Elle suppose la participation effective de tous les acteurs, y compris des entreprises, à la prise de décisions, à la mise en œuvre et à l'évaluation des instruments de développement durable aux échelons régional, national et local, dans un souci de cohérence. C'est ce qui, sans doute, fait dire à Strange & Bayley (2008) qu'« *il est tentant de croire que la gouvernance du développement durable se résume à fixer des objectifs, puis à mettre en place une série de mesures et d'organismes chargés de les appliquer. La réalité est tout autre. (...) On ne peut obtenir de résultats qu'en jouant sur un nombre infini d'interactions relevant d'échelles temporelles diverses et d'importances différentes.* » (p. 151). L'implication des entreprises a été maintes fois réaffirmée dans divers instruments à travers le principe de participation. Mais en pratique, cette participation est mise à rude épreuve par la non représentativité des entreprises des pays en développement d'une part, réduites à de simples et lointains observateurs du débat international, et d'autre part, par le fait que les entreprises en général se préoccupent plus de défendre des intérêts privés au détriment, bien souvent, de la protection de l'environnement. Par ailleurs, elles ne mesurent leur implication dans le développement durable qu'en termes organisationnels. Toutefois, le développement durable ne saurait se traduire par une transformation indolore et harmonieuse de l'économie, suivant l'idée d'une croissance verte, ni par un ajustement à la marge de sa gouvernance. Il suscitera des arbitrages et bousculera les compromis sociaux conclus par le passé (Gendron, 2007). Le mouvement de la responsabilité sociétale est de ce fait symptomatique de la refonte du compromis social à la base de l'entreprise capitaliste et plus largement, du modèle industriel de développement (Gendron, 2008, 2009).

L'économie verte et la promesse d'un nouveau paradigme de croissance

L'économie verte est au confluent des piliers économique et environnementale. Selon les documents préparatoires de Rio 2012, le concept d'économie

verte porte la promesse d'un nouveau paradigme de croissance économique sans dommage pour les écosystèmes terrestres et susceptible de contribuer à la réduction de la pauvreté. Les partisans d'une croissance verte font ainsi observer le potentiel de l'innovation technologique comme réponse au développement durable (Gendron, 2000). Le défi est de faire en sorte que la croissance ne se nourrisse plus de dégradation accrue de l'environnement. Vecteurs de l'innovation sociale et technologique, les entreprises seraient les moteurs de cette croissance verte qui démontre la complémentarité des stratégies de croissance économique et celle de bienveillance à l'égard de l'environnement, soutenant ainsi l'idée d'une synergie plutôt que d'un nécessaire compromis entre les deux piliers du développement durable. Mais la véritable question n'est-elle pas de savoir si une telle croissance est envisageable ?

En effet, l'hypothèse d'une croissance angélique non dommageable pour l'environnement suppose un taux de dématérialisation suffisant pour compenser l'accroissement de l'activité économique. Mais, pourrait-on atteindre un niveau de dématérialisation permettant de réduire l'impact de l'activité économique en deçà de la capacité de charge de la planète ? Certains pays, notamment du Sud, s'inquiètent de ce que l'économie verte constitue un prétexte pour ériger des barrières non tarifaires, obstacles aux échanges commerciaux. Au-delà même des craintes et inquiétudes manifestées par ces pays en développement, force est de noter que l'économie verte ne constitue pas une réponse suffisante au caractère écologiquement inégal des échanges Nord-Sud qui se soldent par le transfert des passifs vers les pays du Sud (Muradian et Martinez-Alier, 2001). Elle ne résout pas le problème de l'inégalité dans la distribution des fruits de la croissance, fût-elle verte. Comment aller d'ailleurs à l'économie verte lorsque les promesses de transferts de technologie aux pays pauvres, d'amélioration des outils et des processus de production ne sont pas effectives, ou lorsque les coûts des technologies propres demeurent prohibitifs, et que se creuse davantage la dette écologique ?


Ce n'est pas tant l'économie qui s'oppose à l'environnement mais bien une économie intensive sur le plan écologique qu'il faut remplacer par une économie du futur caractérisée par un nouveau rapport à

l'environnement. Ce rapport est structuré tout autant par le cadre législatif et réglementaire que par les outils économiques qui viennent fixer les balises à l'intérieur desquelles se déploient les activités économiques, en précisant les normes substantives d'opération, de même que les conditions de la rentabilité. Sans prétendre dépasser le dilemme de la croissance économique dont on peut douter qu'elle puisse être totalement dématérialisée à court terme, compte tenu des besoins encore très « matériels » (denrées, logement, etc.) auxquels elle devrait se dédier en priorité, on peut à tout le moins s'intéresser à sa qualité, c'est-à-dire à son intensité écologique et à son potentiel de développement social dans une perspective équitable. Plutôt que d'en appeler à « la » croissance, il faut surtout chercher « quelle » croissance doit être privilégiée (Gendron, 2010). Il s'agit de réorienter l'ensemble de l'appareil productif vers une nouvelle compréhension des besoins où la préservation des équilibres et la conservation des écosystèmes sont envisagées comme des biens suprêmes à l'aune desquels il convient de juger de la pertinence des activités productives susceptibles de porter atteinte à ces écosystèmes (Gendron, 2010).

Appréhendée comme une institution sociale, la contribution de l'entreprise à la société est dictée par sa structure même, c'est-à-dire sa forme en tant que construction juridique au sein d'un ensemble plus vaste constitué par le système économique et comptable, lui aussi balisé par le droit et les conventions normatives (Gendron 2009). Ses priorités sont le produit d'une construction sociale. De ce fait, elle ne peut se préoccuper d'environnement que dans la mesure où la question environnementale est définie comme une priorité par la société elle-même à travers le droit, la culture, la comptabilité et le système de gouvernance économique, sociale et politique (Gendron, 2004). Or, aujourd'hui encore, le fonctionnement de nos sociétés repose essentiellement sur des conventions héritées de l'ère industrielle et la mécanique de croissance économique consacre la production et la consommation comme sources de richesse au détriment, par exemple, de la préservation du patrimoine⁴. La firme « maximisatrice » a été ainsi conçue en fonction de ce modèle économique accumulateur. L'ancrage des entreprises dans une réalité écologique nécessite

4. « Dans le cadre de nos société de consommation, la vision du monde consacre une perspective de la richesse ancrée dans l'avoir, de même qu'elle encense le travail et la production, (...) la transformation et la surabondance... Le progrès est donc envisagé en termes de plein emploi, d'accès à la consommation, et repose à la fois sur le développement technologique et une solidarité administrative assurée par un État providence. » (p. 43).

une transcription des principes écologiques dans l'organisation sociopolitique.

Ce n'est donc pas l'entreprise en soi qui pose problème, mais la firme telle que configurée dans le système actuel quant au partage des responsabilités face aux passifs écologiques et aux externalités, et quant à la dynamique sociale à l'égard du partage des richesses et à la rémunération du capital. La réflexion menée à Rio + 20 ne doit, par conséquent, pas seulement convier les entreprises au débat, mais bien faire des entreprises un objet de débat : comment construire une entreprise, penser ses frontières et envisager ses zones de responsabilité pour en faire un véritable outil de développement durable ? Quelle comptabilité mettre en œuvre pour éviter que des profits mirobolants ne soient que de désolants transferts de passifs ? Et enfin, comment faire de l'entreprise un espace de démocratie où construire des idéaux qui dépassent le rêve consumériste ? 

Bibliographie

- CCI. La Charte des entreprises pour le développement durable.
- CCI, 1994. WICE commitment to environmental excellence, in ICC Annual report 1993.
- CNUCED. Mondialisation et développement partagé. Note du secrétariat de la CNUCED du Conseil du commerce et du développement, Cinquante-quatrième session Genève, 1^{er}-11 octobre 2007, http://www.unctad.org/fr/docs/tdb54d7_fr.pdf, consulté le 12/08/2011.
- Enrègle Y. et Souyet A. (dir.), 2009. La responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE)... Sous le prisme du développement durable, Arnaud Franel Éditions.
- Gendron C. De la crise financière à l'économie verte : un chemin qui risque d'être long, Bulletin Oeconomia Humana Février 2010, volume 8, numéro 1.
- Gendron C., 2009. L'entreprise comme vecteur du progrès social : la fin ou le début d'une époque ? Les cahiers de la CRSDÉVELOPPEMENT DURABLE collection Recherche, n° 01-2009. Disponible en ligne : <http://www.crsdéveloppementdurable.uqam.ca/Pages/docs/pdfCahiersRecherche/01-2009rev4.pdf>, consulté le 20/08/2011.
- Gendron C., 2008. La responsabilité sociale comme concept et comme objet : quelles pistes de renouvellement pour la gestion stratégique des ressources humaines ? Revue internationale de Psychosociologie, 2008/33 (Vol. XIV), 296 pages.
- Gendron C., 2007. Vous avez dit développement durable ? Presses inter Polytechnique, 132 pages.
- Gendron C., 2006. Le développement durable comme compromis. La modernisation écologique de l'économie à l'ère de la mondialisation, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Gendron C., Lapointe A. & Turcotte M.-F., 2003. Responsabilité sociale et régulation de l'entreprise mondialisée, *Relations industrielles*, vol. LIX, n° 1.
- Gendron C., Éthique et développement économique : le discours des dirigeants d'entreprises sur l'environnement, Thèse de doctorat, Département de sociologie, Université du Québec à Montréal, Décembre 2000, 481 p. http://www.irec.net/upload/File/memoires_et_theses/223.pdf.
- Muradian, R. et Martinez-Alier, J., 2001. «Trade and the environment : from a Southern perspective ; Ecological Economics, vol 36, n° 2, pp. 281-297.
- Ocampo, José Antonio, 2011. Summary of The Transition to a Green Economy : Benefits, Challenges and Risks from a Sustainable Development Perspective Report by a Panel of Experts to Second Preparatory Committee Meeting for United Nations Conference on Sustainable Development Prepared under the direction of: Division for Sustainable Development, UN-DESA United Nations Environment Programme.
- Hopkins M., 2006. Corporate social responsibility & international development. Is business the solution ? Earthscan publishing for a sustainable future. 243 p.
- Utting P. & Clapp J., 2008. Corporate Accountability and Sustainable Development, Oxford University Press.
- SMDD, 2002. Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable.
- Sagafi-Nejad T. & Dunning John H., 2008. The UN and Transnational Corporations : From Code of Conduct to Global Compact, United Nations Intellectual History Project Series.
- Strange T. & Bayley A., 2008. Le développement durable : à la croisée de l'économie, de la société et de l'environnement, Publishing Oecd Publishing, les Essentiels de l'OCDE, 164 p.
- WBCSD. Catalyzing change : A Short History of the WBCSD, 2005, 78 p.

Quand les entreprises se mettent au service de la planète



Marie D'HUART

LLM, MSc. Associée fondatrice de CAP conseil, Belgique

Marie D'HUART détient une licence en droit international et de l'environnement de l'Université de Louvain en Belgique et de Bristol, UK (1994), et une maîtrise en Science et en Gestion de l'environnement de l'Université de Louvain-la-Neuve (2003).

Marie d'Huart a une carrière de quinze ans jalonnée d'expériences internationales, dans les institutions européennes, une multinationale canadienne (SNC-Lavalin), une agence de presse spécialisée (Agence Alter) qui l'incite en 2003 à créer sa propre entreprise: CAP conseil, bureau de recherche et de conseil international en développement durable et responsabilité sociétale. Pendant cinq ans, elle a été experte désignée par la Belgique pour la rédaction d'ISO 26000 et en est la porte-parole officielle belge.

CAP conseil réalise de la consultance, des audits, de la formation et de la recherche sur les thématiques suivantes: responsabilité sociétale des organisations, commerce équitable et durable, investissements éthiques, analyse des politiques publiques (environnement, coopération, assurance-crédit), mécanismes de politique climatique, chaîne d'approvisionnement, conditions de travail, réseaux apprenants d'entrepreneurs, économie du développement, etc.

Polyglotte et globe-trotter, Marie consacre son énergie à la mise en pratique du développement durable dans le quotidien des organisations. Ceci implique énormément de formations données et reçues, d'analyses stratégiques, la définition d'indicateurs appropriés aux enjeux des métiers et le « reporting » associé à des activités qui prennent en compte leurs impacts sociaux et environnementaux. Elle rédige des articles et fait de nombreuses présentations, notamment sur les enjeux de la chaîne d'approvisionnement et du déploiement de la norme ISO 26000.

Marie est auditrice SA 8000, ISO 14001, AA1000 AS, OHSAS 18001, EFQM, Innovation et créativité et est formée au Bilan Carbone © et à l'analyse de cycle de vie Simapro ©.

Alors que les grands-messes comme Rio+20 suscitent espoir et méfiance à la fois, le secteur privé comprend peu à peu que sa contribution à un développement durable est non seulement indispensable, mais bénéfique à une société en transition et compatible – jusqu'à un certain point – avec la logique de marché. Avec quelle sincérité, quelle motivation, quels résultats ?

Cela fait vingt ans que l'on parle de développement durable et que l'on se pose la question de savoir si la logique de marché capitaliste, toujours plus friande de ressources et d'expansion outre frontières au moindre coût, est en mesure d'offrir des services et des produits qui répondent réellement aux besoins d'un développement respectueux des Hommes et de la planète. Hormis de rares entreprises pionnières citées alors en exemples, il a tout de même fallu attendre une bonne dizaine d'années pour voir émerger une grappe d'entrepreneurs privés suffisamment influents pour réorienter le marché et interpeler leurs fournisseurs et consommateurs en faveur d'une production et d'une consommation plus éveillées aux urgences de la planète.

Cependant, pour affirmer que les entreprises sont devenues des acteurs de développement durable, il faudrait pouvoir l'analyser. Sans statistiques mondiales, sans indicateurs fiables, sans preuves tangibles généralisables, comment se porter garant de la volonté et du degré d'engagement des entreprises aujourd'hui ? La mesure de la prise de responsabilité sociétale reste balbutiante à l'échelle d'une entreprise, alors qu'en est-il à l'échelle d'un pays ?

marie.dhuart@capconseil.be



Libérés ou coincés par le marché ?

Un boulanger fabrique et vend du pain. Parfait, tout le monde en a besoin. Mais que se passe-t-il si pour ce faire, il jette les pains d'un jour, utilise un four hyper vorace en énergie et traite mal ses apprentis ? Tout le monde s'accordera à dire que ses pratiques ne sont pas idéales, et qu'elles méritent qu'il les optimise pour rendre son pain encore plus désirable...

Une entreprise de cosmétiques développe des produits de luxe, à base d'essences précieuses provenant de fleurs rares. Ses produits de beauté se vendent comme les petits pains du boulanger, ravissant une clientèle aisée. Mais que se passe-t-il si les essences utilisées proviennent de forêts en danger, si les fleurs sont récoltées par des enfants et les recettes miracles usurpées aux communautés indigènes à leur détriment ? Ses clients, la Société, espéreront que ces produits restent disponibles au plus grand nombre et soient fabriqués dans le respect du travail et de la propriété de ces populations locales, non ?

Face au constat de certains « effets collatéraux » sociaux et environnementaux, on entend souvent les patrons nous dire : « Mais c'est légal, ce que je fais ! Peut-être pas idéal, mais légal. Et si je ne le fais pas, ce sont mes concurrents qui rafferont la mise. » Comme coincés dans des règles du jeu désuètes, à spectre très étroit, où les chiffres sont rois. En dévier les mettrait soi-disant hors-jeu, hors-marché. Ces patrons sont-ils au contraire libres d'agir de la sorte, car les règles économiques sont encore trop laxistes, trop peu soucieuses des externalités humaines et naturelles qui grèveraient un bilan souvent trop optimiste de leur « business model » ?

C'est la question fondamentale à laquelle font face les entrepreneurs désireux de mettre leurs activités en cohérence avec leurs valeurs tout en souhaitant contribuer à une économie plus socio-efficace.

Voici les éléments clés du décor planté : une discussion sans tabou des dilemmes, une approche globale de la chaîne de production, une volonté d'améliorer le système à son échelle, une adéquation entre offre et demande... durables.

Qu'ont-elles à gagner ?

Ne soyons pas naïfs : il faut que l'économie tourne. Il faut de l'emploi, il faut des biens, des produits et ser-

vices à vendre et acheter, il faut du bénéfice pour réinvestir dans la société, sous forme d'impôts ou autre redistribution. Sans s'y retrouver d'une façon ou d'une autre, l'entreprise hésitera à se marginaliser si les surcoûts de ses efforts mettent en péril sa rentabilité et sa compétitivité face à des concurrents qui ne s'embarasseraient pas des mêmes pratiques.

Viabilité à long terme, pérennisation de ses activités : quel entrepreneur ne le souhaite pas ?

Les seules statistiques mondiales dont nous disposons pour mesurer en partie le retour sur ces investissements sont les cours de bourse des entreprises cotées. Beaucoup figurent dans des index dits éthiques : des agences de notation extra-financière analysent depuis plus de quinze ans les pratiques sociales, éthiques et environnementales d'entreprises cotées pour sélectionner les plus avancées et les rassembler en fonds de placements éthiques/durables/verts/socialement responsables. Ces entreprises, même en temps de crise comme depuis 2008, n'ont pas sous-performé, au contraire ! À long-terme, leurs efforts ont payé. Ils augmentent la résilience de ces entreprises, la fidélité d'investisseurs moins impatientes, la confiance du marché, car elles sont plus éveillées à faire face à des risques émergents, plus à l'écoute des signaux émis par un marché dont les attentes évoluent.

Il ne faut pas oublier les micro-entrepreneurs, moins visibles mais constituant plus de 99% de l'activité économique mondiale. Actifs à tous les échelons de l'économie, de façon informelle le plus souvent, ils travaillent vite, dans une logique réactive aux besoins d'une économie de proximité ; avec de vraies pépites d'innovation responsable souvent méconnues mais efficaces. Et parfois, tant de difficulté à les faire valoir !

Et c'est bien là que ça se joue : les démarches volontaires qui intègrent des considérations sociales et environnementales aux produits et services doivent, si elles sont intelligentes et bien pensées, répondre aux besoins et attentes des parties prenantes et de la société. Ils apportent alors une valeur ajoutée sociétale à leurs acheteurs, en plus de la valeur économique des biens et services. Ils deviennent une valeur partagée entre l'entreprise et la société, la « shared value » comme disent Porter & Kramer¹. On a besoin de ces biens et services, ils sont meilleurs, on les achète.

1. «The link between Competitive advantage and Corporate Social responsibility», Porter & Kramer, Harvard Business Review, 2006 ; voir aussi «The big idea: creating shared value», Porter & Kramer, Harvard Business Review, 2011.

C'est l'évolution de la perception de la « valeur ». Elle déplace la responsabilité sociétale de la sphère périphérique, purement additionnelle, au cœur du « business model ». La responsabilité laisse alors la place au mot « qualité », tout simplement. Le sens des affaires prend une autre tournure. Avoir une approche sociétale découle maintenant du bon sens des affaires, pour des produits et services d'une plus grande qualité !

Quelle forme prend cette prise de responsabilité sociétale ?

Le nouveau standard **ISO 26000** a été établi en 2010, et pour la première fois, un lien formel entre le développement durable et la responsabilité sociétale : le premier est un objectif partagé par tous, la seconde est le moyen d'y arriver. La prise de responsabilité sociétale d'une entreprise est donc la réponse qu'elle offre pour contribuer, avec son métier, ses talents et ses moyens, à optimiser les impacts de ses activités, produits et décisions sur la société et l'environnement qui l'entoure.

On a longtemps exprimé cela en parlant des trois piliers du développement durable : économique, social, environnemental. Aujourd'hui, le développement durable se « dépillarise ». Elles sont de plus en plus rares, les entreprises qui croient pouvoir se contenter d'optimiser leurs impacts sur le pilier économique dans les règles de marché, laissant les deux autres dimensions à plus experts qu'eux, et convaincus que leur plus-value économique en financerait les progrès, pour atteindre l'équilibre attendu.

C'est là que « **l'approche métier** » prend tout son sens. En effet, tant pour des raisons d'efficacité que de crédibilité, cela a peu de sens qu'une entreprise dédie ses ressources à faire « du périphérique », laissant de côté les aspects sur lesquels elle a – ou devrait avoir – le plus de contrôle et d'influence. Par exemple, il est dommage de voir une banque cibler ses efforts sur des actions philanthropiques ou le recyclage du papier plutôt que sur un service bancaire universel, ou la gestion éthique de ses fonds. Elles doivent prendre en compte chez elles les externalités d'ordre social et économique qui sont propres à leur fonctionnement quotidien. En quelque sorte, elles réinventent un modèle économique interne, à leur échelle, dans lequel avec leurs partenaires, elles pallient aux déficiences de la main invisible ou de lois peu efficaces.

La prise de responsabilité sociétale est, de ce fait, éminemment stratégique : elle requestionne l'entre-

preneur sur sa façon de gérer et de produire, lui demande d'élargir son champ de vision et d'action pour s'assurer que ce qu'il met sur le marché répond de facto à un besoin, à une attente de la société, et ce, de façon correcte. Il en va de sa crédibilité, de sa licence opérationnelle, de sa pérennité.

Des cas comme le boulanger, l'entreprise cosmétique et le distributeur, il y en a des milliers. La marge d'amélioration des produits et des pratiques est infinie. Elle nécessite un temps de réflexion, de l'ingéniosité, de l'audace de l'innovation. C'est tout un système de penser l'économie qui doit être réinventé pour remettre face à face une société en demande de durabilité et une économie en quête d'utilité réelle...

Concrètement, comment s'y prennent-elles ?

Il n'existe pas de recette toute faite pour endosser sa responsabilité sociétale, si ce n'est celle d'oser remettre en perspective la finalité de son métier quotidien et la façon de le faire. La question fondamentale à se poser est : « *Est-ce que ce que je mets sur le marché est une réelle plus-value sociétale ? Est-ce que mes pratiques sont en ligne avec un développement respectueux de l'Homme et de la nature ? Est-ce que je suis en mesure de faire valoir mes efforts auprès de mes clients, partenaires d'affaires, fournisseurs, autorités locales ?* ».

Généralement, l'entreprise commence par mettre à plat ses activités, produits et services. Elle met en carte tout ce qui se passe du lundi matin au vendredi soir dans ses murs. Les rôles et fonctions de chacun, avec qui elle interagit, les flux de marchandises, les produits qui en sortent. C'est l'état des lieux de démarrage.

Ensuite, elle identifie, pour chacun de ces aspects, ce qui pourrait poser question au regard d'un développement durable : où sont les zones sensibles, les problèmes, les enjeux humains importants, les pratiques questionnables, les risques, les leviers d'action. Les questions centrales et des domaines d'action repris dans les lignes de conduite d'ISO 26000 offrent à ce titre une bonne base de réflexion : ils proposent de passer en revue les thèmes de la gouvernance, des droits de l'Homme, les relations et conditions de travail, l'environnement, la loyauté des pratiques, les questions relatives aux consommateurs et l'impact sur les communautés et le développement local. Ensemble, ces thèmes couvrent le spectre d'un développement durable en action.

Pérou-Belgique avec les honneurs

Wavre, la semaine dernière. Mieke de l'ONG Vredeseilanden franchit la porte de mon bureau avec une question aussi naïve qu'intelligente : comment s'assurer que le prix d'une boîte d'asperges du Pérou sur les rayons d'un supermarché belge garantisse que le producteur péruvien a perçu un salaire décent ? La logique de marché ne devrait-elle pas répondre spontanément à cette question ? Où est la main invisible, magique ? Empiriquement, la main a disparu : le producteur péruvien ne touche pas toujours assez d'argent pour faire vivre sa famille. Tout comme des milliers d'autres producteurs dans des pays en développement, qui alimentent les chaînes d'approvisionnement de la grande distribution, et nos familles au Nord. Or, la chaîne de supermarchés Colruyt vend des asperges. Elle mandate alors Vredeseilanden pour tenter d'améliorer le système et reprendre la question par le bon bout : « à travail décent, salaire décent et prix juste ».

On se situe ici au-delà d'une simple analyse du marché : on est à la croisée du marché classique, du système du commerce équitable et des conditions de travail dans les filières de production. Il n'est plus rare de voir les auteurs du commerce équitable se remettre en cause lorsque leur garantie fait défaut sur le terrain. C'est donc encourageant de voir

ces ONG, comme Vredeseilanden, entrer en dialogue avec le secteur privé pour remédier à la situation à grande échelle. Il faut vendre ces asperges !

Nous ouvrons donc, avec eux, le champ d'une innovation sur la chaîne de production, au cœur de deux approches jusqu'ici parallèles : d'un côté le commerce équitable, qui a basé son modèle sur le concept du prix juste payé au producteur pour sa production, avec surprime... et hausse de prix pour le consommateur. De l'autre, les systèmes de gestion sociale de type SA 8000, qui reposent sur le respect des conventions de base de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), parmi lesquelles celle qui porte sur le salaire décent des travailleurs ; sans offrir de garantie une fois le produit en rayon. Les méthodes de calcul du prix juste et du salaire décent sont différentes selon les systèmes, or l'objectif est semblable : gagner suffisamment sa vie dans des conditions respectables, à tous les échelons de la chaîne.

À l'issue de ce travail, Colruyt s'engage à consolider les filières qui garantiront à la fois ce prix juste et le salaire décent, et à proposer à ses clients des produits de qualité qui satisfont à leurs attentes. Un détail qui a son importance : c'est Colruyt qui paie cette recherche, pas l'ONG...

Si des enjeux sont identifiés, l'entreprise doit agir. Idéalement, elle va mobiliser pour l'aider des experts en ces matières, elle va aussi identifier des alliés potentiels et les leviers d'action externes qui faciliteront sa démarche. Par exemple, elle interpellera soit une ONG pour un impact environnemental ou social spécifique, soit les pouvoirs publics pour faire bouger un cadre légal en sa faveur ou relater des malversations qui pénalisent le bon déroulement de ses efforts ou encore les syndicats pour définir des relations de travail favorables au développement et à la rétention de son personnel. Ces interlocuteurs classiques se voient dès lors impliqués, réelles *parties prenantes* au processus, et sources d'idées, de points de vue qui enrichissent le processus de chacun. Ce dialogue incite à l'action, force à la réflexion, diffuse l'information.

Forte de ces échanges, l'entreprise s'adapte, teste, ajuste. Elle cible ses axes majeurs d'intervention et met de l'huile dans les rouages de son travail quoti-

dien. Il lui reste alors à informer son entourage de ses efforts, diffuser les résultats et les acquis, rendre compte de sa démarche dans une volonté d'amélioration continue de ses produits et services.

L'entrepreneuriat social, le modèle de demain ?

Il serait inconvenant de ne pas mentionner les travaux de Muhammad Yunus dans l'émergence de l'entrepreneuriat social ou « social business ». Prix Nobel de la Paix en 2006, grâce à ses travaux sur le micro-crédit au Bangladesh, à l'origine de la Grameen Bank de micro-crédit, Muhammad Yunus centre ses activités actuelles sur la transformation du modèle économique classique au profit d'un entrepreneuriat profitable aux entreprises et à la société de façon durable.

Différent de l'économie sociale, des coopératives ou des associations sans but lucratif, l'entrepreneuriat

social aborde les entreprises classiques en leur proposant de développer ou de convertir une partie de leur production afin de combler des besoins de milliers de personnes pauvres avec des produits de base bon, comme des yaourts (avec Danone) ou des chaussures (avec Adidas), à bas prix. C'est ce qu'on appelle aussi s'ouvrir au marché «BOP», ou «Bottom of the

Pyramid» (bas de la pyramide) et à des milliards de clients potentiels.

La voie s'ouvre partout pour remettre face à face l'économie et les sept milliards de personnes qui en vivent. ✨

Les céréales santé se déclinent au féminin en Côte d'Ivoire

Marie Konate dirige PKL, une entreprise agroalimentaire de 70 personnes dans la banlieue industrielle d'Abidjan qui fabrique des céréales pour bébé et adultes à base de soja et de céréales locales. Fille de diplomate, revenue au pays elle se mobilise rapidement pour contribuer, par une économie différente, à améliorer le sort de femmes et d'enfants en manque d'aliments nutritifs sains et sûrs. Son modèle est pensé de bout en bout pour servir une Afrique gagnante et positive. Elle choisit d'acheter ses matières premières auprès de cultivateurs ivoiriens, en privilégiant une économie de proximité qui bénéficie de préférence aux femmes travailleuses. L'expérience montre trop souvent que les femmes travaillent deux fois plus pour ne percevoir que le tiers de la rémunération.

Bien que son activité ne soit pas qualifiée de polluante, elle tient toutefois à respecter les règles d'une bonne gestion de l'environnement et veille au respect strict du code éthique de l'entreprise. Elle rêve de pouvoir mieux payer ses employés, même si elle trouve qu'elle n'a pas à faire mieux que l'État, juste un peu plus. Elle aimerait aussi avoir une usine plus spacieuse avec une cantine pour les employés, un espace de repos et une crèche pour les enfants.

Aujourd'hui, elle exporte dans la sous-région ouest-africaine. La qualité de ses produits est reconnue par une certification ISO 9001:2008 au point que les ONG internationales et le PAM, Programme Alimentaire Mondial des Nations Unies, s'approvisionnent chez elle pour intervenir en cas de crises alimentaire et humanitaire. La fondation GAIN est également un de ses partenaires privilégiés.

Mais qu'est-ce qui peut bien pousser Marie Konate à chercher à ce point un impact sociétal fort ?

Mais tout simplement l'évidence, le besoin criant que devrait ressentir chaque Africain qui a eu la chance de faire de bonnes études et de s'en sortir, de contribuer au développement de son pays ou de son continent. Rien de ce que je fais ou j'entreprends n'est futile : les besoins, les nécessités sont là, partout, il n'y a qu'à choisir. Je trouve cela excitant de pouvoir aider efficacement, cela donne tout de suite un objectif précis à atteindre, une mission exaltante à accomplir pour soi et son prochain.

Le parfait exemple d'un entrepreneuriat social et profitable !

Impliquer les citoyens dans la transformation des modes de consommation : une piste de réflexion

Il est proposé, dans cette courte réflexion, de substituer au modèle qui fait actuellement consensus, une analyse plus complexe intégrant non seulement les dynamiques sociales et culturelles qui se déploient au cœur de la société civile mais aussi une compréhension de ce qu'est une véritable participation citoyenne, condition indispensable à une transformation des modes de vie « consummatoire ».

À la veille de la Conférence de Rio+20, il faut admettre que le défi lancé par l'Agenda 21 de développer des modes de consommation qui « ne soient pas insoutenables » n'a pas été relevé à la hauteur des attentes. Au cours des années, le consensus qui a pris forme au niveau international a mis sur le développement d'une consommation « plus efficiente », articulée en grande partie dans le langage de l'analyse des cycles de vie des produits et des stratégies de dématérialisation. Aujourd'hui, on constate qu'un nouveau paradigme est nécessaire pour susciter la coopération et l'engagement de tous à l'atteinte de ces objectifs. La présente réflexion veut attirer l'attention sur la nécessité de complexifier la conception véhiculée dans différents travaux de recherche et rapports des organismes internationaux, faisant appel à la participation des individus à divers titres, consommateurs, consommateurs-citoyens et citoyens.

Concevoir la consommation durable comme le simple résultat d'une transformation technique des produits, tendance qui domine à ce jour, revient à faire de la consommation le simple reflet de la production, tout en reportant sur la multitude des petits gestes individuels la responsabilité de changements d'envergure. Nul besoin de citer les travaux qui attestent de cette conception individualiste de la consommation, que ce soit ceux de l'OCDE, de divers organismes internationaux ou de pays développés.

Une telle logique « top-down », conduit à mettre en place des programmes d'éducation et à multiplier les campagnes de communication marketing afin d'informer, de sensibiliser et de motiver les « consommateurs » à adopter des produits plus « durables », identifiés ou non par des labels ou des processus de certification. On constate aujourd'hui que ces politiques sont insuffisantes pour relever le défi de modifier les gestes individuels, souvent même chez des « consommateurs-citoyens » informés et conscientisés.

En faisant appel aux capacités réflexives ou aux émotions des consommateurs au bout de la chaîne du cycle de vie ou encore aux valeurs éthiques des dits citoyens-consommateurs, l'analyse passe sous silence un fait essentiel, à savoir que ces

Claire SABOURIN

Économiste de formation. Elle travaille actuellement sur une thèse portant sur la transformation des modes de consommation dans le cadre d'un doctorat en sociologie à l'Université du Québec à Montréal.

sabourin.claire@courrier.uqam.ca



gestes individuels s’ancrent dans des pratiques sociales qui façonnent les attentes des individus et guident les choix en les verrouillant, le plus souvent, dans des dynamiques hors de leur contrôle.

C’est pour dépasser les limites d’une telle approche que des chercheurs ont eu recours aux théories sociologiques des pratiques sociales qui offrent une nouvelle interprétation de l’articulation entre les dimensions sociales, culturelles et matérielles. Comme le mentionne Gert Spaargaren, ce cadre d’analyse corrige la conception individualiste de analyses de la consommation durable développées jusqu’à présent, en mettant l’accent sur la manière dont les significations et les règles pratiques s’attachent aux activités souvent routinières au sein des pratiques sociales, réinsérant, ce faisant, les activités individuelles dans le « monde de la vie », pour reprendre le vocabulaire d’Antony Giddens. La consommation n’est pas qu’un simple geste posé au terme d’un processus qui lui est étranger, mais le lieu d’une jonction entre deux logiques, celle des fournisseurs et celle du monde de la vie des utilisateurs de dernière instance. À cette jonction, le « consommateur-citoyen » ne se limite pas à exprimer ses préférences mais « performe » sa routine quotidienne au cœur des pratiques sociales, à la recherche de produits et de services qui donnent forme à son style de vie.

Ces pratiques sociales, telles que définies par T. Schatzki, sont le lieu d’activités physiques et discursives (*doings and sayings*) performées par des agents dotés de connaissances et de capacités diverses. Elles permettent aux individus de communiquer et de négocier leur place dans les réseaux de relations ou de dépendance, entre eux et avec d’autres organismes vivants, au cœur d’un univers peuplé d’objets et de quasi-objets qui se présentent dans des arrangements spécifiques et exigent le plus souvent des manipulations, tout aussi spécifiques.

Dans une telle approche, toute politique qui vise à modifier les activités et, en l’occurrence, les modes de consommation, doit repenser l’organisation du quotidien, les modes de socialisation et les manières de construire les identités qui y sont liées. Elle doit prendre comme point de départ les pratiques sociales

insérées dans le monde concret de la vie où les agents humains élaborent et s’approprient leur monde. Une telle analyse rejoint l’analyse de Tim Jackson qui, au terme de sa revue de littérature des théories portant sur le comportement des consommateurs, conclut¹ que changer les comportements et, en particulier, motiver les individus à adopter des modes durables, ne constitue pas une tâche simple. Les comportements, s’ils résultent en partie de choix personnels, restent profondément encadrés dans des contextes sociaux et institutionnels et influencés par l’entourage. On peut donc croire, ajoute l’auteur, que la participation des individus au processus discursif où s’élaborent et se négocient les nouvelles normes sociales au sein de leur communauté, puisse s’avérer être une avenue à explorer pour y arriver.

Avant d’aborder la dernière étape de notre réflexion, une dernière remarque s’impose sur la notion de consommateur-citoyen qui a resurgi à la fin du 20^e siècle et a été utilisée pour témoigner de l’existence d’une frontière plus poreuse que plusieurs ne la voulaient, entre la culture de consommation relevant du privé et la dimension politique. On se réfère le plus souvent au consommateur-citoyen, à l’instar de Victoria W. Thorensen, pour parler d’un individu dont les choix sont dictés par des considérations éthiques, sociales, économiques ou écologiques. Pour que de tels choix soient et s’opèrent à la frontière du privé et du politique il faut, ajoute l’auteure, que les individus acquièrent des connaissances adéquates du fonctionnement de la société et des conséquences de leurs choix et de leurs attitudes individuelles. Il s’en suit, qu’au plan des politiques, il faut mettre en place des programmes d’éducation à la consommation combinée, cette fois, à une éducation à la citoyenneté et à l’environnement. De notre point de vue, cet appel au citoyen-consommateur, dont on ne peut approfondir l’analyse dans le présent contexte, limite beaucoup trop la portée d’une citoyenneté pleine et entière et restreint l’analyse à une perspective encore individualisante, le consommateur restant en grande partie confiné au rôle d’acheteur voire d’utilisateur. Cette tendance est portée, il faut le mentionner, par les développements depuis le dernier quart du 20^e siècle.

1. «Changing behaviours – and in particular motivating more sustainable behaviours – is far from straightforward. Individual behaviours are deeply embedded in social and institutional contexts. We are guided as much by what others around us say and do, and by the “rules of the game” as we are by personal choice. We often find ourselves “locked in” to unsustainable behaviours in spite of our own best intentions... discursive, elaborative processes are a vital element in behaviour change – in particular in negotiating new social norms and “unfreezing” habitual behaviours... participatory community-based could offer effective avenues for exploring pro-environmental and pro-social behavioural change.»

Vers un programme régional africain sur les Modes de Production et de Consommation Durables (MPCD)

Au lendemain de la Conférence de Johannesburg marquée par l'appel lancé à la communauté internationale pour la promotion et l'adoption de Modes de Production et de Consommation Durables, l'Afrique a réagi en traduisant ces recommandations en activités, projets et programmes à différents niveaux (à l'échelle du pays et à l'échelle régionale).

À l'échelle régionale, plusieurs activités peuvent être notées parmi lesquelles il convient de retenir :

- 1) **Le Programme-cadre décennal sur les MPCD**, élaboré sous les auspices du PNUE et de l'UN/DESA, avec le concours de la République fédérale d'Allemagne et approuvé par la Conférence des Ministres Africains de l'Environnement (CMAE) lors de sa 2^e conférence sur le partenariat pour la mise en œuvre du Plan d'Action Environnement du NEPAD (Dakar, mars 2005).
- 2) Le cadre régional de réflexion, de programmation et de suivi d'activités de promotion des MPCD en Afrique, plus connu sous le nom de **Table Ronde Africaine (ARSCP)** qui a été institutionnalisé avec un secrétariat mis en place en Tanzanie. Il constitue un forum multiacteurs de promotion des MPCD en Afrique.
- 3) Le Rapport d'évaluation des MPCD en Afrique, élaboré par l'ARSCP, le PNUE et la CEA en juillet 2009 ; lequel devrait permettre l'élaboration d'un **programme régional sur les MPCD**.

Ce programme définirait la voie à suivre et les domaines d'actions prioritaires à mener pour accélérer les progrès de mise en œuvre des MPCD en Afrique. Les axes d'un tel programme s'articuleraient ainsi :

- 1) **Le renforcement des mécanismes institutionnels et politiques**, notamment :
 - l'appui aux gouvernements pour élaborer et mettre en œuvre des plans d'action nationaux et locaux sur les MPCD ;

Cheikh FOFANA

Monsieur Cheikh FOFANA est Aménageur, environnementaliste, Expert en développement durable.

Titulaire d'un Master en Aménagement intégré des Territoires et Développement Durable (cours post universitaires – Chaire UNESCO), monsieur FOFANA a occupé divers postes de responsabilité au sein de la Direction de l'Environnement du Sénégal de 1990 à 2001.

Actuel secrétaire exécutif du Secrétariat Intérimaire du Volet Environnement du NEPAD (SINEPAD/Env.), M. FOFANA est membre du Groupe d'experts francophones pour l'Élaboration et l'Évaluation par les Pairs des Stratégies Nationales de Développement Durable (SNDD) avec l'IEPF.

Il dispose d'une solide expérience en matière de management du développement durable, module qu'il enseigne en année de Master II à l'Institut africain de l'Énergie et de l'Environnement de Dakar.



- la coordination de la mise en œuvre des MPCD dans tous les secteurs d'activités (approche intégrée) ;
- le contrôle des aspects économiques, environnementaux et sociaux liés aux MPCD par les instituts nationaux de statistiques et d'autres producteurs d'informations statistiques (indicateurs sur les MPCD) ;
- la promotion, le soutien à l'intégration des MPCD dans les politiques des organisations et des agences de développement ;
- l'internalisation des coûts environnementaux et l'utilisation d'instruments économiques ;
- le soutien à la communauté scientifique et technique à travers le financement (public et privé) pour la recherche/développement sur les MPCD ;
- l'intégration et le passage à l'analyse « cycle de vie » dans les processus de production et de consommation ;
- assurer la durabilité financière des institutions de promotion des MPCD ;
- l'établissement de cadres institutionnels appropriés au niveau pays (désignation d'une structure nationale de promotion des MPCD).

2) Le développement d'outils et d'instruments de soutien :

- la promotion et le développement de chaînes de valeur (pour les PME);
- le soutien aux gouvernements pour mettre en œuvre des politiques et procédures d'achats publics durables;
- la promotion de produits durables à travers le soutien à la création de bases de données et la fourniture d'informations pour sensibiliser les consommateurs;
- la création de réseaux d'excellence sur les MPCD, notamment entre les pays africains avec et les pays développés et vice versa.

3) L'éducation sur les MPCD :

- l'élaboration et la diffusion de modules et programmes d'enseignement à tous les niveaux sur les MPCD (écoles, collèges, services publics, etc.);
- l'organisation de fora sur les méthodes alternatives de consommation;
- la création de bases de données sur les meilleures / bonnes pratiques en matière de MPCD;

- le renforcement de l'information et de la sensibilisation sur les MPCD (web interactif, bulletins électroniques, travail avec le réseau africain des journalistes de l'environnement, etc.).

4) Les moyens de mise en œuvre :

- le renforcement du rôle des institutions et des initiatives existantes (CNPP, ARSCP, processus de Marrakech et groupes de travail);
- la mobilisation des financements nécessaires à la réalisation des projets (mise en place de mécanismes de financement);
- le développement du partenariat public-privé;
- le transfert de technologies et le renforcement de capacités.

Cheikh FOFANA
chfofana1@yahoo.fi

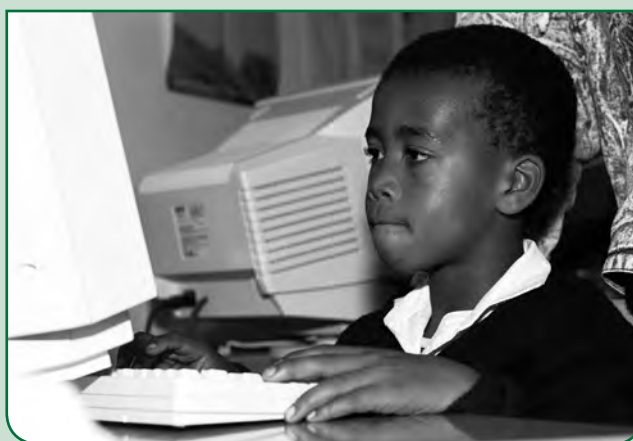


Photo: Trevor Samson/The World Bank

Il est nécessaire de pousser la réflexion à la lumière, cette fois, du concept de vie éthique ou de *Sittlichkeit* développé par Hegel dans *Principe de la philosophie du droit*. Dans cet ouvrage, Hegel s'intéresse au processus par lequel les individus conviennent de médiations entre le particulier et l'universel, entre les plans subjectif et objectif, entre leur qualité de sujet moral centré sur leurs intérêts immédiats et la dimension universelle de leurs actions. Précisons qu'il n'est pas nécessaire d'endosser la position de Hegel voulant que l'esprit objectif progresse dialectiquement vers une unité téléologique pour faire usage des catégories qu'il a développées, catégories qui permettent de saisir le monde extérieur comme une sorte d'excroissance objective des expériences de l'existence immédiate avec pour effet, au cours du processus, d'élargir la compréhension que les individus ont de leur existence immédiate en y intégrant, de manière significative, une myriade de composantes de l'environnement social plus large. En reconnaissant l'existence d'un ordre social qui prend forme à la jonction de l'État et des institutions non-politiques de la société civile, il n'est pas non plus nécessaire de le penser comme un ordre homogène qui s'impose, sans possibilité de contestation. Au contraire, à la lumière des développements de la société actuelle, cet ordre peut être pensé comme le résultat de la rencontre d'une diversité d'individus engagés dans une dynamique dialogique de construction de normes et d'échelles de moralité.

Nous insisterons sur deux éléments de cette « théorie sociale » qui, à notre avis, permet d'ouvrir un champ de réflexion théorique sur le sujet qui nous concerne, à savoir l'essentielle participation des individus, en qualité de citoyens, au processus de transformation des modes de consommation voire des styles de vie.

D'entrée de jeu, il faut souligner, comme l'avance Frederick Neuhouser que la théorie sociale de Hegel est aussi une théorie des niveaux de liberté au sein de laquelle les plus complexes permettent aux plus simples de se déployer. La base de la théorie repose sur la liberté négative, celle dont bénéficie tout individu en tant que personne abstraite à qui sont reconnus des droits fondamentaux. Sur cette base s'élabore un second niveau de liberté, la liberté du sujet moral soucieux de faire valoir ses intérêts en leur donnant une forme concrète par ses activités au cœur de la société civile. Le troisième niveau de liberté, social cette fois, se concilie avec les deux premières, car elle émerge de la capacité des individus de vouloir les lois

et les pratiques qui résultent de leur propre participation à la dynamique dialogique et aux débats qui permettent de définir les normes de la vie éthique.

On peut comprendre alors la société civile comme étant le lieu où les interactions habituelles et routinières des individus réunis au sein de groupes ou d'associations se constituent et performant des médiations qui assurent la production, la reproduction, voire l'éventuelle transformation des pratiques et des institutions. Elle est l'espace où les individus, en tant que sujets moraux d'abord, font exister les obligations spécifiques rendant significativement cohérentes des sphères sociales qui, au premier abord, peuvent sembler déconnectées et moralement distantes, et décident collectivement, en tant que concitoyens, de donner vie aux injonctions morales en les laissant pénétrer au cœur des activités concrètes. Ils deviennent ainsi les co-auteurs de l'ensemble des dynamiques sociales et politiques en intégrant dans leur conception de la vie propre le bien-être des autres, mêlant leur destinée à celle de la communauté plus large.

Dans une telle dynamique, les institutions sociales ne sont plus séparées des individus, mais sont le lieu au sein duquel les individus choisissent de participer, sachant qu'ils vont contribuer à le façonner. Faut-il toutefois que les forces du marché ne viennent pas compromettre l'existence de structures sociales qui rendent l'expérience quotidienne socialement significative comme l'avait vu Hegel. Ce dernier anticipait que le développement de la « culture commerciale » rendrait plus difficile la mise en perspective de l'environnement propre de chacun, difficulté que pourrait toutefois corriger une éducation (*Bildung*) visant le développement moral des membres de la société.

C'est au terme de cette trop courte réflexion qu'il faut en entreprendre une autre, celle qui tente d'apprécier comment doit être pensée l'articulation entre les forces vives de la société civile et les instances de décisions étatiques dans le contexte de la nouvelle gouvernance globale et, surtout, comment la société civile peut être dynamisée pour devenir un espace de vie où la poursuite des intérêts immédiats et des conceptions du bien, propres aux sujets moraux, puisse intégrer les obligations morales, pour en rester avec le langage de Hegel, envers les autres et l'ensemble de la communauté et ainsi donner forme à la liberté sociale ? Il faut aussi se demander comment, à la lumière de la théorie de Hegel et surtout des développements récents, penser la société civile pour

qu'elle ne soit pas que l'écho des grandes entreprises ou des ONG, mais le lieu d'une véritable dynamique citoyenne dont les réflexions et les actions qui émergent contribuent pleinement à l'élaboration des grandes orientations politiques.

Une telle réflexion amène à penser que la rencontre de Rio+20 devrait avoir comme objectif d'intensifier les recherches en sciences humaines et, en particulier en sociologie, afin de développer de meilleurs outils de compréhension de la dynamique des sociétés. Ces dernières aideraient à poser les jalons pour que, dans tous pays, un véritable dialogue citoyen se développe et que ce soit au niveau d'une participation citoyenne grandissante que non seulement les individus appliquent ce que certains ont pensé mais contribuent directement à transformer la société à la lumière des acquis de la recherche et en synergie avec cette dernière. La consommation qui se veut durable,

comme nous l'avons à peine esquissée, ne peut devenir réalité si elle est pensée comme une responsabilité essentiellement individuelle, de la dynamique sociale dans laquelle elle s'ancre et laissée à l'écart d'enjeux politiques plus larges.

Une telle orientation demande le courage politique de questionner l'actuel mode de gouvernance dépourvue de transparence et refusant le plus souvent de travailler conjointement avec les forces vives de la société civile alors que, dans tous les pays, un très grand nombre d'individus sont aptes à juger de leur situation et à proposer des solutions au problème du consumérisme actuel. Les gouvernements doivent être à l'écoute et prêts à coopérer pour désamorcer le désintérêt et l'absence de confiance d'une majorité de la population en regard des pouvoirs politiques tout en jouant le rôle essentiel qui est le leur dans le dossier de la consommation durable. ✨



Photo : Vietnam, Stéphane POUFFARY, ENERGIES 2050.

Jeunesse et Emplois verts

Les emplois verts au profit des jeunes : Un vrai enjeu pour Rio+20

La communauté internationale, par une résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies de décembre 2009, a décidé de marquer le 20^e anniversaire du Sommet de la Terre de 1992 par la tenue, au même endroit (Rio de Janeiro au Brésil), d'une Conférence dite « Conférence Mondiale des Nations Unies sur le Développement Durable » ou « Rio+20 ».

Vingt ans après Rio-1992, l'Assemblée Générale des Nations Unies invite donc ses membres à jeter un regard rétrospectif sur l'état de mise en œuvre de leurs engagements, à se questionner sur de nouveaux défis et à consolider les acquis. En 20 ans, s'il est indéniable que des sauts qualitatifs ont été faits dans la prise de conscience sur la multidimensionnalité des questions du développement, il n'en demeure pas moins que plusieurs interrogations restent sans réponses. Au cœur du débat figurent la question de la jeunesse dans sa globalité et particulièrement la problématique de l'emploi des jeunes. Le thème de l'Économie verte qui sera discuté à Rio-2012 souligne les opportunités qu'offrent les investissements dans dix secteurs clés de l'économie en termes de création d'emplois.

Ces emplois que le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et l'Organisation Internationale du Travail (OIT) qualifient de « verts » sont peut-être une réponse à la forte attente de la jeunesse et devrait faire l'objet d'une attention politique soutenue. La Francophonie, en soutenant le Niger dans l'organisation d'un Forum sur « Jeunesse et Emplois Verts », prévu du 16 au 20 Janvier 2012, anticipe ces attentes et pourra faire un apport singulier à Rio+20 ; car la jeunesse vit manifestement un vrai malaise qui se traduit par de fréquents mouvements sociaux portés par elle, comme en témoigne le mouvement des « indignés » en Espagne ou les violentes manifestations de Londres de cette année. Le contexte mondial dans lequel se tiendra cette conférence nous interpelle donc et devra faire de ce thème un des thèmes émergents les plus pertinents. En effet, ces 20 années qui ont séparé Rio-92 et Rio-2012 ont été jalonnées de multiples crises sociales, économiques comme environnementales qui peuvent justifier une telle approche. C'est ainsi que :

Au cours des années 2000, plusieurs pays en développement, aussi bien parmi les pays les moins avancés comme ceux du Sahel (Burkina Faso, Niger, Sénégal, etc.), des Caraïbes (Haïti), que des pays à revenus intermédiaires comme l'Égypte, le Maroc, l'Indonésie ou les Philippines, ont fait face à des crises alimentaires sévères caractérisées par de fréquentes « émeutes de la faim » (*Le Monde Diplomatique* dans son article « *Les émeutes de la faim* » du 14 avril 2008). Le prix élevé des produits de première nécessité a été une des principales motivations des émeutiers ; 49% d'augmentation en moyenne des prix des céréales en Afrique et 53%, en moyenne en Europe, selon la FAO. Explications non exhaustives avancées à cette flambée



Tounao KIRI

M. KIRI est Diplômé d'État en Automatisation de l'Institut National d'Hydrocarbures et de la Chimie de Boumerdes (Algérie) en 1988. Il entre au Ministère des Mines et de l'Énergie en octobre 1989 où il occupa diverses fonctions allant de Chef de Division Énergie Éolienne et Biomasse en 1990 à Directeur d'un Programme National d'Énergie Domestique jusqu'en 1998. M. Kiri poursuivra sa formation en Planification Énergétique (CESS), en Gestion opérationnelle des Projets avant de faire un Master International en Études du Développement à l'IUED de Genève, actuel EHIED. Il dirigea les équipes d'inventaires de GES pour la première et la seconde communication nationale du Niger sur les Changements Climatiques. M. Kiri travaillera également pendant plus de 07 ans à la Coopération Suisse au Niger à la tête d'un programme d'infrastructures rurales, puis au Fonds Mondial pour la Nature comme Chargé de Programme. Il rejoint l'OIF en 2009 en qualité de Responsable de Programme.

tounao.kiri@francophonie.org



des prix: la perte de compétitivité des productions agricoles du Sud face aux subventions aux producteurs du Nord, la spéculation commerciale mondiale et la détérioration des termes de l'échange, etc. Ainsi, « depuis 30 ans, les importations agricoles en Afrique augmentent plus rapidement que les exportations, ce qui fait de ce continent un importateur agricole net dès 1980 », rapporte-t-on dans « Agriculture en Afrique: Enjeux et politiques publiques » (www.gret.org/publications/ouvrages/infoomc/fr).

Le même rapport souligne que « Comme les prix mondiaux des marchandises chutent à cette époque, les produits subventionnés par l'Europe et les États-Unis inondent le marché international, amenuisant considérablement la capacité de concurrence des producteurs africains, et réduisant les parts de marché des marchandises africaines. En 1980, la part de l'Afrique dans le commerce international s'élève à 6%. En 2002, cette part est tombée à 2% ». (Idem). À ces facteurs de dérégulation du marché s'ajoute la dégradation de la base productive consécutive aux changements climatiques. La conséquence principale de la conjugaison de ces phénomènes est la perte de compétitivité des exploitations agricoles du Sud se traduisant par des pertes d'emplois essentiellement occupés par une jeunesse rurale non scolarisée. Les conséquences sociales sont immédiates: exode vers les grands centres urbains, taux de chômage élevé, etc.

Dans les pays européens, en revanche, ce sont les réformes de la politique agricole, liées à l'agrandissement de l'espace économique à travers l'intégration qui en est responsable. L'OCDE estime que l'agrandissement à quinze membres a entraîné une perte de 47,6% des actifs agricoles européens entre 1978 et 1997, soit 6,1 millions « d'actifs à temps plein » ou 39% des chômeurs en 1999. Pour la seule France et à la même période, ce ratio est de 53% d'actifs à temps plein, soit 31% des chômeurs (voir « L'agriculture, talon d'Achille de la mondialisation: clés pour un accord », par Jacques Berthelot).

Au cours de la même période, on a assisté à une crise énergétique sans précédent. Ainsi, le prix du pétrole a connu sa période la plus instable de ces dernières décennies avec des prix du baril ayant atteint les 150 dollars US en 2008 (BP Statistical Review of World Energy – juin, 2008). À de tels prix, l'approvisionnement de certains pays en développement devient problématique.

En parallèle, la perturbation des cycles pluviométriques a entraîné une chute des débits des cours d'eau. Ainsi, dans la bande sahélienne et sahélo-soudanienne de l'Afrique, les isohyètes ont connu un glissement de plus de 200 km vers le sud, entraînant des réductions significatives des précipitations (Plan d'Action

du Développement Durable – PADD, ABN, 2007). À titre d'exemple, il est estimé que le fleuve Niger, l'un des plus grands fleuves d'Afrique a perdu près de 60% de son débit moyen annuel ces 20 dernières années (idem). Toujours dans cette région, on a assisté à des baisses rarement égalées des niveaux de certains barrages comme celui d'Akosombo au Ghana.

La combinaison de ces facteurs a abouti à des délestages fréquents dans la quasi-totalité des capitales des pays ouest-africains (Ghana, Sénégal, Mali, Niger, Burkina, Nigéria, etc.). Les spécialistes de la question en Afrique de l'ouest estiment qu'au plan macroéconomique, les impacts sont estimés à « 2% de baisse du PIB due aux délestages, entre 5-25% à cause de la sécheresse et les inondations dans les pays touchés, et 5% à cause des impacts futurs du changement climatique » (selon M. Ampomah, expert ouest africain cité dans « Barrage et Développement économique, Électrification en Afrique de l'Ouest: potentiel sous exploité » de Gertrude Ankah, *Ghana Observer*/).

De même, ces crises énergétiques ont un impact négatif sur les faibles tissus industriels de ces pays et affectent leur compétitivité de manière substantielle. Cela s'est traduit par des fermetures des quelques rares usines textiles ou de transformation des produits agrosylvo-pastoraux. Il en a résulté la perte de plusieurs centaines d'emplois dont les premières victimes sont les jeunes. Par ailleurs, en 2008, l'humanité a assisté à une crise économique et financière internationale sans précédent qui s'est traduite par de multiples fermetures d'institutions bancaires. Les faillites les plus emblématiques sont celles des banques américaines Lehman Brothers ou Goldman Sachs. La crise économique qui s'en est suivie a entraîné de multiples faillites et de d'innombrables pertes d'emplois. La « Conférence internationale sur l'emploi du BIT » consacrée aux impacts de cette crise résume le phénomène comme suit pour l'Europe :

« En 2008, le nombre de chômeurs dans le monde a augmenté de 14 millions et les tendances actuelles laissent prévoir une nette aggravation du phénomène de façon continue. Dans les États membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE), plus de 7 millions de personnes se sont inscrites au chômage entre janvier 2008 et janvier 2009. Aux États-Unis, 5,4 millions d'emplois ont été supprimés entre juillet 2008 et février 2009. Le taux de chômage a atteint les 8,5% de la population active en mars 2009, mais plus de 14%, si on ajoute la population travaillant involontairement à temps partiel. L'Espagne a perdu 756 000 emplois au premier trimestre 2009 et le taux de chômage a grimpé à 17,4% et a touché plus de 4 millions de personnes, etc. » (Bureau International du Travail, Rapport du Directeur Général, Faire

face à la crise mondiale du Travail : Une reprise centrée sur le travail décent ; Conférence internationale du Travail, 98^e session 2009). Si ce rapport souligne toute l'ampleur de la crise auprès des économies les plus puissantes de la planète, on peut aisément imaginer les impacts dans les économies les plus fragiles. On peut également aisément imaginer que les premières victimes sont les jeunes.

Malgré des plans de relance à des milliards de dollars, les taux de chômage restent les plus élevés de ces dernières décennies. Ils avoisinent les 10% en moyenne dans toutes les économies occidentales. Le chômage des jeunes y est particulièrement élevé. Le même rapport souligne que « *chaque année 45 millions de demandeurs arrivent sur le marché de l'emploi dans le monde pour la première fois* ». La reprise et la résolution durable de la crise de l'emploi des jeunes se feront donc attendre longtemps, malgré les initiatives pour y faire face (défiscalisation d'entreprises, primes à l'embauche de jeunes, stages d'insertion, etc.).

Un autre facteur aggravant est le phénomène de délocalisation d'entreprises, notamment des pays occidentaux vers les pays d'Asie, entraînant des croissances négatives des économies les plus puissantes doublées de multiples pertes d'emplois et de crises sociales récurrentes. La spéculation et la dérégulation du marché financier sont les principaux responsables identifiés par les spécialistes. En France, les estimations les plus optimistes évaluent à 13 500, les pertes d'emplois par an, dues à la délocalisation. Le débat reste toutefois ouvert sur la question.

On constate également une récurrence des crises environnementales qui se traduit par des sécheresses battant des records historiques (Espagne, France, Australie, etc.), des inondations tout autant historiques (France, Australie, États-Unis, Niger, Togo), des pics de températures jamais égalées (France, Sahel, Canada, Australie, États-Unis, etc.). Plusieurs spécialistes estiment que ces phénomènes extrêmes illustrent les effets des changements climatiques. Ces perturbations climatiques s'accompagnent d'un bouleversement des modes de production, notamment agricoles avec des baisses de rendement importants. Ainsi, en Europe en 2006, la production totale de céréales a baissé « d'environ 9 millions de tonnes (-3,6%), c'est-à-dire encore moins que la production déjà réduite de 2005 ». Cette baisse a été de (-4%) pour le blé ; chaleur et sécheresse en Europe réduisent les rendements agricoles (12 août 2006, Pierre Melquiot). À titre d'exemple, la sécheresse en Chine de 2010 a fait réagir la FAO sur un risque de baisse de production avec la possibilité d'une répercussion mondiale. En effet, « Pékin était préoccupé par la hausse des prix qui a atteint 5,3% en avril

après avoir culminé à 5,4% le mois précédent, et plus particulièrement par celle des prix alimentaires, qui dépasse 10% sur un an », due à des sécheresses répétées. La conséquence immédiate est la fragilisation des populations les plus vulnérables dont les jeunes.

Comme on le constate, ces différentes crises présentent une caractéristique commune : elles ont un impact en premier lieu sur les couches sociales les plus vulnérables, à savoir les personnes âgées et également **la jeunesse**. De ce fait, elles bousculent les certitudes établies et entraînent des crises sociopolitiques qui bouleversent les relations géostatiques mondiales. Dans les pays et à l'échelle locale, elles changent progressivement les modèles sociaux et économiques et créent des repositionnements nouveaux vis-à-vis de la nature, de nos modèles de consommation et de production et de nos systèmes de gouvernance. Les mouvements sociaux qui probablement en découlent, ont touché tous les continents : Afrique, Europe, Asie, etc. Ces mouvements ont également concerné tous les pays, ceux du Nord (France 2005, 2010, Grande-Bretagne, 2011), comme ceux du Sud, les pays développés comme ceux dits émergents (Chine, Brésil) ou en voie de développement (Sénégal, Nigéria, Tunisie ou Philippines).

À l'échelle globale, ces mouvements se structurent et s'institutionnalisent à l'image du mouvement des « Altermondialistes » qui a débuté essentiellement dans les pays du Sud au début des années 1980 et qui avait comme principal centre d'intérêt la lutte contre le surendettement des pays du Sud sur fonds de pertes d'emplois liés aux multiples restructurations imposées dans le cadre des ajustements structurels des institutions de Bretton Woods. Ce mouvement « apparu en Europe, aux États-Unis et en Corée en 1994 pour critiquer la précarisation de l'emploi » (<http://fr.wikipedia.org/wiki/Altermondialisme>) a aujourd'hui son programme annuel et ses habitudes bien établies et admises par tous.

De même, « la démocratie citoyenne par internet » pour manifester contre l'ordre établi se généralise ; et le plus souvent de simples faits divers déclenchent des mouvements inattendus comme les émeutes des banlieues en France (2005) ou en Grande-Bretagne (2010-2011). Le malaise social lié à la précarité économique est probablement une des explications de ces violentes réactions portées le plus souvent par la jeunesse.

Dans certains pays du Sud ou en Chine, les revendications portent explicitement sur la gouvernance politique en manifestant pour (i) dénoncer l'ordre établi en exigeant une ouverture politique et démocratique, (ii) exiger les libertés individuelles et (iii) prôner

la lutte contre la corruption sur fonds de revendication économique due au chômage.

Pour d'autres mouvements, la gouvernance économique est la principale cible comme les manifestations contre le Contrat Première Embauche (CPE) de France en 2006 ou tout récemment, en 2011, les mouvements des « indignés » d'Espagne. Pour les émeutes des banlieues, les services de sécurité en charge du dossier rapportaient que « *Les violences ont eu lieu essentiellement dans les quartiers les plus défavorisés du pays qui concentrent dans de mêmes zones urbaines, taux de chômage, de délinquance, d'échec scolaire, une grande densité de logements sociaux (...) Loin des centres-villes, des quartiers d'affaires et des quartiers touristiques* » pour illustrer la singularité de la Gouvernance économique. Manifestement, pour les émeutiers, le fonctionnement globalisé de l'économie ou « *la loi du marché* » est à revoir ; et ils le font savoir d'une manière pour le moins « explosive ».

Les clés pour un nouveau leadership

Ces deux dimensions de la gouvernance (économique et politique) se trouveraient donc au centre des préoccupations de la jeunesse comme réponse à leur difficulté pour trouver un emploi. Or, l'un des deux thèmes de Rio+20 porte sur les « *Cadres Institutionnels du Développement Durable* » autrement dit la Gouvernance du Développement Durable. Au regard des exemples ci-dessus, il apparaît que l'une des dimensions les plus sensibles de cette gouvernance est celle du **rôle de la jeunesse** dans un pays. Non seulement cette jeunesse estime, de plus en plus, qu'elle a son mot à dire, mais mieux, elle prend position : elle est en faveur de la liberté d'expression, des droits de l'homme, de la démocratie, voire même de la « *démocratie participative* » comme le suggérait déjà Thierry Crouzet (Le cinquième pouvoir : Comment Internet bouleverse la politique, 2003). Il y a lieu donc, à Rio-2012, de lui offrir un espace pour qu'elle apporte sa pièce à l'édifice, qui sera l'une des pièces maîtresse sinon la pièce maîtresse de l'édifice de demain. Après tout, si on parle de solidarité intergénérationnelle, qui de mieux placés que les jeunes d'aujourd'hui pour la porter ?

Ceci est vrai d'autant plus qu'au-delà de ce malaise « mondialisé », d'autres éléments de ces crises sociales entrent en ligne de compte et renforcent l'importance du rôle des jeunes et surtout précisent leurs attentes et leurs motivations. En effet, en attendant de plus amples études sur le phénomène, la plupart de spécialistes s'accordent à dire, à tort ou à raison, que le bouleversement sociopolitique du monde arabe, communément appelé « Printemps arabe » par la presse

occidentale, a pour fondement la situation de la jeunesse. La certitude établie est que ces mouvements, essentiellement portés par des jeunes, redessinent les enjeux géostratégiques mondiaux sur fonds d'enjeux énergétiques et économiques. Et donc, du fait de la jeunesse et de son désir d'accès à des emplois « décents et durables », la Gouvernance mondiale est à son tournant ! C'est l'illustration ultime de l'importance de l'enjeu du « **rôle de la jeunesse dans la Gouvernance mondiale** ». C'est également la parfaite démonstration qu'il ne faut pas se tromper sur la motivation des jeunes : au-delà du désir somme toute légitime de liberté et d'être associée à la gestion des choses de sa cité, la jeunesse d'aujourd'hui a surtout besoin d'être rassurée sur ses perspectives d'avenir notamment en matière d'emplois.

Le rapport « *L'Initiative Emplois Verts* » du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), l'Organisation Internationale du Travail (OIT), l'Organisation Internationale des Employeurs (OIE) et la Confédération Syndicale Internationale (CSI) et rédigé par le Worldwatch Institute avec la collaboration du Cornell University, ILR Scholl, Global Labor Institute définit les « emplois verts » comme « *des emplois dans l'agriculture, l'industrie, les services et l'administration qui contribuent à la préservation ou au rétablissement de la qualité de l'environnement* ». Ce rapport souligne « *qu'on trouve des emplois verts dans un grand nombre de secteurs de l'économie, depuis l'approvisionnement énergétique jusqu'au recyclage et depuis l'agriculture jusqu'à la construction et les transports. Ils contribuent à diminuer la consommation d'énergie, de matières premières et d'eau grâce à des stratégies d'amélioration du rendement, à réduire les émissions de carbone dans l'économie, à minimiser ou à éviter totalement toutes les formes de déchets et de pollution et à protéger et restaurer les écosystèmes et la biodiversité* ». Enfin, il fait le lien entre les emplois verts et le travail décent qu'il définit comme un travail qui « *résume les aspirations des êtres humains au travail – leurs aspirations à accéder à un emploi et à une juste rémunération, à jouir de droits, de moyens d'expression et de reconnaissance, de justice et d'égalité entre les sexes* ». Il souligne que « *ces diverses dimensions du travail décent sont les fondements de la paix dans les communautés et la société. Le travail décent est au cœur des efforts menés pour éradiquer la pauvreté, il est un moyen de parvenir à un développement durable, équitable et fédérateur* ».

Les pays du Nord, comme ceux du Sud, n'ont-ils pas intérêt à intégrer ces définitions et les paradigmes qu'elles portent ? Le temps n'est-il pas venu de prendre clairement position sur la remise en cause du séculaire équilibre des pouvoirs de Montesquieu (Exécutif, Législatif, Judiciaire et de la Presse) par le pouvoir de plus en plus puissant du marché auquel tous les autres

sont subordonnés? Car il paraît évident que, depuis la chute du Mur de Berlin et la fin de la Guerre froide, le pouvoir du marché régent la gouvernance mondiale. C'est cette prééminence du pouvoir du marché que les jeunes remettent en cause d'autant plus qu'il est porteur de toutes les dérives.; dérives environnementales par l'exploitation sans fin des ressources naturelles, dérives sans limites par la course à la croissance et dérives d'injustice sociale au regard de l'accumulation des richesses par une petite partie de l'humanité.

Tout ce qui précède étant contraire aux principes du développement durable tels qu'édictés par la définition de Brundtland « *un développement qui permet à la génération actuelle de satisfaire leurs besoins sans compromettre la chance des générations futures à satisfaire les leurs* » autrement dit « un développement économiquement viable, écologiquement soutenable et socialement équitable ». Oublier ce changement de paradigme et ignorer que les jeunes d'aujourd'hui constituent le premier maillon qui doit le mettre en œuvre, c'est prendre le risque d'être en retard d'une génération pour avoir la chance de rattraper nos erreurs qui nous ont conduites à tant polluer notre planète. Or, rater cette chance c'est courir le risque d'entrer dans un cycle dont les conséquences sont inconnues et insoupçonnées. Les récents événements extrêmes viennent nous le rappeler brutalement (inondations au Pakistan, en Australie, en France, au Sahel ou encore sécheresse dans la Corne de l'Afrique, en Europe méditerranéenne, etc.).

La Francophonie, dans sa démarche prospective, anticipe ces questionnements. Elle a ainsi décidé d'accompagner le Niger, un de ses États membres, à organiser un forum qui fait le tour de cet enjeu autour du thème « Jeunesse et Emplois verts ». L'Objectif principal de ce forum est de permettre à la jeunesse francophone de mutualiser ses expériences en vue d'apporter une contribution originale à la Conférence Mondiale de Rio 2012 à travers des propositions concrètes sur la solidarité intergénérationnelle par la promotion et le développement « d'emplois verts » accessibles aux couches sociales les plus vulnérables, dont les jeunes, et respectueux de la limite écologique de la planète. Trois objectifs spécifiques sont visés.

- 1) **Soutenir les échanges au sein de la jeunesse francophone** pour apporter sa contribution aux débats internationaux sur le développement durable en général et à la Conférence de Rio-2012 en particulier.
- 2) **Promouvoir et défendre le rôle central de la jeunesse** en général et de la jeunesse francophone en particulier, dans la recherche de solu-

tions aux crises multidimensionnelles que traversent l'humanité et plus spécifiquement la crise de l'emploi des jeunes.

- 3) Permettre à la jeunesse nigérienne de bénéficier de l'expérience des autres pays de la communauté francophone pour **amorcer une stratégie nationale de promotion des emplois verts au profit de la jeunesse urbaine et rurale**.

Il en est attendu que les échanges entre la jeunesse nigérienne et la jeunesse francophone, le secteur privé, les institutions financières et tous les autres partenaires puissent permettre de dégager les grandes lignes stratégiques pour des politiques nationales novatrices de création d'emplois durables au profit des jeunes à tous les niveaux.

Pour conclure, on peut dire que notre monde a un immense motif d'espoir : sa jeunesse, car jusqu'ici et paradoxalement, à travers ses violentes sorties, elle apparaît comme le maillon social le plus affranchi de certaines « certitudes établies » comme la loi du marché. De ce fait, elle est comme la garantie la plus sûre pour nous faire espérer que le mécanisme « destructeur » de notre modèle économique ne s'emballera pas. Rio+20 sera une excellente tribune pour lui reconnaître ce rôle central. Elle ne devrait pas rater cette occasion.

Bibliographie

- Bureau International du Travail : Rapport du Directeur Général : Faire face à la crise mondiale du Travail : Une reprise centrée sur le travail décent ; Conférence internationale du Travail, 98^e session 2009.
- Chaleur et sécheresse en Europe réduisent les rendements agricoles, 12 août 2006. Par Pierre Melquiot.
- Le Monde Diplomatique* dans son article « *Les émeutes de la faim* » du 14 avril 2008.
- Le cinquième pouvoir : Comment Internet bouleverse la politique, 2003. Plan d'action du Développement Durable (PADD), ABN, 2007.
- Barrage et Développement économique, Électrification en Afrique de l'Ouest : potentiel sous exploité de *Gertrude Ankah*, *Ghana Observer*. <http://fr.wikipedia.org/wiki/Altermondialisme>
- www.gret.org/publications/ouvrages/infoomc/fr
- L'agriculture, talon d'Achille de la mondialisation : clés pour un accord ... Par Jacques Berthelot).
- BP Statistical Review of World Energy, juin 2008. www.lepoint.fr, <http://cinquiempouvoir.wordpress.com/2011/02/11/premier-conflit-mondial-du-21eme-siecle/>
- Premier conflit mondial du 21^e siècle? Publié le 11 février 2011 par Stéphane Revaz. <http://www.evene.fr/livres/livre/thierry-crouzet-le-cinquiempouvoir-26058.php?critiques>
- http://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89meutes_de_2005_dans_les_banlieues_fran%C3%A7aises
- Note Conceptuelle « Forum Jeunesse et Emplois Verts » au Niger : OIF, août 2011.
- Monde arabe : Le grand réveil par Samy Ghorbal : Jeune Afrique Hors série n°27, 2011.

Les villes, laboratoires du développement durable

Enjeux d'un Rio+20 urbain et social



Stéphane POUFFARY

Président d'ÉNERGIES 2050

Cet article a pour objet de resituer dans la préparation de Rio+20, les défis et les enjeux que doivent relever les villes dans la mise en œuvre du développement durable dans un monde de plus en plus urbanisé. Nous soulignerons que la réduction de la fracture sociale urbaine doit être un préalable indispensable à toute construction collective et que Rio+20 se devra d'apporter des réponses concrètes sur le rôle des villes dans les stratégies nationales, régionales ou internationales.

Un processus d'urbanisation rapide, continu et inexorable

La part de la population urbaine n'a cessé d'augmenter ces dernières décennies pour atteindre 50 % en 2008. Elle devrait dépasser 60 % en 2030 et atteindre 75 % en 2050, pour une population mondiale qui serait alors de 10 milliards d'habitants.

La croissance des régions urbaines affectera l'ensemble des pays mais sera plus marquée dans ceux du Sud qui vont devoir absorber de 2 à 4 milliards de personnes supplémentaires d'ici à 2030. On citera l'Afrique où la population urbaine a été multipliée par 10 au cours des 50 dernières années et devrait encore être multipliée par 3 à l'horizon de 2050. Enfin, la rapidité de cette croissance est inédite. Passer de 1 à 8 millions d'habitants aura pris 130 ans à Londres mais 45 ans pour Bangkok et 25 ans à Séoul.

Des défis multiples et interdépendants

Les villes représentent 4 % de la surface terrestre mais concentrent une grande partie de l'activité humaine et sont à l'origine d'une forte pression sur l'environnement et les ressources naturelles. Elles consomment 60 à 80 % de l'énergie mondiale, génèrent 75 % des émissions de CO₂ et absorbent 75 % des ressources naturelles.

L'espace urbain rassemble des systèmes intégrés, organisés selon des schémas complexes et de nature très variée selon que l'on considère les infrastructures, les équipements et activités génératrices de biens ou de services ou encore la satisfaction des besoins essentiels d'une population concentrée géographiquement. Par exemple, loger 2 milliards d'habitants supplémentaires sur une période si courte signifie construire l'équivalent de sept nouvelles villes de 10 millions d'habitants chacune, soit plusieurs milliards de mètres carrés supplémentaires annuellement.

stephane.pouffary@energies2050.org



Qualité de vie urbaine et droit à la ville

Il s'agit d'assurer l'accès à l'eau, à l'énergie, à un réseau de transport adapté, à des logements de qualité, à l'alimentation, à la santé, à l'éducation, à la sécurité, à un réseau d'assainissement des eaux usées et de gestion des déchets, à un environnement sain, à un nombre suffisant d'emplois sains et décents, à l'équité sociale ainsi qu'à des notions plus personnelles telles que le bien-être ou le bonheur. Ces éléments sont repris dans les dynamiques portées par le concept de Droit à la Ville.

Photo : Égypte, Stéphane POUFFARY, ENERGIES 2050.



Ces systèmes sont interdépendants et cela est particulièrement visible dès lors qu'il s'agit des réseaux de transport, de gestion des eaux, de la distribution énergétique ou encore des réseaux de communication, et c'est pourquoi il est important de souligner la nécessité d'une approche holistique de la ville tant dans l'analyse des défis qu'elle rencontre que des réponses à apporter.

La répartition des habitants dans l'espace urbain a également beaucoup changé et, pour diverses raisons (évolutions des modes de transport, de travail, prix du foncier dans les centres urbains, émergence de nouveaux loisirs, aspirations à un logement individuel, etc.), il s'est produit une accélération du développement des banlieues et des couronnes périurbaines. La densité urbaine moyenne diminue depuis deux siècles (2,2% par an pour les villes des pays développés et 1,7% pour les pays du Sud au cours de la dernière décennie). Si les tendances se confirment, l'espace bâti des villes de plus de 100 000 habitants devrait être multipliés par 3 pour les pays en développement et par 2,5 pour les autres, dans les 20 prochaines années. Enfin, chaque semaine, la population urbaine aug-

mente d'environ un million d'habitants et plus de la moitié de ces « nouveaux arrivants » viennent vivre dans des bidonvilles.

Des territoires à la vulnérabilité renforcée par le changement climatique

Les défis sont exacerbés et renforcés par les conséquences du changement climatique. De nombreux événements récents ont mis en évidence la vulnérabilité des territoires urbains aux aléas climatiques tels que les vagues de chaleur, les inondations ou les ouragans, et les travaux scientifiques de la communauté internationale prédisent l'accroissement certain de leur intensité et de leur fréquence avec des conséquences significatives pour l'ensemble des espaces urbains. Cela sera particulièrement significatif pour les mégalo-poles qui, au Nord comme au Sud, se situent dans les deltas des grands fleuves ou dans les zones côtières de faible élévation et qui sont exposées aux cyclones et aux inondations (elles représentent 2% de la surface terrestre et hébergent 10% de la population mondiale).

Même si la vulnérabilité d'un territoire dépend de ses caractéristiques géographiques, elle dépend également de multiples facteurs dont l'urbanisme, l'organisation et la nature des infrastructures, telles que le transport, le type d'habitat, les activités économiques locales, le mode de vie des populations ou encore l'existence d'infrastructures de protection. Le changement climatique agit en grande partie en amplifiant des problèmes déjà existants et, exception faite d'événements extrêmes, il est rarement le principal facteur de pression sociale et environnementale.

Les villes se sont déjà fortement engagées dans la lutte contre le changement climatique et, même si cela est très certainement encore insuffisant, de nombreuses initiatives ont été mises en place au sein de réseaux nationaux, régionaux ou internationaux. Les stratégies se déclinent toutes selon les 3 axes suivants : la réduction des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire concerné ; la diminution de la vulnérabilité des systèmes naturels et humains par des mesures appropriées et l'augmentation de la résilience des territoires concernés.

Autant de défis que d'opportunités d'actions

Les défis sont bien identifiés mais les réponses sont complexes et multiples et les différents acteurs concernés

dans leurs mises en œuvre n'ont pas toujours le même objectif et encore moins les mêmes leviers d'action. La politique locale se doit d'insuffler la bonne direction en s'engageant elle-même dans un processus d'exemplarité et d'inciter à l'action en déployant une réelle innovation dans ces modalités d'intervention.

La liste des besoins et des priorités est longue alors que les territoires urbains, sauf dans certains cas, n'ont pas vu leurs compétences ou ressources financières disponibles grossir. Pour les villes du Sud, déjà confrontées à un retard significatif en termes d'équipements et d'aménagements, une telle situation ne fait que renforcer les conditions de précarité sans parler des conséquences pour l'environnement.

Un des principaux défis pour les villes est d'arriver à mettre en place des actions correctives ou d'accompagnement complémentaires des initiatives nationales qui répondent à la fois au court terme tout en anticipant les besoins à long terme.

De l'économie verte à l'économie verte urbaine

Selon le PNUE, l'économie verte a pour objectif *d'entraîner une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources*. ICLEI a complété cette définition avec le concept d'économie verte urbaine qui se concentre sur les enjeux et le rôle des villes. Cela passe notamment par des politiques adaptées en faveur de la croissance de l'emploi, de l'inclusion sociale, de l'augmentation du pouvoir d'attraction économique et de la qualité de l'environnement des territoires en renforçant le rôle que jouent ces zones dans la croissance, la qualité de vie et la compétitivité nationale.



Photo : Birmanie, Stéphane POUFFARY, ENERGIES 2050.

Les villes sont les dépositaires d'importantes responsabilités et disposent de nombreuses opportunités pour améliorer leurs performances dans les domaines qui relèvent de leurs compétences. Sans être exhaustif, on citera la planification urbaine (organisation spatiale, rénovation urbaine et politique de l'habitat, densification de l'habitat, valorisation des friches industrielles, etc.), les modifications de l'occupation des sols (protection des espaces verts, gestion des terres, conservation et restauration des habitats, développement de l'agriculture urbaine, etc.), l'amélioration de l'efficacité énergétique, notamment dans le secteur du bâtiment ou encore de l'éclairage public, la mise en place de transports communs ou publics novateurs dans leur organisation et dans les technologies bas carbone utilisées, la gestion des déchets (de la réduction à la source en passant par l'optimisation des processus de collecte ou de valorisation), le renforcement et l'optimisation de la gestion des différents réseaux (eau, information, énergie, en augmentant notamment le recours aux énergies renouvelables et en encourageant la sobriété et l'efficacité énergétique).

Ces thèmes d'intervention ne sont pas nouveaux mais il s'agit ici pour la puissance publique de « faire mieux avec moins » en mobilisant les acteurs du secteur privé pour démultiplier les moyens disponibles afin de pouvoir redéployer les économies générées sur des secteurs à forte demande.

Pour illustrer le concept d'optimisation du coût général du « service urbain » par habitant, on peut citer la question de la densité urbaine. Beaucoup de travaux plaident pour le retour à une ville dense (densité de population plus élevée, de logements, d'emplois, de commerce et d'installation de loisirs pour atteindre 100 à 1 000 personnes par hectare, voir plus, en fonction de la culture et de la situation géographique). Les études disponibles mettent en évidence une importante augmentation des économies de coûts à service égal par rapport à un scénario de dispersion mais elles ne doivent pas faire oublier que « l'histoire géographique, économique et sociale » d'un territoire rend cet exercice plus ou moins complexe et possible et que la nature et le volume des compétences, des moyens techniques et financiers à mettre en œuvre peuvent être très différents d'une situation à une autre.

Enfin, il s'agit d'utiliser les villes en tant que terrains d'expérimentation des technologies vertes comme les voitures électriques ou l'usage des nouvelles technologies dans la gestion de l'énergie et des services. Corollaire d'une stratégie réussie, les villes deviendraient alors des pôles d'attraction pour des métiers

à forte valeur ajoutée et des entreprises de pointe, et par effet d'entraînement, pourraient être à l'origine de la création de nombreux emplois verts décents.

Un cadre de compétences dépendant du contexte national mais plus encore des ressources disponibles

Pour qu'une ville puisse agir sur une thématique donnée, il faut que l'État décentralise une partie de son autorité et lui transfère la responsabilité administrative et financière de la mise en œuvre de la législation nationale correspondante. Les villes, sur leurs thématiques de compétences, peuvent décider d'être exemplaires en s'imposant des exigences particulières additionnelles sur leur patrimoine ou dans l'exécution des services dont elles ont la charge. Elle pourra par exemple, imposer à son parc de bâtiments des performances thermiques élevées au-delà de la réglementation thermique nationale. Une ville pourra également, par son rôle de prescripteur, influencer les dynamiques d'aménagement des territoires placés sous sa responsabilité.

Au-delà de la question de la responsabilité, la disponibilité et l'organisation de la pérennité des ressources nécessaires sont des préalables indispensables. L'État se doit d'organiser le transfert ou les conditions de la création de la ressource appropriée pour les villes. Ces dernières, en complément, peuvent élaborer des mécanismes réglementaires, fiscaux ou économiques complémentaires des mesures existantes au niveau national.

Ce processus, historiquement ancien dans les pays industrialisés n'a pas donné les mêmes résultats à de rares exceptions près dans les pays du Sud. Bien que ce processus soit prôné par de nombreux bailleurs de fonds, de nombreuses études ont mis en avant un désengagement des États sans réelle augmentation des ressources des villes.

On soulignera ici les opportunités offertes dans le cadre de la coopération décentralisée qui permet d'organiser des transferts de compétences et de moyens financiers entre les villes du Nord et celles du Sud. Les nombreuses expériences réussies témoignent de l'importance de ce type de partenariat inscrit dans la durée.

Depuis quelques années, les différents bailleurs de fonds s'intéressent de plus en plus aux questions urbaines. Les enjeux et les besoins financiers sont multiples et

il s'agit d'accompagner les différents acteurs dans la complexité quotidienne induite par la croissance de leur périmètre de responsabilité.

Même si certains volumes deviennent significatifs, la pérennité des ressources reste une question d'actualité. On citera ici la demande des villes des pays en développement, relayées par leurs différents réseaux de pouvoir, de disposer d'un droit direct de tirage sur le Fonds Vert créé à Cancun pour financer les stratégies urbaines d'adaptation (ce fonds devrait héberger une partie des financements climats pour l'après 2012 et atteindre 100 milliards USD/an en 2020).

L'économie verte plaide pour l'augmentation du financement privé dans les stratégies urbaines de développement. Les entreprises ont témoigné leur intérêt mais ont également exprimé d'importantes craintes face au risque de multiplication des contraintes réglementaires (nationales et locales) et à une action de plus en plus complexe à mettre en œuvre.

Des savoirs à développer et à mutualiser dans des partenariats à renforcer

Nombreuses sont les villes qui innovent et qui expérimentent la voie d'un développement plus solidaire et respectueux de l'environnement et qui, pas à pas, dessinent les outils et les savoirs qui demain pourraient s'adapter et s'appliquer dans d'autres villes. L'élaboration de nouveaux outils, la capitalisation des expériences réussies ainsi que la mutualisation des savoirs doit être une priorité.

La plupart des villes sont confrontées à des barrières similaires qui peuvent être informationnelles (poids des incertitudes, manque d'exemple), financières, techniques (manque de compétences sur le sujet), cognitives (perception des risques par exemple), normatives et institutionnelles (partage des compétences sur un même territoire, propension au statu quo). Le fait que ces barrières soient communes à l'ensemble des villes et que leur contournement soit relativement lourd et coûteux pousse à une action au niveau national, régional ou international.

Il faudrait plusieurs centaines de pages pour décrire les différentes initiatives et projets en cours et plus encore pour décrire les différents réseaux et acteurs traitant plus ou moins directement de la question urbaine. On citera ici les agences onusiennes : UN-Habitat et PNUE ; les réseaux de villes ou de gouvernements locaux : ICLEI, CGLU, C40, Cities

Alliance ; les bailleurs ou organismes de financement : Banque mondiale, Commission européenne, agences de coopération, banques régionales ou encore les réseaux de représentants de la société civile qui s'intéressent à la question urbaine.

Parmi les projets, on citera ici quelques exemples qui s'intéressent à l'élaboration de nouveaux outils :

- développement d'un standard international pour la mesure des émissions de gaz à effet de serre des villes (Common Carbon Metric) ;
- incorporation des villes dans les mécanismes de flexibilité de la CCNUCC avec notamment l'élaboration de méthodologies éligibles au Mécanisme de Développement Propre (MDP) ;
- expérimentation d'un système d'échange carbone de type « Cap and Trade » entre des villes pilotes (Tokyo, Tianjin) ;
- élaboration d'outils et d'indicateurs spécifiques indépendants à même de refléter la performance des villes...

Ville et monde un même destin : Le Droit à la Ville en tant que principe fondateur

De nombreux experts considèrent que les villes détiennent les clés des plus grands défis planétaires, que le XXI^e siècle « sera celui de La Ville ou ne sera pas » et que leur futur conditionnera le futur même de notre civilisation.

Imaginer la Ville de demain sans s'attacher à réduire les fractures sociales n'aurait pas de sens et c'est pourquoi les modalités de mises en œuvre, dans un esprit de solidarité, doivent être placées en préalable à toute action collective.

Le Droit à la Ville est un concept qui a été développé à la fin des années soixante en réponse à la fragmentation de l'espace urbain. En 2004, une Charte mondiale du droit à la ville a été élaborée par des mouvements sociaux et des organisations du monde entier, avec l'appui de l'UNESCO et d'ONU-Habitat. La « Ville en tant que droit fondamental universel » est un document fondateur qui a été depuis décliné dans plusieurs Chartes locales. En 2010, le rapport d'ONU-Habitat sur « L'état des villes dans le monde en 2010-2011 : réduire la fracture urbaine » a repris ce concept en invitant les autorités locales à donner à chaque résident « un droit à la ville ». Ce concept intègre des

notions de qualité de vie, de solidarité, d'équité et de participation citoyenne dans les activités et la gouvernance de la ville. L'implication du citoyen dans la vie de sa cité dans les phases de concertation amont, dans les décisions d'investissement, les phases de mise en œuvre ou celles d'évaluation, est un processus hautement intégrateur qui permet de redonner aux habitants un sentiment d'appartenance. La Ville devient alors un « bien commun » patrimonial où chacun, quelque soit son statut ou sa position sociale, a le même poids dans le processus de décision.

Des villes et pays font figure de pionniers dans la mise en œuvre de ce concept. On citera Porto Alegre qui a été la première à mettre en place depuis les années 1980 une budgétisation participative ou encore le Brésil qui a inclus dès 2001 dans sa constitution un chapitre spécifique sur la politique urbaine. À ce jour, plusieurs autres initiatives novatrices ont été mises en place mais elles restent encore limitées car la question de l'applicabilité du Droit à la ville en tant que droit opposable reste posée.

Des acteurs engagés en faveur du changement pour un positionnement à confirmer

Qu'il s'agisse de la mise en œuvre de l'Agenda 21 ou de la lutte contre le changement climatique, les villes ont témoigné depuis plusieurs années, d'une incroyable capacité à se mobiliser, s'engager et s'organiser. Territoires à la croisée de nombreux défis, elles ont été contraintes d'innover et d'expérimenter dans l'urgence de nouvelles approches pour tenter de minimiser les fractures urbaines qui deviennent de plus en plus préoccupantes. Pour autant, les initiatives réussies, aussi volontaristes, ambitieuses et emblématiques qu'elles puissent être, ne concernent encore qu'un petit nombre de villes. L'urgence aujourd'hui est d'élaborer les modalités à même de pouvoir les démultiplier afin que l'ensemble des villes, qu'elles soient de petite taille ou des mégapoles, puisse atteindre les mêmes résultats tout en minimisant les coûts social, environnemental et économique.

Alors même que de nombreuses incertitudes planent sur la nature du régime institutionnel de lutte contre le changement climatique qui sera mis en place après 2012 et alors même que l'humanité s'apprête à se réunir à Rio+20 pour renouveler son engagement politique en faveur du développement durable, le rôle des villes apparaît plus que jamais comme essentiel à toute possible construction collective.

C'est aussi dans ce contexte que le débat sur la mise en œuvre de l'économie verte ne fait que commencer et, dans ce nouvel échiquier, le rôle des villes sera intimement lié aux responsabilités mais aussi et surtout aux moyens qui leurs seront accordés.

Le Brésil, pays hôte de la Conférence, tient à ce que l'urbanisation soit un thème majeur de la Conférence. Rio+20 pourrait être l'occasion pour les Villes d'établir de manière formelle le lien entre les dynamiques locales qu'elles portent et les engagements nationaux, régionaux et internationaux. La question du Droit à la Ville et l'institutionnalisation des Villes dans le processus international pourraient être deux des principaux enjeux pour les Villes à Rio+20. ✨

En savoir plus

2010, IEPF: LEF n° 86 – Énergie et territoires ou comment construire les territoires de demain face à la nouvelle donne climatique et énergétique.

2011, PNUE: «Vers une économie verte: Pour un développement durable et une éradication de la pauvreté – Synthèse à l'attention des décideurs», www.unep.org/greeneconomy.

2010, World Bank, Cities and Climate Change: an urgent agenda.

UN-Habitat, For a better urban future – <http://www.unhabitat.org/>.

UNEP, Programme des Nations Unies pour l'environnement <http://www.unep.org/french/>.

ICLEI Local Governments for Sustainability (au Sommet de Rio, ICLEI est en charge du Groupe majeur (Major Group) dédié aux Autorités locales) – www.iclei.org.

CGLU, Cités et Gouvernements Locaux Unis – www.cities-localgovernments.org/.

Cities Alliance – Cities without Slums – www.citiesalliance.org/ca/.

C40 Cities, Climate Leadership group – www.c40cities.org/cities/.

IAUC, International Association for Urban Climate – www.urban-climate.org.



Photo: Malaisie, Stéphane POUFFARY, ENERGIES 2050.

Le financement du développement durable et de la pauvreté



Philippe HUGON

Philippe HUGON Professeur émérite, Université de Paris Ouest Nanterre Spécialiste de l'économie du développement, de l'économie politique internationale et de la géopolitique de l'Afrique.

La question du financement de l'économie verte et de l'éradication de la pauvreté sera au cœur des débats de Rio+20. Le développement soutenable ou durable (DD) qui concerne la quasi-totalité des secteurs économiques et des acteurs pluriels (Entreprises, ONG, États, chercheurs, opinions) est au cœur des asymétries et des conflits internes aux sociétés et des conflits internationaux. Les écarts de pauvreté sont à mettre en relation avec les écarts d'empreinte écologique¹. La vulnérabilité est au cœur des interdépendances entre les chocs, notamment naturels, et les capacités de résilience des acteurs.

Cet article présente: I) Les principaux dysfonctionnements des systèmes financiers face au DD et à la lutte contre la pauvreté; II) les financements alternatifs concourant à la mise en œuvre du DD; III) quelques axes de réformes souhaitables.

Les dysfonctionnements des systèmes de financement du développement durable et de l'éradication de la pauvreté

Il y a disjonction croissante entre l'urgence écologique et les logiques financières. Le secteur financier devrait jouer un rôle déterminant dans le DD et la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement (PED), par l'assurance contre les risques ou les financements affectés à l'économie verte. Les marchés financiers sont, en revanche, dans l'impossibilité de régler les problèmes structurels d'inégalités, de prendre en charge l'incertitude radicale non probabilisable ou d'intégrer les externalités négatives liées aux facteurs environnementaux. Le monde réel dans lequel se trouvent les PED est à la fois celui du capitalisme financier mondial et du « sous développement financier », de la pluralité des trajectoires environnementales et de l'impossibilité pour la planète de supporter la trajectoire carbonée et énergivore.

Le capitalisme financier conduit à un horizon court termiste, une volatilité des marchés et des crises récurrentes. La globalisation financière se manifeste par



1. Ainsi, les écarts de consommation énergétique entre un habitant d'un PMA (80kWh/an) et celui d'un habitant d'un pays industriel (8000 kWh/an) sont de 1 à 100. Un américain consomme en moyenne 700 litres d'eau contre 40 litres pour un africain.

une déconnexion des sphères financières et réelles². Les circuits de financement clos internes aux firmes multinationales jouent un rôle déterminant comparé aux pouvoirs des États. Les programmes de sauvetage du système en 2008–2009, supérieurs à 3 000 milliards \$ en 2008 ont certes été affectés à l'économie verte pour 15%, mais ils sont aussi à mettre au regard de l'aide publique au développement (APD) de 150 milliards \$.

Les croissances économiques des puissances *émergentes* à base d'énergie fossile et de demande de ressources minières non renouvelables montrent les limites planétaires du modèle occidental, même si les pays émergents se positionnent également sur l'économie verte. Ces pays émergents n'acceptent pas de voir leur croissance bridée par des normes environnementales fortes comme en témoigne l'échec de la Conférence de Copenhague en 2009, voire de Cancun en 2010. Les tensions portent sur le partage du budget carbone et sur le montant des transferts financiers et technologiques vers les pays en développement pour favoriser les adaptations aux dégâts environnementaux.

Le financement de la dimension DD des projets doit être mis enfin au regard du « sous développement financier » des pays pauvres. Le coût élevé de l'intermédiation financière notamment en Afrique, la friabilité des banques bien que surliquides et la faiblesse de l'investissement à risque réduisent les capacités de financements des projets de DD. Face à ces dysfonctionnements, la microfinance et l'assurance jouent un rôle croissant à côté de la finance informelle. Elle permet de réduire l'exclusion financière et joue un rôle positif vis-à-vis les plus pauvres des pauvres malgré des risques d'endettement, mais elle est peu inclinée à favoriser l'économie verte. Dans l'univers incertain non probabilisable qui domine en Afrique, l'arbitrage, la préférence pour la liquidité conduit à des comportements court termistes de la part des acteurs. La réduction de la vulnérabilité est assurée par les communautés d'appartenance et d'adhésion ou « capital social » et non par des systèmes publics ou par le marché.

Le système financier dans les pays pauvres est ainsi particulièrement inadéquat pour financer le long terme de la croissance verte et réduire les inégalités.

Quels financements alternatifs pour le développement durable ?

La pluralité des sources de financement du développement durable

Mécanismes de marché ou politiques publiques ?

Les arguments théoriques entre partisans de taxes (Pigou) et du marché (Coase) vis-à-vis des externalités sont bien connus. Les mécanismes du marché et des quotas permettent notamment de contrôler *ex ante* le niveau global d'externalités négatives et sont globalement neutres pour le secteur privé. Les taxes créent au contraire un double dividende. Les systèmes de prix sont inadéquats pour orienter les choix à long terme, intégrer les dommages irréversibles, le caractère pluridimensionnel de la biodiversité ou la valeur des ressources non renouvelables. Les mécanismes du marché, tels que le marché des droits à émettre, ont été privilégiés par le protocole de Kyoto³. Or, ces mécanismes montrent de nombreuses limites. Le mécanisme du développement propre (MDP) permet aux entreprises des pays développés de s'acquitter d'une partie de leurs dettes CO₂ en investissant dans les pays en développement. Ils favorisent en fait les pays émergents et très peu les pays les moins avancés⁴.

Les financements publics du développement durable

La conférence de Rio de 1992 avait estimé, pour l'année 2000, à 600 milliards de \$ les besoins de financement des objectifs. On est loin du compte, notamment en ce qui concerne les pays pauvres. Les plans de relance de 2008–2009 vers l'économie verte ont concerné les seuls pays industriels et émergents. La prise en compte des biens publics mondiaux, notamment de la lutte contre les émissions de CO₂ et les effets des changements climatiques, constituent un objectif supplémentaire mais non substituable à l'APD.

2. Le PIB mondial représente avec 50 000 milliards \$ 2,5 % des mouvements mondiaux de capitaux.

3. Les grands pays s'opposent aux modalités de financement de l'économie verte. Les États-Unis veulent des systèmes volontaires. La plupart des pays industriels, notamment européens, sont favorables à des mécanismes automatiques sur fonds publics. Les pays émergents considèrent qu'ils n'ont pas de dette environnementale.

4. L'Afrique, qui ne participe qu'à 4% des émissions de GES et qui est le continent qui subit le plus les effets des changements climatiques, bénéficie très peu des MDP. La Banque mondiale estimait en 2008 que 2,3% des projets MDP concernaient l'Afrique contre plus de 50% pour l'Inde et la Chine.

Celle-ci doit viser les trois objectifs de Musgrave, la production des biens publics, la stabilisation face à l'instabilité des marchés, et la redistribution au niveau international.

Les financements publics multilatéraux (banque mondiale), régionaux (BAD, FED ou nationaux (aide bilatérale) jouent un rôle croissant dans le DD. Depuis Monterrey, le levier de l'aide publique est utilisé pour mobiliser des financements privés et bénéficier de la fluidité et de l'efficacité des financements privés pour améliorer la performance de l'aide au développement. Les *allègements de la dette* pour les pays pauvres très endettés (PPTE) ont permis de réduire de manière significative la dette des pays pauvres et de favoriser la lutte contre la pauvreté. La *gestion budgétaire par objectif* a permis de canaliser l'ensemble des aides extérieures dans un seul instrument d'appui au budget. La fongibilité budgétaire est en phase avec un contrôle *ex post* des résultats affectés notamment à la santé et à l'éducation. Les *fonds d'investissement à risque* permettent l'appui aux projets à risque, et donc, la prise en compte du long terme. Les *fonds souverains* des pays émergents jouent également un rôle croissant. Bien que principaux utilisateurs des énergies fossiles, ces pays se positionnent également sur les énergies renouvelables et les « green technologies » (38 % du plan de relance de la Chine en 2009-2010 a porté sur l'économie verte, soit 218 milliards \$). Le processus en cours de *décentralisation* est plus en phase avec le caractère local de nombreux projets de développement durable, notamment au niveau des villes (transport, assainissement, énergies, luttes contre la pollution, etc.). Mais la décentralisation fiscale suppose des mécanismes de péréquation généralement absents.

Les financements privés

Les financements privés jouent évidemment un rôle central compte tenu du poids des acteurs financiers et des groupes multinationaux et de l'urgence d'une inflexion vers une croissance verte et des *green technologies*. La responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise (RSE) est devenue une des exigences croissantes de la part des entreprises et va au-delà de l'aspect marketing du label vert. Seuls les grands groupes multinationaux ont des capacités importantes d'autofinancement. Le financement privé concerne également les ONG, les transferts de fonds de la part des migrants et des diasporas, les fondations privées ou la finance islamique.

Quels financements pour répondre aux objectifs du millénaire pour le développement ?

L'accès à l'eau potable pour les exclus aurait un coût estimé à 180 milliards d'euros par an durant 10 ans. Une des plus grandes réussites quant à l'accès à l'eau potable est celle de l'Afrique du sud qui a inscrit dans la constitution le droit à l'eau et a adopté un système progressif de taxation faisant que l'eau des riches paye l'eau des pauvres.

Dans le domaine *énergétique*, les principaux instruments financiers favorisant les énergies durables sont les écotaxes, les marchés des droits à émettre et les mesures incitatives. Investir dans l'énergie suppose un horizon à plus de 30 ans, du fait des effets d'inertie et de non réversibilité des choix et du fait de concilier croissance de la demande, développement et diversification de l'offre, sécurité des approvisionnements et contraintes environnementales.

Dans le domaine de la *santé* les solutions vont des contributions des populations (initiative de Bamako) à l'accès aux médicaments génériques ou au soutien des fondations privées (J. Chirac, M. et B. Gates). Le fonds mondial de la santé, l'incitation des groupes privés à réduire les durées des droits de propriété intellectuelle et à développer les génériques, l'affectation des contributions volontaires sur les voyages aériens, à la lutte contre le sida, sont des exemples.

Les financements liés aux *changements climatiques* concernent la réduction de GES et les adaptations aux changements climatiques. Ils sont assurés notamment par les MDP, les taxes carbone et l'échange dette contre nature. Les différents dossiers pour les pays pauvres concernent la lutte contre la déforestation (20% des émissions de CO₂) et l'adaptation aux changements climatiques⁵.

Quelles réformes préconiser pour le financement du développement durable

Comment trouver des financements innovants en phase avec les défis écologiques pour les pays pauvres ? La Banque mondiale (2009) évalue à 400 milliards \$ par an le financement des technologies d'infrastructure

5. Copenhague (décembre 2009) avait annoncé 100 milliards d'euros pour les pays en développement d'ici 2020 et 30 Milliards \$ entre 2010 et 2020.

énergétique alors que les fonds carbone peuvent au mieux rapporter 30 milliards \$. Comment trouver des financements qui permettent des transferts de technologies adaptées et faire en sorte que les appuis des pays industriels et des pays émergents ne donnent pas lieu à de simples redistributions de rentes aux États.

Trois axes de réformes prioritaires pourraient être proposés à Rio+20.

1) La régulation et les réformes du système financier mondial.

Les enjeux mondiaux sont bien connus. Il y a nécessité de réguler le système financier, d'avoir des prix qui reflètent les coûts globaux et de disposer d'horizons suffisamment prévisibles pour investir dans le long terme. La montée en puissance des catastrophes, notamment liées aux changements climatiques, implique également la couverture des risques systémiques et des catastrophes naturelles. Selon Stern (2006), l'inaction vis à vis du climat coûterait 5500 milliards \$ alors qu'une stratégie préventive coûterait 1 % du PIB mondial par an.

Les réformes de l'architecture financière mondiale impliquent notamment les régulations financières, le contrôle des *offshore* financiers estimés à 10 000 milliards \$, la sécurisation des flux financiers face à la volatilité des capitaux privés. Une très faible taxation des flux financiers transitant par les « paradis fiscaux » constituerait un levier d'action significatif en faveur de la croissance verte et de la réduction des inégalités internationales. La taxation à un taux de 0,01 % des transactions financières (taxe Tobin) procurerait 30 milliards \$ destinés à l'adaptation des pays pauvres subissant les effets d'émission de CO₂ et l'accès aux énergies renouvelables.

2) Réorienter les financements vers l'économie verte

Tous les secteurs économiques et financiers ont une dimension DD. La lutte contre les variations climatiques serait améliorée par la mise en place d'un fonds carbone regroupant ou coordonnant les fonds verticaux des agences spécialisées ex *Global environmental Fund* et les fonds fiduciaires de la part des banques de développement. Le financement de l'économie verte doit être appuyé par des financements innovants (par exemple, taxes volontaires sur les transports aériens).

La taxe carbone doit redevenir un des objectifs prioritaires de Rio+20. Les taxes carbones aux frontières permettraient de lutter contre le dumping environnemental et pourraient être reversées aux pays pauvres.

La meilleure solution serait également une taxe pigouvienne sur les énergies fossiles qui croîtrait dans le temps et serait incitative pour financer les nouvelles énergies tout en donnant un horizon de long terme face à la volatilité des prix pour financer les infrastructures et les innovations énergétiques.

3) Agir à différentes échelles à partir d'un éventail large de leviers d'action

Il faut intégrer la grande diversité des situations et la pluralité des acteurs. Les opportunités de l'économie verte sont multiples, allant de l'agroforesterie à l'association culture-élevage ou aux énergies renouvelables à commencer par le solaire, aux transports ou à l'habitat. Le financement peut passer par la mobilisation des MDP ou par des compensations financières des émissions de CO₂ accordées aux acteurs et non aux États rentiers. Des mesures décentralisées peuvent mutualiser les systèmes d'assurance. Il s'agit de combiner les principes responsabilité collective au niveau des États et de solidarité au niveau des communautés. Les défis de Rio+20 consistent à ne pas seulement penser global et agir local mais à penser et à agir à la fois global et local. ✨

Sources

Hugon, Ph. « L'économie verte est elle possible dans les pays en développement » ? *Cahiers français* n°355, Les signaux des prix du marché ne peuvent prendre en compte les externalités et le caractère pluridimensionnel de la biodiversité ou des ressources non renouvelables. Paris, la Documentation française.

Hugon, Ph., Salama, P. (ed). *Les Suds dans la crise*. Paris, A. Colin, revue Tiers Monde, 2010.

Landau, J. P. « Les nouvelles contributions financiers internationales ». Rapport, Paris, *La documentation française*, 2004.

Nowak, M. *L'espoir économique. Microfinance et entrepreneuriat social, ferment d'un monde nouveau*. Paris, J. Cl. Lattès, 2010.

Stern. *The economics of Climate Change*. Cambridge, University Press, 2006.

Mesurer la mise en œuvre du développement durable



Claude VILLENEUVE

Professeur, responsable des programmes des cycles supérieurs en éco-conseil et directeur de la Chaire de recherche et d'intervention en éco-conseil, au département des sciences fondamentales de l'Université du Québec à Chicoutimi.

Quarante ans après son apparition dans le vocabulaire des Nations unies, le développement durable a encore des preuves à faire sur le terrain. Ce concept généreux, à portée universelle, relève d'une certaine utopie : celle d'un monde où l'on pourrait satisfaire les besoins de tous les humains sans remettre en cause les équilibres naturels et la biodiversité, en réduisant les disparités entre les riches et les pauvres, et tout cela sans remettre en cause la capacité des générations futures à répondre à leurs besoins propres, encore indéterminés.

On aura compris que cela ne peut se réaliser que par un processus permanent de questionnement et de prise en compte des besoins diversifiés des parties, de résolution pacifique des conflits, d'acquisition de connaissances, de choix stratégiques et d'adaptation continue des processus et projets à l'évolution de la société, de ses valeurs et des paramètres environnementaux. On est loin d'un état statique idéalisé vers lequel une voie bien balisée pourrait nous permettre de déterminer et de mesurer les étapes d'une évolution quantifiée. Il est beaucoup plus facile de déterminer ce qui n'est pas durable que ce qui l'est, ce qui ramène la notion de durabilité au rang d'hypothèse qui reste à démontrer. Alors, comment mesurer le « progrès véritable » d'une société, d'une collectivité, d'un pays ou d'une entreprise vers un idéal mouvant ? Là réside le dilemme inévitable d'un concept polysémique dont la faisabilité reste incertaine.

Pourtant, le développement durable est rassembleur. Beaucoup de gens ont voulu en appliquer les principes dans leurs projets ou dans leur gouvernance. Vingt ans après le Sommet de Rio sur l'environnement et le développement en 1992, on réclame des exemples de succès, des actions porteuses et des palmarès de performance. Il faut donc relever le défi de la mesure du développement durable à travers les outils qui sont à notre portée pour le faire, même si cela demeure perfectible et sujet à débat. C'est l'un des dossiers les plus importants qui devra être abordé dans le cadre du Sommet Rio+20.

Une approche par principes

La plupart des approches de développement durable procèdent par l'élaboration de principes que les parties conviennent d'emblée de prendre en considération pour assurer qu'une action, une politique ou un projet s'inscrive dans l'hypothèse d'un développement durable. C'est le cas par exemple d'approches comme « The Natural Step » (Robèrt, 2002) ou encore d'« Agenda 21 » (ONU, 1992) ou plus récemment du Gouvernement du Québec (Gouvernement du Québec, 2011).

Claude_Villeneuve@uqac.ca

Ces principes se déclinent ensuite en objectifs ou dans un questionnaire de conformité ou encore un mécanisme de prise en compte. Puisqu'il vise à répondre aux besoins humains, multiples et changeants, l'objectif du DD est difficile à appréhender (Benabdallah & Hassani, 2006). Il peut également être ardu d'en mesurer la progression. Il faut pourtant le faire dans un souci de transparence envers les parties prenantes et pour la reddition de comptes.

De plus en plus d'outils d'analyse, de tableaux de bord et de systèmes d'indicateurs permettent de caractériser l'état initial d'une collectivité, d'un projet ou d'une administration, de se fixer des objectifs et de mesurer les impacts des actions posées, ainsi que de communiquer les résultats obtenus suite à la mise en œuvre d'actions de DD. De façon générale, ces outils permettent d'assurer une certaine cohérence et une plus grande efficacité dans la mise en œuvre de la démarche de DD ; comme le mentionnent Blais et Caron : « Les administrations se dotent de tableaux de bord permettant de suivre la réalisation de leurs objectifs stratégiques, d'orienter leurs actions et d'en vérifier l'efficacité » (Blais & Caron, 2007, p. 9).

C'est ainsi que diverses grilles ont été développées et sont maintenant appliquées dans des organisations variées. Ces grilles peuvent servir à établir des diagnostics, à concevoir des projets en respectant les principes convenus ou encore à choisir des indicateurs visant à suivre l'évolution d'un ou de plusieurs paramètres significatifs vers une cible convenue.

Une grande majorité des outils d'analyse visent à évaluer les pratiques et leurs effets, la plupart du temps en mettant en exergue les impacts environnementaux, mais ils négligent souvent la dimension de changement social ou la transformation des valeurs collectives. En comparaison avec les outils d'analyse et de prospective économique déjà bien rodés depuis une cinquantaine d'années, les outils de développement durable nécessitent une période de maturation et un certain processus de normalisation à l'image des ISO 26000, SD 21000 et BNQ 21000, qui tentent de normaliser des lignes directrices pour la mise en œuvre du développement durable.

Les indicateurs

Les indicateurs sont utiles tant dans une démarche de DD que dans les projets particuliers. Ils permettent d'identifier le point de départ de l'organisation, d'identifier ses forces et ses faiblesses, de se doter d'objectifs et de cibles, d'assurer un suivi et une

mesure de la performance des actions réalisées. Un indicateur est « une variable ou une valeur calculée à partir de variables, donnant des indications sur ou décrivant l'état d'un phénomène, de l'environnement ou d'une zone géographique, d'une portée supérieure aux informations directement liées à la valeur de la variable » (OCDE, 1993). Le rôle des indicateurs est de mesurer, de quantifier ou de qualifier des phénomènes parfois complexes, ainsi que leur évolution dans le temps. En condensant et en simplifiant l'information, ils facilitent la communication et la prise de décision.

La complexité des questions de DD oblige à une réflexion nuancée et à des prises de décisions consensuelles sur les indicateurs (Ditor, O'Farrell, & Bond, 2001). Il n'y a jamais de réponse unique, il n'existe pas de bons indicateurs en soi, mais plutôt des indicateurs appropriés à un contexte particulier. Le choix des indicateurs dépend donc de ce que l'on veut mesurer. Il y a là une décision politique inévitable qui exige une grande transparence à la fois dans le processus de sélection des variables retenues, dans la clarté des liens entre les causes et les effets, dans le choix des cibles, ainsi que dans l'interprétation des résultats.

Ainsi, la validité scientifique et théorique, la relation de cause à effet, la disponibilité des données, la pertinence et la compréhension par les utilisateurs, la comparabilité d'un territoire à l'autre, l'utilité à différentes échelles géographiques, la comparabilité à des cibles, seuils ou normes sont des impératifs (Grégoire, 2009). Ajoutons qu'un bon indicateur est simple, facile à interpréter et à communiquer, qu'il illustre des tendances à long terme, qu'il est disponible et peu coûteux, qu'il est bien documenté et est mis à jour périodiquement (Villeneuve, 2009).

La complexité inhérente au développement durable et à ses multiples dimensions fait qu'on doit constituer des tableaux de bord qui sont souvent difficiles à amalgamer dans des indicateurs synthétiques. Le niveau d'éducation de base et la qualité de l'eau potable s'évaluent selon des méthodes très différentes et ne peuvent pas vraiment être amalgamés, même si les deux figurent vraisemblablement dans un tableau de bord du développement durable pour un gouvernement. Par ailleurs, le choix des indicateurs est aussi spécifique au niveau de développement atteint par un pays qu'à la taille d'une entreprise. Cela amène une difficulté supplémentaire quand vient le temps de se comparer à quelqu'un d'autre. Pour cela, des initiatives comme le Global reporting initiative (GRI, 2011) favorisent une reddition de comptes mieux encadrée.

Éco-conseiller, passeur de développement durable

Apparu en Europe au début des années 1990, le métier d'éco-conseiller, tel qu'il a été défini par l'Institut européen pour le conseil en environnement (ECO-conseil) de Strasbourg (France), a fait sa trace un peu partout dans la Francophonie. Aujourd'hui riche de plus d'un millier de diplômés, le réseau des éco-conseillers se qualifie par son originalité et sa diversité comme un des instruments mondiaux de mise en œuvre du développement durable.

Ce réseau regroupe des professionnels qui partagent une même culture, malgré leurs origines disciplinaires variées et leurs fonctions de travail diversifiées. On y retrouve aussi bien des spécialistes en sciences humaines, en sciences de la gestion, en sciences fondamentales et appliquées, des ingénieurs, des avocats, des architectes et même des artistes qui partagent une formation de généraliste au deuxième cycle universitaire orientée vers la mise en œuvre du développement durable. Ils travaillent dans des administrations publiques, des petites et grandes entreprises, des collectivités, des ONG ou des fondations, et jusqu'aux Nations Unies. Leurs fonctions diffèrent bien sûr, mais comme ils sont habitués à travailler et à gérer des projets en équipes multidisciplinaires, leur rôle est à la fois d'être des promoteurs et des acteurs du développement durable qui communiquent leur enthousiasme et font atterrir les concepts dans la réalité du terrain, dans le respect des parties prenantes.

En 2003, l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), la seule institution qui forme des éco-conseillers en Amérique du Nord, a mis en place une chaire de recherche et d'intervention destinée à formaliser les savoirs et à partager les savoir-faire des éco-conseillers de manière à s'en servir pour la formation et l'avancement des connaissances. Les travaux et les outils développés par la Chaire sont mis à la disposition de tous les professionnels du développement durable dans le site Synapse (<http://synapse.uqac.ca>).

Ce site, structuré en trois niveaux, illustre à souhait la place et le rôle de l'éco-conseiller dans le processus de construction et de mise en œuvre du développement durable. Un premier niveau, accessible au grand public, diffuse de l'information générée par la Chaire en Éco-Conseil et ses partenaires. Ce site est interactif et accueille des commentaires

et discussions ouvertes. Il est alimenté quotidiennement par des articles nouveaux portant sur diverses initiatives de développement durable, des nouvelles, un calendrier d'évènements etc. Le second niveau est accessible à tout professionnel du développement durable qui en fait la demande, et attribué d'office aux éco-conseillers diplômés ainsi qu'aux étudiants des programmes en éco-conseil de l'UQAC. Cette plateforme collaborative de type Web 2.0, utilise le logiciel Sharepoint 2010.

Le site SYNAPSE accès professionnel est un site participatif où la collaboration de tous sert à alimenter la plateforme, soit par des envois de documents, d'articles, de chroniques, de réflexions et discussions, de vidéos, ou de photos susceptibles d'enrichir les connaissances des autres professionnels de DD. Chaque intervention et/ou publication peut être commentée afin de faire progresser les diverses démarches de développement durable. Plus de trois cents professionnels y sont déjà inscrits moins de six mois après sa mise en ligne.

Le troisième niveau est constitué de chambres de recherche virtuelles définies en fonction de projets ou de groupes d'intervention particuliers. Ces chambres, dont l'accès est restreint aux participants à la recherche ou à leurs invités, servent à l'élaboration de documents, à la discussion de certains enjeux ou à la coordination de réseaux particuliers. Les membres du niveau 2 peuvent demander une chambre de recherche pour leurs propres projets et y inviter ceux qu'ils désirent associer à leur démarche. On y trouve par exemple une chambre sur les carburants de biomasse, une chambre sur la gestion des biosolides municipaux, une autre sur les outils du développement durable pour les PME et une sur la gestion des bassins versants.

Comme le projet Synapse en témoigne, la philosophie éco-conseil en est une d'ouverture et de partage. Le développement durable n'est pas une démarche hégémonique et la participation de tous est indispensable. En ouvrant ses portes à toute la communauté, la Chaire en éco-conseil et le réseau des éco-conseillers agissent comme un passeur de développement durable, partageant ses expériences, facilitant la mise à disposition d'outils éprouvés et mettant en valeur le savoir des autres.

Claude VILLENEUVE

Un questionnement préalable

Il ne suffit pas d'élaborer de bons outils pour pouvoir analyser un projet ou une démarche de DD. Ces derniers devraient également être utilisés de façon rigoureuse, en portant une attention particulière à trois prémisses à l'analyse (Villeneuve, 2007). Ces trois prémisses sont la définition de la portée de l'analyse (les frontières), l'analyse des besoins et l'acquisition des connaissances.

Pour mesurer l'avancée du DD, il est d'abord important de déterminer la portée de l'analyse : soit par projet, par territoire, par champs de compétence ou par secteur. Il s'agit d'identifier les limites du processus ou du projet, pour limiter la quantité d'informations à acquérir. L'utilisation d'une grille d'analyse nécessite donc un questionnement sur l'application qui doit en être faite, sur les objectifs d'analyse, ainsi que sur les résultats qui sont attendus.

Le second questionnement préalable à l'analyse concerne les besoins auxquels le projet ou la démarche doit répondre. Il existe une multitude d'enjeux et d'objectifs de DD qui peuvent être visés dans une municipalité, dans une entreprise ou dans un pays. Il existe de même de nombreux indicateurs qui ne seront pas tous pertinents selon les besoins des parties prenantes, présentes ou absentes (par exemple les générations futures), auxquels la démarche doit répondre. De même, une démarche de DD peut permettre d'identifier les compromis nécessaires pour satisfaire les besoins les plus fondamentaux du plus grand nombre de personnes avant de satisfaire les besoins accessoires ou les préférences de quelques uns.

L'analyse de besoins est primordiale pour bien saisir la nature des compromis que devront faire les parties prenantes qui s'engagent dans une démarche de DD.

Enfin, la dernière étape préalable à l'évaluation concerne l'analyse la plus approfondie possible du problème ou de la situation qui motive ce projet et la recherche des connaissances nécessaires à son bon déroulement. Ces connaissances peuvent toucher les dimensions techniques, légales, sociales, économiques, environnementales, etc. Ces connaissances doivent être pertinentes et contribuer à répondre à des questionnements. Naturellement, on ne peut pas toujours avoir toutes les connaissances avant d'agir. Il convient donc de rester ouvert à de nouveaux points de vue, selon l'adaptation du projet et de ses objectifs, en fonction des nouvelles connaissances qui résulteront de sa confrontation avec la réalité du terrain.

Conclusion

Mesurer le développement durable est un défi. L'évolution de la biosphère et de la société n'étant pas déterministe, il est illusoire de vouloir se situer sur un continuum de référence universel. Qui aurait pu prédire l'évolution du monde en 1992? Même si les indicateurs globaux sont pour la plupart encore plus inquiétants qu'à l'époque, même si les objectifs politiques n'ont pas tous donné les fruits attendus, au moins les catastrophes prédites ne se sont pas produites. Il n'en demeure pas moins qu'un foisonnement d'initiatives se réclamant du développement durable ont été mises en œuvre depuis 1992 et laissent place à l'espoir. Rio + 20 sera un moment privilégié pour s'en inspirer.

Encadré 1 La grille d'analyse de la Chaire en Éco-Conseil

Développée dans les années 1990 à travers la démarche de création de la région laboratoire du développement durable, la grille d'analyse de la Chaire en éco-conseil a été publiée en 1999 et, depuis 2001, a connu plusieurs refontes et perfectionnements résultant de l'expérimentation (Villeneuve *et al.*, 2009).

Cette grille a été utilisée dans de très nombreux dossiers pour identifier des enjeux de développement durable, pour concevoir et suivre l'évolution de projets, pour analyser des politiques ou pro-

grammes et autres mandats confiés à des éco-conseillers ou à la Chaire en éco-conseil. Elle a fait l'objet de plusieurs usages externes et s'avère un outil souple, relativement simple d'usage et appréciée des utilisateurs.

La grille d'analyse de la Chaire en éco-conseil a récemment fait l'objet d'une importante révision appuyée par les commentaires de centaines d'utilisateurs et cette nouvelle version, accompagnée d'un guide d'utilisation, est disponible gratuitement sur le site Synapse (<http://synapse.uqac.ca>).

Encadré 2 Évaluer la gouvernance du développement durable dans la Francophonie

En 2011, l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) a confié à la Chaire en éco-conseil le mandat de créer un outil pour apprécier l'état de la gouvernance du développement durable dans les pays membres de la Francophonie. Ce projet donnera un ouvrage qui sera présenté par l'OIF comme contribution au sommet Rio+20. Pour réaliser cette analyse, les chercheurs ont recensé l'information disponible et validée par les pays sur les outils mis en œuvre pour appliquer le développement durable. Les pays peuvent être regroupés selon divers paramètres (IDH, type de gouverne-

ment, indice de démocratie et autres) pour des fins d'analyses comparatives. La présence et la qualité d'outils de gouvernance du développement durable ne sont pas à eux seuls garants de la mise en œuvre effective des principes et pratiques susceptibles d'améliorer l'atteinte des objectifs pour un pays. Cependant, on peut poser l'hypothèse que cette étape est incontournable pour établir des objectifs, des indicateurs et pour rendre des comptes sur l'évolution des engagements gouvernementaux tant auprès de leurs populations que des bailleurs de fonds et de la communauté internationale.

Les particularités locales, écologiques, sociales, historiques et culturelles forment une mosaïque de possibles à partir desquelles doivent se définir une diversité de projets. Même si nos désirs peuvent être globaux, l'action devra toujours être locale, mais il faudra la penser globalement et en mesurer les impacts de multiples façons.

Entre mondialisation et diversités, le développement durable demeure une démarche cybernétique (di Castri, 1995) à laquelle nous sommes conviés pour léguer à nos enfants une société objectivement meilleure, plus sécuritaire dans un environnement viable à la fois pour l'humain et la Nature. Il n'y a qu'eux qui pourront l'apprécier. ✨

❑ Médiagraphie

Benabdallah, B., & Hassani, K. S. (2006). *Mise en place d'indicateurs de développement durable pour les pays membres de la Francophonie*. Paper presented at the *Le développement durable, quels progrès, quels outils, quelle formation ?*, Chicoutimi.

Blais, P., & Caron, A. (2007). *Agenda 21 local, schéma d'aménagement et de développement et plan d'urbanisme : trois outils d'une même démarche ?*, MAMROT.

Di Castri, F. (1996). Maintenir le cap entre mondialisation et diversités, *Écodécision* 21 :17-22.

Grégoire, V. (2009). Notes du cours 1ECC 808 – Les indicateurs de développement durable.

GRI 2011, <http://www.globalreporting.org/Home> consulté le 26 août 2011.

Gouvernement du Québec (2011). Loi sur le développement durable http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/D_8_1_1/D8_1_1.html consulté le 26 août 2011.

OCDE (1993). *OECD core set of indicators for environmental performance review – A synthesis report by the Group on the State of the Environment*, Paris : OCDE.

Robèrt, K. H. (2002). *The natural step story*, New society publishers.

Villeneuve, C., Riffon O., Wells, J.R. et Grégoire, V. (2009). Une grille pour le développement durable, Encyclopédie du développement durable. <http://encyclopedie-dd.org/villeneuve-claude-riffon-olivier.html> consulté le 26 août 2011.

Villeneuve, C. (2009). Notes du cours 1ECC 808 – Outils d'analyse de développement durable, Chicoutimi.



RIO+20
Conférence des Nations Unies
sur le développement durable



Enjeux spécifiques pour les pays en développement et pour la francophonie lors de la Conférence de Rio+20

La francophonie, espace de coopération solidaire en faveur du développement durable

La communauté internationale s'achemine une fois de plus vers RIO l'année prochaine, pour y tenir la conférence mondiale sur le développement durable, vingt ans après celle convoquée sur l'environnement et le développement. Cet acheminement se fait dans un contexte de mondialisation, de plus en plus affirmé grâce au développement aigu des technologies de l'information et de la communication, appuyé en cela par un système économique et financier essoufflé, mais qui ne fait toujours pas de place aux réformes fondamentales utiles au développement durable.

RIO 2012 aura comme tâches de revisiter la volonté d'engagement des pays dans le développement durable, d'évaluer l'état global de la planète et de revoir les voies et les moyens d'actions et de gouvernance pour stopper, sinon ralentir, le rythme de détérioration des ressources de l'environnement qui annihile tout effort d'amélioration des conditions de vie des populations, entrepris au prix d'importants investissements techniques et financiers.

Le « verdissement » de l'économie pour éradiquer la pauvreté et la gouvernance institutionnelle du développement durable seront à l'ordre du jour. Il est à espérer et à souhaiter que les débats et les échanges sur ces deux sujets produisent des propositions de pistes d'actions réalisables pour pallier les contraintes et autres insuffisances, d'ordre économique, financier, social et environnemental, vécues quotidiennement dans le monde.

La communauté des pays francophones, membre à part entière de la communauté internationale, y a régulièrement joué un rôle depuis plus de 40 ans.

La Francophonie institutionnelle

Le 20 mars 1970 se concrétisait, à Niamey, l'initiative de quatre chefs d'États, Hamani Diori du Niger, Léopold Sédar Senghor du Sénégal, Habib Bourguiba de la Tunisie et Norodom Sihanouk du Cambodge, qui souhaitaient une formalisation institutionnelle de l'espace francophone pour œuvrer et collaborer solidairement dans des actions de coopération technique et culturelle, utiles pour les besoins de développement de leurs États et Gouvernements. Ainsi, naissait l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT) des pays ayant en commun l'usage de la langue française, une communauté de pays du Nord et du Sud composée aujourd'hui de 75 États et Gouvernements, dont 56 membres et 19 observateurs répartis dans les cinq continents du monde.



Fatimata DIA Touré

Directrice de l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF)



L'objectif principal de l'ACCT à l'origine était d'agir dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la culture, vus comme éléments de contribution à la construction du développement d'un pays (cf. Déclaration et convention de Niamey).

Une quinzaine d'années plus tard, avec l'évolution des questions économiques et politiques mondiales, l'ACCT connaît une mutation et l'Organisation Internationale de la Francophonie voit le jour. Elle est administrée par un sommet des chefs d'État et de Gouvernement, un conseil de ministres et un conseil permanent de perfectionnement qui définissent et orientent ses actions et interventions à partir des réalités et autres exigences géopolitiques que connaissent les pays francophones en tant qu'entités de la communauté internationale (cf. « Quel avenir pour la langue française? Francophonie et concurrence culturelle au XXI^e siècle », p. 103-105, J.L. ROY).

Les années 1980-1990 ont été riches en réflexions et en échanges sur les questions de démocratie, de droits de l'Homme, d'énergie, d'environnement, de lutte contre la pauvreté et de développement durable. Cette situation a amené la francophonie, en tant qu'organisation, à prendre une part active à ces débats mondiaux qui constituaient des prémisses à l'instauration de principes méthodologiques régissant le développement durable, conçus pour établir un équilibre entre la croissance économique, l'exploitation écologiquement rationnelle des ressources de l'environnement et l'épanouissement social. Ce positionnement de la francophonie s'est régulièrement démontré dans ses engagements pris sur ces questions lors des conférences des chefs d'État et de Gouvernement tenues depuis 1986. Ces engagements ont concerné les créations de l'IEPF, de l'université Senghor d'Alexandrie, la Déclaration de Tunis sur l'environnement et le développement durable avec son plan d'action, les concertations régulières pour préparer les différentes conférences internationales, les participations à la CNUED de RIO 1992 et au SMDD de Johannesburg 2002. Cette présence francophone s'est faite aussi avec l'apport et la collaboration des opérateurs de la francophonie que sont : l'AIMF, l'APF, l'AUF, TV5, USA qui sont chacun intéressés par la problématique du développement dans leurs interventions respectives.

Le présent article fera d'abord :

- un résumé du bilan des actions de la francophonie à partir des documents déjà produits comme contributions aux deux grands événements sus évoqués

et organisés par les Nations Unies sur l'environnement et le développement durable en 1992 et en 2002, et ensuite

- une mise en exergue des actions de développement durable entreprises relativement aux différentes missions que s'est fixée la francophonie dans le cadre de ses interventions.

Résumé du bilan des actions de développement durable de la Francophonie

En référence aux différents rapports produits depuis la 1^{re} conférence des chefs d'État et de Gouvernement de 1986, il est à noter que la francophonie a régulièrement débattu, entre autres sujets, des questions d'économie, d'énergie, d'agriculture, d'environnement et de développement durable. Des résolutions ont été prises sur des pistes d'actions relatives, avec comme objectif de les intégrer dans les politiques de développement économique et social des pays membres. Le concept de développement durable ou soutenable était toujours en discussion, entre les mains des experts et d'autres scientifiques. Et, la francophonie prônait déjà dans sa démarche la mise en place de réseaux d'expertise sur agriculture-environnement, énergie-environnement, où la formation, le renforcement des capacités et la recherche de solutions techniques appropriées de gestion des ressources naturelles pour la satisfaction des besoins humains et l'amélioration des conditions de vie des populations, étaient les objectifs à atteindre. Cette dynamique a abouti à la définition des programmes d'activités dans des organes comme l'IEPF, l'USA, l'AUF où le développement durable est devenu le thème fédérateur. La concertation des ministres francophones de Tunis de 1991 a produit les 1^{ers} documents – une Déclaration et un Plan d'action – établis sur l'environnement et le développement durable (cf. « Francophonie et développement durable 1992-2002 », Annexe 5 – Concertation francophone en préparation du sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg de 2002). La Déclaration de Tunis se réfère principalement aux engagements des sommets des chefs d'État et de Gouvernement relatifs :

- à la promotion du développement durable,
- à la volonté d'assurer le bien-être des générations actuelles sans compromettre celui des générations futures,

- au respect des droits et obligations des États et de leurs populations en matière d'environnement (droit à un environnement de qualité, approche participative et intégrée des politiques de développement, utilisation des outils de gestion appropriés de l'environnement et du développement, etc.).

Le caractère nouveau de cette approche méthodologique du développement durable, émerge progressivement dans les actions de la francophonie, et incite à prendre en compte et intégrer les préoccupations environnementales dans les politiques de développement. Il a ainsi déterminé l'élaboration du plan d'action de Tunis basé fondamentalement sur trois axes :

- les concertations des acteurs francophones,
- la formation, l'information et la sensibilisation aux concepts nouveaux employés,
- le développement de partenariat avec les institutions et autres organisations de coopération bi et/ou multilatérale.

Et, les interventions francophones se sont globalement traduites par :

- la reconnaissance du statut d'observateur auprès des organes des NU chargés de l'environnement, de l'énergie, de l'agriculture de l'économie et du commerce, et la prise en compte de ses contributions dans les débats internationaux,
- la tenue régulière de concertations francophones en marge des grandes conférences internationales ou régionales,
- l'adoption de programmes de formation universitaire et professionnelle et de renforcement de capacités en gestion de l'environnement (IEPF, USA, centres d'excellence AUF, etc.),
- la publication et la diffusion d'ouvrages, de manuels, de guides et d'outils de communication sur les questions d'environnement et de développement durable,
- la mise en place de réseaux d'expertise, d'institutions spécialisées et de systèmes de veille.

Face à ces acquis recensés, il peut être retenu que très tôt, la francophonie institutionnelle a été active sur les questions de développement. Elle s'est progressivement adaptée à l'évolution géostratégique des questions politico-économiques du monde, malgré

sa composition hétéroclite sur les plans économique et culturel. Elle a intégré la dégradation des ressources naturelles de la planète dans ses réflexions économiques et a inscrit ses actions dans la recherche de solutions appropriées pour répondre à ces défis auxquels la communauté internationale fait face. Elle a ainsi apporté sa contribution aux grandes rencontres onusiennes en faisant valoir son rôle de facilitateur pour :

- accompagner ses membres dans les travaux de réflexions et d'études pour la compréhension et la maîtrise des enjeux du développement durable,
- harmoniser d'éventuels positionnements dans les processus de négociations sur les changements climatiques, la diversité biologique et la lutte contre la sécheresse-désertification,
- élaborer des cadres d'orientation et des plans d'action à mettre en œuvre,
- renforcer les capacités des différentes catégories d'acteurs de développement (élus locaux, parlementaires, secteur privé, ONG, femmes, jeunes, etc.).

C'est avec ce dynamisme que la francophonie a participé au sommet du développement durable de Johannesburg en amenant des pistes d'action issues de son colloque international organisé en mars 2002, à Dakar, sur le thème : « Quels enjeux et quelles priorités pour l'horizon 2012? ». Il s'agissait ainsi de se projeter dans l'avenir avec des propositions concrètes nécessaires pour le changement de mentalités par rapport à la protection de l'environnement et le changement de modes de production et de consommation non viables, indispensables pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies appropriées de développement durable.

Cette 1^{re} décennie du XXI^e siècle, bien fournie en conférences et échanges sur la lutte contre la pauvreté, les recherches de solutions contre les impacts négatifs des changements climatiques, sur la perte de la biodiversité, de la sécheresse-désertification et sur le développement durable, a été exploitée par la francophonie pour développer un positionnement clair et précis sur la coopération solidaire pour le développement durable. Le X^e Sommet des chefs d'État et de Gouvernement tenu à Ouagadougou en 2004 s'y est consacré et assure ainsi une meilleure visibilité aux actions de la francophonie avec une politique d'information et de communication.

La Francophonie, espace de coopération solidaire pour le développement durable

La problématique du développement durable, nouveau paradigme à intégrer dans les procédures et les démarches méthodologiques pour faire face à la situation de crise et de perturbations socio-économiques et environnementales que traverse le monde entier, se confirme de plus en plus comme un outil à adopter. Les changements de comportements, d'habitudes, de modes de production et de consommation, requis à cet effet, sont des mouvements, qui s'inscrivent dans le moyen et le long terme. Une maîtrise des voies et moyens scientifiques, technologiques, socio-économiques et financiers est nécessaire pour y arriver. Ces défis majeurs mobilisent aujourd'hui, non seulement, l'ensemble des pouvoirs publics, mais aussi, tous les acteurs du secteur privé et de la société civile.

Si la communauté internationale est sortie de Johannesburg avec un plan d'action à réaliser pour la décennie 2002-2012 et inverser ainsi les tendances de dégradations économiques, sociales et écologiques, à moins d'un an de la tenue de la prochaine conférence, les signaux ne sont généralement pas favorables. Il est question de réaffirmer à RIO la volonté d'engagement pour promouvoir le développement durable, établir une économie verte pour éradiquer la pauvreté et disposer d'une manière adaptée de gouvernance institutionnelle du développement durable. La Francophonie, dont la majorité des membres est composée de PED/PMA, n'échappe certainement pas à cette situation. Elle a cependant élaboré, pour y faire face, un cadre stratégique décennal (2004-2013) basé sur quatre missions pour promouvoir le développement durable et lutter solidairement contre la pauvreté. Ces missions sont les suivantes :

- promouvoir la démocratie, les droits de l'homme et la paix,
- promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique,
- œuvrer pour l'éducation, la formation et le renforcement de capacités techniques et professionnelles,
- coopérer pour un développement durable solidaire.

À l'analyse, la réalisation de ces quatre missions est indispensable pour réussir le développement durable dans les pays de l'espace francophone, dont la plupart

sont en cours d'élaboration et d'exécution de programmes faisant face à des contraintes financières, socio-économiques et environnementales. Les avancées scientifiques et technologiques en matière de gestion des ressources de l'environnement doivent être exploitées et mises à profit pour éviter les expériences non pertinentes du passé et faire ainsi l'économie d'étapes non indispensables.

La promotion de la démocratie, des droits de l'Homme et de la paix constitue un préalable à l'avènement du développement. Elle est basée sur des fondements essentiels, qui ne peuvent être occultés au risque d'anéantir toutes actions de développement. Ce sont les droits à l'alimentation, au toit, à la santé, à l'éducation et à la liberté d'information et d'expression. La francophonie s'est dotée de principes issus des déclarations de Saint Boniface et de Bamako, qui orientent et régissent les actions d'encadrement et d'accompagnement utiles à ces fins. Les situations de conflits recensées font l'objet de veille rapprochée avec une mise en place de dispositions et moyens techniques et/ou financiers requis.

La promotion de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique se trouve être la mission la mieux connue de la francophonie. La langue française est aussi perçue comme un moteur de développement pour la plupart des pays membres, surtout ceux d'Afrique où l'éducation, la formation, la participation aux conférences internationales et aux négociations nécessitent la maîtrise du français comme moyen de communication. D'où un intérêt certain pour la francophonie de développer des activités d'éducation et de formation en français pour contribuer à l'accès à ces droits pour les populations visées à tous les niveaux. Des projets comme : Écoles et langues nationales, Production de manuels et d'ouvrages (dictionnaires, etc.), les Centres de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC) par exemple, pour ne citer que ceux-là, sont réalisés.

Face à l'émergence de pays dont la puissance économique devient incontestable et qui sont issus de cultures et de langues autres que celles que la mondialisation favorise au point de frôler l'uniformisation, la francophonie s'est déployée activement, aux côtés de l'UNESCO, pour l'adoption de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle en 2001 et de la convention des Nations Unies sur la diversité des expressions culturelles en 2005. Des programmes de soutien à la mise en œuvre de la dite convention sont, entre autres sujets, développés par la francophonie.

La promotion de l'éducation et de la formation professionnelle est essentielle pour réussir tout programme de développement. L'investissement sur la formation et l'éducation du facteur humain est déterminant. Il assure le portage scientifique et technique des orientations définies pour les actions de développement et leur maîtrise pour une mise en œuvre adéquate. La Francophonie, dès sa création, a mis l'accent sur ces éléments fondamentaux. Elle exécute des activités telles que : les projets IFADEM, Maisons des Savoirs, Scolarisation des filles, Éducation pour Tous, etc., qui concourent à faire accéder le maximum d'enfants et de jeunes francophones à l'éducation et à la formation technique et professionnelle.

La coopération pour un développement durable et solidaire, comme moyen de lutte contre la pauvreté et d'amélioration des conditions de vie des populations est la mission de la Francophonie, qui s'occupe **spécifiquement** des questions relatives à l'économie, à l'énergie, à l'environnement et déploie des voies et moyens pour asseoir le développement durable. Deux axes d'interventions ont été retenus dans l'exécution de cette mission :

- l'axe concernant les méthodologies d'élaboration et de mise en place des Stratégies Nationales de Développement Durable (SNDD) dont les pays doivent disposer pour répondre aux engagements pris au sommet de Johannesburg de 2002 sur le développement durable,
- et l'axe sur les voies et moyens pour assurer la participation des PED/PMA au processus mondial de régulation multilatérale sur le commerce, l'économie, l'environnement et le développement durable.

Ces axes ont été traduits dans des programmes d'activités identifiés pour permettre aux acteurs des secteurs publics et privés de la francophonie de disposer d'outils techniques, économiques et financiers adéquats pour la mise en place de SNDD et pour assurer une participation motivée aux négociations internationales sur les questions économiques, commerciales et environnementales. La Direction du Développement Durable et de la Solidarité (DDDS) et l'IEPF sont les responsables de l'exécution des programmes et projets retenus pour cette mission.

La DDDS travaille avec les commissions économiques régionales, les chambres de commerce, les petites et moyennes entreprises, les institutions publiques et/ou privées et la société civile sur la formation et le renforcement des capacités de leurs agents sur les enjeux économiques et commerciaux de développement

durable débattus dans les négociations internationales et régionales (OMC, UE-ACP, CEDEAO, UEMOA, CEEAC, CEMAC, etc.). Le renforcement de l'expertise dans la formulation de projets commerciaux, dans la réduction des obstacles à l'intégration régionale et l'appui aux réseaux de concertations économiques constituent les principales actions de cette direction à l'endroit des pays membres pour établir des stratégies durables de développement. Des appuis financiers et/ou technologiques sont apportés aux communautés locales pour améliorer leur situation économique à travers des activités génératrices de revenus.

L'IEPF, organe subsidiaire de l'OIF, en charge de la formation et du renforcement des capacités en énergie et environnement pour le développement durable, exécute cinq programmes d'activités et un projet pilote sur l'eau que sont :

- accroître les capacités institutionnelles pour élaborer et mettre en œuvre les SNDD,
- améliorer la diffusion de l'information pour le développement durable,
- accroître la maîtrise des outils de gestion de l'environnement pour le développement,
- développer les capacités pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques énergétiques,
- accroître les capacités des PED/PMA francophones pour participer aux négociations internationales sur l'environnement et le développement durable,
- favoriser l'accès à l'eau potable et à l'assainissement et la gestion intégrée des ressources en eau (Projet-pilote Initiative EAU).

Ces programmes sont réalisés dans les pays bénéficiaires, en partenariat technique et/ou financier avec les structures nationales, régionales ou internationales actives sur les sujets touchés. C'est ainsi que pour les besoins de cet article, l'accent sera mis sur les réalisations francophones considérées comme apportant une valeur ajoutée dans le processus de mise en œuvre du développement durable.

S'agissant du renforcement des capacités institutionnelles pour les SNDD, outre les travaux de réflexion et de confection de guides et d'autres outils techniques pour les stratégies de développement durable, il peut être cité :

- la revue par les pairs faite par des experts de pays ayant déjà une expérience d'élaboration de SNDD sur l'exercice de planification du développement durable du Burkina et du Niger,



L'exemple d'un partenariat de type II avec Médiaterre

Dans le cadre du Sommet Mondial pour le Développement Durable de Johannesburg en 2002, des initiatives de partenariats dites de type II – pouvant associer des gouvernements, des organisations non gouvernementales, des entreprises et des organisations internationales – en vue de réaliser des progrès tangibles ont été répertoriées par les Nations Unies. À cette occasion, M. Nitin Desai, Secrétaire général du Sommet de Johannesburg déclarait qu'à « la différence de la pratique établie lors des conférences précédentes des Nations Unies, les partenariats constituent un mécanisme novateur pour traduire les engagements sur papier par des mesures concrètes sur le terrain. Les initiatives de partenariats ont pour objectif d'assurer qu'une action véritable soit engagée en faveur du développement durable après le Sommet mondial ». De fait, les projets comme Médiaterre, également nommé « système mondial d'information francophone pour le développement durable » deviennent partie intégrante du Sommet mondial, même s'ils n'ont pas été négociés par tous les participants.

Piloté par l'Organisation internationale de la Francophonie et le Centre International de Ressources et d'Innovation pour le Développement Durable (CIRIDD, Saint-Étienne, France), sous l'égide d'un Comité d'Orientation International, le partenariat de Médiaterre comprend des organisations intergouvernementales ou régionales, des organisations nationales, des universités et centres de recherche, des ONGs et associations ainsi que des consultants.

La « philosophie » de Médiaterre s'appuie sur deux principes essentiels : le premier considérant l'information et les connaissances pour le développement durable comme un bien public, le second, issu des principes de gouvernance multiacteurs, vise les échanges au sein d'une large communauté d'acteurs concernée par l'environnement et le développement durable : notamment les scientifiques, la communauté éducative, jusqu'au simple citoyen.

La participation au réseau est entièrement libre, ce qui permet à tout internaute qui le souhaite de devenir membre en s'impliquant selon ses moyens ou sa volonté et de s'investir à différents degrés dans

la vie de Médiaterre. Cela va de la simple consultation des contenus, qui peut se faire sans avoir besoin de devenir membre, à la capacité de modérer des contenus, voire d'animer des portails de Médiaterre, ce qui nécessite dans ce cas une démarche d'engagement volontaire.

Concrètement, Médiaterre est une plate-forme collaborative, ouverte, évolutive et accessible à tous, s'appuyant sur des logiciels libres et dont l'objectif est la diffusion de l'information d'actualité relative au développement durable. Elle contribue par son mode d'alimentation participatif à assurer la diversité des informations et ainsi, favorise la pluralité des contenus et la diversité culturelle sur Internet. En quelques années elle est devenue un média incontournable de la scène francophone et internationale du développement durable. M. Abdou Diouf, Secrétaire Général de l'Organisation Internationale de la Francophonie, a notamment déclaré que Médiaterre « contribue à la cohérence de notre engagement pour le développement durable¹ », le plaçant parmi « les succès remportés par la francophonie »².

En terme d'indicateurs, Médiaterre est un réseau riche de plus de 8 000 membres dont certains sont particulièrement actifs et diffusent régulièrement des dépêches d'actualité et dont quelques-uns sont devenus, par leur volonté d'engagement, modérateurs. Il est animé par 26 modérateurs qui gèrent l'actualité de 28 portails thématiques, géographiques ou d'acteurs, Médiaterre (www.mediaterre.org). Il se positionne comme le premier réseau d'information francophone sur le développement durable sur Internet. Avec un « Google Page Rank » de 7 et avec plus de 28 000 rétro-liens, sa crédibilité rédactionnelle est maintenant assise sur des bases solides. En moyenne journalière, Médiaterre reçoit 5 000 visiteurs issus de plus de 108 pays, enregistre 250 000 connexions et diffuse 66 000 pages.

Florent BREUIL

Ingénieur de recherche ARMINES / École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne.
fbreuil@emse.fr

1. Abdou Diouf et l'Organisation Internationale de la Francophonie : discours, allocutions, conférences, par Abdou Diouf, Lamine Tirera, L'Harmattan 2006.

2. Abdou Diouf présente les ambitions de la francophonie pour les prochaines années, 18 mars 2010, www.gouvernement.fr/gouvernement/abdou-diouf-presente-les-ambitions-de-la-francophonie-pour-les-prochaines-annees.

- la mise en place de SNDD au Togo, en Côte d'Ivoire, aux Comores et de stratégies régionales aux Caraïbes avec Haïti, Sainte-Lucie et Dominique où les démarches ont consisté à assurer d'abord une synergie avec les expériences nationales de planification qui existent dans les différents secteurs socio-économiques et ensuite une coordination avec les partenaires techniques et financiers intéressés par l'exercice,
- l'accompagnement de l'équipe d'experts francophones lors des négociations d'ISO 26000 sur les lignes directrices pour le développement durable, l'appui apporté pour la diffusion des informations sur la responsabilité sociétale, les modes de production et de consommation et sur les achats publics durables en rapport avec le PNUE et l'UEMOA.

Pour l'information en français sur le développement durable, la Francophonie publie régulièrement, en papier et en ligne, deux revues trimestrielles spécialisées sur les questions d'énergie, d'environnement et de développement durable : « Liaison-Énergie-Francophonie » et « Objectif Terre » sont consultées par les experts, les agents des services publics, les enseignants et les étudiants. Le site de Médiaterre dispose de 28 portails thématiques et géographiques et est le premier qui fournit des informations sur le développement durable en français sur la toile. Il diffuse environ 3 000 dépêches par an, le nombre de pages consultées est d'environ 30 millions par an et le nombre de visiteurs tourne autour de 4 300 par jour provenant de 146 pays.

Concernant la maîtrise des outils de gestion de l'environnement pour le développement, l'accent est mis sur des sujets relativement nouveaux dans la gestion du développement économique et social que sont : les études d'impacts environnementales préalables, l'évaluation environnementale stratégique, l'économie de l'environnement, le droit de l'environnement. La connaissance et la maîtrise de ces sujets sont indispensables pour engager une dynamique de développement durable et sont nécessaires pour revisiter les démarches classiques, afin de pallier les limites et insuffisances constatées. C'est ainsi que des sessions de formations régulières sont dispensées pour environ une soixantaine d'agents par an avec des partenaires comme le CRESA de Yaoundé, l'IHQEDS de l'université Laval, l'UQAM, le CIDCE de Limoges, l'université Senghor d'Alexandrie, le SIFEE, l'UICN. Des séminaires de formation et d'information sur la gestion de l'environnement et le développement durable sont organisés à l'endroit des élus locaux et des parlementaires en collaboration avec l'APF et l'AIMF.

Pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques énergétiques, un travail important de réflexion a permis la production d'outils techniques, qui sont diffusés auprès des agents des ministères techniques et sociétés en charge de l'énergie. Il s'agit de fiches du Programme International de Soutien à la Maîtrise de l'Énergie (PRISME), du Système d'Information sur les Énergies (SIE), du Pôle Intégré d'excellence en Énergie (PIE-E), des techniques d'Utilisation Durable de l'Énergie (UDE) avec l'efficacité énergétique, la valorisation des énergies renouvelables, du traitement de l'information pour les politiques énergétiques et l'écodéveloppement (TIPEE).

Des expériences de projets-pilotes « Villes-Énergie-Environnement » ont été faites en partenariat avec les villes de Bamako, Ho-chi-min, Cotonou, Yaoundé, Douala et Bujumbura pour outiller les municipalités dans la gestion technique et institutionnelle de ces questions.

Un réseau d'experts est mis en place et est appuyé pour le travail de diffusion et de veille sur ces techniques efficaces et efficientes pour l'utilisation durable des énergies. Des partenaires comme l'ADEME en France, l'ADEREE au Maroc, ZIE au Burkina, IHFER/BNET en Côte d'Ivoire, l'université de Sherbrooke au Québec, ECONOTEC en Belgique, ENDA au Sénégal, HELIO en France, les universités de Dakar et de Sherbrooke participent activement à ces programmes de formation et de renforcement de capacités en énergie. Environ soixante dix agents sont formés par an dans le cadre de ces programmes.

Pour l'intégration des PED/PMA francophones dans les négociations mondiales sur l'environnement et le développement durable, l'IEPF développe le projet de renforcement de capacités des négociateurs et de mise en œuvre nationale des trois conventions issues de Rio sur les changements climatiques, la diversité biologique et la sécheresse-désertification. Des guides sont régulièrement élaborés pour les négociateurs, ainsi que des notes de décryptage sur les enjeux des négociations, en marge des conférences des parties de ces conventions. Des concertations d'experts et de ministres sont tenues pour assurer une familiarisation avec les questions débattues et faciliter le positionnement des pays sur différents points de l'ordre du jour.

Des ateliers de formation aux techniques de négociation et de renforcement de capacités pour la mise en œuvre nationale des accords multilatéraux sur l'environnement sont réalisés, en partenariat avec les points focaux, et autres agents des ministères techniques

en charge de la gestion des ressources naturelles, les réseaux d'experts francophones et les centres d'excellence de l'AUF. Le projet Négociation Climat pour Toute l'Afrique Réussie (NECTAR) est un exemple concret de cette approche développée par la Francophonie pour l'exécution de la CCNUCC dans les pays. Des activités et des études sur la compréhension et la maîtrise des enjeux des programmes d'adaptation et d'atténuation des impacts négatifs des changements climatiques sont effectuées pour faciliter leur intégration dans les politiques sectorielles de développement durable. Six études sectorielles appuyées par le MAEE-France, l'ADEME, le PNUE sont en cours sur l'agriculture, l'énergie, l'eau/assainissement, les forêts, les bâtiments et les transports. Elles ont permis l'identification de pistes d'actions pour élaborer des projets d'adaptation/atténuation dans le domaine des changements climatiques.

Une expérience pilote de réalisation de six projets est en développement dans le cadre des « activités de démarrage rapide/fast start » adopté dans l'Accord de Copenhague, en partenariat financier avec la coopération de la Région Wallonne (Initiative wallonne FAST START). Elle concerne le Bénin, le Burkina, le Burundi, la RDC, le Rwanda et le Sénégal.

Concernant la convention sur la diversité biologique et son protocole sur l'accès et le partage des avantages issus des ressources génétiques (APA), un projet « Initiative APA – Afrique » est en cours d'exécution en partenariat technique et financier avec les coopérations allemande, danoise et norvégienne et le Secrétariat de la convention. Il est consacré au renforcement de capacités scientifiques, technologiques, juridiques et institutionnelles des négociateurs, mais aussi des acteurs agissant dans la gestion et l'exploitation des ressources de la biodiversité dans les PED/PMA. Des régions de l'Afrique francophone, comme le bassin du Congo, les zones marines et côtières de l'océan indien et de l'océan atlantique constituent des réserves de biodiversité dont l'exploitation doit être écologiquement rationnelle et profiter équitablement à tous les bénéficiaires.

La convention sur la lutte contre la sécheresse-désertification est aussi suivie en termes de renforcement des capacités des négociateurs francophones dans les conférences des parties. Des actions concrètes, telles la réalisation du projet-pilote « Initiative-EAU » en partenariat avec la Fondation du Prince ALBERT II de Monaco, la Principauté d'Andorre, l'ISESCO et le Centre de Recherche en Eau Potable et Assainissement (CREPA), ont donné des résultats satisfaisants. Elles étaient basées sur l'accès à l'eau potable, sur l'assainissement et sur la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) dans des communautés locales du Burkina, du Mali, du Niger et du Sénégal. Elles avaient pour objectifs d'accompagner et de former les responsables locaux et les organisations de la société civile pour s'approprier les initiatives identifiées et exécutées, les prendre en charge pour assurer la durabilité des résultats et des produits obtenus. La consolidation des actions du projet est encouragée par la stratégie participative et intégrée de développement durable qui a soutenu la démarche du projet.

Fort de toutes ces interventions déployées par les différents acteurs de la francophonie institutionnelle, il peut être noté et accepté, qu'en cette veille de la conférence de RIO+20, la Francophonie est en droit de se positionner pour apporter sa contribution, comme il en a été en 1992 à RIO et en 2002 à Johannesburg. Elle est en route pour LYON où convergeront, en février 2012, les acteurs francophones pour présenter les résultats de leurs initiatives prises pour contribuer aux débats et propositions de solutions concrètes sur les thèmes de l'économie verte et de la gouvernance institutionnelle du développement durable. ✨

Le forum francophone de préparation de la conférence mondiale sur le développement durable de Rio+20 aura lieu les 8 et 9 février 2012 en partenariat avec la région Rhône-Alpe et la ville de Lyon.

Initiatives francophones pour la conférence des Nations Unies sur le développement durable de Rio de Janeiro 2012 (Rio+20)

L'Assemblée Générale des Nations Unies, par sa Résolution A/64/236 du 24 décembre 2009, a décidé de l'organisation, en 2012 à Rio de Janeiro (Brésil), d'une Conférence intitulée « **Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable de Rio 2012** » ou Rio+20. À l'instar de Rio-1992 et de Johannesburg 2002, l'Organisation internationale prendra part à cette conférence. Pour s'y préparer, elle a entrepris quelques activités majeures dans le but d'organiser **sa participation et celle de ses pays membres**. Entre autres, les objectifs spécifiques suivants sont visés :

- Apporter aux pays membres les appuis (méthodologiques, logistiques et en expertise) nécessaires dans le but de :
 - participer activement au processus décisionnel engagé en leur fournissant les informations et données requises à cet effet (développement de portail dans Mediaterrre et/ou d'autres moyens de communication et d'échanges, etc.) ;
 - faire connaître leurs points de vue et leurs priorités de développement en organisant des voies et moyens d'échanges permettant cela (multiplier par exemple les concertations francophones sur les éléments de préparation de RIO+20 lors des différentes rencontres internationales, etc.) ;
 - les faire prendre en compte dans les résolutions.
- Faire connaître l'action de la Francophonie en matière de Développement Durable et renforcer sa visibilité, (association des opérateurs).
- Assurer une synergie avec le processus préparatoire global des Nations Unies.

Les principales activités réalisées ou à venir de l'OIF sont centrées autour de deux thèmes de la Conférence ; à savoir : 1) L'économie verte dans le contexte de l'éradication de la pauvreté et du développement durable et 2) Le cadre institutionnel du développement durable. Ces activités se résument comme suit :

1. Réalisation d'une étude portant sur l'évaluation participative des cadres institutionnels du Développement Durable dans l'espace francophone. L'évaluation a été réalisée en 2010 par l'IEPF. Elle a permis de (1) dresser une typologie de cadres stratégiques de planification en général et ceux relatifs à la Gouvernance du Développement Durable en particulier dans l'espace francophone, (2) analyser les forces et les faiblesses de ces cadres stratégiques, (3) évaluer les progrès réalisés par rapport aux engagements internationaux de Rio et de Johannesburg, et (4) capitaliser les données recueillies. Le livre est en cours d'édition. Une synthèse a été publiée et est disponible sur le site : www.iepf.org.

2. Organisation d'un Colloque francophone sur l'économie verte et le développement durable intitulé « Les forêts dans l'optique de l'économie verte pour le développement durable ». Cette activité vise à mettre sur pied un groupe de travail



Tounao KIRI

Responsable du projet « Stratégies nationales de développement durable à l'IEPF »

tounao.kiri@francophonie.org

d'experts francophones en vue de dresser l'état des connaissances techniques et scientifiques dans l'espace francophone sur le thème de l'économie verte par une entrée spécifique (forêts) dans le but de dégager des pistes d'actions stratégiques pour des opérations de terrain. Les travaux du colloque permettront : (1) Une capitalisation des bonnes pratiques, dans les différentes zones géographiques, liées aux déclarations des Sommets des chefs d'États et de Gouvernements de la francophonie, notamment les bassins du Congo et du Lac Tchad, la muraille verte, les énergies renouvelables, etc.; (2) Une proposition de recommandations aux instances dirigeantes de l'OIF pour la contribution de l'organisation et de ses États et Gouvernements membres aux travaux de la Conférence de Rio+20. Le Colloque se tiendra à Lyon (France), du 5 au 7 février, 2012. Les contributions des auteurs sont attendues de toutes les zones géographiques de l'espace francophone. Plus de détails sur le colloque sont donnés sur www.iepf.org ou www.mediaterre.org.

3. Organisation d'une rencontre de concertation sur «la transition énergétique au regard des perspectives du développement durable». Cette rencontre vise à permettre aux acteurs francophones intéressés par les questions énergétiques d'échanger sur de nouvelles approches autour de la « transition énergétique » dans un contexte mondial dominé par la raréfaction des ressources énergétiques fossiles, la lutte contre les changements climatiques, les difficultés d'accès à l'énergie, notamment dans les pays en développement et les débats autour des bioénergies et du nucléaire. L'OIF y partagera son expérience à travers ses projets : SIE¹, TIPEE² et PIE³-Énergie. Plus de détails sur l'état d'avancement de cette opération sont donnés sur les sites : www.iepf.org ou www.mediaterre.org. Cette rencontre se tiendra les 6 et 7 février, 2012 à Lyon, en France.

3. Élaboration de la fiche thématique « Profil national sur l'état de la gouvernance en matière de développement durable dans les pays francophones ». En complément à l'activité 1, cet ouvrage vise à faire le point sur les progrès réalisés en matière de gouvernance locale et nationale du développement durable dans

les pays membres de l'organisation. Il sera réalisé pour chaque pays, une fiche établissant un état des lieux des progrès réalisés. L'ouvrage final contribuera à l'atteinte de l'objectif de la conférence portant sur le bilan des engagements de Rio et de Johannesburg. De même, cette activité facilitera l'établissement des rapports nationaux des pays. L'ouvrage sera également posté sur www.iepf.org et www.mediaterre.org.

4. Établissement du bilan de la contribution de la francophonie institutionnelle pour la mise en œuvre des engagements de Rio et de Johannesburg. Titre de l'ouvrage : La Francophonie : 20 ans au service du Développement Durable. À travers cette activité, il s'agira de faire le bilan des actions développées et mises en œuvre par l'Organisation Internationale de la Francophonie et ses opérateurs (AIMF, APF, AUF, Université Senghor et TV5) en faveur de la mise en œuvre des engagements internationaux de Rio et de Johannesburg.

5. Atelier international sur le Partenariat stratégique. La Responsabilité Sociétale et ISO 26000. Cet atelier a pour but de mettre en place un cadre de partenariat stratégique sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et ISO 26000. Il sera organisé à Genève (Suisse), les 6 et 7 février, 2012. Il regroupera des acteurs du secteur public (Organismes de normalisation et commissions nationales sur le développement durable), les commissions nationales des droits de l'Homme, des réseaux d'acteurs des Groupes majeurs de la CDD (jeunes, femmes, consommateurs, etc.) ainsi que des acteurs du privé (entreprises, PME). Il s'inscrira dans la perspective du déploiement de la Norme ISO 26000 dans le cadre du Programme Décennal des Nations Unies sur les Modes de Production et de Consommation durable. Ce partenariat sera porté à Rio+20.

6. Conception, mise en place et animation d'un portail Internet Rio+20. Ce portail a pour objectif de fournir aux catégories d'acteurs des pays membres de : (1) l'actualité; (2) un Calendrier centré sur le processus préparatoire de Rio; (3) des Dossiers thématiques; et (4) des Outils méthodologiques. Le portail est

1. Le Système d'Information Énergétique (SIE) est un outil d'aide à la décision sur l'énergie mis à la disposition des pays francophones du Sud.

2. Le projet « Traitement de l'information pour les politiques énergétiques favorisant l'écodéveloppement » (TIPEE) est censé mettre à disposition des pays bénéficiaires un outil visant la meilleure intégration des enjeux climatiques dans les politiques énergétiques, en développant une méthodologie et des indicateurs d'analyse et de promotion de politiques énergétiques viables et résilientes au plan climatique.

3. Le projet Pôles Intégrés d'Excellence (PIE) en énergie a pour fonction d'intégrer les questions touchant le développement des capacités pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique sectorielle cohérente prenant en compte les multiples dimensions du développement durable et bien intégrée dans les stratégies nationales de développement.

ouvert sur le site Médiaterre de l'Organisation. Il est opérationnel depuis la deuxième quinzaine d'août 2012, à l'adresse : www.Mediaterre.org.

7. Édition de numéros spéciaux de la Revue : Liaison-Énergie-Francophonie(LEF) sur Rio+20. La Revue LEF est largement diffusée dans l'espace francophone ; ce qui lui donne un impact certain dans l'atteinte des objectifs de l'organisation pour l'accompagnement des États et Gouvernements membres dans le processus préparatoire de Rio+20. Au total, trois numéros seront consacrés à l'évènement de RIO-2012, notamment :

- 1) *Un numéro ordinaire double (n° 88-89), intitulé : « En route pour Rio+20 ».* Il a pour objectif principal de faire le point sur le processus préparatoire de la Conférence, d'établir un état des lieux des problématiques traitées et des enjeux qui y sont rattachés et de lancer un appel aux pays francophones pour leur implication dans le processus préparatoire de la conférence afin que leurs préoccupations soient prises en compte.
- 2) *Un numéro spécial Rio+20, en mars 2012.* Ce numéro a pour objet de traiter des sujets émergents d'intérêt commun afin de les porter à l'attention de la Conférence. Il reconduira aussi le témoignage de personnalités francophones sur ces vingt ans d'engagements de la communauté internationale en faveur du Développement Durable. Il sera édité en mars 2012 et fera l'objet d'une présentation à la concertation de haut niveau de la francophonie institutionnelle.
- 3) *Un numéro spécial Post Rio-2012.* Il s'agira d'un numéro qui fera l'analyse critique des résultats de la conférence, des enjeux des décisions prises, de l'implication opérationnelle de ces deux décisions au double plan des États et Gouvernements membres de la Francophonie et de l'organisation elle-même, ainsi que du retour d'expérience des participants à la conférence. Ce numéro sera édité en septembre ou en octobre 2012.

Tous les numéros LEF seront disponibles en version papier et seront postés sur www.mediatorre.org.


8. Organisation d'un Forum francophone « Jeunesse et emplois verts ». Le but du Forum est de faire le point sur les enjeux de l'économie verte pour la jeunesse francophone dans le contexte des crises environnementales et financières et du changement des modes de production et de consommation. La réflexion propre de la jeunesse francophone sera intégrée à celles des thématiques identifiées dans la contribution de la francophonie à Rio+20. Ce Forum

se tiendra à Niamey au Niger, en janvier 2012, sous la double présidence de SEM Abdou DIOUF, Secrétaire Général de la Francophonie, et SEM Issoufou MAHAMADOU, Président du Niger. Il sera précédé d'un forum virtuel sur www.iepf.org, www.oif.org et d'un site spécifique. Les structures dirigeantes des organisations de la jeunesse, partenaires de l'OIF, seront chargées de présenter et diffuser les résultats de ce Forum.

9. Participation au Programme Scientifique en droit de l'Environnement du Centre International du Droit Comparé de l'Environnement (CIDCE). Le Centre International du Droit Comparé de l'Environnement (CIDCE) est une organisation non gouvernementale internationale à caractère scientifique partenaire de l'OIF sur les questions du droit de l'environnement. Elle a organisé une rencontre mondiale à Limoges (France) à la fin de septembre 2011, dans le but de préparer la participation francophone à la Conférence intergouvernemental de juillet 2012 sur ces sujets. Il y sera traité des thèmes et concepts émergents, qui feront l'objet éventuellement d'accords internationaux (ou d'amendement des accords existants) dans les années à venir tels que : *Justice environnementale, le principe de non-régression en droit de l'environnement, le projet de convention sur les évaluations environnementales, la convention sur les sols de l'UICN*, etc. Par le canal du CIDCE, les résultats de cette rencontre seront portés à Rio+20.

10. Forum de la Francophonie pour la préparation de Rio+20. Ce Forum se tiendra à Lyon (France) les 8 et 9 février, 2012. Il sera placé sous la présidence de son Excellence monsieur Abdou DIOUF, Secrétaire Général de l'OIF. Il mutualisera les résultats des processus précédents ainsi que d'autres initiatives des réseaux francophones et des opérateurs de la Francophonie. Il permettra de synthétiser une proposition de contribution de la Francophonie à Rio+20.

11. L'organisation d'activités de la Francophonie pendant la Conférence. Ces activités visent à : (1) communiquer les contributions de la Francophonie à la Conférence, (2) diffuser les outils produits par l'OIF et ses opérateurs et (3) rendre visible la participation de la Francophonie. Il s'agira essentiellement d'organiser :

- Des rencontres d'experts francophones sur les enjeux de la Conférence.
- Des évènements parallèles thématiques qui seront définis en fonction des activités.
- Des kiosques de présentation des documents, produits de l'organisation, de ses opérateurs et partenaires.
- Une rencontre de concertation de haut niveau. 

Enjeux de Rio+20 pour l'Afrique

L'espoir légitime des peuples à un échec interdit



Masse LO

Masse LO est Directeur pour l'Afrique francophone du programme de formation en leadership pour l'Environnement et le Développement Durable (LEAD Afrique francophone). Il est géographe et environnementaliste de formation.

Après avoir rappelé les écueils qui rendent difficile la mise en œuvre du développement durable depuis le premier Sommet de la Terre de 1992, cet article met l'accent sur les enjeux pour l'Afrique de la Conférence de Rio en juin 2012. Il plaide enfin pour un réel leadership africain sur les questions d'environnement et de développement concernant l'Afrique.

Les trois dernières décennies ont été très intenses en matière de diplomatie environnementale. Plusieurs centaines de sommets et de conférences ont été organisés sous l'égide des Nations Unies sur l'environnement et le développement durable. Également, pas moins d'un millier de Conventions internationales et de traités ont été signés dans le seul but de promouvoir le développement durable à l'échelle de la planète. Parmi ces conférences et sommets, deux revêtent un caractère particulier. Il s'agit du Sommet de la planète Terre qui a eu lieu en 1992, à Rio, et du Sommet sur le développement durable qui va avoir lieu en juin 2012, toujours à Rio (Rio+20).

Le premier, parce qu'il a permis d'une part à la Communauté internationale d'adopter la déclaration dite de Rio, l'Agenda 21, qui pose les jalons du développement durable et, d'autre part, de procéder à la signature de deux conventions internationales majeures, la Convention climat et celle sur la diversité biologique, et à l'ouverture des négociations d'une troisième convention, réclamée par l'Afrique, la Convention sur la lutte contre la désertification. Le Sommet de Rio 92 peut en cela être considéré comme un succès. Le deuxième, parce qu'il s'est donné pour ambition de définir une architecture institutionnelle plus cohérente pour le développement durable et de consacrer l'avènement d'un nouveau modèle économique universel, celui de l'économie verte.

Rio+20: plus qu'une simple commémoration, susciter un nouvel élan !

Si on procède par chronologie, la conférence de Rio+20 se tient à la suite d'une série de Conférences des Parties et d'événements internationaux sur l'environnement et le développement durable, dont les résultats ont été très mitigés. En dehors de la Conférence des Parties sur la biodiversité de Nagoya (Japon)¹, qui semble avoir été une réussite², les autres événements ne sont pas loin d'avoir été des échecs. Copenhague a abouti à l'adoption d'un accord de principe sans ambition, ni cadre contraignant, alors que l'objectif était de parvenir à un accord permettant de diviser par deux les émissions mondiales de gaz à effet de serre. À



mass.lo@leadinafrica.org

1. Octobre 2010.

2. L'organisation Enda Tiers Monde préconise une approche selon quatre critères et leurs indicateurs : économique (efficacité), social (équité), environnemental (sain, vivable) et l'institutionnel avec un indicateur de cohérence qui couvre la gouvernance. « Rio+20 sur le sentier d'un développement plus durable ». Jean-Philippe Thomas, ENDA, Dakar, 2011.

Cancun, des avancées ont été enregistrées sur certains points (création d'un Fonds vert pour le climat), mais l'accord global ne va pas plus loin que celui de Copenhague en termes de réduction des émissions des pays industrialisés.

Pour des raisons d'ordre symbolique, toutes ces espérances et attentes déçues se sont reportées sur Rio+20, avec l'espoir qu'il réparera la déception de Copenhague et la difficulté de se projeter au-delà du protocole de Kyoto, ainsi d'ailleurs que les maigres résultats de la dernière Commission pour le développement durable. Mais, Rio+20 risque de ne pas atteindre des résultats aussi tangibles que Rio 92, car les dirigeants mondiaux n'auront pas cette fois, sur la table des négociations, un document aussi bien élaboré que l'Agenda 21 et des conventions « prêt-à-signer³ », tous fruits d'une longue et minutieuse préparation, comme cela avait été le cas lors du Sommet de 1992. Tout au plus, leur est-il demandé de réfléchir et de s'accorder sur des notions complexes telles que l'architecture institutionnelle à mettre en place pour une meilleure gouvernance de l'environnement et du développement durable et le nouveau modèle économique fondé sur l'économie verte.

En s'engageant pour des objectifs aussi ambitieux, la communauté internationale entame l'un des exercices les plus complexes, mais les plus déterminants qu'elle a eu à gérer dans l'histoire des relations internationales. C'est dans cette optique que l'Afrique doit appréhender les enjeux de la conférence pour elle et anticiper. S'entendre sur le contenu à donner à ces deux notions et en avoir une vision partagée entre pays industrialisés et pays en développement sera une gageure, car aucun accord n'a encore été trouvé sur ce point lors des réunions préparatoires qui ont eu lieu jusqu'ici. Pourtant, c'est à cette condition que Rio+20 sera un nouveau point de départ.

Pour l'Afrique, des enjeux bien cernés pour des défis multiples

Lors du dernier sommet de l'Union Africaine, un dialogue de haut niveau a réuni l'ensemble des chefs d'État africains autour de la préparation du prochain Sommet de Rio. Au cours de ce dialogue, les chefs d'État ont réaffirmé les grandes lignes des positions africaines sur les questions qui seront abordées, à savoir l'économie verte et le cadre institutionnel mondial

pour le développement durable. Les enjeux pour l'Afrique par rapport à ces deux questions étant énormes, ils ont exhorté les négociateurs africains à mettre en œuvre toutes les stratégies pouvant permettre de défendre les intérêts du continent.

Enjeux de l'économie verte pour l'Afrique : nouveau paradigme ou un retour à l'économisme

« L'introduction de l'économie verte, comme nouveau paradigme économique, consistant à tout repeindre en vert, de l'économie verte aux emplois verts, en passant par la croissance économique verte, doit pousser les pays du Sud, l'Afrique en particulier, à aborder la question avec circonspection⁴. Qu'entend-on réellement par économie verte ? Quel est son contenu réel ? Qui l'a inspiré et quels en sont les véritables enjeux ? Ce sont là autant de questions sur lesquelles les experts et négociateurs africains doivent réfléchir durant le processus préparatoire de Rio+20.

Si, pour l'Union Européenne, l'économie verte peut permettre d'accélérer la transition vers une économie qui génère plus de richesses et d'emplois, pour les sociétés civiles, l'économie verte se situe aux antipodes des principes du développement durable⁵. Elle remet en selle l'économisme à outrance, alors que le développement durable, tel qu'il a été conceptualisé à l'origine, accorde la même importance aux dimensions économique, sociale et environnementale du développement.

Dans le même ordre d'idées, le Groupe d'experts sur le Commerce, l'Économie et le Développement durable, réuni en octobre 2010 à Genève, attire l'attention sur la difficulté à mettre en application l'économie verte. En effet, la mise en œuvre de l'économie verte, équivaldrait à améliorer – très sensiblement – le niveau de vie dans les pays en développement, sans augmenter leur empreinte écologique et, en même temps, à maintenir le niveau de vie dans les pays industrialisés, tout en réduisant leur empreinte écologique. Réconcilier ces deux objectifs sera assurément un exercice périlleux, car les divergences sur la question sont grandes.

Dans le débat sur l'économie verte, l'objectif ne devrait pas être de déterminer si l'Afrique doit être pour ou contre, mais de mettre l'accent sur l'élaboration

3. Conventions climat et diversité biologique.

4. Jean Philippe Thomas, idem 2011.

5. Sustainable Development, Not Green Economy, by Emilio Godoy, juillet 2011.

De Rio 92 à Rio 2012, une Afrique en pleine mutation

Rio 92 et Rio+20 constituent deux dates importantes dans l'agenda du développement durable. Elles sont également des repères significatifs dans l'évolution du continent africain au plan économique, durant ces trente dernières années.

L'Afrique avant Rio 92 : des décennies perdues

La décennie 80 a été marquée en Afrique par une baisse constante et généralisée des performances économiques (détérioration des indicateurs macroéconomiques, déstructuration des structures de production, etc.) et par l'aggravation du niveau de pauvreté. À titre de comparaison, les pays africains au sud du Sahara ont vu leur Produit national brut (PNB) par habitant baisser de 25% durant cette période, alors qu'en Amérique latine et en Asie, il s'était accru de 70 à 109%¹. Ces faibles performances économiques aboutiront, une dizaine d'années plus tard, à l'adoption par la Communauté internationale des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)² pour accélérer la lutte contre l'extrême pauvreté³. Malgré des avancées réelles dans plusieurs pays, on sait aujourd'hui que ces objectifs ne pourront plus être atteints, à moins de cinq ans de l'échéance fixée (2015). Les moyens de leur mise en œuvre dépendent en grande partie de facteurs externes dont la maîtrise échappe aux gouvernements africains.

L'Afrique avant Rio+20 : frémissement de l'économie source d'espérance

Pour l'Afrique, le nouveau millénaire a commencé sous de bien meilleurs auspices : l'édition 2007 des indicateurs du développement en Afrique publiée par la Banque Mondiale, montre que le continent a affiché une croissance économique régulière sur près d'une dizaine d'années (5,4%). Ces années de croissance régulières ont été interrompues par la



crise de 2009, ce qui a poussé la Banque Africaine de Développement à réviser à la baisse le taux de croissance moyen (2%). Mais, l'Afrique a renoué avec la croissance dès l'année 2010. Même si les piliers de cette croissance ont reposé, pour de nombreux pays, sur la forte demande externe de minerais (métallifères comme non métallifères), c'est l'application de meilleures politiques macroéconomiques dans la plupart des pays africains qui a contribué à renforcer la confiance des milieux d'affaires et a entraîné le doublement des investissements directs étrangers entre 2003 et 2008. Si ces tendances se maintiennent, ce qui est fort probable, près de 12 millions de foyers verront leur revenu s'améliorer et devenir régulier aux alentours de 2020⁴. Certes, l'Afrique continuera, pendant longtemps encore, à faire face à des défis multiples, mais selon beaucoup d'observateurs, il ne fait plus de doute que dans les années à venir, ce qui va se passer dans le monde, en termes de modifications économiques, se passera en Afrique.

Masse LO

1. Rapport SFI-BM, 2001 ; cité par J. Thomas & Y.L. Sokona.

2. Sommet du Millénaire, Nations Unies, New York, 2000.

3. Le défaut de contributions à la réalisation des OMD est estimé à 20 milliards de dollars.

4. Mc Kinsey, Global Institute, 2011.

d'un agenda pour l'Afrique qui repose sur des besoins et priorités de développement du continent. Il faudrait que, lors du Sommet des chefs d'États africains prévu en janvier 2012, qui sera pratiquement le dernier avant Rio+20, que les positions africaines les plus avantageuses sur l'économie verte soient examinées.

Enjeux liés à l'architecture institutionnelle: pour un mécanisme mondial de gouvernance concertée et de gestion multi-niveaux des problèmes d'environnement et de développement durable

Le cadre institutionnel actuel du développement durable ne permet pas de relever les nombreux défis que pose une mise en œuvre cohérente de ses principes. Le fait que l'Assemblée Générale des Nations Unies ait retenu le cadre institutionnel du développement durable comme l'un des deux thèmes majeurs de Rio+20, traduit la prise de conscience de la Communauté internationale sur les limites de la définition actuelle du développement durable. En effet, la définition du concept à partir des seules trois dimensions économique, sociale et environnementale est très réductrice⁶.

La définition d'une architecture institutionnelle permettant de répondre au double défi de la prise en compte des différentes dimensions du développement durable et de la mise en cohérence des différentes approches est une question hautement stratégique pour l'Afrique. Trois options ont été proposées à l'issue du dernier Conseil du Programme des Nations Unies pour l'Environnement sur la gouvernance mondiale de l'environnement⁷: i) la transformation de l'institution en une agence spécialisée, ii) sa transmutation en une nouvelle institution dotée de ressources adéquates, iii) la création d'une Organisation Mondiale de l'Environnement.

Les pays africains, dans leur majorité, militent pour la troisième option, avec un maintien du siège de l'institution à Nairobi (Kenya). Au-delà de la charge symbolique, une telle option présenterait l'avantage, si le principe universel «un pays, une voix» est appliqué, de permettre aux pays africains de participer pleine-

ment à la prise de décisions et par conséquent, de mieux prendre en compte les priorités de développement de la région.

L'amélioration du cadre institutionnel international du développement durable est une question hautement stratégique et l'Afrique devrait peser de tout son poids dans la réforme de son cadre. La présence massive des pays africains au sein de l'Assemblée Générale des Nations Unies et dans le Groupe des 77 plus la Chine, fait de l'Afrique, avec les alliances en vue sur cette question, un acteur incontournable dans ce domaine. Il y a cependant un effort préalable d'évaluation rétrospective commandé par l'éthique de responsabilité et l'obligation de rendre compte, auxquels devront s'astreindre chacun des pays africains. Ils ont un devoir d'inventaire à réaliser sur leurs propres choix et politiques en matière d'environnement et de gouvernance du développement durable au cours de ces dernières décennies. Quel bilan font-ils de la mise en œuvre des différentes conventions internationales qu'ils ont signées et de l'Agenda 21? Ce travail d'inspection et d'évaluation des acquis et des faiblesses qui constitue une étape obligée avant la projection vers l'avenir qu'ouvre Rio+20, devra également s'appliquer avant que ne soit terminé le débat en cours sur la possible transformation du PNUE.

Faire de cette institution onusienne basée en Afrique une institution plus forte et répondant mieux aux priorités de développement de l'Afrique est certainement stratégique. Mais, il est tout aussi important de penser à l'amélioration des cadres institutionnels nationaux. Le PNUE étant installé en Afrique depuis une trentaine d'années, il y a lieu, tout d'abord, de se demander en quoi cette présence a été profitable pour les pays africains. Est-on sûr que les pays africains ont saisi toutes les opportunités qui leur ont été offertes durant toute cette période au travers de cette institution?

Une autre question qui doit être soulevée porte sur la pertinence même des cadres institutionnels nationaux pour la mise en application de l'Agenda 21 et des conventions internationales (climat, biodiversité, désertification, etc.). À l'analyse, il apparaît que ces cadres nationaux manquent de cohérence et ne permettent pas une synergie dans la mise en application des préconisations de ces conventions. La gestion du dossier climat dans les pays est symptomatique à cet

6. Jean-Philippe Thomas, idem, 2011.

7. Février 2011, Nairobi, Kenya.

effet : les pays participent aux Conférences des Parties, groupes de travail du GIEC, etc., mais leurs interventions manquent souvent de coordination et ne s'intègrent pas aux politiques nationales. Enfin, les projets et programmes dans le domaine du climat ou de la biodiversité biologique, etc., étant pour la plupart initiés de l'extérieur, il n'existe pas encore un leadership africain véritable en matière d'environnement et de développement durable.

Pour un leadership africain sur la question du développement durable en Afrique

L'Afrique est, sans doute, l'un des continents les plus dotés en ressources naturelles⁸. En même temps, l'Afrique est le continent le plus vulnérable aux conséquences des changements climatiques. Aucun secteur d'activités (environnement, infrastructures, agriculture, santé, etc.) n'est à l'abri des effets du réchauffement climatique. Par conséquent, le continent aura un intérêt vital à faire passer son agenda. L'impératif pour les experts et négociateurs africains consistera à exercer un réel leadership africain sur les dossiers concernant l'Afrique durant la phase préparatoire de Rio+20 et durant la conférence elle-même.

Aujourd'hui, on peut s'étonner du faible niveau de leadership africain dans la gestion des dossiers concernant l'environnement et le développement durable en Afrique. En effet, les initiatives sur le climat visant l'Afrique, tant au niveau national, sous-régional que régional, sont menées, dans la majeure partie des cas, à partir de l'extérieur.

Il y a, en outre, un contraste important que l'on note entre le poids de l'Afrique, en termes de votes, et la capacité du continent à influencer les négociations sur l'environnement et le développement durable. De manière générale, les pays africains ont éprouvé des difficultés, à de nombreuses occasions, de par le passé, à accorder leurs positions. On assiste toutefois à une montée en puissance des institutions panafricaines dans les négociations internationales. La diversification des partenaires du continent place la région au cœur de l'échiquier mondial et la nouvelle concurrence offre aux gouvernements africains des marges supplémentaires de négociations.

Certains faits probants témoignent de l'émergence d'un leadership politique. Le plus connu est le travail réalisé par la Conférence Ministérielle Africaine sur les changements climatiques pour présenter une position africaine unifiée sur les changements climatiques lors de la Conférence des parties de Copenhague. La Conférence ministérielle avait graduellement développé une position reflétant les préoccupations des gouvernements africains, ce qui a conduit à la création d'une plateforme africaine historique sur le climat. Le contenu de l'accord de Copenhague est très éloigné des préoccupations africaines de base, mais l'Afrique n'a jamais été aussi proche de parler d'une seule et même voix... jusqu'à la fin des négociations.

Par ailleurs, le blocage du Groupe de travail sur le Protocole de Kyoto à Barcelone⁹ par le Groupe africain, qui exigeait que les discussions sur les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre précèdent les travaux de ce groupe, laisse croire que le Groupe africain prend de plus en plus conscience de son poids, même si cette action avait des relents de coup d'éclats.

Les conférences préparatoires déjà programmées en Afrique seront toutes des opportunités à saisir par les négociateurs pour définir les positions les plus avantageuses pour l'Afrique en direction de Rio+20. Ces propositions devraient être portées à la connaissance des chefs d'État africains avant leur rencontre de début janvier 2012, occasion indiquée au cours de laquelle ils devront être informés de cette exigence qu'impose le leadership rupture dans le domaine de la gouvernance du développement durable.

On peut légitimement, au regard de nombreux signes avant-coureurs positifs, nourrir l'espoir que vingt ans après Rio 92, ce nouveau Sommet de la planète Terre puisse déclencher le déclic salvateur qui permettra à l'Afrique et au monde d'envisager le développement autrement. C'est en tout cas le souhait nourri par des franges importantes de la société africaine. ✨

8. 40% de la biodiversité mondiale, le deuxième plus grand massif forestier mondial, près de la moitié du potentiel d'énergie renouvelable (solaire éolien, hydroélectricité, etc.), Document sur la préparation de l'Afrique pour Rio+20.

9. Novembre 2009.

En Route pour Rio+20¹ : quelles perspectives pour les pays en développement

Sur le chemin de Rio + 20, les pays en développement affichent encore des inquiétudes réelles. Certes, ils se sont approprié le concept de développement durable et l'ont intégré dans leurs politiques et programmes. Ils ont formulé des Stratégies Nationales de Développement Durable (SNDD) tel que prévu dans le plan d'action de Johannesburg et font l'effort d'agréger toutes les dimensions économiques, écologiques, sociales et culturelles dans leur vision et leur agenda.

Cependant, à quelques mois de Rio+20, les pays en développement demeurent dans des situations difficiles en matière de développement humain durable. En Afrique particulièrement, les faits marquants expriment la famine dans la corne du continent, l'instabilité politique est liée aux effets de la crise énergétique et de la crise alimentaire. La fragilité des économies liée à ces différentes crises rend difficiles, voire impossibles, des politiques cohérentes devant accomplir les objectifs du millénaire pour le développement.

Avec en route pour Rio+20, les pays en développement sont amenés à s'interroger sur la solidarité inter et intragénérationnelle, tant leur misère est parfois grande, dans un contexte mondial d'opulence.

1) Les attentes des pays en développement

La première grande attente des pays en développement de manière générale et africain de manière spécifique au cours de la conférence mondiale de Rio en 2012, c'est l'effectivité d'une solidarité et d'une coopération intragénérationnelle. La solidarité intragénérationnelle implique de se soucier de tous les Hommes d'aujourd'hui afin de permettre l'accès à des conditions de vie décentes pour tous, à un niveau équitable de qualité de vie. En effet, comment l'Afrique peut-elle s'impliquer dans une approche de solidarité intergénérationnelle avec la masse de difficultés auxquelles elle est confrontée aujourd'hui, s'il n'est pas aidé dans ce sens? C'est

Alain Edouard TRAORE

Ministre de la Communication, Porte parole du Gouvernement du Burkina Faso. Ancien Secrétaire Général du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie. Il était auparavant Secrétaire permanent du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable (SP/CONEDD) du Burkina Faso.



en cela que les pays en développement applaudissent les objectifs tels que formulés, à savoir :

- susciter un engagement politique renouvelé en faveur du développement durable,
- évaluer les progrès réalisés à ce jour et les lacunes qui subsistent dans la mise en œuvre des textes issus de ces grands Sommets,
- traiter des défis nouveaux et émergents (crises financière, alimentaire, hydrique ou énergétique ; perte de la biodiversité et des écosystèmes, désertification, OMD, etc.).

Les pays africains ont tout à gagner si ces trois objectifs sont abordés avec un équilibre de solidarité intra et intergénérationnelle.

2) Les facteurs d'une solidarité intragénérationnelle

La Conférence de RIO sur le développement durable, en 2012 abordera les deux thèmes principaux relatifs à l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté, et le cadre institutionnel du développement durable.

Au-delà de ces thèmes, ce qui devra compter, ce sont trois facteurs relatifs au financement du développement durable, au transfert de technologie pour faire face aux nouveaux défis de productions alimentaires, énergétique et autres, et au renforcement des capacités. Avec ces trois facteurs, les pays en développement devraient pouvoir extraire leurs économies, de situations de précarité pour les rendre plus durables.

1. L'Assemblée générale des Nations Unies, par sa Résolution A/64/236 du 24 décembre 2009 a décidé de l'organisation, en 2012, à Rio de Janeiro (Brésil), d'une Conférence mondiale intitulée « Conférence Mondiale sur le Développement Durable 2012 » ou Rio+20. Cette conférence se tient 40 ans après Stockholm (1972), 20 ans après Rio (1992) et 10 ans après Johannesburg (2002).

Il faut donc, au niveau opérationnel, **accéder au financement du développement durable**, dans tous les secteurs stratégiques et dans des cadres spécifiques comme les changements climatiques où les fonds d'adaptation devront, au-delà des stratégies, permettre des actions sensibles. En effet, le financement du développement n'a jamais atteint les niveaux souhaités et même décidés dans le contexte des Nations Unies. Il est temps que cela change et RIO+20 est un rendez-vous idéal et opportun pour envisager de nouvelles perspectives en la matière. Car sans ce financement, les pays en développement ne pourront pas briser la spirale actuelle faite de crises et de conflits parce que les défis essentiels ne sont pas pris en charge.

Il faut ensuite **opérer les transferts de technologies nécessaires** aux nouvelles options politiques exigées par le développement durable. Sans des technologies appropriées et capables d'accroître les actions humaines en matière de production de richesses, les pays en développement pourront

inverser les tendances d'économies de survie, faites de pauvreté et de misère. Les pays en développement doivent accéder au transfert des technologies appropriées, nonobstant les questions de droits de propriété et de droits intellectuels. Les enjeux allant au-delà de ces droits, les États doivent trouver des solutions.

Il faut enfin accompagner les pays en développement au renforcement de leurs capacités, capital humain et facteurs sociaux. C'est dire la nécessité de plans de formations spécifiques et pertinents, adaptés aux exigences en cours.

Voilà, cela nous semble, des points essentiels pouvant permettre au sommet de RIO+20 de donner un nouveau souffle au Développement Durable dans sa mise en œuvre opérationnelle.

Alain Edouard TRAORE
taedkiri@gmail.com



Photo : Curt Carnemark/The World Bank

Aujourd'hui, demain et après...

Nécessité de rupture

20, 30, 40 ou 50 ans. Un délai qui représente beaucoup dans la vie des humains. Mais un horizon trop court dans celle des sociétés... Pour preuve, au moment de poser la première pierre du Sommet de la terre de Rio de Janeiro en juin 1992, le monde présent dans la ville océane brésilienne ne savait pas que ce temps allait passer aussi rapidement sans toutes les avancées souhaitées ici ou là pour sauver une planète en danger, avec, entre autres, la déforestation en Amazonie et dans le bassin du Congo, le réchauffement de la planète, la dégradation de la couche d'ozone, les sérieuses menaces sur les ressources sauvages (faune et flore réunies). Mais ne bouillons pas ce plaisir d'une réelle reprise en main de toutes les questions qui touchent aujourd'hui à la vie des hommes, des animaux, des plantes... Des problèmes de fond demeurent et c'est le moment d'en revisiter quelques-uns pour mieux les reposer.

Face aux énormes promesses dans les actes, le financement du développement durable, la gestion correcte des ressources sur terre et en mer, les gouvernements du monde, la société civile et les divers acteurs sortis des communautés de base ont cru aux énormes promesses du Sommet de la terre à Rio. Les quelques derniers irréductibles étaient désormais conquis. L'environnement venait de trouver ses derniers défenseurs. Comme le disaient si bien certains penseurs, le sujet sortait de la forêt pour entrer dans la ville jusque dans nos maisons.

Vingt années après, on se pose des questions sur la vraie vie qui attend l'humanité après les dernières catastrophes qui n'en finissent pas de secouer la planète. Tchernobyl, le 26 avril 1986, un accident se produit dans la centrale nucléaire de Tchernobyl. Avec ce premier accident classé 7 sur l'échelle internationale des événements nucléaires, on pensait avoir tout vu... Que non, après le Tsunami de décembre 2004 qui a failli emporter une bonne partie de l'Asie du Sud est, la mer charge le continent, menaçant même les côtes africaines du côté de la Somalie et de Madagascar. Fukushima n'est pas loin. Et la liste continue.

20 ans, à l'échelle d'une vie, c'est bien peu. Cet horizon a paru très court parfois pour les Conventions des Nations Unies (changement climatique, biodiversité, désertification, etc.) et renvoie tout le monde à cette incertitude permanente qui marque le caractère précaire des civilisations humaines face aux périls qui les guettent. Le Sommet de Copenhague, que certains ont appelé le Sommet de la dernière chance, a permis de mobiliser autant de personnes qu'à Rio. Pris de panique sur son avenir, le monde, la presse et les journalistes, puis les hommes



Mame Aly KONTE

Journaliste, grand reporter à Sud Quotidien, Sénégal



d'État et les hommes politiques, et enfin acteurs et les communautés, ont rallié par toutes les voies le Danemark et sa belle ville de Copenhague. Pour peu de choses, finalement.

L'Amérique, forte des nouveaux engagements pris par ses nouveaux dirigeants sur le climat, était attendue pour l'annonce de quelques avancées. Copenhague a été la première déconvenue pour la nouvelle équipe au pouvoir. Aucun engagement concret pris contre les lobbies pétroliers et les milieux d'affaires proches de pouvoirs sans scrupule dans un monde de plus en plus dominé par les intérêts en tous genres. La Cop 15 ne changera pas beaucoup de choses à ces certitudes sur les menaces qui pèsent sur la planète. Ce sommet qui aurait pu conforter les promesses du sommet de Rio de juin 1992, venait de lui porter un coup terrible. Et Cancun n'y changera pas grand-chose.

Pour rappel, la France et son Président sont arrivés à Copenhague avec une annonce sur un sujet qui leur tenait à cœur : le sauvetage de la forêt et du bassin du Congo. La République démocratique du Congo, située au cœur de la grande forêt tropicale, comme sa voisine, la République Populaire du Congo, n'ont sans doute pas fourni tous les efforts attendus par la communauté internationale depuis le Sommet de Rio, pour préserver la faune et la flore qui sont encore dans ce vaste bassin. Le Congo et son bassin, comme tout le bassin de l'Amazonie, méritent encore une attention particulière. Des efforts louables sont faits par les deux États. Et le dernier sommet sur les plus grands bassins fluviaux au monde, qui s'est tenu au mois de juin dernier à Brazzaville, à l'initiative du Président Sassou Nguesso, a été un pas important dans cette prise de conscience.

20 ans, chers lecteurs et participants au futur Sommet de la terre à Rio, à quoi cela a-t-il vraiment servi ? À quelques avancées qu'on peut aujourd'hui percevoir sous la forme d'une réelle prise de conscience que notre monde est devenu plus mortel que nous-mêmes. Et le temps presse pour agir. Autre équation à se poser au moment de cet autre sommet, celle de savoir quelle suite donner à toutes ces réunions, forums et séances de négociations, au moment du sauvetage d'un monde dont les pratiques en matière d'économie, d'industrialisation, d'urbanisation et d'exploitation des ressources naturelles ne sont pas encore bien adaptées ?

Autant d'enjeux pour un sommet seulement, au bout d'une vingtaine de rencontres officielles, négociations et pourparlers sur les grands défis qui attendent l'homme après deux siècles de progrès immenses.

Des questions de fond...

Entre les terribles catastrophes naturelles qui ont secoué le monde ces dernières années (à Fukushima, et, un peu plus loin de nous dans le sud des États-Unis, en Louisiane et, encore dernièrement, sur le Golfe du Mexique) et tout le travail fait pour s'adapter au changement climatique, des questions de fond demeurent encore dans la quête du bien être des hommes et femmes du monde. Sur la Corne de l'Afrique, la famine, qui menace depuis le début du mois de mai de réduire les efforts de la communauté internationale en Somalie, en Ethiopie, en Erythrée, au Kenya et jusqu'en Ouganda, est aussi la preuve que les problèmes de fond face à l'adaptation au changement climatique demeurent et ne sont pas maîtrisés par les populations victimes. Il faut aussi négocier la question de la paix qui est une première urgence dans certains pays.



Photo : Curt Carnemark/The World Bank

L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, et la France, qui à la redoutable charge de piloter le G20 depuis quelques semaines, ont placé ces questions d'alimentation et de lutte contre la dégradation des conditions de vie des pays pauvres, au cœur de leurs actions. La réunion du G20 agricole les 22 et 23 juin dernier à Paris, comme la conférence de Rome au siège de la Fao, sur la question de la famine en Somalie, qui s'est tenue le 25 juillet, sont la preuve que des actions concrètes sont tentées. Aujourd'hui, les questions utiles dans ce genre de forum sont assez claires : maîtrise de la question foncière, élaboration d'une banque de données pour la production alimentaire et, par pays, arrêt du bradage des terres arables au profit du biocarburant, lutte contre la volatilité des prix des produits agricoles...

Pour un autre choix de vie

Aller plus vite face aux périls qui se précisent et anticiper des réponses pour les questions à venir : un exercice difficile, mais essentiel. En guise de réponse, on tente encore la sortie de crise avec des solutions saines depuis 20 ans. Mais face à la montée des prix du gaz et du pétrole, les choses s'aggravent au quotidien. Avant Rio, l'éolienne n'était utilisée dans des pays comme le Sénégal, le Mali, et le Niger que pour tirer l'eau des puits dans des villages pauvres de pasteurs. Sur la route de Saint-Louis en allant vers le nord du Sénégal, dans l'ancienne région du Sine Saloum, grâce aux actions de l'ONG Caritas, les populations sont habituées depuis longtemps maintenant aux pompes solaires pour l'accès à l'eau douce.

L'économie verte est devenue une mode dans le monde (à lire dans l'article de Mass LO intitulé : Échec interdit). Elle prend forme en Afrique avec le système photovoltaïque familial, les fours solaires, les fourneaux à bois économe et encore. Mais le rythme est lent, en dépit des velléités timides des États à ériger des ministères chargés de la Recherche et des Technologies. Tout de suite, pour trouver une énergie de substitution, le Sénégal s'est lancé dans l'exploitation des biocarburants avec un ministère créé de toutes

pièces par le Président Abdoulaye Wade, pour exploiter les sources de biocarburant. Les champs de *Jatropha curcas* (*Tabanani* en Wolof, ou *Bagani* en Bambara) ont été multipliés sans qu'on en voie pleinement les résultats sur la vie des pauvres paysans.

Le Forum social sénégalais est monté au créneau pour dénoncer le bradage des terres au profit d'une spéculation qui a été jusqu'ici utilisée dans les systèmes de production agricole comme une plante bordière. Finalement, on repassera pour ce premier pas du business vert. Les exemples sont nombreux dans le monde d'essais de ce genre. Mais, le plus intéressant, c'est l'initiative qui vient d'être lancée depuis le sommet «Équinoxe,» centré sur le thème «*l'Énergie à l'horizon 2030*», qui s'est tenu au mois de juin à l'université de Waterloo (Ontario, Canada).

De nombreuses pistes ont été explorées concernant les énergies conventionnelles comme les sources nouvelles et renouvelables. La fin du pétrole n'est plus loin. Et, dans un continent encore sous-alimenté à tous les niveaux malgré les énormes réserves foncières, hydrologiques, minières et énergétiques, le Soleil reste une source d'énergie presque inépuisable. Les énergies tirées de l'eau sont aussi à notre portée, toutes celles liées au vent, à la biomasse et encore. 🌿



Photo : Curt Carnemark/The World Bank

Vers un nouvel humanisme



© Zabaleta

Claudine BRELET

Anthropologue – Lauréate de l'Académie française. Ancien membre du personnel de l'OMS: Éducation et technologie appropriée pour la santé. Ancien chef des Services de l'Information, IITA, Ibadan, Nigeria. Senior expert auprès de l'UNESCO: Eau, Culture et Patrimoine mondial. Auteur de nombreux ouvrages sur la santé et le développement durable, dont *Médecines du Monde*, coll. Bouquins, éd. Robert Laffont.

Selon certains, la crise globale à laquelle l'humanité doit faire face aujourd'hui est comparable à celle de «l'après-guerre». Mais la cause n'est-elle pas due au fait que les instruments juridiques et culturels, précisément issus de la Seconde Guerre, ont été peu ou mal utilisés depuis que les négociations du Cycle d'Uruguay (1986-1994) ont prélué à la naissance de l'OMC? L'économie de marché a progressivement étouffé le caractère humaniste de l'ONU et son projet (implicite mais évident) de nouvelle culture, de nouvelle civilisation. Toutefois, la communauté internationale s'est dotée de nouveaux instruments juridiques, dont la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, adoptée le 20 octobre 2005 par la Conférence générale de l'UNESCO, réunie à Paris pour sa 33^e session, à la suite de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle adoptée en novembre 2001. Une manière de contrecarrer, par l'universalité, les risques d'uniformité... L'ONU est loin d'être un champ clos d'affrontements idéologiques, la résultante apparemment pacifique de forces opposées, mais plus que jamais, à l'heure de la mondialisation, en réalité une superstructure quasiment naturelle d'organisation humaine de notre planète.

Des crises totalement inédites ont marqué le début du XXI^e siècle, des événements jusqu'alors inimaginables qui reflètent les vulnérabilités structurelles de la société fondée sur la seule croissance technico-économique. Rappelons-nous, par exemple, la destruction des *twin towers*, hauts symboles de la finance, par les attentats du 11 septembre 2001, qui firent 2 976 morts et environ 6 000 blessés; la tempête Kyrill qui, traversant l'Europe en janvier 2007, paralysa des régions entières pendant des heures et causa le naufrage du cargo britannique, le MSC Napoli, dont la cargaison de 41 773 tonnes comportait 1 684 tonnes de produits classés dangereux par l'OMI¹; ou encore les réactions en chaîne qui suivirent le séisme de magnitude 8,9 survenu le 11 mars 2011 au Japon, marquant pour longtemps la ville de Fukushima. Des bulles spéculatives fondées sur des valeurs technologiques provoquent des crises financières puis sociales dont le système lui-même est à la fois le responsable et la victime... À ces grands désordres s'ajoutent les impacts des aléas climatiques dont les conséquences hydrologiques entraînent des inondations et/ou des sécheresses suivies de pénuries alimentaires ne cessant de s'étendre, tandis qu'on ne parvient déjà pas à nourrir les 850 millions de personnes qui ne peuvent manger à leur faim

claudine.brelet@orange.fr



1. Organisation Maritime Internationale.

aujourd'hui. Alors, comment fera-t-on demain pour nourrir, éduquer, soigner, loger les trois milliards d'humains supplémentaires attendus en 2050? Tous ces nouveaux fléaux ne sont pas sans conséquences aussi sur la vulnérabilité psychique des populations qui ne cesse d'augmenter avec l'angoisse du lendemain : outre le cancer, le diabète et les maladies cardiovasculaires, dont une bonne part est due à un mode de vie stressant, tout indique, selon l'OMS, que les troubles psychiatriques figureront dans les années à venir en tête de la liste des diagnostics médicaux.

Notre planète, de l'avis de nombreux décideurs, a déjà atteint ses limites écologiques de manière critique : diminution de la couche d'ozone, perte de la biodiversité, qualité et gestion de l'eau insuffisantes, changement climatique incontrôlable. De même qu'un concentrateur de câbles d'ordinateurs permet de regrouper plusieurs liaisons, nos « hubs » économico-financiers concentrent tous les risques humains et matériels d'une société techniquement hypertrophiée, mais où les valeurs ontologiques de la culture elle-même sont oubliées, voire méprisées, au profit de la production de marchandises de grande consommation et vite jetables. La réification de la culture par les prescripteurs d'un système auto-centré ne repose plus que sur des valeurs financières fondées sur des échanges commerciaux. Le quantitatif est devenu virtuel, voire fictif, réduisant insidieusement à néant le discours cosmologique, éthique, moral et spirituel sur Nous les êtres humains et notre relation à l'univers et dont les manifestations matérielles ou non constituent ce qui définit la culture – une manière de vivre, d'agir et de réfléchir. La main, dont nous sommes les uniques détenteurs, n'est-elle pas le symbole même de la pensée humaine en action... En effet, le « discours sur l'être en tant qu'être » et ses représentations sont précisément ce qui nous distingue des autres espèces vivantes, Nous les êtres humains, grâce à notre capacité d'avoir « conscience de notre conscience », de même que notre réflexivité nous rend *normalement* possible de nous mettre en relation avec chaque élément de notre champ d'action. *Normalement*, car la vraie vie s'enracine dans une réalité non virtuelle et ne va pas à la vitesse supersonique : la vraie vie se mesure au rythme du pas humain et dans le regard de l'Autre. Or, dans une société où tout est OK pour la nouvelle orthographe ! priori consommable et jetable (défécable !) à court terme, la mémoire disparaît et, avec elle, la culture. La culture qui est aussi la mémoire de l'Autre. Dans un entretien avec Antoine de Gaudemar (*Libération*, février 1984), Milan Kundera rappelait avec sa limpidité proverbiale que « la culture est la gardienne de la mémoire, les médias sont les chasseurs de l'actualité ». La culture ne peut se réduire

à la conception marchande qu'en propose une économie cupide ne visant qu'à maximiser les profits réalisés par ceux qui détiennent les moyens d'utiliser le système. La culture traduit la manière d'être avec l'Autre, la manière de vivre entre groupes humains à travers l'espace et le temps. Et c'est par abus de langage que le mot « culture » ne désigne de plus en plus maintenant que des pratiques et des services culturels relevant de l'exploitation économique des arts et des lettres dans la civilisation technico-industrielle moderne hyper urbanisée.

En Occident, la culture a longtemps été considérée sous le seul angle des Beaux Arts et des Belles Lettres. Ce concept à l'origine des collections et des musées nous est venu du culte des muses, de la recherche du vrai qui caractérisait la Grèce antique. Ainsi sont nées les premières collections d'œuvres d'abord sélectionnées pour leur beauté et admirées pour le savoir-faire de leurs auteurs, puis thésaurisées pour leur rareté lorsqu'à l'époque des grands voyages, les cabinets de curiosité reflètent un savoir supposé sur la diversité des cultures (supposé car savoir n'est pas forcément connaître !) et donc un certain prestige. En effet, à cette époque où le peuple n'a pas accès à l'éducation, le lettré est supposé riche et se doit de participer au pouvoir qui permet et favorise les voyages et les découvertes.

Les idées démocratiques de 1789 font leur chemin au XIX^e siècle. La révolution industrielle prend place et, tandis que les États européens étendent leur domination sur la planète, leurs artistes et leurs savants découvrent d'autres cultures, s'intéressent à d'autres manières de vivre et réfléchissent sur le développement de l'humanité. L'évolutionnisme culturel, lui aussi à la recherche du vrai, cherche à décrire et expliquer les changements que l'humanité a connus au cours de son histoire dans ses modes de vie. En 1871, afin d'éviter toute confusion avec le terme « civilisation » qui désigne généralement des sociétés urbanisées, l'anthropologue britannique Edward B. Tylor (1832-1917) définit la culture de la manière suivante : « *La culture est un tout complexe incluant les connaissances, les croyances, l'art, la morale, le droit, les coutumes, ainsi que toutes autres dispositions et habitudes acquises par l'homme en tant que membre d'une société* ». C'est à cette définition que les sciences humaines et sociales et, notamment, l'anthropologie, se réfèrent depuis. Il n'est donc pas surprenant que la définition universelle de la culture donnée par l'UNESCO pendant la *Conférence mondiale sur les politiques culturelles*, tenue à Mexico City en 1982, soit directement inspirée de celle de Tylor : « *La culture dans son sens le plus large est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société* ».

ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts, les lettres et les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances ».

L'anthropologie ou *théorie scientifique de la culture* a été fondée dans les années 1920 par Malinowski afin, de « toute urgence établir un équilibre entre les sciences de la nature et leurs applications, et l'essoufflement des sciences sociales »². Cette science permet d'analyser la dynamique d'une culture, la manière institutionnelle dont une population s'organise collectivement pour faire face aux besoins essentiels, biologiques, qui se font ressentir chez ses membres en interaction constante avec leur environnement. En fait, il s'agit déjà, comme s'y attellera l'écologie humaine en France, d'« une théorie de l'empire de l'environnement sur la société »³. La méthode préconisée par la théorie scientifique de la culture se fonde sur l'observation des phénomènes vivants et non sur des préceptes idéologiques seulement.

Ces besoins essentiels et les fonctions biologiques leur correspondant sont les déterminants universels, des déterminants communs à toutes les cultures, qui caractérisent l'espèce humaine et son unité psychique et physiologique – unité si dramatiquement contestée par les théories pseudo-scientifiques nazies. A chacun de nos besoins élémentaires – métabolisme, reproduction, bien-être corporel, sécurité, mouvement, croissance, santé – correspondent des réponses culturelles – subsistance, parenté, abri, protection, activités, éducation, hygiène et soins de santé. Ces réponses sont, bien évidemment, liées par de multiples interactions aux facteurs environnants et c'est la façon dont ces interactions sont organisées par des valeurs communes, par une « charte » qui caractérise la culture d'une population. En somme, comprendre la dynamique d'une culture passe par l'analyse des ensembles qui la composent, ensembles eux-mêmes composés de variables interactives. C'est pourquoi, du point de vue anthropologique, les institutions ne constituent pas qu'un « simple ensemble de règles (destinées à organiser matériellement les besoins collectifs, politiques, économiques ou administratifs) », selon la définition qu'en a donné le Larousse, mais « se tissent autour d'une valeur ou d'un besoin hautement différencié »⁴. À l'heure où l'urgence fut de « gagner la guerre et construire la paix », selon les paroles de Roosevelt, la théorie scientifique de la culture vint à la rescousse de la stratégie : les anthropologues coopérèrent avec les militaires et les politiques – avec les militaires pour comprendre et mieux vaincre des adversaires dont les

comportements n'entraient pas dans les cadres de la logique classique, et avec les politiques pour remplacer l'inefficace Société des Nations.

L'existence d'une institution ne dure que dans la mesure où des valeurs normatives sont reconnues par un accord mutuel – par une *charte* – entre les différents groupes constituant une population. Il faut donc que ces valeurs puissent les rassembler et leur permettre d'œuvrer de concert. Or, l'histoire de l'humanité montre que la venue d'un nouveau procédé technique peut entraîner la disparition de cet accord social, de cette cohérence culturelle, et s'accompagner soit d'une refonte progressive de l'institution en question, soit d'une rupture qui ne va pas sans conséquences, parfois dramatiques. Ainsi, d'abord chez les jeunes excédés par un dialogue de sourds avec les autorités institutionnelles de leur pays, les nouvelles techniques de communication ont récemment favorisé la venue du « printemps arabe » avec l'émergence de nouveaux réseaux sociaux fondés sur des revendications démocratiques – et la *Déclaration universelle des droits de l'homme* (1948). Les nouvelles techniques de communication ont favorisé l'émergence de nouveaux réseaux sociaux. Nombre d'experts n'ont pas vu venir l'usage qu'en font les jeunes générations excédées par un dialogue de sourds avec des institutions incapables de répondre à leurs attentes. Les TIC ont ainsi récemment favorisé la venue du « printemps arabe » fondé sur des revendications démocratiques et sur la *Déclaration universelle des droits de l'homme* (1948).

Au lendemain de la Seconde Guerre, le schéma directeur de la théorie des besoins essentiels a servi de référence méthodologique d'abord pour créer l'Organisation des Nations Unies, puis pour structurer cette nouvelle institution internationale en un système complexe capable de fixer des missions précises à ses agences spécialisées en fonction des besoins humains qui ne manqueraient pas d'évoluer avec le temps. Dès 1945, la *Charte des Nations Unies* est le vecteur emblématique d'un véritable projet culturel dans le sens anthropologique du terme. Ce texte, implicitement fondateur d'un projet de nouvelle culture, de nouvelle civilisation, est donc également conçu dans le but de garantir la future création d'« organes subsidiaires qui se révéleraient nécessaires » (Article 7, paragraphe 2) avec le temps. Sa formulation est centrée sur la paix nécessaire et indispensable à ce bien-être physique, mental et social de l'être humain que l'OMS a défini comme étant « la santé »⁵ – le terme social incluant ce qui est

2. B. MALINOWSKI. *Une théorie scientifique de la culture*. Paris, Maspero, 1968 : 17.

3. B. MALINOWSKI. *Op.cit.*, 1968 : 17.

4. MALINOWSKI. *Op. cit.*, 1968 : 39.

5. « La santé est un état de complet bien être physique, mental et social, et ne consiste pas en la simple absence de maladie ou d'infirmité », Préambule de la Constitution de l'OMS, 1948.

culturel. Sans ce bien-être a minima qui reflète les choix culturels d'une société, aucune vie humaine ne peut exprimer tout son potentiel.

Aussi, en insistant sur le caractère épique des événements entourant sa création, la formulation de la *Charte de l'ONU* n'est pas le simple fait d'un choix rhétorique ; elle a été conçue pour remplir une fonction analogue à celle des mythes fondateurs destinés à offrir un modèle en perpétuant le souvenir du courage avec lequel leurs héros civilisateurs posent de nouvelles bases normatives. C'est pourquoi, depuis 1945, ce texte demeure, avec la *Déclaration universelle des droits de l'homme* (adoptée le 10 décembre 1948) la référence de « *la conscience vigilante de la Communauté internationale* »⁶. Ainsi, les alinéas 4 et 5 du Préambule de la Charte – « *favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande* » et « *pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage* » – peuvent-ils être considérés comme les germes de ce qui deviendra la *Déclaration universelle sur la diversité culturelle*, adoptée par la 31^e Conférence générale de l'UNESCO le 2 novembre 2001. Cette année-là, le monde est alors de nouveau en grande effervescence, et en deuil avec les New Yorkais, mais comme l'écrit son Directeur général, K. Matsuura, « *en ces moments troublés où le monde cherche ses repères, où les termes de « culture », de « civilisation » sont utilisés par des esprits égarés pour tenter d'opposer l'humanité à elle-même, il est urgent de rappeler combien la diversité culturelle est constitutive de l'humanité même* »⁷.

Pendant la Conférence de Dumbarton Oaks, au printemps 1941, les Américains ont donné pour but à la nouvelle organisation internationale, de « *promouvoir le bien-être économique des peuples de toutes les nations* »⁸, mais la Chine élargit alors cette notion du bien-être en proposant « *que l'on fît figurer dans la Charte des Nations Unies un paragraphe concernant l'éducation et le bien-être social des peuples du monde* »⁹. Grâce à la sagesse de la culture traditionnelle chinoise (cybernétique avant la lettre), les discussions de Dumbarton Oaks, formalisées pendant la Conférence de San Francisco (juin 1945), aboutissent, d'une part, à la création du Conseil Économique et social de l'ONU

ou ECOSOC et, d'autre part, à celle de l'UNESCO lors de la Conférence des Nations Unies pour la création d'une organisation pour l'éducation, la science et la culture, tenue à Londres en novembre 1945. « *En rappelant cet épisode historique, souligne d'une litote le Délégué chinois, je n'ai pas l'intention de réclamer pour mon pays une part de l'honneur d'être « l'un des pères spirituels » de la future organisation internationale que nous avons ici la tâche de constituer. Je veux simplement faire savoir à tous nos amis que la Chine a depuis longtemps préconisé et défendu l'idée d'une organisation internationale pour l'échange et la coopération dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture* »¹⁰.

À la fin de la Seconde Guerre, dont la somme des dégâts dépasse les destructions cumulées de l'ensemble des conflits connus dans l'histoire de l'humanité, dit-on, la FAO est la toute première institution spécialisée créée par l'ONU, en octobre 1945 à Québec, car il était urgent de réorganiser la production alimentaire mondiale terriblement compromise par la guerre. Sa création est suivie de celle l'UNICEF (ou FISE, Fonds des Nations Unies pour l'Enfance) : non seulement il était également urgent de s'occuper des millions d'enfants devenus orphelins ou qu'il fallait aider à retrouver leurs parents, mais encore de protéger, avec les jeunes générations, l'avenir de l'humanité.

L'une des grandes missions confiées à l'ONU consistant à « *développer les relations amicales entre les nations, fondées sur le respect du principe de l'égalité des droits des peuples, y compris celui de disposer d'eux-mêmes et de prendre toutes autres mesures propres à consolider la paix dans le monde* »¹¹, l'UNESCO, dès sa création en 1946, a pour mission « *d'orchestrer les diverses cultures pour aboutir, non pas à l'uniformité, mais à l'unité dans la diversité, afin que les êtres humains ne soient pas prisonniers de leurs cultures respectives, mais puissent jouir des trésors d'une culture universelle unique autant que variée* ». Comme le souligna Sir John Huxley, le premier Directeur Général de l'UNESCO, à ses États membres, « *jamais semblable organisation n'avait existé* »¹². Pour la première fois dans son histoire, l'humanité se dotait d'une institution réunissant l'éducation, la science et la culture en un seul ensemble transdisciplinaire, proactif et

6. J.-P. COT et A. PELLET, *La Charte de l'ONU*, Paris/Bruxelles, Bruylant, 1985 : IX.

7. MATSUURA, K. « Préface », in *Diversité culturelle. Patrimoine commun. Identités plurielles*. Paris, UNESCO, 2002 : 3-5.

8. RUSSELL, R. *A History of the United Nations Charter. The role of the United States, 1940-1945*. Washington D.C., The Brookings Institution, 1958 : 32.

9. UNESCO, Archives, Paris. *Conférence des Nations Unies en vue de la création d'une organisation pour l'éducation, la science et la culture, Troisième séance plénière, 2 novembre 1945*. Londres, Institute of Civil Engineers, 1-16 novembre 1945.

10. UNESCO, Archives, Paris. *Op. cit.* Novembre 1945 : 42-43.

11. Article 1, paragraphe 2 de la *Charte de l'ONU*.

12. UNESCO. *Rapport du Directeur Général*. Paris, 1947 : 5.



cohérent¹³ car il s'agit d'œuvrer pour atteindre un objectif commun : construire la paix dans l'esprit des hommes et des femmes.

A l'exemple de l'anthropologie, du grec *anthropos* : «homme» et *logos* : «science», cette science de l'homme qui offre une synthèse des sciences humaines et naturelles en une science de la culture, la transdisciplinarité est née pendant la guerre, de la collaboration de chercheurs dans des disciplines habituellement séparées (la cybernétique est issue de la collaboration de l'anthropologue Gregory Bateson et du mathématicien Norbert Wiener; elle a permis de modifier les règles de la balistique pour les adapter à la vitesse des V1 et V2). Cette approche, fondée sur la mise en synergie des ressources, s'est affinée grâce aux *Conférences Macy* qui, organisées de 1942 à 1953 par la Fondation Macy à New York, réunirent des anthropologues, neuropsychiatres, mathématiciens et économistes en un groupe chargé de concevoir une «science générale du fonctionnement de l'esprit» (d'où sont issues les sciences cognitives). L'approche systémique et transdisciplinaire qui caractérise l'anthropologie culturelle devint alors quasiment un «savoir-faire» typique du personnel onusien – jusqu'à ce que, l'influence des multinationales l'emportant, l'anthropologie qui avait largement contribué à renforcer le respect de la diversité culturelle – notamment à l'OMS en lançant la recherche sur les médecines traditionnelles si dépendantes de la biodiversité – et les autres sciences cognitives, soient reléguées au second plan, excepté à l'UNESCO. Le développement à visage humain cède alors le pas à des modélisations quantitatives et abstraites – oui, c'est exprès car l'une ne va pas sans les autres et réciproquement! – pour ne pas dire parfois absurdes¹⁴.

Le préambule de l'Acte constitutif de l'UNESCO spécifie que «*la dignité de l'homme exigeant la diffusion de la culture et l'éducation de tous en vue de la justice, de la liberté et de la paix, il y a là, pour toutes les nations, des devoirs sacrés à remplir dans un esprit de mutuelle assistance*». Or, depuis les négociations du Cycle d'Uruguay (1986-1994) qui ont prélué à la naissance de l'OMC, force a été de constater que ces «devoirs sacrés» ont été progressivement remplacés par la loi du marché, par des rapports de domination comparables en quelque sorte à la loi du plus fort dans la nature. Les années 1990 sont donc désignées comme des «années perdues pour le développement». Pourtant, créée en 1983 afin de former un processus ayant de l'autorité pour intégrer l'interdépendance de l'environnement

et du développement dans un processus crédible tant au Nord qu'au Sud, tant auprès des gouvernements que de la population, la Commission mondiale sur l'environnement et le développement a publié, et largement promu, la synthèse des travaux de milliers de chercheurs dans le *Rapport Brundtland*, largement diffusé sous le titre de *Notre Avenir à tous* en 1987. Pourtant, lors du Sommet de la Terre en 1992, la communauté internationale a adopté le concept de développement «soutenable» (ce qui est quand même plus réaliste que la malencontreuse traduction du mot anglais *sustainable* par «durable») tel que l'a défini cette commission : «*un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs*». Fondé sur cette définition et à la suite du Sommet de Copenhague consacré au développement social et réuni en 1995, le concept de développement durable est alors enrichi de «trois piliers»: l'économique, le social et l'environnemental. Une controverse s'ensuit : ne faudrait-il pas y ajouter un quatrième pilier, à savoir la démocratie participative, puis un cinquième : la culture? Il faut finalement attendre janvier 2007 pour que «la controverse des piliers» soit finalement abandonnée sur les conseils d'un groupe d'experts de l'ONU... La culture ne peut être comparée à un pilier; elle n'est ni statique, ni monolithique, mais elle est un tissu vivant, un phénomène perpétuellement coévolutif entre un groupe humain, son environnement et d'autres groupes humains, eux-mêmes aussi en coévolution avec leur milieu naturel et «urbain».

Certes, en facilitant la circulation des biens et services culturels, la mondialisation de l'économie et les progrès des technologies de l'information et de la communication favorisent aussi les contacts et les échanges culturels. Pourtant, les relations culturelles ne sont pas toujours ni partout équilibrées, voire équitables. Cette nouvelle donne dans les relations internationales a donc justifié le recours à des politiques publiques de nature à garantir l'expression de la diversité des formes culturelles, c'est-à-dire l'ouverture sur la pluralité des cultures du monde. Les actions du système onusien n'étant que le reflet des décisions prises par ses États membres, un premier pas a été franchi avec la III^e Conférence ministérielle de la Francophonie de la Culture qui, tenue à Cotonou en 2001, a ardemment défendu la diversité culturelle. Ainsi, à la suite de la *Déclaration de Cotonou* du 15 juin 2001 affirmant que «*la diversité culturelle constitue l'un des enjeux majeurs du XXI^e siècle*», la *Déclaration universelle*

13. L'Institut international de Coopération intellectuelle abrité par la Société des Nations ne brillait pas par sa créativité, étant plutôt une sorte de «secrétariat général» du monde académique occidental.

14. Le philosophe Gaston Bachelard a amplement expliqué le processus de cet appauvrissement dans son ouvrage fondamental *La Formation de l'esprit scientifique. Contribution à une psychanalyse de la connaissance objective*. Paris, Vrin, 1960.

de l'Unesco sur la diversité culturelle a été adoptée à l'unanimité quelques mois plus tard, le 2 novembre 2001, forte de l'engagement des ministres des 55 États et Gouvernements membres de l'OIF – notamment à promouvoir la diversité culturelle au sein des divers forums internationaux.

Présente sur les cinq continents et riche de la variété exceptionnelle de ses cultures, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a activement soutenu la grande tradition de l'UNESCO, dans la lignée de sa mission originelle, ainsi décrite en 1947 par cet éminent biologiste et écrivain que fut Julian Huxley, le premier Directeur Général de l'UNESCO : « Nous ne devons pas simplement constater cette variété, mais aussi nous en féliciter (...) : aussi ne devons-nous pas tenter d'imposer une forme standardisée de culture mais, bien au contraire, encourager dans chaque région et dans chaque pays le libre développement de formes culturelles distinctes et originales »¹⁵. L'histoire de l'humanité montre que les formes de pouvoir centralisé, politique ou économique, ou encore l'idée que le pouvoir centralisé est le plus souvent d'ordre politique et économique (même le pouvoir religieux centralisé, par exemple à Rome) à la fois, se sont toujours mal accommodées de la différence culturelle. C'est également vrai dans notre société mondialisée : la tolérance à la diversité introduit de la concurrence entre les expressions culturelles (matérielles ou non) des peuples autochtones et les produits standardisés des sociétés industrialisées, ou bien encore entre les musées mettant en valeur l'histoire et l'anthropologie pour expliquer la culture d'une population à l'Autre et ces musées qui privilégient la luxueuse mise en scène de pièces de collection destinées à rehausser leur valeur pour mieux séduire les plus fortunés et élever leur cote à l'argus du marché de l'art.

Le Sommet du Millénaire, tenu à New York en 2000, a adopté huit « objectifs du millénaire pour le développement » (OMD) que les États membres de l'ONU ont convenu d'atteindre d'ici à 2015. Ces objectifs, entérinés et intégrés dans le plan d'action de Johannesburg lors du Sommet mondial pour le développement durable de 2002, ont été définis selon une approche fondée sur des rapports et des indicateurs socioéconomiques sans qu'ils aient été accompagnés d'une méthode pour les atteindre. Un peu comme un médecin qui s'intéresserait plus à la maladie et aux analyses de laboratoire qu'au malade, alors qu'on sait que la guérison dépend au moins autant de l'état psychique

de celui-ci, c'est-à-dire aussi de sa culture, de sa vision du monde (fataliste ou combative), de son affect (ou rapport à son environnement familial, amical et professionnel). De même que le médecin, l'expert ne peut intervenir avec succès au chevet d'une population sans un minimum d'empathie, d'aptitude à comprendre le ressenti d'autrui. Or, si les besoins humains essentiels, biologiques, concrets sont assez aisément quantifiables, il en existe d'autres qui sont, eux, qualitatifs, ressentis et relèvent des valeurs culturelles (éthiques, morales, spirituelles, affectives, esthétiques, etc.).

C'est pourquoi, favoriser l'expression des valeurs propres à différentes populations constitue un facteur décisif de développement plus que durable : soutenable. Cela revient à fonder tout projet de développement sur la dignité humaine. Cela ne peut se faire qu'en valorisant les capacités locales qui ne demandent qu'à s'exprimer et à s'épanouir. Ainsi, la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle propose une véritable méthode de développement soutenable parce que humain (humanisé !) : « la culture doit être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social et qu'elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les façons de vivre ensemble, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances »¹⁶, cette méthode met en avant le respect de la dignité de l'Autre qui n'est, finalement, pas autre chose qu'une des formes de l'empathie. C'est aussi pourquoi cette définition, « constatant que la culture se trouve au cœur des débats contemporains sur l'identité, la cohésion sociale et le développement d'une économie fondée sur le savoir », offre un tremplin aux bonnes pratiques, à l'éthique qui définit la véritable gouvernance.

Tout éducateur, tout thérapeute sait que l'être humain a besoin de se sentir libre, autonome, en sécurité et en bonne santé, aimé ou à tout le moins respecté dans la proximité de ses solidarités naturelles et affectives pour exprimer et déployer son potentiel, pour dépasser une vision limitée aux tâches imposées par la simple survie quotidienne et devenir « cré-actif ». Ce qui est vrai pour les individus se vérifie aussi pour les



15. UNESCO. *Rapport du Directeur Général*. Paris, 1947 : 13.

16. Selon la définition conforme aux conclusions de la Conférence mondiale sur les politiques culturelles (Mexico, 1982), de la Commission mondiale de la culture et du développement (Notre diversité créatrice, 1995) et de la Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles pour le développement (Stockholm, 1998).

groupes humains. C'est pourquoi ces qualités sont autant de facteurs propices non seulement au développement d'une personne (dès la plus petite enfance), mais encore au développement d'une communauté de personnes – qu'il s'agisse d'un village ou d'un État. C'est pourquoi il ne peut y avoir de véritable développement qu'endogène, c'est-à-dire conçu avec et par la population concernée – même lorsque « l'expert » vient d'ailleurs. L'idée d'utiliser les connaissances locales au profit d'une marche progressive, sans à-coups imposés de l'extérieur (par les lois du marché) conduit vers un développement respectueux à la fois des identités culturelles locales et des équilibres naturels. Cette idée est issue de la connaissance approfondie de la nature que l'on doit à la méthode anthropologique et ses applications raisonnées – forcément respectueuses des biodiversités locales sans lesquelles aucune expression culturelle n'aurait été possible. L'un des messages que le monde industriel a sans doute eu le plus de difficulté à intégrer, est qu'« il n'existe pas de séparation entre l'homme et l'environnement », comme l'a rappelé l'ONU à ses États membres en 1986, dans le Rapport Brundtland. Il s'agit aujourd'hui d'instaurer une politique de la vie ou mieux, du respect de la vie.

La crise actuelle n'est ni conjoncturelle, ni même économique dans le sens classique du terme, mais précisément « culturelle ». Dans les années 1970 et jusqu'au milieu des années 1980, le mouvement de la technologie appropriée, c'est-à-dire « appropriable », a fait les premiers pas vers la nouvelle culture, la nouvelle civilisation implicitement projetée par les fondateurs de l'ONU. L'expression générique de « technologie appropriée », officialisée en 1976 par le BIT et l'OCDE, désigne un très large éventail de techniques utilisées de manière à être adaptées à la culture locale, aux ressources locales, matérielles aussi bien qu'immatérielles, à employer des ressources renouvelables et recyclables, à présenter un faible coût d'investissement par poste de travail ou par unité produite et font appel, autant que possible, à la participation des populations concernées dans les prises de décision dès la conception même d'un projet jusqu'à sa réalisation sur le terrain, afin d'encourager activement leur créativité et les processus démocratiques. Il ne s'agit pas d'utiliser les techniques du passé, mais de les conjuguer aux techniques de pointe qui peuvent être intégrées dans un esprit de complémentarité et dans le respect de la réalité telle qu'elle est vécue, ressentie par les populations. Au contraire de l'approche essentiellement quantitative, souvent statistique et fictive, qui caractérise la vision classique que l'Occident moderne s'est donné du progrès conçu comme une ligne perpétuel-

lement ascendante dont il occuperait le sommet. Le vrai développement, au contraire, se conçoit plutôt comme le tissage des interdépendances entre les phénomènes vivants, entre les humains et leur environnement.

Le fait que Madame Irina Bokova soit la première femme à la tête de l'Unesco est un important signe d'espoir. L'espoir d'un nouvel humanisme. Comme elle l'annonçait dans sa vision pour l'UNESCO au lendemain de son élection aux fonctions de Directrice générale, « alors que la mondialisation a permis à des millions de personnes de sortir de la pauvreté, la crise globale sans précédent – économique, financière, sociale, alimentaire, environnementale, mais aussi morale et éthique, menace la réalisation de l'agenda le plus important du multilatéralisme actuel – les Objectifs du Millénaire pour le développement, et touche les pays les plus vulnérables, surtout en Afrique. Cette crise nous impose l'impératif d'agir d'urgence ». À l'instar de Madame Bokova, « persuadée que l'éducation pour le développement durable, basée sur l'interdépendance de l'environnement, l'économie, la société et la diversité culturelle, est la clé pour un monde plus juste et plus prospère du XXI^e siècle », beaucoup ont regretté que la culture n'ait pas figuré dans les OMD. Mais toute création, toute innovation n'est finalement rien d'autre qu'une « attente active qui va au-devant de l'avenir et contribue en l'appelant à sa création »¹⁷. L'attente d'une renaissance humaniste...

Les espoirs d'un nouvel humanisme d'abord portés par l'ONU et l'UNESCO puis soutenus maintenant par les TIC, comme autrefois ceux initiés par les grands esprits de la Renaissance lors de la révolution de l'imprimé, ont été balayés par une mondialisation encourageant la croissance d'une société d'egos qui, le regard voilé par un funeste aveuglement, pratiquent une nouvelle forme d'anthropophagie en semant cette peste qu'est la cupidité.

Le retour à ce qui fait la dignité de l'être humain est urgent. Toutes les sociétés durables se sont fondées sur une manière de vivre soutenable pour et par tous, y compris leur biosphère. Si l'on veut éviter que l'explosion des inégalités et le délitement des réciprocitys n'aboutissent à des émeutes généralisées, il est urgent d'investir dans les moyens de répondre aux besoins humains essentiels pourtant garantis par les droits fondamentaux. Viser les OMD en investissant en priorité dans l'humain, c'est-à-dire dans un modèle culturel neuf, fondé sur la mutualité et la réciprocité, est la seule façon de produire un développement durable. Investir dans l'être humain, c'est préparer l'avenir.

Sinon, inévitablement, le monde retombera dans la barbarie. ✿

17. BRELET, Gisèle. *Esthétique et création musicale*. Paris, PUF, 1947 : 114.

Hommages à Serge Antoine et Francesco Di Castri

En hommage à deux grands amis trop tôt disparus de l'IEPF, nous publions ici deux textes qu'ils nous ont laissés en héritage et qui ont paru pour la 1^{re} fois en 2005, dans les colonnes de cette revue, dans son numéro 68, portant sur le thème *Culture et Développement durable*.

Ces textes restent d'une fraîche actualité, au moment où l'on prépare la Conférence Rio+20 marquant le 20^e anniversaire du Sommet de la Terre qui a donné au monde l'Agenda 21, le programme d'action mondial pour le développement durable au 21^e siècle. Ils montrent sans équivoque que leurs auteurs, bien de leurs époques, ont su transcender ce temps, comme les visionnaires qu'ils ont été.

Serge Antoine nous a quittés le samedi 25 mars 2006. *Cet énarque atypique, comme l'écrivaient ses amis du Réseau Gaïa, a inspiré et nourri pendant quarante ans la réflexion politique, la construction administrative et l'action associative pour l'environnement, l'aménagement du territoire et le développement durable en France.* Serge est le père fondateur de Comité 21 dont il a assuré la présidence jusqu'en 1998 et la présidence d'honneur jusqu'à la fin de ses jours.

Le professeur **Francesco Di Castri** est connu pour le rôle pionnier qu'il a joué dans la préparation scientifique des grandes conférences des Nations Unies sur l'environnement et le développement à Stockholm, en 1972, et à Rio de Janeiro, en 1992, et donc, dans le façonnage du Concept de développement durable et dans son évolution. Il a été l'inspirateur et le premier directeur (de 1971 à 1984) du programme MAB («Man and Biosphere»), le réseau des réserves de la biosphère de l'UNESCO. *Une immense bibliothèque a brûlé, pour paraphraser Hampâté Amadou Bâ, avec la disparition de Francesco Di Castri, le mercredi 6 juillet 2005.*

Le développement durable, nous disaient-ils, ne doit pas être pensé et présenté comme un «*objet déjà présentable*», préparé pour nous à l'avance en «*l'endimanchant*». Il doit se construire «*avec tous, et cela, dès la phase de tâtonnement*», en bricolant en quelque sorte, «*du bricolage dans le sens le plus noble du terme, un peu comme le bricolage de la nature qui a été, et est encore la force et l'essence de l'évolution biologique, qui crée la diversité des gènes, des espèces et des écosystèmes*».

Le développement durable est d'abord et avant tout «*un changement de comportements, c'est-à-dire un changement culturel*». Il «*doit être entendu et appliqué comme un constant processus d'adaptation à des changements successifs et largement imprévisibles*». Ce processus «*se doit d'être très spécifique et diversifié, sur mesure par rapport à son propre patrimoine culturel et naturel... et enraciné dans la trajectoire historique et la culture d'une communauté ou d'un pays, dans les potentialités, les aptitudes et les aspirations des gens*».

Puissent ces idées, et toute la sagesse qu'elles portent, féconder les réflexions engagées pour faire de Rio+20 un sommet où se tisse un nouveau *deal* pour le développement durable, un *deal* fondé sur le parti pris pour la mise en œuvre, dans le respect des valeurs qui fondent nos sociétés dans leurs diversités.

Sibi Bonfils

Professeur associé, Chaire en Éco-Conseil
Université de Québec à Chicoutimi (UQAC)
sibi_bonfils@uqac.ca; sibi@videotron.ca

Culture et développement durable: la percée



Serge ANTOINE

Lire *Hommages à Serge Antoine et Francesco Di Castri* en page 127.

La cause est entendue: la culture sera désormais le quatrième pilier du développement durable. On aura attendu plus de dix ans après le Sommet de Rio pour ouvrir officiellement le triangle fermé de l'économique, du social et de l'environnemental, même si ce Sommet avait déjà, en 1992, tracé la voie en affirmant que le «développement durable» était d'abord un changement de comportements, c'est-à-dire un changement culturel. Il faut remercier les pays francophones qui, à Dakar, puis à Tunis, puis au Sommet de Johannesburg en 2002 et dans leurs réunions, ont tout fait pour inscrire cette affirmation.

C ar l'affirmer c'est souligner, et vraiment bien définir, le développement durable. C'est reconnaître l'apport de la diversité; c'est aussi encourager la pluralité des chemins pour la définition et la mise en oeuvre du développement durable; c'est casser l'idée qu'il ne comporte qu'une voie, qu'un modèle unique; c'est à la fois protéger l'identité d'une région, d'un pays, d'une ethnie et reconnaître que chacun porte en lui ses propres aspirations et ses valeurs; et c'est souligner aussi que le développement durable n'est pas une norme ou une obligation mais un acte volontaire, une fierté.

Cela dit, nous constatons que ceux qui ont décidé de s'y engager sont parfois perplexes quant aux démarches concrètes qu'il convient d'engager pour exploiter la percée et faire, en chemin, à la Culture sa place ou, en tout cas, un peu plus de place. Aussi nous permettrons-nous, ici, de suggérer quelques pistes tirées des expériences que nous avons pu identifier dans l'espace francophone pour la mise en oeuvre du développement durable.

- Le premier chemin à emprunter est celui de l'engagement pour un Agenda 21 (ou «plan d'action 21») de l'institution dans laquelle on peut être acteur. Il ne s'agit pas seulement d'une collectivité territoriale (chapitre 28 de l'Agenda de Rio) mais aussi d'une entreprise, d'une association, d'une administration, d'une école, d'un groupe de citoyens, d'un quartier, etc. Il s'agit donc, bien au-delà d'une affaire locale, d'une inquiétude que nous pouvons tous avoir quant à notre itinéraire. Vers quoi voulons-nous aller? Quelle est notre trajectoire? Le «scénario» tendanciel qui est le nôtre habituellement est-il viable dans le temps? Va-t-il, comme on dit, dans le mur?

Il y a aujourd'hui dans le monde, à notre avis, à peine plus de 100 000 Agendas 21 en chantier. C'est peu et on souhaiterait qu'il y en ait d'autres très diversifiés. Mais notre souhait premier est que les Agendas 21 à venir ne soient pas conçus, comme quelques-uns le sont encore, sous forme de médicament à avaler ou de check-list à égrener ou de normes à satisfaire. C'est la culture qui leur donne un sens.

Les Agendas 21 ouverts sur le culturel doivent être une vraie respiration « sur mesure », une interrogation où les aspirations, les valeurs et l'éthique sont prises en compte autant que les ressources, la protection de l'environnement ou le plein emploi.

- Un Agenda 21 à ouverture culturelle se doit, dès lors, d'être préparé, dès le départ, avec la participation franche de tous les acteurs et de la population.

Le défaut technocratique que l'on constate trop souvent est de ne présenter à la population qu'un objet déjà « présentable ». Il en est qui demandent à un bureau d'études de le préparer en l'« endimanchant ». C'est un tort.

Le Sommet de Rio l'avait bien dit : l'Agenda 21 doit se préparer avec tous et, cela, dès la phase du tâtonnement. C'est à ce prix que les espoirs, les envies, les aspirations, les besoins pourront être exprimés et que l'Agenda 21 pourra faire le plein de sa dimension culturelle.

La participation de tous les acteurs signifie que seront prises en compte les diversités et les minorités qui, trop souvent, n'ont pas voix au chapitre. La richesse des minorités est un élément essentiel de l'architecture d'un Agenda 21. Un agenda culturel doit, plus que les autres, tirer parti des minorités ethniques ou simplement de ceux qui pensent autrement.

- La mobilisation des différents acteurs ne doit pas se faire l'un après l'autre, comme les Horace et les Curiace. La vertu du développement durable est d'être transdisciplinaire, transectoriel et « systémique ». On doit en déduire que les exercices d'Agendas 21 les plus réussis sont ceux qui sont engagés conjointement par tous les partenaires de la société civile : les collectivités territoriales, l'État, les entreprises, les associations, la population. Ces exercices multipartenaires sont malheureusement, dans le monde, peu fréquents. Il serait intéressant que l'espace francophone génère de telles approches multipartenaires. Il serait en pointe. L'identité culturelle se décline mieux à plusieurs.
- La culture n'est pas seulement faite des beaux-arts, de la danse, de la musique, des arts populaires, du cinéma, de l'artisanat, etc. Elle est aussi, par exemple, hébergée implicitement ou explicitement par la consommation. Le consommateur est de plus en plus un acteur explicite du développement durable lorsqu'il cherche, par exemple, à réunir alimentation et santé. La quête de la « traçabilité », ou la recherche de l'origine identitaire des produits, est un souci de plus en plus partagé. Et l'on peut même aller plus

loin et, par exemple, vouloir connecter l'alimentation, la production, l'espace agricole et la vie des paysans. Nous avons pu mesurer des cas concrets de cette approche dans plusieurs pays : la Chine, la Tunisie, etc. La pédagogie du développement durable doit faciliter ce genre de préoccupation. Nous en connaissons en France quelques exemples. Les cantines scolaires, entre autres, servent de terrain où l'on peut expliquer ce genre d'interfaces et relier les questions d'hygiène alimentaire, de malnutrition (ou d'obésité) autant que la traçabilité des produits ou le commerce équitable. Les jeunes sont ainsi associés de plainpied à des problématiques autrement très peu perçues, que seuls avaient décelées quelques pionniers comme Khallal ou Trémolières, grands nutritionnistes plus préoccupés, déjà dans les années 60, par la culture que par les calories.

L'habitat ouvre aussi sur tout un champ de pratiques et de stratégies où l'identité et la diversité culturelles ont leur mot à dire : elles sont aujourd'hui trop occultées. Des fonctionnaires zélés, de temps à autre, rêvent, dit-on, de directives climatiques et sanitaires pour imposer des normes générales européennes ou autres. Ce serait oublier la diversité des situations et des réponses qui ont pour support la spécificité de pays aux conditions climatiques différentes. L'habitat de vie au quotidien est fait de la recherche de matériaux, d'isolations et d'orientations qui sont ancrées, plus qu'on ne pense, sur des diversités culturelles ; il faut les rendre apparentes. L'architecture, même très contemporaine, doit plonger ses racines et ses logiques dans ces diversités. La diffusion du label de « Haute qualité environnementale », que l'on commence à décliner dans les constructions publiques ou les ensembles sociaux, doit faire très attention à ces paramètres qui sont sources de bien-être et d'économie.

- L'éducation est, par dessus tout, celui des vecteurs du développement durable qui doit être le plus attentif à l'identité culturelle et à la diversité culturelle. Les différents porteurs que sont la langue (les 6 000 à 7 000 langues du monde dont 2 500 sont menacées), mais aussi la plupart des disciplines liées aux sources sociales, sont ouverts, par nature, à ces composantes et attentifs aussi aux minorités. Les systèmes éducatifs ne doivent pas les broyer. De nombreux éducateurs d'aujourd'hui font attention à éviter tout modèle unique, lamineur à la fois des aspirations profondes, des représentations et des milieux différents dans lesquels se meuvent le jeune et l'enfant. Des expériences d'éducation active se développent ; dans certains pays, les éducateurs mettent en commun les bonnes pratiques attentives

à la pleine expression d'identités culturelles pour le développement durable. La communauté des pays francophones a tout à y gagner. Les conclusions et la dynamique de PLANET'ERE 3, tenue au Burkina Faso, en juillet dernier, sur l'éducation pour l'environnement et le développement durable, pourraient, à cet égard, donner une impulsion à la diffusion d'expériences déjà générées par l'initiative d'éducateurs et d'associations de pointe.

- Biodiversité naturelle et diversité culturelle, même combat. On a souvent, avec raison, analysé leur parallélisme. Quelle richesse perdue que celle d'un éventail amputé de ses espèces, d'une bibliothèque dispersée (aurait pu dire Amadou Hampaté Ba)! Depuis deux siècles n'aurions-nous pas perdu près d'un cinquième de nos « variétés »? « J'aurais aimé, disait David Thoreau (1850), connaître un ciel avec toutes ses plus belles étoiles! »

Au-delà du rapprochement des concepts, il y a toute une stratégie à bâtir pour que s'épaulent correctement ces deux dimensions de la diversité. Les rapports entre l'homme, les plantes et l'animal passent par la culture. L'Afrique le sait mieux que tout autre. Les institutions mondiales ont bien fait avancer la réflexion : avec le MAB déjà il y a 20 ans, la stratégie de Séville, la Conférence de Nara, la Déclaration universelle de l'UNESCO en 2001 sur la diversité culturelle, etc. La communauté francophone y réfléchit utilement dans la perspective du développement durable.

- Le réseau des bonnes pratiques du développement durable, l'accès à ce réseau, les échanges qui entretiennent leur actualité sont des vecteurs indispensables de la coopération entre pays. L'espace francophone devrait en disposer vite pour générer non la montée d'un modèle unique mais la culture de la variété des approches et mesurer leur efficacité, leur économie.

Ce système d'échange des savoirs est très important à la fois pour l'exercice d'une solidarité géographique mais aussi pour celui d'une solidarité inter-générationnelle. Le développement durable est – on l'a dit dans sa définition – lié aux relais de génération. Il est bon d'identifier des expériences où il s'exerce bien et de repérer les cas où, par exemple, la responsabilité du développement durable est confiée aux jeunes générations. Car on les compte encore dans le monde sur les doigts de la main.

- L'identification des instruments de mesure et des indicateurs du développement durable est une autre voie très utile, chacun pour soi mais aussi à l'échelle

de ce réseau. À ce travail, on privilégiera la mesure des vecteurs culturels souvent considérés comme peu quantifiables.

Les 20 pays riverains de la Méditerranée ont décidé en 2001 de choisir 130 indicateurs communs du développement durable, première étape pour l'élaboration, chacun à sa manière, d'indicateurs propres à son identité. Ils ont tous noté la difficulté qu'il y a à chiffrer les productions culturelles, les pratiques culturelles et surtout les échanges culturels. Il y a, à cet égard, tout un travail à entreprendre : il est en cours.

Les pays réunis sous la CDD/ONU ont, eux aussi, identifié quelque 59 indicateurs à la fin de 2000. Mais l'apport le plus substantiel des Nations unies est d'avoir chiffré quelque 33 objectifs planétaires du Millénaire pour que d'ici dix, quinze, vingt ans le monde progresse en équité et en solidarité. Ces objectifs doivent être soigneusement regardés quant à la réponse que chaque pays leur donne, année après année, un peu comme on doit le faire pour une « feuille de route ». Il ne s'agit pas de mesurer la performance ou le rang mais l'évolution.

Les pays francophones ont commencé entre eux à identifier en mai 2004 un petit nombre d'indicateurs (une quinzaine) : parmi ceux-ci, on relèvera ceux qui concernent la dimension culturelle : l'indice de parité entre les sexes à l'école, le taux de la scolarisation, le poids des industries culturelles, la création culturelle, etc.

- La coopération décentralisée est encore très peu empruntée pour encourager l'échange et le travail en commun sur le développement durable et sur les actions 21. À notre connaissance, les cas de « jumelages sur le durable » sont peu nombreux – une dizaine – mais ils sont en progression rapide et l'on ne doit pas fermer le développement durable en boucle. Il doit être présent dans toutes les coopérations bi ou multilatérales. Il est bon de voir que le même souci du développement durable peut générer chez les partenaires des démarches différentes et convergentes à la fois. C'est là que se révèlent l'importance de la dimension culturelle et celle de la solidarité.

L'espace francophone pourrait se nourrir, dans les années qui viennent, de ces exercices entrepris à plusieurs car ils associent en même temps la démarche du développement durable et solidaire et celle de l'identité culturelle. ✨

Le développement comme stratégie d'adaptation au changement

Nouvelles perspectives opérationnelles

Il faut que nous nous rendions compte à l'évidence que le monde actuel est dans une phase de changements très rapides et le plus souvent imprévisibles. Plusieurs certitudes, points de repères et démarches d'un passé récent sont périmés et obsolètes.

On peut regretter cette situation et blâmer des causes qui peuvent échapper à notre contrôle, et qui sont souvent évoquées en tant que bouc émissaire : la mondialisation (inévitabile, qui s'est répétée plusieurs fois dans l'histoire de l'humanité, mais qui pourrait être mieux régulée), l'économie libérale et le marché (celui-ci existant depuis toujours sous ses diverses formes), l'existence d'une seule superpuissance et le manque de gouvernance mondiale (celle-ci n'ayant jamais existé), la société de consommation et l'égoïsme des riches. Il s'agit de causes indéniables.



Francesco DI CASTRI

Lire Hommages à Serge Antoine et Francesco Di Castri en page 127.

Un monde complexe et en changement

Il n'en est pas moins vrai que le changement est inhérent et inéluctable dans un système mondial très **ouvert** du fait de la mutation technologique, plein d'interfaces et d'interactions de tout type, en d'autres mots, caractérisé par la complexité. Complexité signifie – en ce qui concerne le comportement d'un système – état de non-équilibre, instable, non linéaire, avec discontinuités et surprises, dans le sens d'événements non prévisibles. C'est à cette complexité que le développement durable doit s'adapter pour être viable.

Un système mondial **fermé**, avec un protectionnisme fort et pas même caché – comme il était dans le passé – ne pourrait que favoriser encore plus les pays déjà riches et puissants. Il y a bien des choses à améliorer et à réguler, mais l'ouverture mondiale et le commerce international (dans la mesure où il sera vraiment soumis à des règles équitables pour tous les pays) sont des conditions indispensables pour le développement du Tiers Monde.

Finalement, dans ce jeu ou *syndrome des gagnants-perdants*, il y a aussi des pays qui ont su tirer des avantages au-delà même des attentes : la Chine, plusieurs pays du Sud-Est asiatique et du Pacifique, des pays ou zones insulaires, une partie de l'Inde et le Chili, par exemple. Il s'agit de pays – avec structures politiques et formulations idéologiques très différentes – qui ont su s'adapter au changement par un développement spécifique à leur propre identité culturelle et à leurs propres ressources humaines. Par leurs populations cumulées, ces pays arrivent à couvrir une moitié de l'humanité.

Ce sont les pays gagnants, jusqu'à ce moment, mais ceci n'implique nullement que les autres pays devraient se confiner à un rôle de perdants. Il n'y a aucune fatalité à ce sujet.

L'adaptation au changement – par la mise en place d'autres modèles de développement – est un processus dynamique et actif, aussi bien en ce qui concerne les systèmes sociaux et économiques que les systèmes dérivant de l'évolution biologique ou culturelle. Il serait impossible de s'adapter dans la stagnation et le cloisonnement, mais seulement dans l'ouverture.

L'adaptation au changement passe par des étapes différentes. Avant tout, il faut se rendre compte pleinement qu'il y a un changement inévitable, surtout de société (la transition très rapide de la société industrielle à la société de l'information et de la connaissance). Il faut l'accepter, il faut agir en conséquence.

Deuxièmement, il faut repousser l'idée que cette adaptation puisse se faire dans la passivité, par l'adoption de démarches et de recettes générales *toutes faites* – venues d'en haut ou d'ailleurs sans aucune participation – ou par l'imitation des autres, même s'il s'agit de l'innovation des autres. Le processus d'adaptation se doit d'être très spécifique et diversifié, *sur mesure* par rapport à son propre patrimoine culturel et naturel.

Il est donc nécessaire que cette adaptation – volontariste et libre – soit enracinée dans la trajectoire historique et la culture d'une communauté ou d'un pays, dans les potentialités, les aptitudes et les aspirations des gens. Il y a un processus que les auteurs anglais (la plupart des espagnols et des italiens aussi) définissent comme *local empowerment*, et qui représente dans le monde actuel le fondement de cette adaptation. Il est traduit d'une manière imparfaite en français, parfois comme « autonomisation » parfois comme « capacitation ». Une expression française telle que « appropriation de la connaissance et du pouvoir d'action » serait plus précise.

L'*empowerment* est le processus par lequel les collectivités et les entreprises locales se rendent compte de leur propre pouvoir, de la possibilité de prendre en main leur propre destinée, des initiatives qu'elles peuvent entreprendre pour leur propre développement. Ce processus est largement favorisé par l'accès au nouveau type d'information numérique, bidirectionnelle (on ne se limite pas à recevoir de l'information, mais on peut l'élaborer et la transmettre) et interactive (ce qui augmente la taille critique de la production par la création progressive de réseaux). Ce processus accroît ou rend possible l'adaptabilité au changement.

Troisièmement, il faut que cette adaptation soit réalisable et pragmatique, compte tenu des adaptations et des potentialités des autres, dans un milieu international de très haute compétitivité. Il ne faut pas seulement évaluer ses propres performances adaptatives dans l'absolu et isolément, mais par rapport aux performances des autres. Il s'impose donc une information permanente et un « monitoring » des stratégies, démarches et résultats à travers le monde. C'est le *benchmarking*, le fait d'avoir des marques et des points de repères de caractère mondial, afin de juger de la faisabilité et l'acceptabilité d'un produit ou d'un service, de faciliter son marketing. Dans ce cas aussi, les technologies de l'information jouent un rôle décisif.

En regrettant d'utiliser deux termes en anglais, la capacité d'*empowerment*, c'est-à-dire, de déclencher les forces, l'engagement et les initiatives locales, et l'efficacité du *benchmarking*, c'est-à-dire, de bien se positionner opportunément dans le monde, sont les deux piliers de cette adaptation.

Quatrièmement, adaptation signifie aussi – même dans le sens évolutif du terme – de maîtriser le changement, de lui donner la direction voulue, d'introduire des facteurs de régulation et de contrôle au changement. Évidemment, pour agir de la sorte, il faut bien connaître la nature du changement, ainsi que ses forces motrices.

Le développement durable dans un monde en changement

Le concept de développement durable a été discuté dès 1970 dans la préparation de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement de l'homme à Stockholm en juin 1972. Il a été proposé en 1987 par la Commission Brundtland. À ces moments-là, le monde était encore fermé par la guerre froide et ne ressemblait guère au monde actuel.

Au Sommet de Rio de Janeiro en 1992, lorsque le concept a été approuvé, des forces motrices du changement – aussi importantes que la mondialisation – ont été à peine effleurées dans les débats. Il en est arrivé de même à Johannesburg, dix ans après, en ce qui concerne l'événement le plus marquant de ce siècle, c'est-à-dire, l'avènement de la société de l'information et de la connaissance.

Pour des raisons intrinsèques – d'une part, le long délai nécessaire pour préparer les très nombreux documents de base, d'autre part, la rapidité des changements – ces Conférences ont toujours été en retard par rapport à l'évolution du monde.

Force est de constater que le concept de développement durable est très peu mis à l'épreuve de la vérité opérationnelle du terrain à une échelle nationale, même lorsqu'il y a quelques structures embryonnaires à ce sujet. Il est souvent l'apanage des ministères de l'environnement qui ne peuvent que bien couvrir un seul aspect des différentes facettes du développement durable. Il s'agit parfois de manque de volonté politique, mais aussi de quelques défauts inhérents à la formulation du développement durable, lorsque l'on veut franchir l'obstacle posé entre le conceptuel et le souhaitable d'une part, et l'opérationnel, le faisable et le réaliste de l'autre.

Faut-il conclure pour autant que le concept de développement durable n'est pas valable – dans un monde ouvert et en changement – ou qu'il n'est pas destiné à devenir opérationnel et rentable ? Ce n'est pas mon opinion, en dépit de quelques pêchés originaux de formulation et d'une certaine incompatibilité entre les deux termes de *développement* (concept éminemment dynamique et non linéaire) et de *durable* (qui évoque la stabilité et la continuité linéaire).

Des aspects du développement durable restent inchangés. Par exemple, l'attention préférentielle qu'il faut donner à la conservation de l'environnement et des ressources. En outre, le fait que le développement doive tendre à un équilibre dynamique et à une compatibilité au moins vis-à-vis de trois dimensions : l'économique, l'environnementale et la sociale.

Par contre, il faut mettre beaucoup plus d'accent sur d'autres aspects, voire les modifier, ainsi qu'adopter une approche moins statique, et plus dynamique, beaucoup plus centrée sur l'homme et les ressources humaines, une approche adaptative (*adaptive management*).

En premier lieu, le développement durable doit être entendu et appliqué comme un constant processus d'adaptation à des changements successifs et largement imprévisibles. Il faut qu'il ait un grand potentiel de souplesse (même idéologique), de réactivité, voire de proactivité, entendue comme la capacité d'anticiper les changements. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, plus on change (de mentalité, d'approche, de démarche) pour rester accroché au monde réel (et non pas à une idéologie), pour avoir un impact concret sur le terrain et ne pas se bercer d'illusions, plus le développement sera durable. Un développement durable est celui qui a la disponibilité et la capacité de changer, et d'une manière rapide et opportune, lorsque les conditions dominantes changent.

Deuxièmement, parmi les diverses dimensions du développement durable, celle qui acquiert la place prépondérante est la dimension culturelle. Pour avoir une *spécificité* dans le développement, qui est la condition indispensable de compétitivité en temps de mondialisation, il faut avoir une *identité* et une diversité culturelles. L'adaptabilité au changement dépend surtout de la compétence et de la pertinence des ressources humaines. Or, cette pertinence dérive d'un attachement à un milieu culturel et naturel déterminé, et de sa compréhension profonde, et non pas d'études indifférenciées et uniformes. En outre, c'est seulement lorsqu'il y a un fort attachement culturel à ses propres origines, et la fierté de sa propre culture, que la conservation de l'environnement prend sa vraie signification ainsi qu'un engagement local direct et constant, au-delà des simples règlements et mesures législatives. Culture et nature font partie d'un même patrimoine.

Finalement, il ne peut pas y avoir de développement durable s'il ne se place pas dans le contexte de la société dans laquelle nous vivons à présent. C'est la société de l'information, de la connaissance, des services (biens immatériels) et des ressources humaines. Sans connaître les nouveaux langages qui dominent cette société, et qui se superposent, sans les éliminer, à tous les langages antérieurs (la langue maternelle en premier lieu et à la base de tout, le langage mathématique et le langage imprimé), il n'y a pas d'épanouissement des ressources humaines, pas de durabilité dans le développement. Ces nouveaux langages sont ceux de l'information numérique (ou digitale) et de l'information génétique, celle-ci incluse dans la biodiversité qui est le résultat de millions d'années d'évolution biologique. La connaissance, la compréhension et l'application de ces deux langages constituent ce que l'on appelle « l'alphabétisation au développement ».

Espace francophone et développement durable

L'espace francophone pourrait représenter une très grande opportunité pour un épanouissement vraiment opérationnel du développement durable. Cet espace est très loin d'avoir une homogénéité ethnique, linguistique (langues maternelles), culturelle, environnementale, voire économique. Il n'y existe point une pensée unique. Cependant, un pont ou lien commun unit ces diversités, la compréhension et l'utilisation opérationnelle de la langue française. Toute une panoplie d'applications « *sur mesure et diversifiées* » du développement durable pourrait être expérimentée et

appliquée. La langue commune pourrait permettre de mettre en évidence le *dénominateur commun* de ces diversités inhérentes et indispensables, de nature existentielle et correspondant aux diversités du monde, mais un dénominateur commun qui porte à l'opérationnel et au réaliste.

En outre, la culture française s'est toujours caractérisée par l'accent mis sur la condition humaine, sur l'homme avec ses droits et ses responsabilités, sur la spécificité inaliénable des cultures comme le bien suprême de l'humanité. L'approche biocentrique, et non anthropocentrique, d'une grande partie de la culture anglo-saxonne ne lui est pas familière. Et la culture, la diversité des cultures, l'évolution et l'adaptation des cultures, et non leur anéantissement, représentent à présent le pilier du développement durable.

Bien sûr, il y a aussi des inconvénients et des zones d'ombre. La structure de plusieurs États francophones tend à être plutôt centralisée, pour des raisons historiques, ce qui est incompatible avec la société ouverte et diffuse de l'information, mais il y a de nombreuses exceptions. L'enseignement et la formation manquent souvent de flexibilité et de passerelles faciles entre disciplines et entre centres de recherche et de formation. L'outil informatique y est moins répandu, ainsi que ce que l'on pourrait appeler une logique binaire ou digitale. Beaucoup de réticences, parfois justifiées, mais souvent des simples préjugés, retardent la pleine évolution des biotechnologies qui, outre leur importance industrielle dominante, représentent le remède suprême pour la préservation de l'environnement et la valorisation de la biodiversité. De la sorte, ce que l'on appelle l'alphabétisation au développement est souvent moins aisée dans l'espace francophone, que dans l'anglophone et l'hispanophone, sans même parler de l'Asie qui représente le centre principal d'expansion de cette alphabétisation. Mais il ne s'agit là que de problèmes conjoncturels qui pourraient être surmontés d'une manière assez aisée et relativement rapide.

Un cas privilégié d'application opérationnelle: l'Afrique

C'est un grand paradoxe de la géopolitique mondiale du développement, à présent, que le continent qui devrait être le plus adapté pour des raisons intrinsèques à la société de l'information soit – par contre et de loin – le moins développé de tous.

C'est en Afrique qu'il y a la plus haute information génétique, façonnée par la très grande diversité d'espèces, d'écosystèmes terrestres et aquatiques, de paysages, ainsi que par une très longue histoire évolutive, centre de dispersion et de diffusion d'espèces, berceau de variétés et races domestiquées et à l'origine de l'agriculture (centres de Vavilov). C'est en Afrique qu'il y a un prodigieux épanouissement de langues et de cultures diverses, avec tout ce que ceci implique de connaissances traditionnelles et d'information culturelle. Si l'on ne considère que les conditions naturelles, c'est l'Afrique le centre du monde à plus haut contenu d'information. Avec les facilités actuelles d'obtenir toute l'énorme information numérique et digitale – scientifique et culturelle – existant dans les bibliothèques, musées, universités et laboratoires du monde entier, et ceci non seulement dans les villes mais même dans l'espace rural, l'Afrique pourrait devenir un vrai centre de l'information mondiale.

Et c'est seulement l'accès à l'information qui peut casser le cercle vicieux de la pauvreté. Je me répète: accès à l'information ne signifie pas fondamentalement le fait de la recevoir (comme la télévision qui peut avoir des effets culturels même dévastateurs); c'est surtout le fait de pouvoir l'élaborer postérieurement, de l'adapter à son propre milieu culturel et naturel, de la rendre compatible avec ses propres aspirations et sa culture; c'est surtout la retransmettre ainsi élaborée à des populations de la même culture et d'aspirations semblables, afin d'augmenter la taille critique des processus culturels, ainsi qu'élargir les canaux de production et de distribution des produits, d'atteindre une masse critique.

Cette «autonomisation» des collectivités locales est davantage facilitée en Afrique, car le sens de solidarité familiale et communautaire reste plus fort que dans les autres continents.

Si la situation du développement économique en Afrique est telle qu'elle est, les causes sont tellement connues et ont été tellement débattues que je n'en rappellerai que quelques-unes, celles qui sont les plus pertinentes dans le cas d'une société mondiale et ouverte de l'information: un commerce international non équitable et biaisé, les situations d'instabilité et de grave manque de sécurité, le pillage des ressources, même génétiques, les investissements à trop court terme et qui génèrent une valeur ajoutée trop faible, une information et communication presque unidirectionnelles qui peuvent uniformiser, voire détruire

des cultures locales, un enseignement primaire qui laisse souvent de côté la langue maternelle, un enseignement secondaire et supérieur trop calqué sur celui des pays du Nord et qui peut manquer d'originalité et d'innovation spécifique, le décalage impressionnant qui existe entre une recherche assez vigoureuse et l'application, voire l'applicabilité des résultats, ainsi que le cloisonnement et l'enclavement de populations isolées et exclues des processus décisionnels. Par contre, le fait qu'une grande partie de la population africaine habite encore l'espace rural n'est pas un inconvénient ou un obstacle au développement, cet espace pouvant jouir de l'accès à l'information – à présent – autant que le milieu urbain.

Nouvelles pistes pour le développement en Afrique

Les graves problèmes du développement et de l'environnement en Afrique ont été l'objet de très nombreuses conférences, publications et débats : désertification, déforestation, qualité et quantité d'eau potable et pour l'irrigation, traitement des déchets, état sanitaire avec un accent particulier sur le SIDA, la tuberculose, le paludisme, l'ÉBOLA et autres virus véhiculés par les arthropodes, effets négatifs de certaines monocultures aux prix très fluctuants, etc. Ces problèmes restent prioritaires.

Je me référerai ici seulement à d'autres pistes de développement et de formation qui n'étaient pas disponibles ou réalistes auparavant, et qui peuvent même contribuer à résoudre ou à donner une approche différente de quelques-uns des problèmes évoqués ci-dessus. Elles sont toutes liées à des opportunités qui se sont présentées avec l'avènement de la société de l'information. Impossible de s'en passer ! Elles ont aussi l'avantage d'être relativement peu coûteuses par rapport aux grandes oeuvres du passé, et d'engager et responsabiliser dans le développement un plus grand nombre d'individus et collectivités.

D'une manière très sélective, je me limiterai à illustrer brièvement cinq activités :

1) *L'accès à l'information numérique.* C'est la première partie et la plus importante, voire indispensable, de l'alphabétisation au développement. Contrairement à une opinion assez répandue, cet accès n'est pas un privilège ou un luxe des pays développés. Outre en Asie, il est commun dans les îles (la Polynésie, par exemple, y compris l'île de

Pâques qui est en train de devenir une île des connaissances universelles avec la possibilité d'une *Open University* (Université ouverte et virtuelle), les Andes, l'Arctique, l'Argentine et le sud du Brésil, les pays baltiques, etc.). C'est l'unique moyen de motiver et mobiliser des populations enclavées, isolées ou marginales (y compris dans les villes et les banlieues), de rompre le cycle de l'isolement et de la pauvreté. Les populations et les collectivités locales peuvent ainsi acquérir le sentiment et la possibilité de dominer leur propre destinée et d'amorcer leur processus de développement original et spécifique, tout en renforçant leur culture et leur langue. C'est d'ailleurs l'unique possibilité d'accéder aux secteurs de développement. Lorsqu'elle n'est pas déjà disponible, la quantité d'énergie nécessaire pour accéder à l'information – dans le cadre des actions « Énergie pour l'information » – est modeste. Elle peut être le plus souvent assurée, dans des zones isolées et lointaines, par des énergies renouvelables, comme l'énergie solaire et l'énergie éolienne.

2) *Biodiversité et biotechnologies.* La biodiversité – au sens strict – représente l'ensemble de l'information génétique qui a été créée au cours des millions d'année d'évolution biologique. La biotechnologie est le moyen le plus moderne et efficace de valoriser cette information génétique. Une grande partie de l'industrie mondiale, et surtout la pharmaceutique, fonctionne à présent sur la base des biotechnologies. C'est la révolution biologique de l'industrie qui dominera ce siècle. Plus controversée, mais presque exclusivement en Europe, est l'utilisation de plantes transgéniques pour l'agriculture dont la diffusion dans le monde est – cependant – immense. La biotechnologie représentera probablement le chantier de développement le plus important pour l'Afrique, de la récolte de matériel génétique axée sur des connaissances traditionnelles ou par des paratagistes formés à cet effet, au partenariat avec des entreprises du Nord, jusqu'à la création en Afrique, même, de moyennes entreprises de Recherche et Développement en biotechnologie dont le coût est bien inférieur à celui des industries traditionnelles.

3) *Apprentissage permanent à distance et services.* Les deux caractéristiques principales du développement dans le monde sont – premièrement – que le

noyau le plus important de croissance et d'emploi est représenté partout par les petites et moyennes entreprises (ou parfois des collectivités locales bien organisées). Dans celles-ci, entreprises et collectivités, c'est la motivation des gens et un effort permanent de capacitation et d'innovation qui assurent le succès, la viabilité et la durabilité de l'entreprise. Lorsque les communications terrestres et aériennes ne sont pas faciles, lorsque les infrastructures éducatives sont insuffisantes, lorsqu'il y a des conditions de marginalité même dans les villes, lorsqu'il y a tellement de langues locales dont la valeur formatrice est fondamentale – et c'est le cas de l'Afrique pour ces quatre conditions – capacitation permanente et innovation riment inévitablement avec apprentissage à distance (*e-learning*) voire création d'universités ouvertes et virtuelles, « Open University ». Les moyens et le potentiel actuel des technologies de l'information, rendent cet apprentissage – permanent et spécifique à une culture donnée – une réalité peu coûteuse qui s'épanouit un peu partout dans le monde, et avec une rapidité que l'on n'avait pas prévue. Deuxièmement, c'est sur les services (« biens non matériels ») que se concentrent à présent dans le monde la plupart des activités, des investissements et capitaux, et des postes de travail. C'est du développement des services que dépendra le développement de l'Afrique : services informatiques, financiers, éducatifs, culturels et sanitaires. Ces services peuvent aussi avoir une portée internationale, par exemple les services bancaires au Maroc pour l'Europe. Au moins dans plusieurs pays développés et en Asie, les services se déplacent de plus en plus vers les espaces ruraux. Finalement les services ont un impact sur l'environnement infiniment inférieur que les deux activités majeures qui ont caractérisé les sociétés précédentes, c'est-à-dire, l'agriculture et l'industrie.

- 4) *Micro-entreprises de produits de qualité.* Il y a toute une gamme de produits de qualité et d'origine contrôlée qui existent ou pourraient être élaborés en Afrique. Ils appartiennent à celle que l'on appelle habituellement la *quality economy*, ont une très haute valeur ajoutée et devraient être destinés surtout à l'exportation. Il y a des produits naturels, y compris plantes ornementales et fleurs, d'autres qui proviennent d'une agriculture à haute spécificité (caractéristiques locales du terroir ou condi-

tions saisonnières différentes par rapport aux pays du Nord) ou à l'élevage, y compris d'espèces et variétés autochtones, sans compter un artisanat qui peut arriver à des niveaux d'originalité artistique très élevée et fortement appréciée. Avec l'exception partielle de l'Afrique du Sud et de peu d'autres pays d'Afrique, ces produits ont une rentabilité plutôt basse, du fait d'un manque de contrôle et d'organisation, d'un marketing peu professionnel, ainsi que de canaux de production et de distribution insuffisants. Avec de la capacitation, même à distance, d'un système de micro-investissements et de micro-capitalisation, et surtout des technologies de l'information qui peuvent arriver jusqu'à l'e-commerce, ces contraintes pourraient être limitées très considérablement. Dans d'autres continents sous-développés (Asie, Océanie, Amérique latine), les résultats économiques ont été parfois sensationnels par leur rapidité, et surtout par la capacité d'assimilation des méthodes qui ont montré les populations locales.

- 5) *Micro-entreprises de tourisme de qualité, culturel et écologique.* Le tourisme international est devenu le secteur économique le plus important dans le monde en ce qui concerne les échanges internationaux et la création de postes de travail. L'Afrique pourrait être le continent à plus grand potentiel touristique du fait de sa prodigieuse diversité biologique, la richesse de sa faune, la beauté unique de ses paysages terrestres et aquatiques, ainsi que de ses zones côtières et îles. Il faut ajouter la très grande diversité culturelle, ainsi que l'existence de grandes civilisations (Égypte, Maroc, Tunisie, Éthiopie et Mali, entre autres). Cependant, c'est le continent où le tourisme international est le moins développé, avec quelques exceptions dans des États insulaires (Maurice, Seychelles, Cap Vert). Les causes principales de ce développement incomplet sont les services souvent défectueux et le manque de sécurité. En outre, le tourisme de micro-entreprises – celui qui apporte le plus aux populations locales et qui correspond au paradigme actuel du tourisme international – est beaucoup moins développé en Afrique que dans les autres continents. C'est un tourisme qui est axé à 90% sur les technologies de l'information pour le marketing, les réservations et les paiements, sans même passer par les grands opérateurs touristiques. Les échanges

culturels entre les populations locales et les touristes jouent aussi dans ce cas un rôle déterminant. Ce tourisme a eu un développement explosif dans le monde pendant les dernières dix années, et il n'y a aucune raison structurelle pour qu'un épanouissement similaire ait lieu aussi en Afrique.

Pour conclure, voici quatre observations sur le développement durable.

Premièrement, celui-ci n'est pas incompatible avec une grande avancée technologique; il n'est pas un développement de deuxième série. Bien au contraire, ce sont fondamentalement les technologies de la dernière génération qui facilitent la durabilité, celles de l'information et des communications, celles de la miniaturisation et de la précision, celles, de plus en plus efficaces, au point de vue énergétique, celles proactives qui agissent au début même du cycle de production – s'approchant au but de zéro-déchets – et qui peuvent prévenir et non seulement agir après dégradation de l'environnement.

Deuxièmement, le développement durable se doit d'être éminemment dynamique et adaptatif, dans un monde tellement changeant. C'est d'ailleurs le propre de l'évolution biologique à laquelle le développement durable aspire. C'est l'adaptation constante au changement, tout en gardant ses propres racines culturelles. C'est aussi, inévitablement, l'adaptation constante aux nouvelles technologies.

Troisièmement, le développement durable ne se réduit pas à de petites surfaces, de petites municipalités ou de petites régions. Une des zones dans laquelle je travaille depuis plus de dix ans, les pampas humides de l'Argentine au Sud du Brésil, est aussi étendue que plusieurs pays européens ou africains. Les résultats ont été spectaculaires, pour la rentabilité économique, l'engagement des populations, la récupération et la renaissance de la fertilité des sols, ainsi que la réduction de la contamination y compris dans le grand fleuve Paraná.

Quatrièmement, il ne faudra pas trop s'attarder sur des nouvelles définitions de développement durable, des nouvelles formalisations conceptuelles, des nouveaux aspects normatifs qui – de toute manière – sont destinés à changer vite face aux réalités si évolutives et si multiformes du monde. En dépit d'une dégradation générale de l'environnement global, il y a de par le monde – très proches des réalités du terrain, les seules auxquelles je crois et je fais confiance – des centaines d'exemples de développement approprié, respectueux des cultures et de l'environnement, tout en étant très rentables au point de vue économique. Il faut étudier ces exemples concrets, il faut même les dénicher car ils sont pour la plupart inconnus et ignorés, il faut mettre en évidence leur dénominateur commun, un dénominateur commun orienté vers l'opérationnel et le réalisable. Il est vrai que, dans la plupart des cas, les collectivités qui mettent en oeuvre ce développement ignorent même des expressions telles que «développement durable», «Agenda 21» et d'autres de la sorte. Qu'importe? Ces actions démontrent elles aussi que, *par le développement économique et culturel entendu* – comme toujours dans l'histoire de l'humanité – *en tant que stratégie essentielle d'adaptation au changement, on peut renforcer aussi la noblesse de la condition humaine, et que le développement est une expression majeure de la culture de l'homme, ou plutôt de la lumineuse diversité des cultures des hommes.* ✨

Hommages à Pierre Dansereau

Né en 1911, Pierre Dansereau a obtenu son doctorat en biologie à l'Université de Genève en 1939. Professeur dans plusieurs universités, au Québec, aux États-Unis et au Brésil, il a marqué l'Histoire de l'écologie avec son livre « Biogeography: an ecological perspective », une vaste synthèse parue en 1957 qui intégrait l'homme et ses activités dans les écosystèmes. Professeur à l'Université du Québec à Montréal jusqu'en 1994, Pierre Dansereau était un scientifique humaniste, un conférencier apprécié et un auteur de grand renom. Il est décédé le 29 septembre 2011 à la veille de ses cent ans. Il laisse dans le deuil ses très nombreux étudiants et amis dont il a été l'inspiration.

Claude Villeneuve

Professeur titulaire,
Directeur de la Chaire en éco-conseil
Département des sciences fondamentales
Université du Québec à Chicoutimi
claude_villeneuve@uqac.ca

Pour en savoir plus sur Pierre Dansereau :

- Réalisé en 2001, « Quelques raisons d'espérer », un film excellent sur sa carrière, qui nous entraîne de la terre de Baffin à la mégapole new-yorkaise, en passant par la Gaspésie et le Brésil, disponible à l'Office national du film du Canada
http://www.onf.ca/film/Quelques_raisons_desperer
- Publié en 2005 aux Éditions MultiMondes, « Projets inachevés – Volume I: 1911-1936 La lancée ». Premier volume de l'autobiographie du « père de l'écologie québécoise », qui présente un témoignage inédit du petit-fils du fondateur du quotidien La Presse sur la bourgeoisie et la vie intellectuelle montréalaise des années 1911-1936
<http://multim.com//titre/?ID=14>
- Enfin, l'émission « Les années lumière » de Radio-Canada, qui consacre une longue entrevue avec Pierre Dansereau un peu avant qu'il quitte son bureau à l'UQAM en 1994
http://www.radio-canada.ca/emissions/les_annees_lumiere/2011-2012/chronique.asp?idChronique=177089

média terre RIO 2012

<http://mediaterre.org/rio2012>

L'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF) et le Centre International de Ressources et d'Innovation pour le Développement Durable (CIRIDD) sont heureux d'annoncer la mise en ligne, au mois de septembre 2011, d'un nouveau portail de Médiaterre www.mediaterre.org/rio2012, spécialement consacré au vingtième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

Ce nouveau portail a pour objectifs :

- de valoriser sur un portail d'information unique l'ensemble des contributions des membres de Médiaterre, et des partenaires et organisations investies dans la préparation du Sommet de la Terre de Rio+20,
- de diffuser le plus largement possible les différentes initiatives, actions, contributions, publications issues des pays membres de la Francophonie en relation avec cette conférence.

Ce site portail traite de l'ensemble des thématiques du développement durable qui sont au cœur de l'évènement. On relèvera particulièrement l'impor-



tance de la thématique de l'économie verte dans le contexte de l'éradication de la pauvreté et du développement durable, ainsi que celle du cadre institutionnel du développement durable. La thématique « économie verte » a été intégrée récemment à l'ensemble des portails de Médiaterre.

Une nouvelle fonction permet de diriger une dépêche issue d'un autre portail de Médiaterre vers le portail Rio+20. Ainsi, une dépêche peut à la fois être publiée sur un portail géographique ou thématique de Médiaterre, mais également sur le portail RIO2012 si son propos s'y prête.

Dossier spécial Rio 2012

Processus préparatoire, suivi, déroulement de la conférence

Un dossier spécial Médiaterre dédié au processus préparatoire officiel et au suivi du Sommet a été également créé.

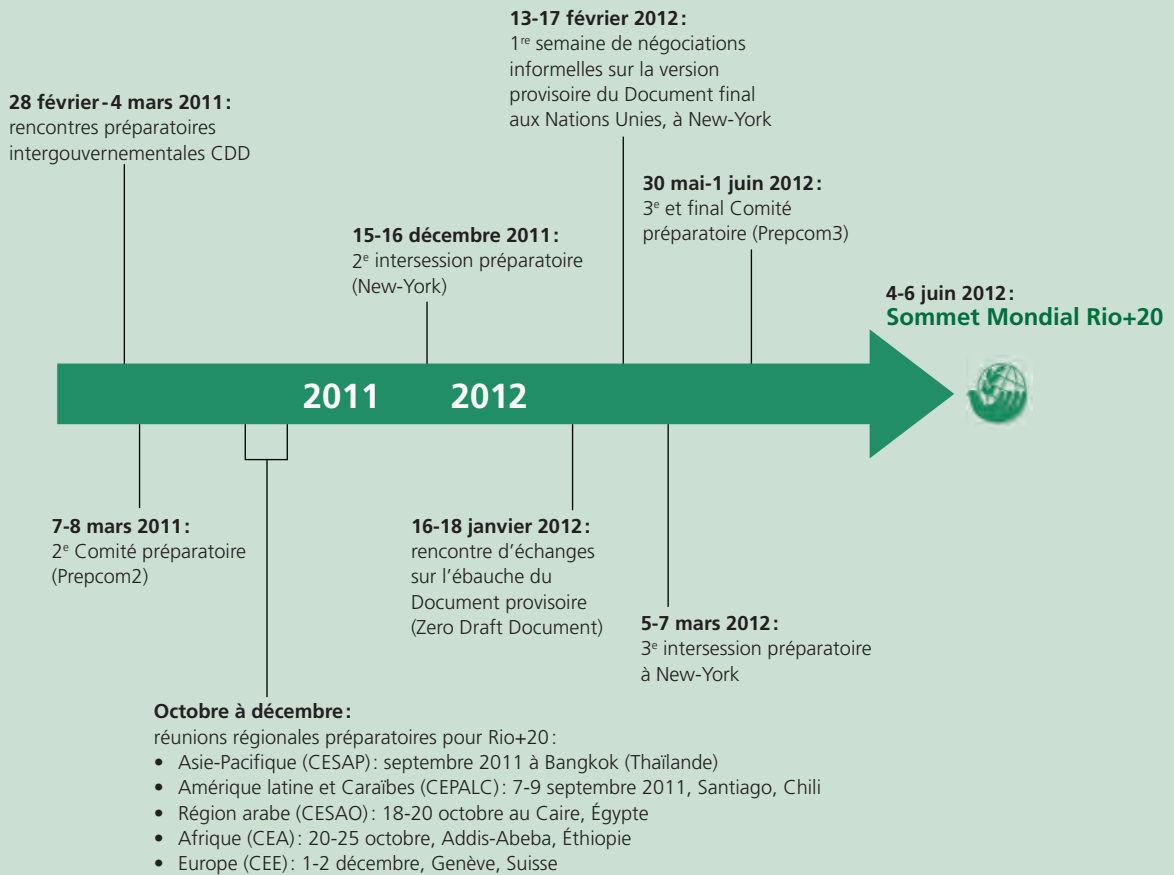
Dès lors que le code [PROCESSRIO2012] est inséré dans le corps d'une dépêche, celle-ci figure automatiquement au sein du dossier spécial de Médiaterre.

Cette insertion peut se faire : lors de la rédaction de la dépêche, lors de la prise en charge de la dépêche par un modérateur de Médiaterre qui va inclure le « code » en validant la dépêche.

Il est très facile de diffuser une dépêche sur Médiaterre, nous attendons vos contributions.

dossier spécial processus préparatoires, suivi,
RIO2012 déroulement de la Conférence

Processus préparatoire officiel de la Conférence mondiale sur le développement durable de 2012 (Rio+20)



Objectif terre

Bulletin de liaison du développement durable de l'espace francophone

The screenshot shows the website interface for 'Objectif terre' (University of Laval). The main banner features the text 'En profondeur Sommet de Rio +20' and a small graphic of the Rio+20 logo. Below the banner, there is a search bar and a navigation menu with links for 'Actualité', 'À propos', 'Agenda', 'Dossiers', and 'Lexique'. The banner also includes a list of topics: Biodiversité, Climat, Désertification, Eau, Forêt, Francophonie, and Gouvernance.

Retrouvez sur le site d'Objectif Terre l'agenda des principaux événements à venir, ainsi que les compte-rendus des rencontres préparatoires formelles et informelles de Rio +20 à l'adresse suivante: <http://www.objectifterre.ulaval.ca/dossier/sommet-de-rio-20-cnudd/>

Évaluation participative des cadres institutionnels pour une gouvernance optimale du développement durable dans l'espace francophone



ORGANISATION
INTERNATIONALE DE
la francophonie

 Institut de l'énergie et de l'environnement
de la Francophonie
IEPF



INSTITUT DE L'ÉNERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA FRANCOPHONIE (IEPF)

56, RUE SAINT-PIERRE, 3^E ÉTAGE, QUÉBEC (QUÉBEC) G1K 4A1 CANADA

L'IEPF est un organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie.